



Eleon. Maximil. Christine Princesse  
de Stolberg née Comtesse de Reuss



7



W



HISTOIRE  
GENERALE  
DE  
L'EUROPE  
SOUS  
LE REGNE  
DE  
LOUIS XIII.



HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE

L'EUROPE

SOUS

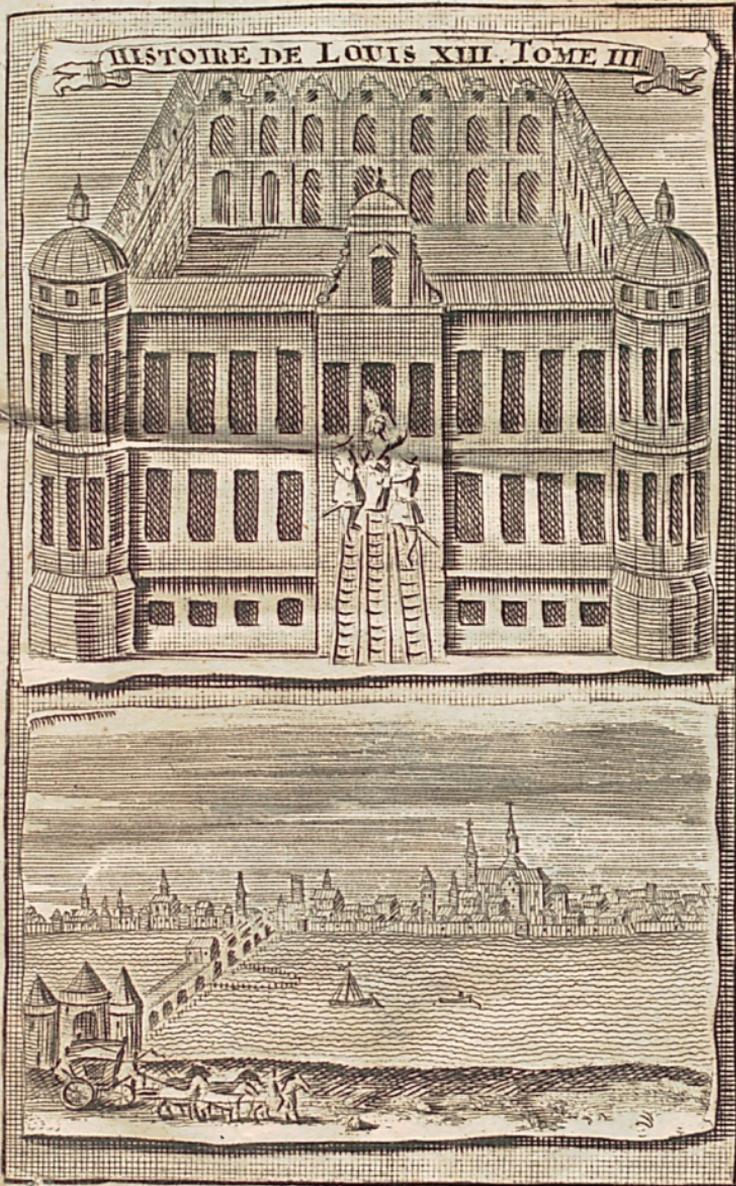
LE RÉGNE

DE

LOUIS XIII.



HISTOIRE DE LOUIS XIII. TOME III





# HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIII.

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

*TOME TROISIÈME,*

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable en  
France & en Europe depuis la faveur de Luines jusques  
au commencement des Guerres de Religion.

*Sicut vetus ætas vidit quid ultimum in libertate esset,  
ita nos quid in servitute.*

Cornel. Tacit. initio Vitæ Julii  
Agricolæ.

Par Mr. MICHEL LE VASSOR.

*Nouvelle Edition revue, corrigée & augmentée  
sur l'Exemplaire de l'Auteur.*



*A AMSTERDAM,*

Chez ZACHARIE CHATELAIN & FILS.

M. D. CCLII.

HISTOIRE  
DU ROYNE DE  
LOUIS XIII.

ROIS DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME VINGT-DEUXIÈME.

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable en  
France & en Bourgogne, depuis le commencement de  
l'année 1644. jusqu'à la fin de l'année 1645.

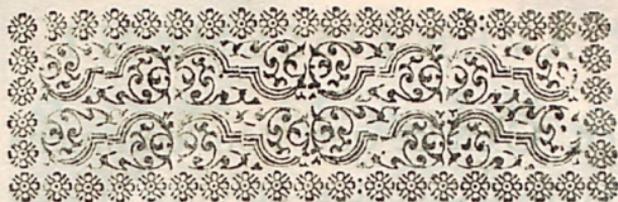
Par M. de la Motte, Historien de France.



A AMSTERDAM.

Chez Jacques CHATELAIN & Fils.

M. D. CCLII.



AVERTISSEMENT  
DU LIBRAIRE,

SUR CETTE NOUVELLE EDITION.

MR. LE VASSOR avoit  
relu avec beaucoup  
de soin son *Histoire de Louis  
XIII.* & y avoit fait des  
Additions & Corrections  
considerables. L'Exemplai-  
re qu'il avoit revu & corri-  
gé ayant été remis à Mr.  
DES MAIZEAUX, il a  
bien voulu nous le commu-  
niquer, afin que nous en  
pussions profiter dans la ré-  
impression de cet Ouvra-  
\* 4 ge.

## AVERTISSEMENT.

ge. C'est ce que nous commençons d'exécuter aujourd'hui en réimprimant ce troisiéme Tome. Ceux qui prendront la peine de le comparer avec les Editions précédentes, verront que nous n'avançons rien ici qui ne soit vrai au pié de la lettre.



SOM.

# SOMMAIRE

D E S

## TROIS LIVRES

*Contenus dans la Première Partie de  
ce. III. Volume.*

### Sommaire du XI. Livre.

 *Tat de la Cour de France depuis l'élevation de Luines. Il épouse la fille du Duc de Monbazon. Il met ses créatures auprès de Gaston Duc d'Anjou frere unique du Roi. Un certain Gignier accuse faussement les premiers Seigneurs de la Cour d'une conspiration contre Luines & contre le Roi même. Le même Gignier accuse le Duc de Vendôme de vouloir empoisonner le Roi. Sa fourbe est découverte, on le condamne à la mort. Intrigues de Luines & de Déageant pour rendre le Roi plus puissant à la Cour de Rome. Marquemont Archevêque de Lion est envoyé à Rome pour y faire les fonctions d'Ambassadeur. Sermons du P. Arnoux Jesuite prononcés en présen-*

\* 5

ce

ce du Roi contre la Confession de Foi des Eglises Réformées de France. Remontrances des Evêques de Macon & d'Aire au Roi de la part de l'Assemblée du Clergé. Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne le rétablissement de la Religion Romaine, & la restitution des biens Ecclesiastiques en Bearn. Lescun parle avec courage pour la défense de la liberté de son pais en présence du Roi. Réunion de la Principauté de Bearn à la Couronne de France. Le Viceroi de Naples, le Gouverneur de Milan, & l'Ambassadeur d'Espagne à Venise forment une espece de Triumvirat en Italie. On transporte à Madrid la Négociation de la Paix d'Italie. Le Gouverneur de Milan assiége Verceil. Continuation de la guerre entre les Venitiens & l'Archiduc Ferdinand de Gratz. Les Etats-Généraux des Provinces-Unies envoient du secours à la République de Venise. Le Duc d'Ossone Viceroi de Naples fait une guerre ouverte aux Venitiens dans leur Golfe. Traité entre les deux branches de la Maison d'Autriche en Espagne & en Allemagne. Ferdinand d'Autriche Archiduc de Gratz est élu & couronné Roi de Bohême. Les Princes de la Ligue Protestante en Allemagne prennent de grands ombrages à l'occasion des demar-  
ches

ches de la Cour de Madrid. La Négociation de la Paix d'Italie se transfere de Madrid à Paris. Le Duc de Savoie & le Maréchal de Lesdiguières font irruption dans le Milanéz. Plaintes des Espagnols contre l'entreprise du Maréchal de Lesdiguières. Retour du Maréchal de Lesdiguières en Dauphiné. L'accommodement des Venitiens avec le Roi de Boheme & celui du Duc de Savoie avec le Roi d'Espagne sont enfin conclus & signés à Paris. Difficultés des Ambassadeurs de Venise sur la Signature de l'Accommodement. Le Senat de Venise accepte le Traité; mais il condamne les Ambassadeurs qui l'ont signé en France à venir se constituer prisonniers. Artifices des Ministres du Roi d'Espagne en Italie pour differer l'exécution du Traité. Négociation du Duc de Rohan en faveur de la Reine Mere. Fourberies de Déageant pour rendre la Négociation du Duc de Rohan inutile, & pour perdre sans ressource Barbin & les autres serviteurs de la Reine Mere. Nouvelle disgrâce de Richelieu Evêque de Luçon. On parle dans le Synode National des Eglises Réformées de France de la division de celles des Provinces-Unies. La division augmente dans les Provinces-Unies à l'occasion de la doctrine des Armi-

miniens. *La mesintelligence devient plus grande entre le Prince Maurice & Barneveld Pensionnaire de Hollande. Division dans les Provinces-Unies sur la convocation d'un Synode National. Les Etats - Généraux des Provinces-Unies indiquent à la pluralité des voix un Synode National à Dordrecht. On tâche d'engager du Plessis-Mornai à faire un voyage en Hollande. Assemblée des Notables à Rouën. Mort de Villeroi ancien Secrétaire d'Etat.*

---

Sommaire du XII. Livre.

**F**Einte abolition de la Paulette. Les Jesuites obtiennent du Roi la permission d'enseigner publiquement à Paris. Le Duc de Lerme & l'Evêque de Paris sont faits Cardinaux. Distinction du Pape pour le Cardinal Duc de Lerme. Brouillerie du Duc d'Epéron avec Luines. Affront fait à du Vair Garde des Sceaux par le Duc d'Epéron. Le Duc d'Epéron se retire dans son Gouvernement de Mets. Echange de quelques Gouvernemens. Difficultés des Ministres Espagnols en Italie sur l'exécution des Traités faits l'année précédente. Grand bruit dans le monde sur la découverte d'une prétendue conspiration

tion des Espagnols contre la Ville de Venise. Retablissement de la Paix en Italie. Les brouilleries augmentent dans le Bearn à l'occasion de l'Edit pour la main-levée des biens Ecclesiastiques. Artifices de Luines pour retenir la Reine Mere. Luines tâche de gagner le Jesuite Suffren Confesseur de la Reine Mere. Arnoux Confesseur du Roi surprend Marie de Medicis. Luines éloigne Déageant du Conseil & des affaires. Diverses intrigues en Allemagne sur la succession à l'Empire. Ferdinand Roi de Bohême s'assure la succession à la Couronne de Hongrie. Origine des troubles de Bohême. Emprisonnement du Cardinal de Clefel premier Ministre de l'Empereur. Commencement de la guerre civile en Bohême. Intrigues de l'Abbé Rucellaï pour la délivrance de la Reine Mere. Le Maréchal de Bouillon propose le Duc d'Epéron comme le Seigneur le plus propre à servir la Reine Mere. Premiere Négociation avec le Duc d'Epéron pour la délivrance de la Reine Mere. Adresse de Rucellaï pour entrer en Négociation avec le Duc d'Epéron. Le Cardinal de Savoie vient à Paris demander en Mariage pour le Prince de Piémont son frere Madame Christine de France. Differens Princes s'entremettent

mettent pour pacifier les troubles domestiques des Provinces-Unies. Aersens fait publier differens libelles contre Barnevelt. Le Prince Maurice abat le Parti Arminien dans la Gueldre & dans l'Over-Issel. Lettres des Etats-Généraux envoyées par tout pour la convocation d'un Synode National, nonobstant l'opposition des Provinces de Hollande & d'Utrecht. Le Prince Maurice abat le Parti Arminien à Utrecht. Boissise Conseiller d'Etat du Roi de France arrive à la Haïe en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Ordonnance des Etats-Généraux pour la cassation des nouvelles milices en Hollande. Barnevelt, Grotius & Hogerbeets sont arrêtés à la Haïe. On dépose ensuite tous les Magistrats Arminiens des villes de Hollande. Instances des Ambassadeurs de France en faveur de Barnevelt & des autres prisonniers. Nouveau Memoire présenté aux Etats-Généraux par les Ambassadeurs de France. Réponse des Etats-Généraux au Mémoire des Ambassadeurs de France.

---

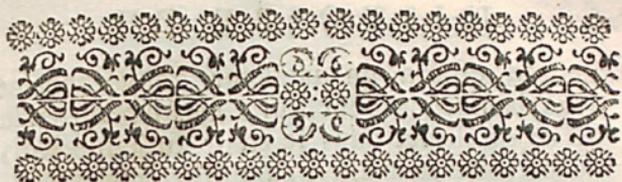
Sommaire du XIII. Livre.

**L**E Duc d'Epéron part de Mets dans le dessein de tirer la Reine Mere du  
cbâ-

château de Blois. Négligence de Luines  
 au regard de l'entreprise du Duc d'E-  
 pernon. La Reine Mere s'échape de  
 Blois. Divers mouvemens des esprits à  
 la Cour & ailleurs sur l'évasion de la  
 Reine Mere. Vuës secretes du Maré-  
 chal de Bouillon dans ces mouvemens de  
 la Cour. Lettre de Marie de Médicis  
 au Roi, à quelques Seigneurs, & aux  
 Ministres d'Etat. Le Roi envoie le  
 Comte de Bethune pour négocier avec la  
 Reine Mere. Lettres du Roi, du  
 Prince de Piémont & des Ministres à  
 Marie de Médicis. Le Roi envoie en-  
 core l'Archevêque de Sens & le P. de  
 Berulle à la Reine Mere. La Reine  
 Mere sollicite inutilement le Parti Re-  
 formé à se declarer pour elle. Ouver-  
 ture du Synode assemblé à Dordrecht  
 contre les Arminiens. Procédures du Sy-  
 node contre les Remonstrans. Les Armi-  
 niens sont entierement exclus du Synode.  
 Condamnation de la doctrine & de la  
 personne des Arminiens. On travaille  
 au Procès de Barneveldt, de Grotius &  
 d'Hogerbeets. Condamnation de Barne-  
 veldt & des autres. L'Ambassadeur de  
 France intercede encore pour Barneveldt.  
 Mort de Barneveldt. Hogerbeets & Gro-  
 tius sont enfermés dans le Château de  
 Louvestein. Mouvemens des troupes du  
 Roi

*Roi contre le Duc d'Epéron. Intrigues de l'Abbé Rucellai auprès de la Reine Mere contre le Duc d'Epéron. Le Cardinal de la Rochefoucaut est nommé pour traiter de la part du Roi avec Marie de Médicis. Le Roi permet secretement à Richelieu Evêque de Luçon de retourner auprès de la Reine Mere. Le Nonce offre la médiation de son maître pour l'Accommodement de la Reine Mere. Conditions de l'Accommodement de Marie de Médicis avec le Roi son fils. Courage & fermeté du Duc d'Epéron. Le Marquis de Richelieu est tué en duel par le Marquis de Thémis. Le Prince de Piémont va voir la Reine Mere à Angoulême. Difficultés de Marie de Médicis pour son entrevue avec le Roi son fils. Lettre du Roi à la Reine Mere. Difficultés entre les deux Reines sur le cérémoniel. Praslin & S. Geran sont fait Marchaux de France, & Luines est créé Duc & Pair. Marie de Médicis va trouver le Roi son fils à Tours. Nouvelles défiances de la Reine Mere depuis son premier entretien avec Luines. Entrevue du Roi & de la Reine Mere. Le Duc de Luines éloigne Déageant de la Cour. La Cour gagne le Maréchal de Lesdiguières en lui promettant l'Epée de Connétable.*

HIS-



# HISTOIRE

D U R E G N E

D E

L O U I S X I I I .

*Roi de France & de Navarre.*

L I V R E X I .



*Est la ruine d'un Etat que le re- 1617.  
gne absolu des Favoris, dit le Duc  
de Rohan. Ils changent tout  
selon leurs interêts, & donnent  
occasion aux ambitieux de cher-  
cher de nouvelles manières de s'élever. Ils  
font du moins le prétexte des factions qui se  
forment à la Cour, du mécontentement qui  
se répand dans les Provinces, & des brouil-  
leries qui troublent la tranquillité publique.  
Les François accoutumés sous le regne  
d'Henri IV. à se voir gouvernés par leur Roi  
même, supportèrent impatiemment la grande  
autorité du Maréchal d'Ancre. On le haïssoit,  
on le regardoit comme la cause unique des  
malheurs & des desordres du Roiaume. Le*

Etat de  
la Cour de  
France  
depuis l'é-  
levation  
de Luines.

*Mémoires  
de Rohan  
L. I.*

*Tom. III,*

A

peu,

1617. peuple espéra un meilleur gouvernement après la mort de Conchini. Chacun bénit Dieu de ce qu'il met dans le cœur du jeune Roi, de prendre en main l'administration des affaires. Mais la joie publique ne dura pas long-temps. *Nous n'en sommes pas mieux*, dirent les plus judicieux. *Voici un homme de bas lieu revêtu déjà de la dépouille de Conchini. Luines n'a pas moins de crédit & d'autorité que l'autre. Ne nous flattons point: il n'en demeurera pas là. On a seulement changé de maître: Le Provençal ne vaudra pas mieux que le Florentin. Faudra-t-il moins d'argent & de dignités pour contenter l'avarice & l'ambition de trois frères, qu'il n'en a fallu pour enrichir & pour élever le Maréchal d'Ancre & sa femme? Luines paroît-il satisfait de ce que*

Grand  
Historia-  
rum Gal-  
lia. L. II.  
1617.

*ceux-ci ont amassé en sept ans de faveur? Nous croïons être délivrés du sanglier furieux: voici maintenant un nouveau monstre à dompter. La France trouvera t-elle un autre Hercule qui la délivre de l'avidité d'un chien à trois-têtes? Quelque Courtisan railleur & malicieux fit redoubler les murmures par une manière de paquinade assez ordinaire en France. Luines & ses deux freres Brantes & Cadenet, logeoient au Louvre dans un même appartement. On met la nuit au dessus de leur porte un tableau qui représente les Mages dans l'étable de Bethléem, avec cette inscription, *aux trois Rois*. Toute la Cour applaudit à la plaifanterie. On raille sur les trois freres qui dans leur appartement assez ressemblant à une étable, aspirent à tout ce qu'il y a de plus grand dans le Roïaume.*

Luines

1617.

Luines suivoit la meilleure méthode qu'un Favori puisse prendre en France Il laissoit parler les gens, pendant qu'on le laissoit faire. Les anciens Ministres d'Etat rappelés par son moien, n'osoient ni le contredire, ni le traverser. Du Vair Garde des sceaux revêtu de l'Evêché de Lisieux, s'humanisoit au regard du Favori; il gardoit son austere vertu pour les autres. Le bon homme pensoit à se faire Cardinal. Le Jésuite Coton, Confesseur du jeune Roi, n'étoit pas au gré de Luines. Ce vieux Courtisan en savoit trop pour un homme sans qualité, sans appui dans le Roiaume, sans expérience dans les affaires, qui prétendoit disposer souverainement de tout. Coton fut toujours dans les intérêts de Marie de Médicis. Il étoit à craindre qu'il ne se servit adroitement de la confession afin de persuader au Roi de traiter sa mere avec moins de rigueur; & de la rappeler auprès de lui. Le Confesseur reçoit quelques mortifications à la Cour. Son jeune pénitent ne le regarde plus de si bon œil; persuadé qu'il n'est plus à la mode, Coton prévient en habile homme une disgrâce humiliante. Il demande la permission de se retirer. *Je veux, disoit-il, me préparer desormais à la mort.* Le Jésuite est pris au mot, on le remercie honnêtement de ses soins & Arnoux son confrere est mis à sa place. Celui-ci dépendoit absolument de Luines, qui vouloit que la superstition lui servît à se rendre encore plus maître de l'esprit du Roi: *puissant moien pour gouverner un Prince*, dit le Duc de Rohan. Ajoutons si vous le voulez; encore plus un Prince timide & nullement éclairé.

1617. ré. Luines ne manque pas de choisir aussi de petites gens qui se dévouent lâchement à lui. Il les met auprès du Roi ; il leur ordonne de l'amuser avec les divertissemens puériles que sa Majesté aimoit, & de l'assiéger de telle manière, qu'aucun Courtisan n'ait la liberté de l'entretenir en particulier.

*Mémoires  
de Déageant pag.  
102.*

Modène parent du Favori, & Déageant récompensé de la Charge d'Intendant des finances devinrent ses plus intimes confidens. Il se conduisoit par leurs conseils. Déageant étoit un parfaitement homme de bien, si nous l'en voulons croire sur sa parole. Il n'avoit point d'autre objet devant les yeux, que le service du Roi, le progrès de la Religion Catholique, le repos de l'Etat, & l'avancement de M de Luines son bienfaicteur. Mais la jalousie & l'envie ne souffrent pas longtemps un homme de mérite, dans une si grande distinction auprès du Favori. Ce que nous avons rapporté des artifices bas & criminels de Déageant, ne s'accorde pas avec le témoignage avantageux qu'il se rend modestement à lui même. Ce qu'il y a de plus certain ; c'est que Déageant avoit l'esprit trop délié & le cœur trop corrompu pour subsister longtemps auprès de Luines, qui le connoissoit, le Favori devoit se défier de lui. On se sert volontiers d'un fourbe & d'un traître : mais on n'aime pas à le garder auprès de soi. Luines n'eut-il pas raison de craindre que Déageant ne lui fit un jour les mêmes infidélités qu'à Barbin son premier maître !

Luines  
épouse la

Après que le Favori a placé ses amis & ses créa-

créatures dans le Conseil & auprès de la personne du Roi, il pense à se marier & rétablir sa fortune par une alliance considérable. Il jettoit les yeux sur Mademoiselle de Vendôme fille naturelle d'Henri IV. & de la fameuse Gabriële d'Etrées. Mais venant à reflexir qu'un mariage si avantageux l'expose encore plus à l'envie, il refuse une Princesse que le Duc de Vendôme son frere, lui offroit bassement. Le Duc d'Elbeuf chef d'une branche de la maison de Guise, épousa depuis Mademoiselle de Vendôme, Luines croioit donner une marque de sa modération, en se contentant de la fille du Duc de Montbazon cadet de la maison de Rohan. L'alliance étoit assez honnête pour un homme nouvellement élevé. La Dame avoit de la beauté & de l'esprit. Son génie fut supérieur à celui de son Epoux, pour les affaires & pour les intrigues de Cour. Elle fera plus de bruit dans le monde sous le nom de la Duchesse de Chevreuse, que sous celui de Madame la Connétable de Luines. Nous en verrons la raison. Le premier mari ne vécut pas longtemps,

1717.  
fille du  
Duc de  
Mont-  
bazon.

f Mémoires  
de Rohan.

Il mit encore des gens à sa dévotion auprès de Gaston Duc d'Anjou. Ce jeune Prince né le 25. Avril en 1608. avoit pour Gouverneur Brèves Gentilhomme d'un mérite rare & distingué. Il fut premièrement Ambassadeur à la Porte Ottomane. Aiant épousé depuis une fille de la maison de Thou alliée de Villeroy Secrétaire d'Etat, ce Ministre lui fit donner l'Ambassade à la Cour de Rome. Brèves s'en acquitta dignement

Luines  
fut de ses  
créatures  
auprès de  
Gaston  
Duc  
d'Anjou  
frere uni-  
qué du  
Roi.

1617.  
*Mémoires  
 anonymes  
 sur les af-  
 faires du  
 Duc d'Or-  
 léans im-  
 primés en  
 1685.*

ment. Ce poste lui fut une occasion de se lier étroitement avec le Maréchal & la Maréchale d'Ancre. Il les servit si utilement en Italie, qu'ils résolurent l'un & l'autre de l'avancer à la Cour de France. Brèves eut à leur recommandation auprès de Marie de Médicis la Charge de Gouverneur de Monsieur frere unique du Roi, qui fut tiré l'an 1615. des mains de Madame de Monglas Gouvernante des Enfans de France, Si Conchini & la Galigai remplirent aussi bien toutes les places dont ils disposèrent, on eut grand tort de leur faire un procès sur la manière dont ils distribuèrent les premières Charges de l'Etat. Brèves prit un soin merveilleux d'élever bien le Duc d'Anjou. Il mit auprès de son Altesse Royale des gens capables de former à la Religion & aux bonnes mœurs un jeune Prince, dont l'esprit paroissoit vif & propre aux belles connoissances. Mais par malheur pour Gaston, son Gouverneur n'étoit pas au gré de Luines. L'ambitieux Favori ne veut pas souffrir auprès du frere unique de son Maître un Gentilhomme irréprochable & qui remplit exactement tous les devoirs de son emploi; parce qu'il en est redevable à la Reine Mere. On prétendoit que Gaston eût aussi mauvaise opinion que Louis, de cette Princesse infortunée. Voici Brèves mandé au Conseil du Roi qui se tenoit chez le Chancelier de Silléri. Les Ministres remercient le Gouverneur des soins pris pour l'éducation de Monsieur. On lui proteste que le Roi est content de sa conduite; on lui assure même une récompense assez considerable.

siderable. Brèves souffrit l'injustice en honnête homme. Il quitte sans regret un emploi assujettissant & onéreux à la conscience, quand on en veut remplir tous les devoirs.

1617.

Luines & ses deux freres avoient de l'obligation au Comte du Lude. Le Favori la reconnut en donnant à Lude la place de Brèves. Le nouveau Gouverneur commence par renverser tout ce que son prédécesseur a sage ment établi. Il fait un nommé Contade Sous-Gouverneur, & se repose de tout sur lui. Le Comte aimoit le plaisir, & ne vouloit pas se rendre trop assidu. Contade homme de basse naissance, grossier, & sans aucune politesse, se contente d'instruire Gaston à bien jurer. Tel est le malheur, dirai-je des Princes ou des peuples? Quand il est question de donner un Gouverneur, à un jeune Prince, on n'a nul égard au mérite. Un Favori, & souvent même le pere & la mere du Prince, cherchent plutôt à recompenser un Seigneur, ou un Gentilhomme qui les a servis, qu'à trouver une personne capable de bien former un enfant, de la bonne éducation duquel dépend le bonheur, ou le malheur d'une nation entière. Rendons ici justice au fils de celui dont j'écris l'histoire. Il a bien choisi quand il a été question de l'éducation de ses enfans. Leurs Gouverneurs étoient des Seigneurs d'un mérite extraordinaire & d'une probité reconnuë. Les Précepteurs & les Sous-Précepteurs sont des Ecclesiastiques capables d'apprendre à de jeunes Princes tout ce que des personnes de leur rang doivent savoir.

A 4

On

1617. On auroit seulement souhaité que le Gouverneur & les Précepteurs de M. le Dauphin se fussent plutôt appliqués à lui enseigner des choses, dont la connoissance est absolument nécessaire à un Prince, qu'à lui mettre tant de Latin dans la tête. Un Gentil homme d'esprit me racontoit un jour, que M. le Dauphin disoit agréablement qu'on pretendoit qu'il fût *comment Vaugirard se nommoit du tems des Druides*. C'est un malheur pour la France, que M. l'Archevêque de Cambrai se soit trouvé *Quiétiste* malgré lui. La posterité rendra justice à ce digne Prélat. Sa grande hérésie est en Politique, & non pas en Théologie. Certaines maximes répandues dans *les Aventures de Telemaque*, ont paru à Louïs XIV. plus propres à corrompre l'esprit de ses petits-enfants, que les *Maximes des Saints* contemplatifs recueillies par M. de Cambrai. C'est beaucoup qu'un Prélat qui a le courage d'insinuer avec tant de finesse & de raison à trois jeunes Princes, qu'il doivent prendre bien garde à ne ressembler pas à leur grand pere, en soit quitte pour être flétri comme *Quiétiste* à Rome & dans les assemblées Provinciales des Metropolitains de France.

On n'ignoroit pas à la Cour de France que Déageant s'étoit avancé auprès de Luines par l'imposture, & que Luines s'étoit utilement servi des mêmes moiens pour se défaire du Maréchal d'Ancre, pour éloigner la Reine Mère, & pour se rendre le maître absolu des affaires. Un Gentil-homme servant de la Maison du Roi, nommé Gignier, se met en tête qu'en suivant la même

Un certain Gignier accuse fausement les premiers Seigneurs de la Cour d'une

me

me méthode, il fera fortune aussi bien que les autres. Cet esprit malin & artificieux s'insinuë d'abord auprès de César Duc de Vendôme. Dès qu'il fut une fois connu d'un des principaux Seigneurs malcontens, il le fut bien-tôt des autres. Ils entretenoient toujours quelque correspondance ou pour leurs affaires, ou pour des parties de plaisir & de divertissement. L'artifice que Gignier employa auprès de ces Messieurs, ce fut de leur faire accroire que Luines se confioit en lui, & de leur promettre de les avertir des desseins secrets du Favori. Mais Gignier ne leur disoit pas, qu'il n'étoit bien reçu chez Luines que par des espérances données au Favori, de lui découvrir les complots que ces Messieurs, disoit le fourbe, formoient encore tous les jours. Il conduisit si bien sa trame durant quelque tems, que le Duc de Vendôme & les autres Seigneurs commencerent de prendre de l'ombrage: Et Luines entre en défiance de son côté. Quand Gignier s'apperçoit que l'esprit du Favori est suffisamment disposé à recevoir les impressions qu'il médite de lui donner; *Monsieur*, dit-il à Luines, *je puis vous découvrir une des plus grandes conspirations, qui se soit jamais formée en France. Mais comme le service que je veux vous rendre doit m'attirer un grand nombre de puissans ennemis, vous ne devez pas trouver étrange que je vous prie, de me promettre premièrement pour la sûreté de ma personne le gouvernement de Calais, ou de quelque autre bon port, & cent mille écus pour l'établissement de ma famille.* Luines effraié fait espérer tout. *Monsieur*, reprit l'impolteur, on

1617.  
conspiration  
contre  
Luines &  
contre  
le Roi  
même.

Mémoires  
de Dea-  
geant.  
pag. 74.  
75. 76.  
&c.

1617. *a resolu de se défaire de vous & de M. Déageant, de se saisir de la personne du Roi, & de l'engager à rappeler la Reine Mere. Le Cardinal de Guise, les Ducs de Vendôme, de Nevers, de Longueville, de Mayenne & de Chevreuse, le Maréchal de Bouillon, le Marquis de Cœuvres, le President Le Tai & plusieurs autres sont du complot. Ces Messieurs prétendent s'emparer de toute l'autorité; ils partagent déjà les Gouvernemens des Provinces entr'eux. Chacun destine les premières charges de l'Etat à ses amis & à ses créatures. Il y a quelque chose de plus atroce, & je ne puis vous le révéler sans horreur. La resolution est prise de se défaire du Roi, en cas qu'il fasse la moindre résistance. Ne dites rien aux vieux Ministres d'Etat: défiez vous d'eux. Ils ont tous des liaisons étroites avec quelqu'un des conjurés. Si les Seigneurs s'aperçoivent que le complot se découvre, ils hâteront l'exécution de leur projet. Gignier recommanda même à Luines de cacher la chose à Déageant son plus intime confident. Il craignoit peut-être qu'un plus habile fourbe que lui, ne se doutât de l'imposture, & ne la découvrit bientôt.*

Gignier entretient Luines dans cette pensée durant quelques jours. Il lui fait accroire que les Seigneurs s'assemblent secrètement, il rapporte les résolutions prises entr'eux. Et pour rendre ses mensonges plus vraisemblables, il dit à Luines de mettre des gens en certains endroits, & qu'ils verront les Seigneurs entrer l'un après l'autre dans une certaine maison. Cela se trouvoit vrai. Le fourbe savoit où les Seigneurs se rendoient quel-

quelquefois pour des parties secretés de plaisir avec des Dames. En ces occasions les gens viennent seuls, ils mettent pied à terre avant que d'entrer dans la maison, ils entrent par diverses portes. Toutes ces circonstances servoient merueilleusement bien à confirmer Luines dans ses soupçons. Gignier prit une autre fois deux hommes de la Compagnie des Gardes du Duc de Vendôme bien armés & avec des pistolets dans leurs poches. Il les poste dans un endroit: puis il va dire à Luines que ces deux Gardes de Vendôme l'attendent pour exécuter l'ordre que le Duc leur a donné d'assassiner le Favori. Il étoit naturel d'envoier prendre les deux Gardes que Gignier faisoit remarquer à Luines & de les interroger. Mais le fourbe détourne finement le coup en representant que les prétendus conjurés réduits au desespoir ne garderont plus de mesures, & que le moien le plus sûr de les prévenir, c'est de les prendre tous, d'un même coup de filet. Une pareille entreprise épouyantoit Luines. Arrêter en même-temps les plus grands & les plus puissans Seigneurs, cela demandoit de serieuses réflexions: les suites en parurent terribles. Le Favori n'avoit ni assez d'esprit pour bien juger de l'affaire, ni assez de courage pour prendre son parti de lui-même. Dans son extrême embarras, il resolut enfin de consulter Déageant: c'étoit son oracle. Déageant habile connoisseur en impostures dit à Luines que la chose a quelque vraisemblance: mais que la prudence veut qu'on se défie du délateur, de peur que ce

1617. ne soit un fourbe qui cherche une récompense. *Dans une affaire de cette importance, dit Déageant au Favori, on doit marcher la sonde à la main; il faut voir plus clair avant que de faire un coup d'éclat. Cependant on peut se tenir sur ses gardes, & ne donner aucune marque de défiance. Permettez-moi de parler à Gignier. Je le tournerai en tant de manières, que je découvrirai peut-être la vérité.*

Quelque délié que fût Déageant, il ne tira rien de Gignier. Au contraire, l'impos-  
 teur dit certaines choses touchant les mau-  
 vais desseins formés contre Déageant, qui  
 parurent vraisemblables. Déageant nous as-  
 sûre qu'il persista toujours dans sa pensée,  
 qu'il y avoit plus d'apparence de fourbe que  
 de vérité. Cependant, il raconte lui-même  
 des circonstances de l'entretien qu'il eut avec  
 Gignier, capables de nous persuader que  
 Déageant ne devoit être guères moins emba-  
 rassé que le Favori. Gignier rapportoit tous  
 les jours quelque nouvelle circonstance.  
*Les Conjurés, disoit-il à Luines, ne doi-  
 vent plus s'assembler, ni s'écrire les uns aux  
 autres. Ils craignent que leur complot ne se  
 découvre. On se parlera seulement par l'entre-  
 mise de quelques personnes affidées. Tous ceux  
 qui sont du secret portent une bague avec une  
 pierre verte, sur laquelle il ya certains caractè-  
 res gravés. Voici celle de M. de Vendôme,  
 ajouta Gignier. Je l'ai prise sur sa toilette,  
 & je dois l'y aller remettre promptement avant  
 que M. le Duc se lève. La bague est le si-  
 gnal pour se connoître les uns les autres. On ne  
 s'ouvrira qu'à ceux qui en auront une.* Vous  
 pou-

*pouvez remarquer, Monsieur, que certains Seigneurs en ont déjà de semblables au doigt.* 1617.  
La chose étoit véritable; soit que ce fût un effet du hazard, ou du caprice; soit que des gens qui sont dans les mêmes parties de plaisir, se fussent mis cette fantaisie en tête. Une autre fois Gignier faisoit si bien que ses prétendus conjurés, étant ensemble au Louvre, il leur parloit en confidence devant des gens apostés par le Favori: puis il revenoit promptement donner avis à Luines de quelque circonstance de la conspiration. Mais l'affaire paroissoit de si grande conséquence, que le Favori ne précipitoit rien à la persuasion de Déageant. Gignier eut beau représenter que Luines, Déageant, & le Roi même étoit en grand danger, à moins qu'on ne s'assurât au plutôt des principaux conjurés, on attendit de plus grands éclaircissements. Déageant fut d'avis de ne rien découvrir au Roi, de peur de lui donner trop de chagrin & d'inquiétude. Luines le pria seulement de trouver bon que pour une plus grande sûreté de la personne de sa Majesté, on choisît six Gentilshommes de confiance, dont trois la suivroient par tout. Un étoit chargé d'avoir incessamment les yeux sur le Roi. Les deux autres devoient prendre garde qu'aucun inconnu ne s'approchât trop près de sa Majesté.

Gignier brûloit d'impatience d'obtenir la récompense promise. Il s'en tenoit si bien assuré, qu'il se vantoit à son oncle Lieutenant de la Compagnie des Gardes du Duc de Vendôme, de faire bien-tôt une fortune considérable, & d'obtenir le Gouvernement

1617. d'une bonne place. Mais il falloit que les Seigneurs accusés fussent mis en prison auparavant. On ne fait que penser de cette affaire. Ce Gignier ne manque pas d'esprit. Il conduit son intrigue avec adresse. Cependant Gignier devoit être le plus extravagant de tous les hommes. Pouvoit-il s'imaginer qu'on ne le confronteroit pas avec les Seigneurs, quand ils seroient arrêtés, & qu'on ne lui demanderoit pas des preuves de ses accusations atroces contre les personnes du premier rang? Et comment espéroit-il de les convaincre d'une conspiration à laquelle on n'avoit jamais pensé? Est-il possible que l'avarice, & l'ambition aveuglent si fort des gens, qui semblent avoir de la raison & de la prudence? Peut-être que Gignier se flatta que le Favori se contenteroit de faire mettre à la Bastille cinq ou six Ducs, un Cardinal, un Maréchal de France, & quelques autres personnes de qualité, qu'il les y feroit garder sans aucune procédure de justice: & qu'on recompenseroit le délateur, de même que les gens employés par la Reine Mere, afin d'arrêter le Prince de Condé, furent récompensés. Quoi qu'il en soit, le fourbe crut peu de temps après, avoir trouvé une belle occasion de faire exécuter son projet, nonobstant les delais affectés de Luines & de Déageant.

Le même  
Gignier  
accusé le  
Duc de  
Vendôme  
de vouloir  
empoisonner le  
Roi.

Cesar Duc de Vendôme prioit le Roi de presenter un de ses enfans au Baptême. Il devoit y avoir ensuite une collation magnifique à l'Hôtel de Vendôme: Et sa Majesté promit à Cesar de se bien divertir chez lui. Gignier s' imagine qu'en donnant de nou-

veaux

veaux soupçons au Favori, on prendra enfin la résolution de s'assurer du Duc de Vendôme & des autres Seigneurs accusés. Le voilà donc qui vient avertir Luines que dans ce repas, on doit empoisonner le Roi & son Favori: Et que si Luines s'abstient de boire & de manger, on a résolu de le faire assommer à coups de hallebardes par des soldats déguisés en Suisses. Gignier donne beaucoup de couleur à son nouvel avis: il emploie toute sa rhétorique à persuader à Luines & à Déageant, qu'il n'y a plus de temps à perdre. Le fourbe proteste que si on ne s'assure pas la nuit prochaine, ou le lendemain matin, des conjurés, il s'éloignera de Paris pour n'être pas le témoin des malheurs, dont il avertit inutilement. Luines & Déageant consultent ensemble. Du Vair Garde des Seaux étoit le seul de tous les Ministres d'Etat, que Gignier ne rendoit pas suspect. On prend la résolution d'engager le délateur à tout dire à ce Magistrat. Gignier joue si bien son personnage, qu'il persuade à du Vair que Déageant est cause de ce qu'on néglige de prévenir une si dangereuse conspiration. Le Garde des Seaux allarmé fait des reproches à Luines & à Déageant. Ils rassurent du Vair. On lui fait voir que le Favori a pourvu au principal, en veillant avec plus de soin à la sûreté de la personne du Roi, & que c'est trop hasarder que d'arrêter tant de Seigneurs distingués sur une simple délation. Gignier avoit mis encore le Duc de Guise de la partie, en disant qu'il étoit entré dans le complot après une assez longue résistance,

1617.

*Mémoires  
de Déageant  
pag. 93.  
94. &c.  
Gramond.  
Historiarum  
Gallie  
L. II.  
1617.*

Lui-

1617. Luines & Déageant résolurent alors d'avertir le Roi de tout ce qui se passoit. Il faut, lui dit le Favori, *que vous feigniez d'avoir envie d'aller au baptême, & que vous fassiez le malade un peu avant l'heure marquée.* Louis ne favoit pas mal dissimuler. Il va dans l'Eglise des Feuillans à Vespres: Et avant la fin de l'Office, son visage paroît plus pâle qu'à l'ordinaire. On s'approche du Roi; on lui demande s'il se trouve mal. *Ne dites rien,* répond-il adroitement, *je veux aller au baptême & à la collation. Ce que je sens sera bien-tôt passé.* Luines fait semblant d'être fort en peine: il envoie querir le premier Medecin averti de jouer aussi la comédie. Le Medecin tâte le pouls au Roi: il se fache de ce qu'on a laissé si long-tems sa Majesté dans le mauvais état, où elle se trouve. Grand bruit au Louvre & ailleurs. Le Duc de Vendôme accourt bonnement. Il prie le Roi de trouver bon que la partie soit remise à un autre jour, & proteste que la santé de sa Majesté lui est plus chère que toute autre chose. Enfin, pour mieux couvrir le jeu, on fait prendre des remèdes au Roi.

La four-  
be de  
Gignier  
est décou-  
verte.  
On le  
condam-  
ne à la  
mort.

Quelques jours après, César Duc de Vendôme s'apperçoit que la maladie pouvoit bien être feinte, & que sa Majesté le reçoit plus froidement qu'à l'ordinaire. Le Duc commence à se défier de quelque chose. Plus il fait attention à ce qui se passe à son égard, plus il se persuade qu'on veut le perdre dans l'esprit du Roi. Sur quelques indices, César soupçonne Gignier de trahison. Et en réfléchissant sur les allu-  
res

res du personnage, il se confirme dans la pensée que Gignier entreprend de lui jouer un mauvais tour. Vendôme va trouver Luines & Déageant au Louvre, dans le dessein de s'éclaircir tout de bon. *J'ai de grandes raisons de croire*, leur dit le Duc, *que Gignier a quelque méchant dessein contre moi, & qu'il me calomnie. Je prétens me justifier devant le Roi, au Parlement, & par tout où il en sera besoin. Je viens me remettre entre les mains de sa Majesté: Je la prie seulement de faire arrêter le délateur, & d'ordonner qu'il me soit confronté.* Luines découvrit tout au Duc de Vendôme, & Déageant n'a pas manqué d'avertir le public que César & les autres Seigneurs lui furent bon gré de ce qu'il empêcha qu'on n'allât trop vite dans cette affaire. Gignier est mis en prison. Au premier interrogatoire il avoué toute la fourbe: & le Parlement condamne le calomniateur à être décapité. Le crime ne réussit pas également à tout le monde. Il étoit plus facile d'achever de perdre Marie de Medicis & le Maréchal d'Ancre dans l'esprit du Roi, que d'engager un nouveau Favori à se mettre en danger de soulever contre lui tout le Roiaume, en faisant arrêter sur une simple délation tant de personnes distinguées par leur naissance, par leurs dignités, & par leurs emplois.

Luines se conduisoit en assez bon Politique, lorsqu'il suivoit les ouvertures de Déageant. Cet homme adroit & prévoiant conseille d'abord à Luines de rendre son Maître plus puissant à la Cour de Rome. Elle a, dit-  
Intrigues de Luines, & de Déageant pour  
 soit.

1617.

1617. soit-il, *une fort grande influence dans les affaires de l'Europe. Et la France ne doit pas souffrir que les Papes soient entièrement à la dévotion du Roi d'Espagne.* Il y avoit alors à la Cour de Rome deux factions presque également fortes; celle des Borghéses néveux du Pape regnant, & celle du Cardinal Aldobrandin neveu de Clement VIII.

*Mémoires de Déage. ant pag.*

*153. 154. &c. Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.*

1618.

Déageant entreprit de les mettre toutes deux dans les intérêts de la France, & de les opposer à la faction Espagnole. Le projet étoit beau; mais en formant des desseins trop vastes & trop difficiles, on échoue ordinairement. Voici donc Déageant qui fait proposer le mariage de Mademoiselle de Verneuil fille naturelle du feu Roi Henri IV. avec le Prince de Sulmone petit-neveu de Paul V. Dès qu'un Prêtre fils de quelque Banquier d'Italie, & souvent d'une naissance encore plus basse, à l'habileté de se faire Pape, il devient tout à coup un grand Prince. Les têtes couronnées recherchent son alliance. Elles offrent à l'envi leurs plus proches parentes à ses neveux, ou du moins les partis les plus considérables de leur Royaume. Le Cardinal Borghése eut le plaisir de refuser la sœur naturelle du Roi de France qu'on offroit humblement à son neveu. Le parti que l'Espagne proposa n'étoit pas si considérable: cependant il fut préféré. Malgré les avances faites de la part de Louïs, la maison Borghése se déclare ouvertement pour l'Espagne. Sulmone se charge l'année suivante de présenter à son oncle la haquenée au nom du Roi Catholique. La Cour de Fran-

France s'efforça inutilement d'empêcher 1617.  
que le neveu du S. Pere ne prit cette com-  
mission. N'est-ce pas la chose du monde  
la plus ridicule que de puissans Rois em-  
ploient leurs Ministres à négocier sérieu-  
sement sur ces fadaïses? Philippe triomphe  
de ce que le neveu du Pape veut bien pré-  
senter la haquenée à sa Sainteté: & Louis  
traverse autant qu'il peut le dessein d'un  
Roi son rival. On se fait un point d'hon-  
neur d'ôter à l'Espagne cette gloire imagi-  
naire que la Maison Borghése paroisse pré-  
ferer les bonnes grâces de sa Majesté Ca-  
tholique à celles du Roi Très - Chrétien.  
Avec un peu de bon sens, & des sentimens  
droits sur la Religion, les Souverains regarde-  
roient le Pape & ses neveux comme des gens  
indignes que les Têtes couronnées se met-  
tent en peine d'être bien ou mal avec eux,  
sur tout en ce qui concerne les affaires po-  
litiques. Quand on souffrira que le Pape  
se mêle seulement de ce qui regarde les  
Moines & leurs differends, il aura encore  
plus d'autorité qu'il n'en doit légitimement  
prétendre.

Dégeant tâchoit en même-tems de ga-  
gner le Cardinal Aldobrandin. Mais com-  
ment un homme si clairvoiant ne s'apper-  
cevoit-il pas, qu'il est impossible que les  
Italiens abandonnent le Roi d'Espagne  
pour se dévouër au Roi de France? Celui-ci  
n'a pas un pouce de terre en Italie, & l'au-  
tre en possède la moitié. Il a de bons  
benefices, & de grandes récompenses à  
distribuer. Les choses auroient pû changer  
à la Cour de Rome, si celle de France  
plus

1617. plus religieuse à garder ses Traités, s'en fût tenue à celui de la distraction de la Monarchie d'Espagne. Le Pape & les Cardinaux auroient été presque tous à la dévotion du Roi de France devenu maître des Roïaumes de Naples & de Sicile. Les Italiens se verroient dans la nécessité de cultiver avec plus de soin les bonnes graces de sa Majesté Très-Chrétienne, que celles du Roi Catholique. Les Nèveux du Pape se feroient honneur de présenter la haquenée à leurs oncles de la part de Louis XIII. & de ses Successeurs. Pour mettre le Cardinal Aldobrandin dans les interêts de la France, Déageant s'avise de flatter l'ambition du Duc de Savoie bon ami du Cardinal. On offre à Charles Emmanuel de l'aider à devenir Empereur après la mort de Mathias qui n'a point d'enfans, pourvû que le Duc engage Aldobrandin à se lier avec la Cour de France. Le Savoïard toujours prêt à donner dans les projets les plus chimériques, accepte volontiers la proposition. Il représente seulement que les Borghéses opposés aux Aldobrandins, se déclareront encore plus ouvertement pour l'Espagne, dès que la faction contraire paroïtra prendre le parti de la France. On lève la difficulté de Charles Emmanuel, en lui disant que la Cour travaille à gagner les Borghéses par des offres avantageuses. Déjà le Duc de Savoie se croit à la veille d'être proclamé Roi des Romains. Il s'imagine que toutes les Puïssances de l'Europe jalouses de la grandeur de la Maison d'Autriche, se réunissent en sa faveur  
dans

dans le dessein d'ôter l'Empire à des Princes qui le regardent comme un bien héréditaire à leur famille.

1617.

Une chose fortifioit encore les espérances de Charles Emanuël. Les Princes Protestans d'Allemagne pensoient à faire un Empereur de leur Religion: & plusieurs jettoient les yeux sur Frédéric Comte Palatin du Rhin, que son alliance avec Jacques I. Roi de la Grande Brétagne, devoit rendre plus puissant & plus capable qu'aucun d'entr'eux de soutenir ses prétentions, en cas qu'on lui donnât un droit apparent à l'Empire. Mais sa Majesté Britannique n'étoit point d'avis que le Palatin songeât à se faire Empereur. Elle conseilloit de choisir plutôt le Duc de Savoïe. Les Ministres d'Angleterre en faisoient même la proposition à la Cour de France. Jacques ne raisonnoit pas trop mal dans cette affaire. Il crût que l'Espagne, la France, l'Italie & la Ligue Catholique d'Allemagne, se réuniroient afin d'empêcher qu'aucun Prince Protestant ne fût élevé à l'Empire. Le moïen le plus sûr de l'ôter à la Maison d'Autriche, c'étoit, à son avis, d'appuier le Duc de Savoïe, ou quelqu'autre Prince Catholique Romain, moins puissant que le Roi de France. Tout cela étoit plus que suffisant pour remplir l'esprit de Charles Emmanuël de grandes espérances. Il avoit pensé à se faire Pape. L'Empire est un morceau plus friand. L'un lui paroïssoit beaucoup plus faisable que l'autre; si la France, l'Angleterre, & les Princes Protestans d'Allemagne se déclaroient de la

bonne

*Mémoires  
de Déa-  
geant.  
pag. 159.*

1617. bonne manière, comme leurs intérêts sem-  
bloient le demander. Mais les desseins du  
Roi de la Grande Bretagne, du Duc de  
Savoïe, & du confident de Luines étoient  
également impossibles. Aucun de leurs  
projets ne réussit. L'Empire demeurera  
dans la Maison d'Autriche; & la Cour de  
Rome ne sera pas moins dévouée à l'Espagne  
qu'auparavant.

Marque-  
mont  
Archevé-  
que de  
Lion est  
envoyé à  
Rome,  
pour y  
faire les  
fonc-  
tions  
d'Ambas-  
sadeur.

Mémoires  
pour l'His-  
toire du  
Cardinal  
de Riche-  
lien.  
1617.

Luines avoit une raison particulière de mén-  
ager le Pape & le Cardinal Borghése son  
néveu. Le Maréchal & la Maréchale  
d'Ancre laissèrent des effets considérables  
à Rome. L'Arrêt du Parlement de Paris  
les déclara confisqués au Roi: & Luines  
en reçut la gratification par des Lettres  
Patentes de sa Majesté. Mais le Pape sou-  
tenoit que le Parlement de Paris n'avoit  
aucune juridiction sur des acquisitions fai-  
tes à Rome. Les Borghéses pretendoient  
en profiter, & les plus proches parens du  
jeune Conchini réclamoient pour lui tout  
ce que son pere & sa mere possédoient en  
Italie. Le Marquis de Trénel Ambassa-  
deur de France à Rome, aiant obtenu la  
permission de revenir à la Cour, il fut  
question de remplir sa place. Luines & les  
Ministres de France ne purent convenir  
si tôt d'un homme d'épée. Marquemont  
Archevêque de Lion eut ordre d'y aller  
faire les fonctions d'Ambassadeur. Le  
Prélat qui a bonne envie d'obtenir un cha-  
peau rouge, accepte volontiers un emploi  
qui s'accommode avec ses desseins. On  
nous a conservé son Instruction expédiée à  
Fontainebleau le 14. Juin de cette année.  
Elle

Elle est semblable aux autres, pleine de bassesses & de déguifemens. Après que Marquemont aura baifé les pieds du Pape au nom du Roi, & fait les protestations ordinaires *de la dévotion & de l'observance filiale* de Louïs envers le S. Siège, & du zèle de sa Majesté pour la propagation de la Foi Catholique, l'Archévêque doit rendre à sa *Beatitude* un compte exact des raisons que le Roi a eues de se défaire du Maréchal d'Ancre. Et parce qu'on prévoit bien que le S. Pere ne manquera pas d'objecter qu'il falloit plutôt mettre Conchini entre les mains de la Justice ordinaire, le Roi ordonne à Marquemont d'insinuer au Pape, que le Maréchal d'Ancre a été assassiné par sa faute & contre l'intention de sa Majesté. Que cela est pitoiable en toutes manières! Sans relever ici les mensonges indignes qu'on fait dire au Roi, qu'est ce qui l'oblige d'informer le Pape du détail d'une chose ordonnée, disoit-on, pour le bien du Roiaume? Les Souverains de la Communion de Rome sont-ils responsables de toutes leurs actions au S. Pere?

Il n'y a ni moins de fausseté, ni moins de forfanterie dans l'instruction, sur le chapitre de Marie de Médicis. Louïs étoit fort content de l'administration de la Reine sa mère. Il auroit souhaité de la retenir auprès de lui, & de se servir encore de ses bons conseils. Mais il a fallu se rendre aux instances de Marie de Médicis. Elle a demandé, dit-on, *d'être déchargée d'un pesant fardeau*, & de s'éloigner de la Cour, afin de *vacquer plus librement à servir Dieu*. Que de-

1617.

1617. devons-nous penser des Princes, quand nous leur voions dire sérieusement des choses si notoirement fausses & si ridicules? Ce que l'Archevêque devoit représenter au Pape touchant les affaires d'Italie, est plus raisonnable. Louïs se plaignoit hautement de ce que les Espagnols transportoient à Madrid, sans l'en avertir, la négociation de l'accommodement du Duc de Savoie avec leur Roi, & de ce qu'ils prétendoient tout faire sans la participation de Senecey Ambassadeur de France en Espagne. Justement irrité de cette conduite malhonnête & irrégulière, Louïs proteste que sans vouloir entrer dans une guerre ouverte avec le Roi son beau-pere, il protégera le Duc de Savoie, & qu'il saura bien empêcher que les Espagnols n'oppriment un Prince allié de la Couronne de France. Le Roi ne témoigne pas moins de zèle pour le rétablissement de la paix entre la République de Venise & l'Archiduc de Gratz. Sa Majesté donne même en passant un avis au Pape, qui ne devoit pas être fort agréable au bon-homme. Elle veut que Marquemont déclare sans façon à Paul V. que le monde croit qu'il n'est pas fâché de se venger du chagrin que les Venitiens lui donnèrent autrefois: Et que c'est la raison pourquoi il souffre que la République s'embarasse dans une guerre qui pourroit bien attirer contre elle toutes les forces du Roi Catholique en Italie.

On donna encore à Marquemont un mémoire raisonné & plein d'érudition, afin de prouver que les biens laissés en Italie par  
le

le Maréchal & la Maréchale d'Ancre, étoient légitimement confisqués au Roi. Mais le Pape & son neveu Borghése ne convinrent pas tout à fait de la validité des argumens, allégués en faveur de la Jurisprudence du Parlement de Paris. Après un an de négociation sur cette affaire, on demeura d'accord que les effets de la Maréchale d'Ancre sur les *Monts de Pieté* à Rome, seroient partagés entre le Roi & le Pape. Sa Majesté, c'est-à-dire, Luines son favori, en toucha deux cens cinquante mille livres monnoie de France : Et le Pape, ou plutôt ses neveux, en eurent cent soixante & quinze mille. De peur d'être inquiétés sur cet argent sous un autre Pontificat, les Borghéses firent mettre dans les actes, que ce qui revenoit à leur oncle, seroit employé à la fabrique de l'Eglise de S. Pierre de Rome. Les honnêtes gens crièrent en Italie & en France contre un accord si honteux, si sordide. *On connoit bien l'avarice des Borghéses, disoit-on tout publiquement à Rome. Ils volent le bien d'un orphelin malheureux; Et on veut nous faire accroire que c'est pour l'emploier à des œuvres de piété. Quand la chose seroit véritable, faut-il que l'Eglise de S. Pierre soit bâtie aux dépens du jeune Conchini qui a perdu son pere & sa mere, & qui se voit encore privé de tout ce que la Reine mere leur avoit donné en France? On ne croit pas moins à Paris contre Luines. Cet homme, disoit-on, n'est-il pas encore assez riche? Pour atrapper un peu d'argent, l'avare Favôri engage le Roi à négocier avec le Pape, & à partager avec les Borghéses la somme de quatre-cens*

1617.

*Victorie  
Siri Me-  
morie Re-  
condite.  
Tom. IV.  
pag. 426.  
427. 428.*

Tom. III.

B

vingt-

1617. vingt-cinq mille livres. A-t-on jamais vû une pareille indignité? Quelle honte à un puissant Roi de consentir qu'en transigeant pour une somme si modique en son nom, on emploie tous les artifices de la chicane du Barreau, de peur que le jeune Conchini ne repète un jour ce que les neveux du Pape lui enlèvent injustement? L'honneur du Roi est-il donc moins cher à son Favori, que la somme de deux-cens cinquante mille livres?

Sermons du P. Arnoux Jésuite prononcés en présence du Roi contre la Confession de foi des Eglises Réformées de France.

Ce n'étoit pas seulement à Rome que Luines faisoit le bon Catholique pour avoir la meilleure partie des effets laissés par la Maréchale d'Ancre. Il signaloit encore son zèle en France: il appuioit les intérêts du Clergé contre les Réformés de Bearn, il protégeoit ceux qui attaquoient leur Religion. Pendant que la Cour est à Fontainebleau, le Jésuite Arnoux nouveau Confesseur du Roi s'avise de faire le controversiste dans un Sermon prononcé devant sa Majesté. Le bon Pere avance hardiment que les passages de l'Écriture Sainte cités en marge dans la Confession de Foi des Eglises Réformées de France sur les questions controversées avec l'Église Romaine, sont tous faussement allegués. Un Gentilhomme bon Huguenot aiant rencontré depuis Arnoux, dit sans façon au Jésuite qu'il ne prouveroit jamais ce qu'il avoit avancé dans son Sermon. Arnoux accepte bravement le défi: il met entre les mains du Gentilhomme un Ecrit, où sa proposition est soutenue. L'affaire aiant éclaté à la Cour, le Roi souhaita d'entendre les preuves que son Confesseur se vantoit d'avoir. Arnoux les

Bernard  
Histoïre  
de Louis  
XIII.  
L. IV.  
1617.  
Mercure  
François  
1617. Di-  
fense de la  
Confes-  
sion des  
Eglises  
Réformées  
dans l'É-  
pitre au  
Roi.

les deduit à sa manière dans un autre Sermon. Par un emportement indigne de la chaire, il fait mille exécutions contre lui-même: & se condamne aux peines éternelles & à tous les supplices imaginables, s'il ne prouve pas clairement que les passages sont pris à contre-sens. Arnoux exhorte même le Roi à la destruction des Huguenots dans son Roiaume, & lui propose l'exemple de quelques Princes qui ne souffrent qu'une Religion dans leurs Etats. Cependant le Gentilhomme Huguenot avoit envoié l'Ecrit de ce Prédicateur séditieux & sanguinaire aux quatre Ministres de Charenton. Ils publient incontinent une *Défense de la Confession des Eglises Reformées de France contre les accusations du Sieur Arnoux Jésuite*. On avoit décrié leur Religion en présence du Roi; les Ministres crurent que sa Majesté ne trouveroit pas mauvais qu'ils se défendissent devant elle. Le livre lui fut adressé. L'Epître est certainement bien tournée. C'est l'apologie des Réformés la plus forte & la plus respectueuse qui se pût présenter à un jeune Prince, en faveur d'un grand nombre de ses sujets qu'on lui dépeignoit des couleurs les plus noires.

Montigni, Durand, du Moulin & Mestrezat Ministres de l'Eglise de Paris, remontrèrent à Louis avec une liberté vraiment Françoisë & Chrétienne, que les villes de leur Religion ont servi d'azile au feu Roi son pere injustement persécuté, que *sous sa conduite & pour sa défense*, les Réformés donnèrent des batailles, & qu'au peril *de la Confession des Eglises*

1617. *de leurs vies & de leurs biens, ils le portèrent*  
*Réformées* *sur le Trône à la pointe de l'épée, malgré les*  
*de ns l'E-* *ennemis de l'Etat. De tant de travaux, de per-*  
*pire au* *tes, & de dangers, ajoutoient les Ministres*  
*Roi.* *avec beaucoup de justice & de raison, d'au-*  
*tres que nous en recueillent le fruit. Après*  
 avoir rapporté au jeune Roi quelques-uns  
 des principaux articles de leur Confession  
 de foi, ils remontrèrent à sa Majesté que  
 le Pape & son Clergé haïssent particulié-  
 rement les Réformés, parce qu'ils se font  
 un point de Religion de maintenir l'indé-  
 pendance & la dignité de la Couronne du  
 Roi contre les entreprises & les usurpations  
 des Papes. Les Ministres rendent justice  
 en cette occasion à plusieurs Catholiques  
 Romains. On reconnoit de bonne foi que  
 certaines personnes de cette Communion,  
 ont des sentimens droits & raisonnables sur  
 l'autorité souveraine du Roi. Ce n'est pas  
 qu'on ne pût contester légitimement là-  
 dessus; car enfin, il parut dans la dispute  
 émuë à l'occasion de l'article du Tiers-  
 Etat, que si quelques gens équitables de la  
 Communion de Rome, pensent bien sur  
 les dogmes qu'il contenoit, le Pape, le  
 Clergé, & le plus grand nombre des dé-  
 vots & des zelés, regardoient ces Messieurs  
 comme des hérétiques, ou du moins com-  
 me des gens dont la foi devoit être dou-  
 teuse & suspecte. Mais laissant à part cette  
 question incidente, les quatre Ministres  
 se contentent d'attaquer le Pape & son  
 Clergé. *Nous espérons, disent-ils au Roi,*  
*qu'un jour Dieu vous ouvrira les yeux.*  
*Votre Majesté appercevra que sous ce nom*  
 Spé-

*spécieux d'Eglise Romaine, le Pape s'établit une Monarchie temporelle dans le monde. Il tient déjà sous sa puissance le tiers de vôtre Roiaume: il a soustrait de vôtre obeissance la cinquième partie de vos sujets. Les Ecclesiastiques prétendent n'être point vos justiciables: ils reconnoissent pour leur temporel un autre Souverain que vous. Permettez-nous, Sire, d'ajouter à ceci que le Pape soutient: Et il l'a même pratiqué de nôtre temps; qu'il peut en certains cas vous ôter la vie Et la couronne. Il ne lui reste plus qu'à dire que vôtre Roiaume est un fief de son Siège; Et que vous ne vivez Et ne regnez qu'à sa discretion.* 1617.

Les Rois de France sentent ces pernicieuses conséquences de leur Religion. Ils ont tâché d'y remédier par des loix & par des ordonnances qui déclarent les Ecclesiastiques sujets à leur juridiction en tout ce qui regarde le temporel. Mais quels combats n'a-t-il pas fallu soutenir en établissant des loix si justes? Encore ne courent-elles pas la racine du mal. Il subsistera tant qu'il y aura des Ecclesiastiques & des Moines qui croiront le Pape infailible, ou qui le regarderont du moins comme le *Souverain Vicaire de Jesus-Christ sur la terre*. La France a tâché de donner en nos jours une plus grande atteinte à la puissance que les Papes usurpent sur le temporel des Princes: qu'en est il arrivé? Le Roi le plus fier, le plus jaloux de son autorité qui fut jamais, s'est vû réduit à souffrir que le Clergé de France se rétractât honteusement de ce qu'il avoit avancé

1617. en faveur de l'indépendance des Têtes couronnées. Pourquoi le dissimuler? Il n'y aura jamais de Prince ni d'Etat Chrétien véritablement souverain, à moins qu'il n'en vienne à reconnoître le Pape comme le simple Evêque d'une Eglise particulière, ou tout au plus comme un Metropolitan, dont la juridiction s'étend sur quelques Provinces voisines de Rome. Et c'est ce que les Princes & les Etats Protestans ont fortagement fait. Heureux, s'ils savent tous conserver chèrement l'indépendance & la liberté, que leurs prédecesseurs ont eu tant de peine à recouvrer.

Les Ministres font ensuite le portrait des Jésuites d'après nature. Il seroit difficile d'en trouver un plus ressemblant. *Vous avez, Sire, dans votre Roiaume, poursuivoit-on, une faction d'hommes qui se disent de la Compagnie de Jesus, comme si c'étoit trop peu de chose pour eux, d'être les disciples du Sauveur. Ils font vœu d'une obeissance aveugle au Chef de leur Ordre, qui a toujours été & qui est encore sujet du Roi d'Espagne. Ces gens ont été condamnés par vos Cours de Parlement comme corrupteurs de la jeunesse, & comme ennemis de l'Etat & de la vie des Rois. Ils enseignent au peuple que le Pape peut dégrader les Souverains, & transporter leur couronne à un autre, qu'un Prêtre ne doit pas révéler les conspirations contre le Roi, quand il ne les apprend que par la voie de la Confession, & que s'il arrive qu'on découvre que le Confesseur a su quelque chose d'une conspiration, il peut user d'équivoques en répondant aux Magistrats.*  
On

On a vû les funestes effets de cette doctrine en France & ailleurs. Des livres publiés pour la soutenir avec l'approbation authentique du Général & d'un bon nombre de Docteurs Jésuites, ont été condamnés à être brûlés par la main du bourreau. Si Votre Majesté veut prendre la peine de s'en informer, elle trouvera qu'au Collège des Jésuites de la Flèche fondé par la libéralité du feu Roi votre pere, on voit dans la sale basse du logis des Peres un tableau, où sont représentés les Martyrs de l'Ordre des Jésuites, entre lesquels il y en a qui ont souffert le dernier supplice pour avoir entrepris sur la vie des Rois. Cette punition y est appelée martyre. On expose le tableau à la vuë d'un grand nombre de jeunes gens, afin de les exciter par des exemples à parvenir à la gloire du martyre par la même voie. Et ces Jésuites, sans s'être retractés, sans avoir condamné par aucune déclaration publique les livres qui contiennent une doctrine si pernicieuse, ont aujourd'hui l'oreille de nos Rois, ils sont les dépositaires des secrets de leur conscience, ils approchent le plus près de leur personne. Ces mêmes gens, Sire, tâchent d'avancer leurs desseins particuliers en soulevant le monde contre nous. Ils couvrent leurs intrigues & leurs caballes d'un faux zèle de Religion. Les Jésuites ne peuvent souffrir un Roi, quoique Catholique Romain, à moins qu'il ne se fasse le persécuteur de ses sujets, & qu'il ne mette le feu dans son Roiaume. C'est ainsi que l'emporté & imprudent Arnoux attira contre lui & contre ses confrères des réproches qui n'étoient que trop bien fon-

1617. dés. On ne peut nier que ce portrait des Jésuites du temps de Louis XIII. ne soit fidele. Les bons Peres ont voulu faire semblant de prendre une autre méthode sous le règne de son fils. De si habiles gens ont bien vû qu'en soutenant une semblable doctrine, ils se perdroient infailliblement dans l'esprit d'un Roi qui croit faire un grand sacrifice à Dieu en souffrant quelqu'un au-dessus de lui pour le spirituel, & qui tremble sans cesse pour sa vie. Il a donc fallu renoncer, du moins en apparence, aux dogmes favoris des premiers Jésuites. Avec cet artifice, on est venu à bout de rendre Louis XIV. un cruel & opiniâtre persécuteur de ses sujets Réformés, & de lui faire mettre autant qu'il a pû, le feu dans son Roiaume.

Il n'est pas surprenant qu'une pareille Epître dédicatoire ait soulevé le Clergé, les Jésuites, & toute la caballe des bigots. Comme la vérité des reproches faits au Pape, aux Ecclesiastiques, & aux bons Peres, fautoit aux yeux, on les dissimula finement. Les zelés se recrierent sur ce que les Ministres disoient, que ceux de leur Religion portèrent le feu Roi sur le thrône à la pointe de leurs épées. Cela est trop audacieux, croit-on: Mais le fait n'est-il pas constant? Le Lieutenant Civil & la Chambre de l'Edit à Paris aiant voulu prendre connoissance de l'affaire, le Roi l'évoque à son Conseil. Les quatre Ministres y sont mandés. On leur fit des réprimandes; on leur défendit d'adresser aucun Discours, ni aucune Epître au Roi, sans la permission expresse

Bernard  
Histoire  
de Louis  
XIII. L.  
IV. 1617.  
Mercure  
François.  
1617.

1617.

presse de sa Majesté; Enfin on ordonna que le livre seroit supprimé. La justice vouloit que le Roi défendît aussi aux Jésuites & autres adversaires des Réformés, de les accuser dans les Sermons prononcés devant lui, & dans les livres dédiés à sa Majesté. Quelle faute les Ministres commirent-ils, en lui adressant la défense de leur Confession de Foi contre un homme qui la décria faussement en deux Sermons prononcés devant sa Majesté? *Elle ne doit pas souffrir, dit-on, qu'on lui adresse des livres faits contre sa Religion.* Les Princes Mahométans ont donc raison d'empêcher que les Chrétiens accusés tous les jours devant eux de blasphème & d'infidélité, ne leur adressent des apologies de la Religion Chrétienne. Les Empereurs, le Senat, & les Magistrats Romains eurent tort de recevoir les livres que Quadratus, Aristide, Justin, Athénagore & Tertullien leur présentèrent pour la défense du Christianisme. Tous ces Auteurs y combattoient la Religion de l'Etat & du Souverain. Disons la vérité. L'ignorance des Princes est une grande ressource au Pape & au Clergé Romain. Ces Messieurs risqueroient trop, en permettant aux Souverains équitables & judicieux d'examiner de bonne foi les argumens des Protestans contre l'Eglise de Rome. Le livre des quatre Ministres fit si grand bruit dans le monde que Richelieu Evêque de Luçon, occupé pour lors à composer des livres de dévotion, eut envie de se remettre dans la controverse, & de se signaler par une réponse

B 5.

à l'E-

1617. à l'Épître des Ministres. On se moqua d'un Prélat qui négligea de faire le Théologien dans son Diocèse, & qui après s'être donné tout entier à la Politique, s'avisa d'écrire sur la controverse, quand il n'a plus le moyen de s'intriguer. Le monde rendit justice à Richelieu. On reconnut qu'il savoit mieux profiter des livres de Tacite & de Machiavel, que discuter les passages de l'Écriture sainte, & éclaircir un dogme de Théologie.

Remontrances des Evêques de Mascon & d'Aire au Roi de la part de l'Assemblée du Clergé.  
*Mercurie François*  
1617.

Le Conseil du Roi étoit occupé à Fontainebleau sur les demandes du Clergé touchant le rétablissement de la Religion Romaine, & la restitution des biens Ecclesiastiques dans la Principauté de Bearn, lors que le P. Arnoux entra en lice contre les Réformés. Avant que la Cour sortît de Paris, Dinet Evêque de Mascon fit au nom de l'Assemblée du Clergé qui se tenoit dans la capitale, une remontrance au Roi. Les Prélats se plaignoient de je ne sais quelle entreprise des Réformés de Montpellier. Mais leur but principal, c'étoit d'obtenir le rétablissement parfait de la Religion Romaine en Bearn, abolie par la Reine Jeanne d'Albret mere d'Henri IV. & la restitution des biens de l'Eglise saisis par la même Princesse: choses que le Clergé sollicitoit avec une ardeur extrême depuis quelques années. La harangue de l'Evêque de Mascon fut plutôt une déclamation d'un jeune homme nouvellement sorti du Collège, qu'une remontrance d'un Prélat grave & judicieux. Dès qu'on ne souffre pas que ces Messieurs soient les maîtres par tout,

1617.  
 tout, & qu'ils tourmentent impunément les autres, ils crient que les hérétiques les persécutent & les oppriment. A les entendre parler, *l'épouse légitime de Jésus-Christ*; car enfin il leur plaît de se donner ce nom magnifique: & quand on a la force en main pour faire valoir la supposition la plus injuste, on prend aisément un ton fier & hardi: à les entendre parler, dis-je, la véritable Eglise figurée par *Sara*, souffroit les mépris & les outrages d'*Agar* la concubine, en Bearn & ailleurs. C'est ainsi qu'on désignoit l'Eglise Réformée par une allégorie qui seroit peut-être supportable, si ces Messieurs prouvoient bien qu'ils ont conservé l'ancienne doctrine des Apôtres & la pureté de l'Évangile.

Ce n'est pas tout. Si nous en voulons croire Dinet, ceux de sa Communion gémissent dans le Bearn sous un esclavage plus dur que celui des Chrétiens opprimés par les Turcs en Orient. A t-on jamais rien entendu de plus extravagant? de quoi s'agissoit-il dans le fond? De ce que les Evêques de Lescar & d'Oleron n'avoient pas le moien d'aller en carosse; de ce que les biens Ecclesiastiques demeuroient affectés au bon usage fait par la Reine Jeanne d'Albret de l'avis & du consentement des Etats du païs. Et comment les Catholiques Romains perdirent-ils ces biens qu'ils réclament aujourd'hui avec tant de hauteur? en punition d'un noir attentat contre leur Souveraine légitime. Après cela, des gens que le souvenir du crime de leurs procès devoit couvrir de confusion, vien-

1617. nent dire gravement au petit-fils de cette Princesse : *Nous ne vous demandons pas, Sire, qu'à l'imitation de S. Louis vous passiez & repassiez les mers pour chasser de l'Orient l'ennemi du nom Chrétien, ou pour recouvrer les saints lieux qu'il occupe injustement. Mais nous interpellons votre religion, nous sommons votre justice, de ne permettre pas que les sujets Catholiques de votre Principauté de Bearn, soient plus maltraités que ne sont ceux de la Religion prétendue Réformée dans votre Roiaume. Je dirai plus, quoi qu'avec honte, mais avec vérité. Les Catholiques sont en Bearn dans un état pire que celui des pauvres Chrétiens sous la domination des Infidèles. Quelle impertinence ! disons mieux : quelle malignité pour surprendre un Prince de seize ans !*

*Mémoire  
Français.  
1617.*

La remontrance que Cospean Evêque d'Aire fit selon la coutume à la fin de l'Assemblée ; étoit plus éloquente. Ce Prélat avoit acquis de la réputation par ses prédications & par une conduite assez régulière. Il parla fortement au Roi contre les duels ; contre les Evêchés & les bénéfices donnés à des enfans à la mammelle, souvent même à ceux qui étoient encore dans le ventre de leur mere ; contre les pensions sur les biens d'Eglise accordées aux Laïques ; enfin contre les appels comme d'abus : c'est le grand grief des Evêques de France. Ils souffrent avec une extrême impatience de se voir assujettis à la juridiction des Parlemens. On ne pouvoit, au gré de Cospean, faire un plus indigne traitement à Jesus. Christ. C'est le plus grand

grand renversement de la discipline Ecclesiastique. Les Prélats de l'Eglise Gallicane auront meilleure grace de presser fortement l'observation des anciens Canons; si pourtant il est vrai que *les appels comme d'abus* leur soient contraires, quand ces Messieurs se foumettront d'une maniere édifiante aux réglemens des Conciles anciens & modernes contre la pluralité des bénéfices & contre les translations. Cospean un des Evêques les plus réguliers de son temps eut trois Evêchés. Il ne fit jamais scrupule de quitter le plus pauvre pour le plus riche. Aire vaut moins que Nantes, & le revenu de Lisieux est plus considérable que celui de Nantes.

1617.

Les reproches de quatre Ministres de l'Eglise Réformée de Paris, dans leur Epître dédicatoire au Roi, tenoient au cœur des Prélats de l'Assemblée. Cospean voulut y répondre à la fin de sa harangue. Mais son éloquence donna fort à gauche dans cette occasion. *L'impiété parle plus haut que jamais*, dit-il; *les Ministres de l'irreligion & du mensonge osent dans une lettre qu'ils ont eu l'impudence d'adresser à vôtre Majesté, nous charger de leurs crimes, & imposer à l'Epouse de Jesus-Christ la désobéissance & les félonnies de la paillarderie de Satan.* Si le monde n'étoit pas accoutumé aux manières fanfaronnes, & aux expressions outrées & calomnieuses des gens de l'Eglise de Rome, lors même qu'ils entreprennent de soutenir leurs plus mauvais endroits, je serois tenté de faire voir le ridicule de cette période étudiée de l'Evê-

B 7

que

1617.

que d'Aire. Gracchus accuse ici les autres de fédition: Catilina déclame contre le factieux Cethégus. Mais laissons là les recriminations de ces Messieurs. Voions comment Cospean se tirera d'un pas fort glissant: il s'y est engagé mal à propos. *Nous leur ferons toujours quitter la lice, en ce qui concerne la cause de Dieu, de la foi & de la Religion, ajoute-t-il: tout le monde sait qu'ils l'ont quittée à Mante & à Fontainebleau.* En vérité, la rodomontade est plaisante. Parmi tous les gens de l'assemblée, y en avoit-il un dont l'érudition & l'habileté fût comparable à celle de Mestrezat l'un des quatre Ministres de Paris? Aucun des Evêques de France a-t-il jamais entrepris de répondre au Traité de l'Eglise & aux autres livres que Mestrezat a publiés? Y a-t-il rien de plus foible, de plus commun que la *Défense* de Richelieu Evêque de Luçon *contre la Lettre des quatre Ministres de Charenton adressée au Roi?* La Conférence de Fontainebleau entre le Cardinal du Perron & du Pleffis Mornai ne venoit point à propos en cet endroit. Quand il seroit vrai que le Cardinal avec sa fausse éloquence & ses tours d'imagination éblouissans, auroit paru supérieur à un Gentilhomme peu accoutumé aux disputes & aux actions publiques, qui passa presque toute sa vie à l'armée & dans les affaires, ce ne seroit pas un si grand sujet de triomphe pour le Clergé de France. Mais il ne s'agit pas ici de la controverse sur l'Eucharistie, ou sur quelque autre point contesté entre les deux Communions, Suivons Cospean.

En

En ce qui est de la fidélité & de la soumission  
 que nous devons aux Rois nos Souverains,  
 ajoute-t-il hardiment, nous ne craignons les  
 reproches d'aucun Prince, qu'une Religion  
 contraire ne rendra point passionné. Au lieu  
 que nos adversaires n'effaceront jamais la ta-  
 che dont le Roi d'Angleterre, qu'ils tiennent  
 pour le protecteur de leur croiance, a flétri la  
 réputation de leur fidélité, en s'écriant hau-  
 tement & avec un ressentiment merveilleux,  
 qu'ils ont cherché à le faire périr avant qu'il  
 fût né, & à le priver en l'étouffant avec sa  
 mere, de la lumière de la vie, avant qu'il  
 eût vu celle du Soleil. Voici bien du gali-  
 matias. Sans nous mettre en peine de re-  
 chercher la justice & la vérité des repro-  
 ches que Jacques Roi de la Grande Bre-  
 tagne, peut avoir faits à quelques Ecossois,  
 il suffit de dire que ce Prince étoit le der-  
 nier que le Clergé de France dût alléguer  
 en cette rencontre. Ces Messieurs croioient-  
 ils que le monde eût oublié déjà l'horri-  
 ble *conspiration des poudres* tramée par des  
 Prêtres contre le Roi, contre ses enfans,  
 & contre tout le Parlement d'Angleterre?  
 Ne se souvenoit-on plus des défenses du  
 Pape encore vivant aux Anglois Catholiques  
 Romains de prêter à leur Roi un serment  
 de fidélité qu'il avoit raison d'exiger d'eux,  
 pour mettre & sa couronne & sa vie en  
 feureté contre leurs entreprises? Avec quel  
 front, Cospean atteste-t-il le Chancelier de  
 Silleri & du Vair Garde des Sceaux si bien  
 informés de ce qui s'étoit passé à Rome  
 & en Angleterre dans cette affaire? Plus-  
 sieurs de ceux qui entendirent la harangue  
 de

167.

1617.

de l'Evêque d'Aire, avoient vû ce que les Catholiques de France firent durant la ligue. Ils étoient témoins des loüanges données dans les livres & dans les Sermons à l'assassin du Roi Henri III. Ils favoient les attentats de Barrière, & de Châtel contre la vie de son successeur. Ils regrettoient la mort funeste d'Henri IV. tué par Ravailac. Et qui avoit porté ces malheureux à des crimes si atroces? Des Sermons prêchés, des livres publiés avec approbation dans Paris. Le décret de l'Inquisition de Rome qui condamnoit l'arrêt du Parlement de Paris contre Châtel, contre Guignard, & contre les Jésuites, n'excita-t-il point Ravailac à poignarder le Prince qui souffrit trop patiemment cette détestable censure? Enfin, quand le Tiers Etat voulut, il n'y a pas trois ans, mettre la personne de Louis XIII. & de ses successeurs en seureté, & établir l'indépendance de leur couronne, qui s'opposa hautement à l'exécution de ce louable dessein? Les mêmes Evêques, au nom de qui Cospean fait sa belle remontrance. Le Cardinal du Perron prononça pour eux une harangue, dont leurs successeurs ont eu si grande honte, qu'ils l'ont ôtée des archives du Clergé, où elle fut mise comme quelque chose de rare & d'authentique.

Arrêt du  
Conseil  
d'Etat qui  
ordonne  
le réta-  
blissement  
de la Reli-  
gion

L'Evêque d'Aire remercia le Roi en termes fort emphatiques de l'arrêt donné à Fontainebleau le 25. Juin pour le rétablissement entier de la Religion Romaine en Bearn, & pour la restitution des biens

Eccle.

Ecclesiastiques de cette Province. *Quel* 1617.  
*moyen*, dit Cospean, *de faire entendre ma* Romaine  
*foible voix parmi les cris & les chants d'alle-* & la resti-  
*gresse d'un million de Catholiques qui louent* tution des  
*Dieu, & bénissent le Roi & sa piété? Que* biens Ec-  
*vôtre Majesté ait achevé à l'âge de seize ans* clesiasti-  
*ce que la merveille des Rois, vôtre pere, a* ques en  
*desiré plus de seize ans, & n'a jamais pu* Bearn.  
*achever; cela demande pour toute louange,*  
*l'admiration, l'étonnement, & le silence.*  
 Flatterie fade & indigne d'un Evêque, lors  
 qu'on l'examine avec un peu de raison &  
 d'équité. Le feu Roi importuné par les *Mercur*  
 continuelles instances du Pape & du Cler- *François,*  
 gé donna quelques esperances de rétablir 1617.  
 la Religion Romaine, & de restituer les  
 biens Ecclesiastiques en Bearn. Mais une  
 chose arrêtoit Henri IV. instruit par Jean-  
 ne sa mere, Princesse éclairée, juste, &  
 vraiment Chrétienne. Il savoit que le  
 Bearn, selon l'ancien Droit de tous les  
 peuples en Espagne, en Angleterre, en  
 France, en Allemagne, en Italie, se gou-  
 vernoit par ses *fors ou coutumes*, dont l'une  
 est, que le Prince ne peut changer de lui-  
 même ce qui se trouve établi par l'assem-  
 blée des Etats du païs. Cet usage, disoient  
 les Bearnois, c'est la *loi fondamentale & con-*  
*tractuelle du Souverain avec ses sujets.* La  
 Religion Romaine étant donc abolie, &  
 les biens de l'Eglise saisis en vertu d'un  
 acte solemnel passé dans les Etats du païs,  
 Henri IV. ne voulut pas entreprendre une  
 chose contraire aux loix de sa Principauté de  
 Bearn, qu'il connoissoit bien & qu'il ob-  
 serva religieusement. Au lieu que son fils  
 trom-

1617. trompé par des Ministres interessés, & sur tout par du Vair Garde des Sceaux qui prétendoit faire sa cour au Pape, & obtenir un chapeau de Cardinal, donne un arrêt qui renverse les loix les plus sacrées, & l'ancienne liberté du Bearn. Voilà ce merveilleux exploit d'un Roi de seize ans, qui demande pour toute louange, l'admiration, l'étonnement, & le silence. Que des gens qui ont de si bas sentimens, méritent bien de se voir réduits à un dur & honteux esclavage!

Avant que l'arrêt fût donné au Conseil du Roi, les Députés généraux des Eglises Réformées de France présenterent requête pour demander que la décision de l'affaire de Bearn fût différée jusques au retour de Lescun Député particulier des Réformés de Bearn. Par un arrêt du dernier jour de l'année précédente, il fut ordonné que le jugement seroit remis à un autre temps. Lescun eut permission de s'en retourner & de retirer même ce qu'il produisoit pour la défense de sa cause. Mangot alors Garde des Sceaux & les Ministres d'Etat lui promirent qu'on ne passeroit pas outre en son absence. Tout cela est représenté par les Députés généraux: mais on n'y a point égard. L'arrêt du rétablissement de la Religion Romaine, & de la restitution, ou *main levée* des biens Ecclesiastiques en Bearn, est accordé aux instances de l'Assemblée du Clergé. Les revenus de l'Eglise saisis par la Reine Jeanne étoient employés à l'entretien des Ministres, des Colléges, des Professeurs, & à d'au-

Meyere  
François.  
1617.

à d'autres usages honnêtes & légitimes. De peur que tous les Huguenots de France ne crient trop fort contre l'arrêt le Roi fait écrire à ceux de Bearn qu'ils aient à députer quelques-uns d'entr'eux, pour voir proceder au remplacement que sa Majesté veut faire en leur faveur, des revenus Ecclesiastiques, dont elle accorde la *main levée* au Clergé. Les Réformés de Bearn tinrent incontinent une assemblée à Orthez. Ils y prirent la résolution générale & digne d'un peuple libre, de mourir plutôt que de consentir à l'infraction de leurs anciennes loix & à l'abolition de la Religion établie dans les formes. Mais outre qu'ils n'étoient pas assez forts pour résister à toutes les troupes du Roi, ils avoient parmi eux des gens à qui leurs intérêts particuliers furent plus chers que ceux de la patrie & de la Religion. Le Marquis de la Force Gouverneur de Bearn, se trouvoit pour lors à la Cour. Il s'oppose vigoureusement à l'arrêt, il remontre les difficultés de l'exécution, il en fait voir les dangereuses conséquences. Ses intentions furent droites d'abord. Mais venant à réfléchir ensuite, qu'il ne lui étoit pas possible d'empêcher une chose, où l'autorité du Roi se trouvoit commise, & que le Favori & les Ministres soutiendroient, le Marquis se laisse tenter par l'espérance d'un bâton de Maréchal de France: il promet de s'employer à faire exécuter l'arrêt.

1617.

Mémoires de Rohan. L. I.

Lescun Conseiller au Conseil souverain de Bearn fut renvoyé en Cour par l'assemblée

Lescun parle avec courages

1617.  
pour la  
défense  
de la li-  
berté de  
son Pais  
en presen-  
ce du Roi.

Mercur  
Francois.  
1617.

blée d'Orthez. Il avoit ordre de représen-  
ter à sa Majesté les droits de la Province.  
Cet homme de bien, dont l'injuste sup-  
plice auquel il fut condamné quelque temps  
après, ne flétria jamais la mémoire dans  
l'esprit des bons François, s'acquitte de sa  
commission avec beaucoup d'honneur &  
de courage. *Vos Sujets de Bearn, Sire,*  
dit-il au Roi, *ont eu depuis leur première*  
*origine plus de soin que vos autres peuples,*  
*de conserver les coutumes de leur pais. Il y*  
*a trois cens ans & plus que nous vivons sous*  
*la domination de votre Majesté & de ses pre-*  
*decesseurs de pere en fils, ou de proche en*  
*proche. Depuis ce temps-là, Sire, les loix*  
*fondamentales & contractuelles du Bearn ont*  
*été religieusement gardées. La plus considé-*  
*nable de toutes, c'est que le Seigneur Souve-*  
*rain n'a jamais fait aucun changement dans*  
*l'Etat sans l'avis, ou sans la réquisition de*  
*tous les ordres du pais. Votre Majesté aiant*  
*commandé par sa lettre du dernier Juin*  
*aux Ministres & aux Anciens de votre Sou-*  
*veraineté de Bearn, de vous envoyer des Dé-*  
*putés pour voir procéder au remplacement*  
*des biens Ecclesiastiques, nous sommes tous*  
*prêts de vous obeir, pourvu que ce soit sans*  
*violer les loix fondamentales & contractuel-*  
*les du pais dans lequel nous sommes nés,*  
*nourris & élevés. Je suis chargé, Sire, de*  
*me jeter aux pieds de votre Majesté, &*  
*de la supplier très-humblement, de permettre*  
*que la députation se fasse par une Assemblée*  
*de tous les ordres du pais, & par les Egli-*  
*ses Réformées des Provinces du Languedoc*  
*& de la basse Guienne, puisque votre Ma-*  
*jesté*

*jesté trouve bon que ses sujets de Bearn traitent leurs affaires conjointement avec les Eglises Réformées de votre Roiaume & par le ministere des memes Députés Généraux. J'eus l'honneur de présenter l'année dernière à votre Majesté dans son Conseil un cahier & quelques réquetes; on n'a pas répondu encore. Vos sujets de Bearn, Sire, vous supplient très-humblement de leur faire justice sur ces productions.* 1617.

La demande étoit raisonnable. Selon les anciennes loix du Bearn, dont le Souverain juroit l'observation à son avènement à la Principauté, il ne peut faire aucun changement dans le païs, que de l'avis, ou bien à la réquisition des Etats de la Province. La Religion Romaine étoit abolie, & les biens Ecclesiastiques furent saisis de cette manière, sous la Reine Jeanne d'Albret. Il falloit donc prendre la même voie sous son petit-fils, afin de rétablir les choses dans leur premier état. Louis XIII. permettoit aux Bearnois de traiter leurs affaires conjointement avec les autres Réformés de France: Sa Majesté devoit trouver bon que les Bearnois consultassent ceux de leur Religion dans les provinces voisines, sur une chose qui regardoit l'intérêt général de la Réformation en France. Mais quelle justice doit-on attendre d'un jeune Prince surpris & conduit par un Favori & par des Ministres interessés? Les remonstrances de Lescun furent inutiles. L'arrêt du retablissement de la Religion Romaine, & de la restitution des biens Ecclesiastiques, est confirmé par un autre

1617. autre donné au mois de Septembre. Et pour appaïser l'esprit des Huguenots que cette innovation allarme, le Roi prétend faire grace aux Bearnois, en ordonnant qu'ils seront dédommagés de la perte que souffrent les Eglises Réformées de la Province auxquelles on ôte la jouïssance des revenus Ecclesiastiques, en touchant une somme égale assignée sur le domaine de Bearn & de quelques Seigneuries voisines. Les Etats de la Province protestèrent d'une commune voix contre cette infraction manifeste de ses loix & de ses privilèges. On résolut de former de nouvelles oppositions à l'exécution de ces arrêts injustes, & de poursuivre la réparation du tort fait

*Mémoires aux fors & aux coutumes du Bearn. Je rapporte le détail de cette affaire pour plusieurs raisons. Outre que les loix de l'histoire m'obligent à rendre justice aux Bearnois, qui défendent si courageusement leur ancienne liberté; l'entreprise sur le Bearn, dit fort bien le Duc de Rohan, c'est la source des maux que tous les Réformés de France souffrirent sous le regne que je décris.*

Réunion de la Principauté de Béarn à la Couronne de France.

Les Etats de Bearn confirmèrent la résolution déjà prise, de s'opposer à la réunion de leur Principauté à la Couronne de France, à moins qu'elle ne se fit du consentement de tous les Ordres du païs assemblés. *Le Bearn, disoient-ils, est une Souveraineté distincte & séparée du Roiaume de France & de tous les autres. Il se gouverne par ses fors & par ses coutumes. Les habitans ont élu des Seigneurs pour la conservation*

*ration des loix du païs. Le Souverain ne* 1636.  
*peut les changer ni les reformer que du consen-* *Mercur*  
*tement de ses sujets. Le Clergé & les Ca-* *François.*  
 tholiques Romains de Bearn, qui cher- 1617.  
 choient à faire leur condition meilleure, *Gramond*  
 soutenoient qu'il étoit naturellement réuni, *Historia-*  
 à la Couronne, en conséquence de l'ave- *rum Gal-*  
 nement d'Henri IV. au Roiaume de Fran- *lia. L. II.*  
 ce, dont le Bearn est un fief & une dépen- 1617.  
 dance. Les Huguenots de la Province fe-  
 roient réduits sur le pied de l'Edit de Nan-  
 tes. *Le Bearn, disoient les Catholiques,*  
*n'a pas de plus grands privilèges que le Com-*  
*té de Toulouse & le Duché de Bretagne. Ces*  
*deux Provinces n'ont-elles pas été réunies à*  
*la Couronne, dès que les Rois de France les*  
*ont possédées par succession, ou autrement?*  
 La Cour qui ne demande pas mieux que  
 d'affujettir également toutes les parties du  
 Roiaume, & de les dépouiller insensible-  
 ment de leurs privilèges & de leur liberté,  
 crut que cette réunion lui serviroit à ré-  
 duire le Bearn. Le Roi donne donc un  
 Edit vers la fin de cette année.

Il faut avouër de bonne foi que la réu-  
 nion paroît fondée sur un ancien usage.  
 Lors qu'un Prince parvient à la Couron-  
 ne, s'il possède des fiefs & des domaines  
 qui en relevent, ils y sont réunis. Quoi-  
 qu'il ne paroisse pas que depuis Louïs XII.  
 les Rois de France aient exigé l'hommage  
 de la Principauté de Bearn, on voit que  
 les anciens Vicomtes de ce petit Etat, se  
 reconnoissoient feudataires du Duché d'A-  
 quitaine possédé par les Rois d'Angleterre.  
 Les contestations pour la succession à la  
 Prin-

1617. Principauté de Bearn, furent portées à Bourdeaux devant la Cour des Rois d'Angleterre Ducs d'Aquitaine, & de là au Parlement de Paris. Cela prouvé assez que depuis le demembrement de la Monarchie de Charlemagne, le Bearn fut une arrière-fief de la Couronne de France. Et après que l'Aquitaine y fut réunie, le Roi Charles V. contraignit par corps le Comte de Foix alors Seigneur du Bearn, à lui faire hommage. Mais quoique la réunion de cette Province semble appuyée sur une ancienne coutume, cela n'empêche pas que les Bernois ne fussent bien fondés à demander que la réunion ne se fit point sans le consentement des États du païs, afin qu'ils pussent stipuler du moins la conservation de ses droits & de ses privilèges. Cette formalité fut observée à la réunion du Languedoc & de la Bretagne. Si les Rois de France gardoient plus religieusement les promesses faites aux Provinces réunies, peut-être que les Bernois n'auroient pas eu tant de peine à consentir à la réunion de leur païs. Mais le malheur des autres faisoit peur aux gens du Bearn. Avoient-ils si grand tort d'éviter autant qu'il leur étoit possible, d'être assujettis à ce pouvoir arbitraire, sous lequel les Provinces les plus libres gémissoient depuis un long-temps, & qui les accable plus que jamais sous le regne présent?

Le Vice-roi de Naples, le Gouverneur de Milan, & Peu de temps après la révolution arrivée à la Cour de France par la mort du Maréchal d'Ancre, & par l'éloignement de la Reine mere, on reçut des nouvelles d'Italie,

lie, qui donnèrent de l'inquiétude à Luines & aux Ministres d'Etat. Les Espagnols résolus à se venger une bonne fois du Duc de Savoie relevé de ses pertes précédentes par le secours que le Maréchal de Lesdiguières lui amena vers le commencement de cette année, mirent le siège devant la Ville de Verceil; & leur armée étoit de trente mille hommes. On devoit craindre que la prise d'une place importante, ne fût suivie de l'invasion de tout le Piémont: & que la France épuisée par ses brouilleries domestiques ne se trouvât enfin dans la nécessité d'entrer en guerre ouverte avec l'Espagne, pour délivrer Charles Emmanuel de l'oppression dont il étoit menacé. Les plus clairvoians en politique ne comprenoient rien aux démarches irrégulières des Espagnols dans les affaires d'Italie. Philippe III. passoit pour un Prince amateur de la justice & de la paix. Le Duc de Lerme son premier Ministre cherchoit le repos & par son inclination naturelle & pour ses intérêts particuliers. Monteleon Ambassadeur de sa Majesté Catholique en France, protestoit que le Roi son Maître n'avoit nul dessein de troubler le repos de l'Italie, ni d'opprimer le Duc de Savoie. Philippe & le Duc de Lerme disoient la même chose à Senecé Ambassadeur de Louis à Madrid: Et cependant les Espagnols étoient puissamment armés & par terre & par mer en Italie. Les Venitiens & le Savoiard croient par tout que l'Espagne pensoit à les perdre, & que leur ruïne seroit bien-tôt suivie de celle de tous les autres Souverains d'Italie.

1617.  
l'Ambas-  
sadeur  
d'Espagne  
à Venise  
forment  
une espe-  
ce de  
Triumvi-  
rat en  
Italie.

Tom, III,

C

On

1617.

Nani Hi-  
storia Vi-  
nta. L.

111. 1617-

On avoit peine à s'imaginer que Philippe & son premier Ministre fussent de si grands fourbes, ni qu'ils voulussent s'exposer si facilement à passer pour des hommes sans honneur & sans probité. Cela paroissoit trop contraire à leur naturel. Beaucoup de gens crurent donc que les troubles de l'Italie, n'avoient pas d'autre cause qu'une espèce de Triumvirat que Giron Duc d'Osone Viceroy de Naples, Toledo Marquis de Villa Franca Gouverneur de Milan, & la Queva Marquis de Bedmar Ambassadeur d'Espagne auprès de la République de Venise, formèrent entr'eux. Ces trois Messieurs remplis de vastes projets entretenoient une étroite correspondance les uns avec les autres : ils avoient en tête de brouiller, que dis-je ? d'opprimer toute l'Italie ; soit qu'ils prétendissent se signaler dans le monde, soit qu'ils pensassent seulement à se rendre nécessaires à leur maître, & à tirer plus de profit de leurs emplois. Habiles & déliés autant que le pouvoient être des gens d'esprit : formés premièrement aux affaires dans la Cour de Philippe II. Roi d'Espagne, ou du moins par les Elèves de ce Prince entreprenant, fourbe & dissimulé ; les nouveaux Triumvirs engageoient de concert la Cour de Madrid à certaines demarches, que la Nation Espagnole extrêmement jalouse du point d'honneur, se croioit ensuite obligée de soutenir. De là ces contestations continuelles avec le Duc de Savoie sur l'exécution du Traité d'Ast honteux au Roi d'Espagne. De là ces nouvelles brouille-  
ries

ries avec la République de Venise à l'occasion de l'irruption faite dans les Etats de l'Archiduc de Gratz proche parent & le meilleur ami de sa Majesté Catholique.

1617.

Le Duc d'Osone Seigneur plein de faste & d'ambition armoit puissamment sur mer dans le Roiaume de Naples sous divers prétextes; de reprimer les Corsaires d'Afrique, d'arrêter les entreprises des Turcs, de tenir les Venitiens en échec, & de leur donner de la jalousie du côté de leur Golfe, d'envoier du secours à l'Archiduc de Gratz vigoureusement attaqué, ou du moins de s'opposer au passage des vaisseaux & des troupes que les Etats-Généraux des Provinces - Unies devoient fournir aux Venitiens, selon le Traité fait entre les deux Républiques. Don Pedro de Tolède formoit de son côté une armée considerable dans le Milanois; Et la Cour de Madrid prévenuë par les insinuations du Gouverneur, qu'il seroit impossible de réduire le Duc de Savoie à d'autres conditions que celles du traité d'Ast, à moins qu'on n'humiliât ce Prince fier & opiniâtre; la Cour d'Espagne, dis-je, donnoit du moins son consentement tacite à tout ce que Don Pedro représentoit comme une chose nécessaire. Enfin, Bédmar remontrait sans cesse: qu'il étoit de l'interêt du Roi son maître de rabattre l'orgueil de la République de Venise, ennemie déclarée & irréconciliable de la grandeur de la Monarchie d'Espagne. *Il n'est pas si difficile, disoit-il, de ruiner une ville superbe, & qui se flatte d'être imprenable par sa situation.*

1603

C 2

Fers

1617. *J'en pourrois bien trouver les moiens, ajoûtoit l'Ambassadeur sans s'expliquer davantage. En tout cas, il n'est pas impossible d'humilier un Sénat enivré de la fausse antiquité de sa noblesse & de son indépendance. On le mettra bien en état de ne se joindre pas à la première occasion avec les ennemis de la Maison d'Autriche, & de ne traverser plus nos projets en Allemagne & en Italie.*

On trans-  
porte à  
Madrid  
la négocia-  
tion de  
la paix  
d'Italie.

Nani His-  
toria Ve-  
neti. L.  
III. 1617.

Les Venitiens qui ne manquent pas de pénétration, s'appercurent dès vuës secretes du Triumvirat. Ils se persuadent que les affaires ne finiront jamais tant qu'il faudra négocier avec les Ministres du Roi d'Espagne en Italie, & que le moïen le plus sûr de déconcerter les Triumvirs; c'est de traiter à Madrid avec Philippe même, ou du moins avec le Duc de Lerne. Les voilà donc qui ordonnent à Gritti leur Ambassadeur en Espagne, homme, dit-on, qui n'avoit ni moins de flegme, ni moins de sagacité que les Espagnols, d'entamer une nouvelle négociation à Madrid. Les avis furent differens dans le Conseil de sa Majesté Catholique, sur la proposition du Sénat de Venise. Les uns disent qu'il faut avant que d'entrer en traité, rétablir la réputation & l'autorité de la Couronne d'Espagne, à laquelle on avoit donné des atteintes en Italie. D'autres représentent que les Princes d'Italie témoignant quelque dégoût de la domination Espagnole, du moins un grand mécontentement de la hauteur avec laquelle on les traite, il est d'une extrême importance d'en prévenir les suites, & de conclure au plutôt l'ac-  
com

commodement, de peur qu'on ne s'avise de former une ligue contraire aux intérêts de sa Majesté Catholique, dont le Roi de France se fera le chef & le protecteur. Ce dernier avis étoit plus sage & plus conforme aux inclinations de Philippe & de son premier Ministre. Le Duc de Lerme flatté de l'honneur d'être comme l'arbitre de la paix & de la guerre, & de terminer les affaires d'Italie sans que la France y eût aucune part, fait consentir son Maître d'entrer en négociation: & l'Ambassadeur de Venise reçoit bien-tôt les pouvoirs nécessaires de la part du Senat & du Duc de Savoie, pour l'accommodement de la République avec l'Archiduc de Gratz, & pour celui de Charles Emmanuel avec le Roi d'Espagne.

On trouva fort étrange à la Cour de France, que le Roi aiant employé ses bons offices & offert sa médiation de si bonne grace, les Espagnols & les Venitiens lui tirassent ces deux affaires d'entre les mains, sans son consentement & sans en rien dire à Senecé Ambassadeur de sa Majesté à Madrid. On accusa le Sénat d'ingratitude. Et Louis se plaignit amèrement au Pape par la bouche de Marquemont Archevêque de Lion. Peut-être que les Venitiens ne sont pas si blâmables dans le fond. Le Sénat se défioit de Marie de Médicis & du Maréchal d'Ancre qui vivoit encore. Il craignoit, & le Duc de Savoie étoit dans la même pensée, que les Ministres d'Espagne n'eussent trop de crédit auprès de la Reine mere, & que

1617.

*Vittorio  
Siri Me  
morie Re  
condite.  
Tom. IV.  
pag. 12.  
13. 14.  
etc.*

1617. Conchini sur le point de devenir supérieur à tous ses ennemis par la prison du Prince de Condé, & par la réduction des Seigneurs malcontents, ne fût entièrement dévoué à la Cour de Madrid. C'est pourquoi le Senat & Charles Emmanuel n'attendoient pas grand secours de la médiation du Roi de France. Ils s'imaginèrent, & ce ne fut pas sans raison, qu'on se tireroit plutôt & plus honnêtement d'intrigue, en négociant soi-même à Madrid. Les Ministres d'Espagne paroissoient être plus traitables, quand la France ne prenoit pas connoissance des affaires d'Italie. Il y avoit pourtant en cela un inconvenient considerable. C'est que le Traité se faisant desormais sans médiateur & sans garant, les Venitiens & le Duc de Savoie demeu-roient à la discretion de la Maison d'Autriche, qui pouvoit le rompre seurement, dès qu'elle y trouveroit son avantage. On s'en apperçut dans la suite. Nous verrons que les Venitiens transporterent la négociation de Madrid à Paris. Cela leur parut d'autant plus nécessaire, que le nouveau Ministère affectant depuis l'éloignement de la Reine mere, de s'opposer aux projets des Espagnols, on devoit espérer que la médiation de la Couronne de France, seroit plus utile & plus efficace. Les Ministres d'Angleterre se plaignirent aussi de ce que leur Roi aiant témoigné tant de bonne volonté au Sénat & au Duc de Savoie dans ces deux affaires, ils en transféroient la négociation à Madrid sans rien dire à sa Majesté Britannique. On ne se mit pas en peine des  
re-

remontrances de l'Ambassadeur de Jacques. 1617.  
 Les Venitiens comptoient encore moins  
 sur lui que sur le Roi de France. On  
 commence donc de traiter à Madrid. Mais,  
 soit que ce fût un effet du flegme ordinaire  
 des Espagnols ; soit que Don Pedro & le  
 Marquis de Bedmar eussent l'adresse de re-  
 culer la conclusion d'un accommodement  
 contraire à leurs intérêts & à leurs desseins,  
 les choses alloient si lentement que les  
 Venitiens continuèrent leurs hostilités dans  
 le Frioul contre l'Archiduc de Gratz. Et  
 le Gouverneur de Milan eut le temps d'as-  
 sembler ses troupes, & de fondre sur la vil-  
 le de Verceil.

Quoique Don Pedro tâchât de couvrir Le Gouverneur de Milan assiége Verceil & le prit.  
 son dessein véritable en feignant d'en vou-  
 loir à Crescentin, il ne prit pas si bien ses  
 mesures que Charles Emmanuel Prin-  
 ce vigilant, ne fût assez promptement  
 averti que l'Armée Espagnole marchoit à  
 Verceil. La place n'étoit pas mal forti-  
 fiée ; mais elle manquoit de poudre &  
 d'hommes pour une longue & vigoureuse  
 résistance. Le Duc de Savoie y fit passer  
 promptement quinze cens hommes de pied,  
 & quelques Compagnies de Cavalerie avec  
 un fort habile Ingenieur. Cinq cens Ca-  
 valiers qui portoient chacun en croupe  
 un sac de poudre, n'entrèrent pas si heu-  
 reusement dans Verceil quelques jours  
 après. Don Pedro informé de leur mar-  
 che, les fit attendre sur le passage. Les  
 Espagnols aiant surpris les Savoiards par  
 derrière, on mit le feu aux sacs de pou-  
 dre. Le spectacle fut affreux. Des hom-  
 mes

*Vittorio  
 Siri Me-  
 morie Re-  
 condite.  
 Tom. 1<sup>re</sup>.  
 p. 109.  
 110.*

1617. mes & des chevaux étoient grillés tout vivans. Quarante Coureurs se sauvèrent seulement dans la ville avec le peu de poudre qu'ils portoient. Un si funeste accident n'empêcha pas que la Garnison ne se défendît bravement durant deux mois. Charles Emmanuel s'avança lui-même à la tête de neuf mille hommes de pied & de quatorze cens chevaux, afin de jeter du secours dans Vercueil. Il fit à son ordinaire tout ce qu'on devoit attendre d'un Général habile & expérimenté. Mais n'ayant pu faire entrer que mille hommes avec une provision de poudre assez modique, la place n'étoit pas en état de tenir long-temps, contre les Espagnols qui attaquoient vigoureusement. Quand ils furent logés sur la brèche, les assiégés demandèrent à capituler. On dit qu'il y eut soixante & sept mille coups de canon tirés durant le siège, & que les Espagnols y perdirent six mille hommes, soixante Capitaines, & plusieurs personnes de considération. De quoi s'agissoit-il dans cette affaire? de je ne sai quel point d'honneur. Le Roi Catholique ne vouloit pas avoir le démenti de son entreprise d'humilier le Duc de Savoie. Malheureuse condition des sujets, si sous la domination des Princes Chrétiens, à qui la Religion enseigne d'épargner le sang humain autant qu'il est possible, & de pardonner même les injures les plus atroces, il faut que la vie de plusieurs milliers d'hommes, soit librement sacrifiée, parce qu'un puissant Roi ne veut pas souffrir qu'un Prince inférieur

ait

*Nomi Historia Vercueil. 111*

1617.

ait la hardiesse & le courage de lui résister!

Dès que la nouvelle du siège de Verceil fut portée à Paris, Luines & son nouveau Ministère, qui affectoient de prendre le contrepied de ce qui se faisoit sous Marie de Médicis, & durant la vie du Maréchal d'Ancre, crièrent bien haut qu'il falloit envoyer au plutôt un puissant secours au Duc de Savoie. Le Roi témoigna tout publiquement, qu'il favoit bon gré au Maréchal de Lesdiguières de n'avoir pas obéi aux ordres envoyés à la fin de l'année dernière.

Sa Majesté lui donna un aveu authentique de ce qu'il avoit fait, afin qu'on ne pût l'inquiéter sur une entreprise fort hardie pour un sujet. L'acte en fut verifié au Parlement de Paris avec de grands éloges donnés au Maréchal. Louis fit appeler le Duc de Monteleon Ambassadeur d'Espagne, & sa Majesté lui déclara ce qu'elle pensoit de ce mouvement imprévu du Gouverneur de Milan. *Quelque grande que soit la passion que j'ai de vivre en bonne intelligence avec le Roi d'Espagne, sur tout depuis l'étroite alliance que nous avons contractée l'un avec l'autre, dit Louis à Monteleon, je crains que la conduite irrégulière de Don Pedro de Toleda, ne m'oblige enfin à faire quelque chose contre mon inclination. Ecrivez au Roi votre Maître que je le conjure par l'amour qu'il doit avoir pour le repos de l'Europe, d'accorder au Duc de Savoie des conditions raisonnables. Car enfin, ni l'intérêt de ma Couronne, ni mon honneur ne me permettent point de souffrir que mes alliés soient opprimés. Si le Duc de Savoie refuse d'ac-*

1617.

Directes  
intrigues  
en France  
à l'occa-  
sion du  
siège de  
Verceil.

Historie  
du Comte-  
table de  
Lesdi-  
guières.  
L. IX.  
Chap. 6.  
Vittorio  
Siri Me-  
morie Re-  
condite.  
Tom. IV.  
p. 111.  
112.

1617. *cepter les propositions justes qu'on lui fera, je serai le premier à me déclarer contre lui & à le contraindre de s'en contenter. Mais si le Roi Catholique entreprend de le réduire par la force, avant que de lui offrir un accommodement suportable à un Prince Souverain, je ne pourrai me dispenser de prendre sous ma protection la personne, la maison, & les Etats du Duc de Savoie. Plusieurs autres puissances se déclareront pour lui, dès que je leur en aurai donné l'exemple: & cette affaire est capable d'allumer une guerre générale dans l'Europe. Il n'est question dans le fond que de certaines formalités peu importantes. J'espère que le Roi votre Maître voudra bien les sacrifier au repos public. C'est une action digne de sa religion & de sa générosité.*

Afin que l'Ambassadeur d'Espagne voie par lui-même que sa Majesté parle sérieusement; des troupes qu'elle congédioit depuis la soumission des Seigneurs malcontens, on en reserve quinze mille hommes pour le secours de Verceil. On fait encore les fonds nécessaires pour la subsistance de l'armée durant trois mois; & le Thésorier de l'Extraordinaire des Guerres remet à Lion les deniers destinés. Charles Emmanuel persuadé qu'il ne favorera jamais la Ville de Verceil sans un prompt secours de la France, envoie le Marquis de Lanz faire des complimens à Louïs, sur ce qu'il prend en main l'administration des affaires de son Roiaume. Tel fut le prétexte de l'Ambassade extraordinaire. Le véritable dessein, c'est de répre-

*Mémoires  
de Déage-  
ant. pag.  
112. Hi-  
stoire du  
Connétable  
de Lesdi-  
guières.  
L. IX.  
Chap. 6.*

1636.  
 presenter vivement au Roi les dangereuses  
 conséquences de l'entreprise du Gouver-  
 neur de Milan, & de faire en sorte que  
 sa Majesté ordonne au Maréchal de Les-  
 diguières, de marcher incessamment au se-  
 cours du Piémont, comme il étoit stipulé  
 dans le Traité d'Ast, dont Louis promit  
 la garantie. Il paroît irrité de ce que les  
 Espagnols s'opiniâtrent au siège de Ver-  
 ceil, & commande que les troupes s'avan-  
 cent au plutôt vers l'Italie, & qu'elles  
 joignent celles du Maréchal de Lesdiguières  
 en Dauphiné. Le Duc d'Angoulême  
 devoit les conduire sur la frontière, & y  
 attendre le Maréchal, à qui le comman-  
 dement général de l'Armée de Piémont  
 fut destiné. La Noblesse Française en-  
 nuïée déjà d'une paix de trois mois, ne  
 respiroit que la guerre. Des gens de la  
 première qualité attendent avec impatience  
 le moment de monter à cheval. Le Duc  
 de Rohan mécontent de ce que Luines le  
 regarde de travers, & de ce que le Duc  
 de Maïenne, de Nevers, de Vendôme &  
 les autres contre lesquels il a fait la guer-  
 re pour le Roi, sont mieux reçûs à la  
 Cour que lui; Rohan, dis-je, prend le  
 parti d'aller passer son chagrin dans l'Ar-  
 mée d'Italie. Le Comte de Candale sui-  
 vit son exemple. Il étoit toujours mal  
 avec le Duc d'Epernon son Pere. Candale  
 tâcha pourtant de l'appaiser en abandon-  
 nant la Religion Réformée que le Duc  
 haïssoit mortellement. Peut-être aussi que  
 ce fut un effet de l'inconstance, ou de  
 l'ambition de Candale. Il s'apperçut qu'u-

*Mémoires  
 du Duc de  
 Rohan. L. 3.*

1617. ne Religion qu'il avoit embrassée par caprice, ou par intérêt, seroit un trop grand obstacle à sa fortune, & qu'Epéron son pere, en prendroit occasion de faire encore de plus grands avantages au Marquis de la Valette son fils bien aimé. L'Ambitieux & jaloux Candale eût bien voulu tirer des mains de son cadet la survivance de la plus belle charge, & du gouvernement le plus important qui fût dans leur maison.

Quand le Duc de Monteleon voit qu'on se prépare tout de bon à passer les Alpes, il se met à crier chez les Ministres d'Etat & chez le Favori que ceux qui conseillent au Roi d'envoyer ses troupes en Italie, sont mal intentionnés pour le repos de l'Europe; qu'ils ont dessein de rompre la bonne intelligence entre les deux Couronnes & de mettre tout en feu. Louis appelle encore l'Ambassadeur d'Espagne: & lui parle en présence de celui de Savoie. *J'ai fait jusques à présent plusieurs démarches, dit sa Majesté à Monteleon, afin de rétablir la paix entre le Roi d'Espagne mon beau-pere & le Duc de Savoie mon oncle. On a proposé de ma part des conditions raisonnables au Roi votre maître, & je lui ai écrit diverses fois. Puisque tous mes bons offices sont inutiles, je vous déclare, que mes troupes vont marcher incessamment vers le Piémont sous la conduite du Maréchal de Lesdiguières. Vous pouvez écrire au Roi d'Espagne que j'ai pris la résolution de secourir le Duc de Savoie, en cas que sa Majesté Catholique ne veuille pas exécuter le Traité d'Asi, ni consentir à une suspension d'armes jusques*

*Histoire  
du Conné-  
table de  
Lesdiguières.  
L. IX.  
Chap. 6.*

jusques à ce que tous les differens soient ajustés 1617.  
 à la satisfaction des uns & des autres. Le  
 Ministre d'Espagne surpris de ce que le  
 jeune Roi parle d'un ton si ferme, répon-  
 dit à sa Majesté, qu'il a travaillé jusques  
 alors à maintenir l'union & la bonne in-  
 telligence entre les deux Couronnes, &  
 qu'il continuera de le faire avec tout le  
 zèle possible. *Je ne manquerai pas, Sire,*  
*ajouta Monteleon, d'informer le Roi mon*  
*maître des bonnes intentions de votre Majesté*  
*pour la paix. Mais je la prie très-humble-*  
*ment de me dispenser d'écrire à Madrid la*  
*déclaration que vous faites de vouloir sé-*  
*courir le Duc de Savoie contre le Roi mon*  
*maître. Je ne vous dis pas,* reprit Louis,  
*que je veux prendre parti pour le Duc de*  
*Savoie contre le Roi d'Espagne; mais que*  
*je suis dans la résolution d'empêcher que le*  
*Duc de Savoie ne soit opprimé. On témoigne*  
*assez que c'est un dessein formé. Vous pouvez*  
*l'écrire librement au Roi votre maître.*

Il y avoit en tout cela plus d'artifice &  
 de dissimulation que de réalité de la part  
 de la Cour de France. On vouloit bien  
 soutenir le Duc de Savoie : mais on ne  
 prétendoit aucunement rompre avec l'Es-  
 pagne. Luines & les Ministres gagnés  
 secretement promirent d'aider le Roi Ca-  
 tholique à sortir avec honneur d'une af-  
 faire, où sa réputation & son autorité se  
 trouvoient étrangement commises par les Ronconce-  
ri Istoria  
 intrigues de ses Ministres en Italie. Le del Regno  
 Pape tout Espagnol, faisoit agir Benti- di Luigi  
 voglio son Nonce en France. L'Italien XIII.  
 infinue tantôt que Charles Emmanuel ne L. V.  
 1617.

1617.

demeura jamais en repos, à moins que sa fierté ne soit rabattuë par quelque perte considerable, & que c'est le seul moien de fixer l'esprit inquiet & entreprenant de ce Prince. Bentivoglio represente en une autre occasion, qu'il ne faut rien précipiter, avant qu'on ait reçu des nouvelles certaines de Madrid, où l'accordement des Venitiens avec l'Archiduc de Gratz & celui du Duc de Savoie avec sa Majesté Catholique se négocient sérieusement. Le Nonce se récrie quelquefois que le Sénat de Venise & Charles Emmanuel, ont leurs vuës & leurs desseins particuliers; qu'ils cherchent à engager les deux Couronnes à une rupture ouverte, dans le dessein de profiter d'une guerre qui sera ruïneuse à l'une & à l'autre. A propos de cela, Bentivoglio remontre qu'il n'est pas avantageux à la France épuisée par une guerre civile mal éteinte, d'envoyer ses forces au dehors, ni d'attaquer un Ennemi puissant. *La Reine mere, disoit-il, supporte son exil avec une extrême impatience: elle est attentive à trouver l'occasion de s'en tirer. Les Huguenots mécontents des Arrêts donnés nouvellement sur les affaires du Bearn, ne demandent qu'à brouiller.* Tout cela faisoit impression sur l'esprit de Luines. La Paix lui paroissoit plus favorable que la guerre, à l'établissement de sa fortune & de son credit.

Tant d'intrigues à la Cour de France retardent la marche du secours: elles donnent le temps au Gouverneur de Milan d'avancer tellement le siège de Verceil, qu'il

qu'il est impossible de le faire lever. L'Am-  
 bassadeur d'Espagne apportoit encore de  
 nouvelles assurances à Louïs, que sa Ma-  
 jesté Catholique vouloit tenir sa parole,  
 sans avoir égard à ce qui s'étoit passé de-  
 puis le Traité d'Ast, & qu'elle rendroit Ver-  
 ceil après que son armée l'auroit pris. *Le*  
*Roi mon maître, disoit Monteleon, sera con-*  
*tent pourvu qu'il n'en ait pas le démenti. Sa*  
*Majesté Très-Chrétienne est trop équitable,*  
*pour vouloir que le Duc de Savoie ait l'avan-*  
*tage de contraindre un puissant Roi à lever*  
*malgré lui le siège de Verceil.* Voilà comment  
 les Princes comptent la vie des hom-  
 mes pour rien. Qu'ils meurent par mil-  
 liers: il n'importe. On ne peut sauver au-  
 trement l'honneur du Roi. Luines & Vil-  
 leroi firent consentir Louïs à donner cette  
 satisfaction à Philippe son beau-pere. On  
 écrit au Maréchal de Lesdiguières de pren-  
 dre si bien ses mesures qu'il n'engage  
 point la réputation des armes du Roi, &  
 que n'y aiant aucune espérance de faire  
 lever le siège d'une ville extrêmement  
 pressée, il y va de l'honneur de sa Ma-  
 jesté, que son armée ne s'avance pas pour  
 voir prendre Verceil. Louïs fait avertir  
 encore le Maréchal de Lesdiguières qu'il  
 veut bien empêcher l'oppression du Duc de  
 Savoie, mais que son intention n'est pas  
 d'entrer en guerre ouverte avec l'Espagne;  
 & que ses troupes marchent uniquement  
 afin d'avancer la conclusion de la paix.  
 Lesdiguières bien informé des desseins de  
 la Cour, ne se presse point de passer les  
 monts, quoique tout le monde crie contre  
 lui,

1617.

*Histoire  
 du Conné-  
 table de  
 Lesdi-  
 guières.  
 L. IX.  
 Chap. 6.*

1617. lui. Il n'étoit encore qu'à Veillane, lors qu'il apprit que la garnison de Verceilavoit capitulé. La nouvelle ne le surprit pas. Il s'y attendoit bien.

Mémoires  
de Déa-  
geant.  
pag. 112.  
113. 114.

Ce grand mystère auquel plusieurs Ministres du Roi ne comprennoient rien eux-mêmes, se développa d'une assez plaisante manière. Louis jouoit fort bien son personnage dans la comédie. Mais l'en-  
vié qu'il eut de la rendre encore plus intriguée, fit tout découvrir. Peut-être aussi que le Roi voulut enfin que son Conseil fût informé de tout, & faire accroire aux gens que le retardement de la marche du secours s'étoit fait sans sa participation. Car enfin, ces artifices sont indignes d'un Prince, qui doit témoigner de la droiture & de l'humanité. Devoit-on souffrir que le Roi d'Espagne fit mourir tant de gens pour un ridicule point d'honneur? Louis donnoit tous les jours de nouveaux ordres au Duc d'Angoulême de partir; parce que Verceil étoit presque réduit à l'extrémité, *Je prendrai la poste, répondoit le Duc, dès que l'argent nécessaire pour la subsistance des troupes sera prêt à Lion. Quoi qu'on ait envoyé de bonnes lettres de change, je suis assuré qu'il y a quelque ordre secret d'en différer le paiement.* On fait venir là-dessus le Thresorier de l'Extraordinaire des guerres au Conseil du Roi: on lui demande pourquoi l'argent ne se compte pas à Lion. Il répond que les sommes sont prêtes, & que les Banquiers ont accepté les lettres de change. Le Roi qui ne demande qu'à gagner du temps, dit qu'il faut envoyer à  
Lion

Lion & s'informer de la vérité. On y court en poste: Et le Courier rapporte que l'argent ne tient à rien. Là-dessus, Louis fait de nouvelles instances au Duc d'Angoulême. Et le Duc soutient toujours qu'on trompe sa Majesté. Elle mande encore son Thresorier de l'Extraordinaire des guerres. On le gronde; on le menace de le mettre entre les mains de la justice. Le pauvre homme effraïé s'approche de l'oreille de quelqu'un des confidens du Roi, & lui déclare que l'argent est véritablement prêt; mais qu'il a reçu des ordres secrets d'empêcher qu'on ne le compte si-tôt. C'est ainsi que tout le Conseil apprit enfin une chose secreete entre le Roi, Luines, & Villeroi. On fut alors que le Duc de Monteleon avoit eu l'adrese de persuader à sa Majesté de laisser prendre Verceil sur la parole que le Roi d'Espagne donnoit de rendre la place, après qu'il auroit mis son honneur & la réputation de ses armes à couvert. Plusieurs n'approuverent pas cette collusion. Outre qu'elle étoit indigne du Roi, & contraire à la parole donnée au Duc de Savoie dans le Traité d'Ast, on doutoit que les Espagnols voulussent jamais rendre Verceil, à moins qu'on ne les y contraignît à force ouverte.

Pendant que tout ceci se passe en Piémont & en France, les Venitiens & l'Archiduc de Gratz se battent dans l'Istrie & dans le Frioul. Le Senat publia un Manifeste, afin d'informer les Princes & les particuliers du sujet véritable de leur différend avec la Maison d'Autriche. La préface

Continuation  
de la  
guerre  
entre les  
Venitiens  
& l'Archiduc  
Ferdinand  
de Gratz.

1617. face parut trop fastueuse. On se moqua de la vanité de ces gens, qui ne font un

*Mercurus  
Francois.  
1617.*

*Squittinio  
della liberta  
Veneta.  
Cap. II.  
§ III.*

Etat libre & indépendant que depuis un certain temps, comme le Marquis de Bedmar le prouve incontestablement dans un petit livre anonyme, & qui avancent hardiment que leur République est la plus ancienne qui soit dans le monde. Orgueil ridicule & insupportable! Venise fut véritablement soumise aux Rois Ostrogoths, aux Empereurs d'Orient, à Charlemagne & aux Rois d'Italie; enfin la République n'étoit pas encore formée du temps des premiers Empereurs en Allemagne. Les Venitiens n'avoient pas meilleure grace de se vanter qu'ils n'eurent jamais l'ambition de s'agrandir. *La République, disoit le Manifeste, n'a point envahi le bien d'autrui. Contente du domaine qu'il a plu à Dieu de lui donner, elle ne cherche pas à s'étendre aux dépens de ses voisins. Si la République est devenue plus puissante, c'est que des peuples libres attirés par la douceur de son gouvernement, se sont donnés volontairement à elle: & que nous avons remporté des avantages légitimes sur des Princes injustes & sur des Tyrans.* Cela fit rire les gens d'esprit un peu versés dans l'Histoire. *Les Nobles de Venise, disoit-on, s'imaginent-ils que le monde ait oublié comment ils acquirent autrefois le Roiaume de Chypre? Nous avons entendu parler de la fameuse ligue de Cambrai, où le Pape & les premières puissances de l'Europe entrèrent, dans le dessein de réprimer les entreprises d'un Sénat, qui ne bornoit pas son ambition, à se rendre maître*

*maitre de ce qu'il y a de meilleur en Ita- 16:7.  
lie.*

On trouva le Manifeste plus raisonnable en ce qu'il disoit de l'origine des cruautés, des voleries des Uscoques, dont l'Archiduc de Gratz prenoit injustement la protection. Les reproches que le Senat de Venise faisoit à ce Prince, qui deviendra bien-tôt Empereur, étoient sanglans. Toute la question se réduit à ceci, disoient les Venitiens. Les Princes de la Maison d'Autriche s'opiniâtrent à donner retraite dans leurs terres à des fugitifs, à des Corsaires & à des voleurs infames. On permet à ces gens de piller impunément. L'Archiduc n'a point d'autre intention que de les entretenir & de se servir d'eux aux dépens d'autrui. Il a part à leur brigandage. Tout ce que la République demande, c'est qu'on laisse chacun en paix, que la mer soit libre & ouverte, & que les Etats de l'Archiduc ne servent pas de retraite aux pirates. S'il veut faire la guerre aux Ottomans, au lieu de paier ses Garnisons & d'enrichir ses Courtisans aux dépens de la République, en feignant de courir sur les Turcs, l'Archiduc peut s'ouvrir un passage par son propre país, & faire irruption sur les terres du Grand Seigneur. Que son Altesse accorde les justes demandes que la République lui fait, elle se desistera volontiers d'une guerre entreprise contre son inclination, & dans le seul dessein d'obtenir une paix véritable & suivie du repos & de la tranquillité de ceux qui la souhaitent sincèrement. Le monde trouva cela fort raisonnable. Si les Venitiens, disoit-on, avoient

1617. avoient toujours fait des guerres aussi justes, ils pourroient mériter une partie des louanges qu'ils se donnent libéralement à eux-mêmes dans leur Manifeste.

Les Etats Généraux l'Iltrie, ni dans le Frioul, quoique les Venedes Pro-nitiens & l'Archiduc eussent de belles provinces-Unies en-pes & en assez grand nombre. L'Italie vit voient duavec étonnement trente-sept vaisseaux des secours à États-Généraux des Provinces-Unies ap-la Répu-blique de porter quatre mille hommes de secours à Venise. la République de Venise. Jean de Nassau

fils d'un frere naturel du Prince Maurice d'Orange en commandoit trois mille, & le Colonel Wassenauer les autres mille. Les Espagnols tentèrent inutilement de fermer le passage du Détroit à la Flotte Hollandoise. Ses Pilotes & ses Officiers plus expérimentés & plus braves que les Espagnols, le traversèrent, sans que ceux-ci osassent se présenter devant elle. On voulut faire aux Venitiens une affaire à la Cour de Rome, de ce qu'ils appelloient les hérétiques à leur secours. Mais Contarini Ambassadeur de la République, justifia la conduite de ses maîtres auprès du Pape. Il s'appaîsa facilement, dit-on, persuadé qu'il étoit que les prétextes de la Religion s'emploient à divers usages. Nous serions bien malheureux, représentoit Contarini à Paul

Nani Hi-  
storia Ve-  
neta. L.  
III. 1617.

Vittorio  
Siri Me-  
morie Re-  
condite.  
Tom. IV.  
Pag. 146.  
147.

V, si nous ne pouvions nous servir de nos amis, qu'avec l'approbation des Espagnols. Ils ont eux-mêmes dans leurs Armées des gens de toute nation & de toute secte. Ces Messieurs veulent-ils imposer aux autres des loix severes & scrupuleuses, à condition qu'ils ne seront

*seront pas obligés à les observer ?* Les Espagnols qui crioient autrefois contre les Venitiens à cause de l'alliance faite avec les herétiques, & sur ce qu'ils appelloient les troupes des Princes & des États Protestans ; ces mêmes Espagnols, dis-je, sont redevables aujourd'hui de leur conservation à l'Angleterre, & aux États-Généraux des Provinces-Unies. Où en feroit-elle reduite cette religieuse & Catholique Monarchie, si ceux qu'il lui plaît d'appeller hérétiques, ne l'avoient généreusement soutenuë par le secours de leur argent & de leurs troupes ?

Quelques Italiens moins scrupuleux que les Espagnols, mais plus raffinés en politique, blâmèrent les Venitiens d'appeller des soldats Hollandois, & de les recevoir à Venise, où ils firent montre dans la place S. Marc. On prétendit que c'étoit exposer des étrangers à la tentation de se rendre maîtres d'une ville opulente, & d'emporter tous les thrésors de Venise. Le Senat, dit-on, ne s'apperçût du danger qu'après qu'il fut passé : & tous les habitans en frémièrent. Pour ce qui est des troupes Hollandoises, une si noire perfidie ne leur vint pas dans l'esprit. Les Italiens en paroissent comme surpris. Je n'en voi pas la raison. Le monde connoît assez qu'il n'en est pas de toutes les nations comme des Espagnols & des Italiens. Les Hollandois savent secourir de bonne foi leurs amis & leurs alliés ; mais ils ne pensent pas à les trahir & à les piller. Des gens qui ont enlevé de la sorte l'or & l'argent

1617.

1617.

gent du nouveau Monde, feroient capables de succomber à une pareille tentation. Ils auroient pensé que rien ne les empêchoit de remonter promptement sur leurs vaisseaux & d'emporter chez eux ce qu'il y avoit de plus précieux à Venise. Mais une nation qui a de bons sentimens de religion & de probité, ne pensera jamais à commettre un crime si détestable. Les contestations qui survinrent entre Nassau & Don Jean de Médicis Général des Vénitiens à cause du commandement, furent cause de ce que la République de Venise ne tira pas d'assez grands avantages des bonnes troupes que les Provinces Unies lui envoient. Médicis vouloit commander; Et Nassau ne prétendoit obéir qu'au Généralissime de la République. On tâcha d'ajuster leur différend. Mais Médicis qui ne cherche qu'à faire durer la guerre, forme tous les jours quelque nouvelle difficulté. Cela retardoit les entreprises. Sans cette mesintelligence, les Vénitiens auroient pu profiter de la mort de Trautmandorf Général des troupes de l'Archiduc. Il fut emporté d'un coup de canon à l'attaque du Fort de Rubia dans le Frioul. Les maladies se mirent encore dans les troupes Hollandoises, qui ne pouvoient supporter les incommodités du climat. Nassau en mourut lui-même à Monfalcone.

Le Duc  
d'Osone  
Viceroy  
de Naples  
fait une  
guerre

Tous les avantages de l'armée Vénitienne dans le Frioul se terminèrent à bloquer la ville de Gradisque d'assez près. Mais le Duc d'Osone Viceroy de Naples leur

leur donnoit de terribles inquiétudes du côté de la mer. Non content de les troubler dans leur commerce, de prendre leurs bâtimens, & de donner retraite dans les ports du Roi d'Espagne aux Uscoques, chafsez de l'Istrie, il envoie douze vaisseaux dans le Golfe Adriatique malgré les ordres précis de la Cour de Madrid de s'abstenir de tout acte d'hostilité, puis qu'on négocioit l'accommodement de l'Archiduc avec la République. Offone éludoit grossièrement les défenses du Roi son maître. Soit que ce Seigneur s'abandonnât à son humeur vaine & entreprenante; soit qu'il crût faire plaisir à la Cour de Madrid en intimidant les Venitiens, afin de les faire consentir plus facilement à la paix, il ne parloit que de surprendre les ports d'Istrie, de ruiner les Isles du Golfe, & de s'avancer jusque dans les endroits les moins accessibles de Venise. Il se fait donner une description exacte de tout; il s'entretient avec ceux qui connoissent le mieux la ville de Venise & son Golfe; il trace des desseins; il prépare des barques propres à passer sur les marais & dans les canaux; il invente de nouvelles machines; enfin, il écoute avec plaisir ceux qui l'excitent à rendre son nom immortel en portant la terreur dans le sein d'une République orgueilleuse, & qui lui parlent de la facilité d'exécuter une si belle entreprise. Les vaisseaux envoyés dans le Golfe portoient seulement la bannière du Viceroi de Naples. Plaisante invention pour empêcher les Venitiens de crier que le Roi d'Espagne

1617.

ouverte  
aux Venitiens dans

leur Golfe.

Nani Hi-  
storia Ve-  
netia. L.

111. 1617.

Vittorio  
Siri Me-  
merie Re-  
condite.

Tom. IV.

pag. 126.

148. 149.

c.

leur

1617. leur déclaroit la guerre! On condamne à Madrid les démarches du Duc d'Osbonne: Et cependant il attaque la République sous sa bannière avec les forces maritimes de sa Majesté Catholique en Italie. Le Viceroy fit même des avances afin d'engager les Turcs à se joindre à lui contre les Venitiens: Il envoya des présens au Capitain Bassa. Bien loin d'entrer en négociation, les Ottomans témoignent se défier de l'Espagnol. Ils proposent au Senat d'unir leurs forces aux siennes contre leurs ennemis communs. C'est ainsi que les Infideles regardoient les Espagnols.

Belegno qui commandoit l'Armée Navale de Venise, ramasse promptement des vaisseaux, afin de repousser la Flote Espagnole. La voilà bien-tôt reduite à se réfugier dans le port de Brindes, d'où elle n'ose sortir, quoique les Venitiens la défient au combat durant un assez long-temps. Le Pape & les autres Princes d'Italie étonnés de l'entreprise du Duc d'Osbonne, lui font représenter que son armement donne de l'ombrage aux Turcs, & qu'il est à craindre que les Infideles irrités n'envoient leur Armée Navale dans le Golfe & vers les côtes de l'Etat Ecclésiastique. Rossi Ministre du Pape épuise inutilement toutes ses réflexions politiques auprès du Viceroy. Et quand il s'avise de tenter si les motifs & les raisons de conscience feront plus d'effet, l'Espagnol qui se picque de dire de bons mots & de railler agréablement, paroît enjoué & tourne tout en plaisanterie. *Monseur*, repartit  
le

le Duc d'Offone à Roffi, qui lui représentoit que n'ayant aucun sujet légitime d'attaquer les Venitiens, son Excellence rendroit compte à Dieu du sang répandu & des autres suites funestes de la guerre, *les raisons de conscience peuvent être de quelqu'usage, quand il est question de régler un Cloître de Moines: mais on n'y a pas autrement égard dans les affaires d'Etat. Un peu plus, un peu moins de conscience; nous autres Gouverneurs n'y regardons pas de si près. La Duchesse mon épouse est assez dévote pour nous deux. Elle est la protectrice de je ne sai combien de Confrairies de la Vierge.* Pour témoigner que les remontrances du Pape ne font pas d'un grand poids dans son esprit, le Viceroi renforce son Armée Navale. Elle se trouve de dix-neuf vaisseaux, & de trente trois galères.

Cet armement extraordinaire jette l'épouvante dans la ville de Venise. Le Senat équipe le plus promptement qu'il est possible une Flotte capable de rassurer les esprits effraïés, & de faire tête à l'ennemi qui s'avance. Tout le monde étoit en suspens: on attendoit à Venise de jour en jour la nouvelle d'un combat. Je ne sai comment le bruit s'y répand que la République a remporté une grande victoire sur les Espagnols. La populace s'attroupe; elle fait des feux de joie: & certaines gens parlent de piller la maison du Marquis de Bedmar ambassadeur de sa Majesté Catholique. On le croioit d'intelligence avec le Viceroi de Naples: le peuple disoit hautement que Bedmar animoit plus qu'aucun

Tom. III, D autre,

1617. autre, Offone à faire du mal à la République. Les Magistrats assez-tôt avertis de l'émotion du peuple, empêcherent que le droit des gens ne fût violé. La joie qu'une fausse nouvelle avoit causée, ne dura pas long temps. Zané nommé Capitaine Général d'une belle Flotte, perdit l'occasion favorable de battre les Espagnols. Léve Général de ceux-ci commet la même faute. Au lieu de faire quelque entreprise considérable, il se contente de piller certains vaisseaux marchands. Le Sénat de Venise toujours sévère au regard des Officiers qui ne font pas leur devoir, ôte le commandement à Zané, & lui ordonne de venir rendre compte de sa conduite. Le Viceroy de Naples mécontent de Léve, lui fit seulement des reproches & des reprimandes. Pour se moquer des Venitiens qui avoient fait des chants de triomphe avant la victoire, le Duc d'Offone donne un spectacle aux Néapolitains, en faisant entrer les marchandises enlevées sur les Venitiens & sur les sujets du Grand Seigneur, avec une pompe extraordinaire dans le port de Naples. Offone parut aux fenêtres du palais avec son enjouement ordinaire: *Rejouissez vous à votre tour de la coionnerie des Venitiens à l'occasion de leur prétendue victoire*; crioit le Viceroy au peuple assemblé dans la place. On se mit aussi-tôt à sonner des cloches, & à faire des feux de joie dans la ville.

Les Ministres Venitiens déclamoient contre les Espagnols dans toutes les Cours de l'Europe. Contarini rappelé de son  
Am-

Ambassade à Rome, eut ordre de conférer en revenant, avec les Ducs de Toscane, d'Urbain, de Mantouë, de Modène, & de Parme. Il représente vivement à ces Princes que leur patience ne sert qu'à rendre les Espagnols plus fiers, plus entreprenans, & que cette nation ennemie jurée de la liberté de l'Italie, regarde comme une injure tout ce que les autres font pour s'opposer à son ambition & à son avarice. Ces Princes, si nous en croions un Auteur Venitien, étoient tellement accablés des fers que les Espagnols avoient eu l'adresse de leur mettre aux mains, qu'ils ne pouvoient que soupirer après une occasion plus favorable de les rompre. Ils compatissent tous au malheur de la République de Venise, qui n'avoit pas la liberté de réprimer des corsaires & des brigans, parce qu'il plaît à un Prince de la Maison d'Autriche de les prendre sous sa protection, & de partager leur butin avec eux. Mais aucun Souverain d'Italie n'ose promettre du secours aux Venitiens. Charles Emmanuel est le seul qui ait le courage de résister aux Espagnols: de manière que les Venitiens n'ont pas d'autre ressource. que d'entretenir la guerre du côté du Piémont, afin que le Gouverneur de Milan occupé par cette diversion, ne puisse attaquer la République par terre, pendant que le Viceroy de Naples lui fait une guerre ouverte par mer, & que le Marquis de Bedmar emploie tout son esprit à chercher les moïens d'embarasser le Sénat au-dedans & au-dehors. Outre l'argent que la

1617.

*Nani Historia Veneta. L. III. 1617.*

1617. République donnoit par mois au Duc de Savoïe, elle lui fit compter encore quatre-vingt mille ducats, afin d'attirer une seconde fois le Maréchal de Lesdiguières en Italie. La perte de Verceil ne fut pas moins sensible aux Venitiens qu'à Charles Emmanuel. Ils craignirent que le Duc incapable de résister aux forces du Gouverneur de Milan, ne s'accommodât avec le Roi Catholique, & que leur païs ne demeurât ensuite à la discrétion du Triumvirat Espagnol en Italie.

Une autre chose donnoit de l'inquiétude au Senat. Ferdinand d'Autriche Archiduc de Gratz en Stirie, le grand ennemi de la République, s'avançoit à grands pas vers le Trône Imperial, par le secours de Philippe III. Roi d'Espagne. Il y avoit toujours eu quelque froideur, & je ne sais quelle mesintelligence secrète entre le Roi Philippe II. & l'Empereur Ferdinand I. son oncle. Elle duroit encore sous le regne de Maximilien II. & de ses enfans; soit que le Roi d'Espagne ne pût pardonner à Ferdinand son refus de renoncer en faveur de Philippe au droit de succeder à l'Empire; soit que Ferdinand & Maximilien son fils, Princes justes & modérés, n'approuvassent ni l'ambition demesurée, ni les cruautés inouïes de Philippe II, Charles-Quint Pere de Philippe lui fit tort en le laissant trop en Espagne: il y prit l'humeur & les inclinations des gens du païs & où il passa la plus grande partie de sa jeunesse. La difference qu'il y a entre les mœurs des Allemands & celles des Espagnols

Traité entre les deux branches de la Maison d'Autriche en Espagne & en Allemagne.

Nani Historia Veneta. L. III. 1617.

pagnols fut cause que Philippe II. ne s'ac-  
commoda jamais parfaitement bien avec 1617.  
les Empereurs Ferdinand & Maximilien,  
qui conservoient la candeur & la droiture  
de la Nation Germanique. Celui-ci laisse  
un grand nombre d'enfans mâles: mais ils  
moururent tous sans posterité. Il en restoit  
encore trois; Matthias Empereur, Albert  
Archiduc des Pais-Bas Catholiques, &  
Maximilien Archiduc d'Inspruc. On n'es-  
peroit plus qu'aucun d'eux eût des enfans.  
Et comme il étoit de la dernière impor-  
tance aux Princes d'Autriche, que l'Em-  
pire ne sortît pas de leur Maison, ils se  
trouvoient dans la nécessité d'élever Fer-  
dinand Archiduc de Gratz en Stirie. Il  
avoit eu grand soin de se mettre bien à la  
Cour de Madrid, & de se lier étroitement  
avec les Espagnols; persuadé qu'il étoit  
que le crédit & l'autorité de Philippe  
III. Roi d'Espagne, lui seroient absolu-  
ment nécessaires, non seulement pour par-  
venir à l'Empire, mais encore pour suc-  
ceder aux Etats héréditaires de la Maison  
d'Autriche en Allemagne. La Cour de  
Madrid chagrine de ce qu'elle n'avoit été  
ni assez considérée, ni assez puissante dans  
l'Empire sous le regne de Matthias & de  
ses trois prédecesseurs, fut bien aise d'a-  
vancer Ferdinand. Ce Prince que sa me-  
re Marie de Baviere, rendit encore plus  
bigot & plus zélé pour la Religion Ro-  
maine que ne l'étoient ceux de la Maison  
d'Autriche en Allemagne, promettoit d'a-  
gir toujours de concert avec l'Espagne,  
ou plutôt de vivre dans une entière dépen-  
dance

1617. dance de cette Cour ambitieuse. Et voila pourquoi Philippe III. prenoit plus à cœur que l'Empereur même, les interêts de Ferdinand contre les Venitiens. Sa Majesté Catholique le regardoit comme sa créature qu'elle prétendoit élever à l'Empire.

On crut que l'élection de Ferdinand se menageroit plus facilement, si l'Empereur Matthias vouloit bien avant sa mort assurer à son Cousin la succession aux Etats héréditaires de la Maison d'Autriche en Allemagne. Les Archiducs Albert & Maximilien y donnèrent volontiers leur consentement. Mais l'Empereur fit d'abord quelque difficulté. Se souvenant du chagrin que Rodolphe son frere eut de s'être dépouillé de tout avant sa mort en faveur de Matthias lui-même, il craignoit de se trouver dans une aussi grande peine: Et cela ne manqua pas de lui arriver. Le Cardinal de Clefel son premier Ministre n'aimoit ni les Espagnols, ni l'Archiduc de Gratz dévoué à cette nation, Clefel portoit secrettement l'Empereur à ne souffrir pas que le Roi Catholique le comptât pour rien, & qu'on lui donnât avant sa mort un Successeur, qui n'auroit aucune obligation à sa Majesté Imperiale du bien qu'elle lui feroit. Cependant on représenta vivement à Matthias que le Roiaume de Bohême étant originairement électif, il pourroit bien arriver que le parti Protestant entreprendroit de mettre cette Couronne sur la tête d'un Prince de la même Religion après la mort de sa Majesté Imperiale, & que le nombre des Electeurs Protestans  
que

qui se trouveroit alors le plus grand, ôte-  
roit non seulement l'Empire à la Maison  
d'Autriche; mais qu'il le donneroit encore  
à quelque Souverain hérétique. Cette rai-  
son parut si pressante à Matthias, qu'il re-  
solut d'adopter solennellement son cousin  
Ferdinand Archiduc de Gratz, & de lui  
assurer du moins la succession au Roiaume  
de Bohême. Le Comte d'Ognate alla  
cette année à Vienne en qualité d'Ambas-  
sadeur extraordinaire du Roi d'Espagne,  
terminer cette affaire entamée quelque  
temps auparavant. Philippe III, avoit aussi  
du côté d'Anne d'Autriche sa mere fille  
de l'Empereur Maximilien II. des droits à  
la succession des Etats de la Maison d'Au-  
triche en Allemagne. Et la Cour de Ma-  
drid attentive à ses intérêts à l'agrandis-  
sement de la Monarchie Espagnole, ne  
prétendoit pas céder pour rien les préten-  
tions de Philippe. On vouloit en tirer du  
moins quelqu'avantage. Il étoit donc im-  
portant de faire un bon traité entre l'Em-  
pereur Matthias, le Roi d'Espagne, les  
Archiducs Albert & Maximilien d'une part,  
& Ferdinand Archiduc de Gratz en Stirie  
destiné à l'Empire & à la succession des  
Etats héréditaires de la Maison d'Autriche  
en Allemagne.

Albert & Maximilien aiant renoncé sans  
peine à leurs prétentions en faveur de Fer-  
dinand, l'Empereur Matthias poussé par les  
considerations que j'ai rapportées, consen-  
tit à l'adoption, & à faire déclarer l'Ar-  
chiduc de Gratz son successeur au Roiau-  
me de Bohême. Les Espagnols répandi-

1617. rent le bruit qu'en échange des droits de sa Majesté Catholique sur les Etats de la Maison d'Autriche en Allemagne, l'Archiduc Ferdinand lui cederait le païs de l'istrie, le Comté de Goritz, & tout ce que l'Archiduc possédoit du côté de l'Italie. La nouvelle allarma tous les Princes de cette Nation. Ils craignoient que les Espagnols ne les subjugaient bien-tôt, après avoir enveloppé leur païs de tous côtés par mer & par terre. La fraieur des Italiens se dissipa dans la suite: on reconnut que les Espagnols faisoient courir la nouvelle, afin de donner de l'inquiétude & de la jalousie aux Venitiens. La Cour de Madrid vouloit les amener à un accommodement qui fût au gré de la Maison d'Autriche, & les empêcher de secourir puissamment le Duc de Savoie. Une fausse allarme donnée à propos est souvent d'un grand secours. Le Comte d'Ognate conclut un autre Traité secret avec l'Archiduc de Gratz. Philippe cédoit à Ferdinand, & ses descendans mâles, & à ses freres même, les droits & les prétentions de sa Majesté Catholique sur les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche en Allemagne, à condition que le Roi d'Espagne auroit l'Alsace, & que Ferdinand aideroit sa Majesté Catholique à la conserver. Les deux Princes s'obligeoient reciproquement à permettre de lever des gens de guerre dans leurs Etats, quand l'un d'eux en auroit besoin, & à ne faire aucune grace aux sujets & aux vassaux de l'autre, sans son consentement, ou du moins sans celui de ses

ses Ministres. Une condition particuliere fut stipulée en faveur de l'Espagne. C'est qu'en cas que la ligue masculine de la Maison d'Autriche en Allemagne vint à manquer, celle d'Espagne devoit lui succéder, & que les Princesses Espagnoles au défaut des males, seroient preferées à celles qui étoient nées, ou qui naistroient en Allemagne. La condition du Traité touchant l'Alsace ne fut point exécutée. On craignit de soulever tous les Princes d'Allemagne & les autres Puissances de l'Europe. Le dessein d'étendre la domination de l'Espagne jusques dans l'Empire, & d'unir si étroitement les deux branches de la Maison d'Autriche, donna tant de jalousie à plusieurs Souverains, que ce Traité entre Philippe III. Roi d'Espagne & l'Archiduc de Gratz depuis Empereur sous le nom de Ferdinand II, fut regardé comme la cause, ou du moins comme l'occasion des grandes revolutions qui se lisent dans cette Histoire. C'est la source des malheurs & de l'Empire & de l'Espagne.

Après la conclusion de l'accord entre les deux branches de la Maison d'Autriche, l'Empereur convoqua les Etats du Roiaume de Bohême à Prague. Il y vint accompagné de l'Archiduc Maximilien son frere, de l'Archiduc Ferdinand son cousin, & d'un grand nombre de Noblesse. L'Empereur se trouve à l'ouverture de l'Assemblée, & le Chancelier déclare de la part de sa Majesté qu'après une meure delibération avec les Archiducs ses freres, & avec tous les Princes de la Maison d'Autriche,

1617.

Ferdinand  
d'Autriche  
Archiduc de  
Gratz est  
élu &  
couronné  
Roi de Bohême.

1617. triche, Matthias adopte pour son fils & pour son successeur Ferdinand Archiduc de Gratz, à qui Maximilien & Albert cédoient leurs prétentions au Roiaume de Bohême. L'Empereur prioit ensuite les Etats d'élire Ferdinand pour leur Roi, en cas qu'il ne plût pas à Dieu de donner à sa Majesté Imperiale un fils capable de lui succeder. Enfin elle leur proposa de prendre un jour pour le couronnement de l'Archiduc, qui promettrait par un acte authentique de se contenter du titre de Roi, sans jouir d'aucun droit de la Roiauté avant la mort de l'Empereur, & de ne rien ordonner que du consentement de sa Majesté Impériale, du Senat, & du Conseil du Roiaume. Pour ce qui est du serment touchant la conservation des privilèges & de la liberté des sujets, l'Archiduc s'engage à le prêter dans la même forme que les Rois précédens. Le Chancelier donna au Burgrave de Prague la proposition de l'Empereur, afin que les Etats prissent leur resolution après l'avoir examinée,

Ils y consentirent: Et l'Archiduc est élu & proclamé Roi de Bohême, - en cas que Matthias meure sans enfans mâles, comme petit-fils de l'Empereur Ferdinand, & d'Anne Jagellon son Epouse, héritiere des anciens Rois de Bohême. Les Etats stipulèrent ces conditions, que Ferdinand promettrait de confirmer les privilèges du Roiaume quatre semaines après la mort de l'Empereur au plus-tard, qu'il ne se mêleroit point de l'administration des affaires durant la vie de sa Majesté Impériale, & que

*Puffen-  
dorf Com-  
mentar. de  
rebus Swe-  
cicis. L. 1.  
Mercur  
Francois.  
1617.*

que s'il n'accomplissoit pas ces deux choses, les Etats de Bohême seroient censés n'avoir pris aucun engagement avec l'Archiduc Ferdinand. La cérémonie de son Couronnement se fit le 19 Juin par l'Archevêque de Prague. L'Empereur & le nouveau Roi de Bohême allèrent quelques jours après à Dresde. On dit que c'étoit pour prendre le divertissement de la chasse avec l'Electeur de Saxe. Mais le véritable dessein de la visite, c'étoit de ménager ce Prince pour l'élection d'un Roi des Romains à laquelle on pensoit, & de mettre l'Electeur dans les interêts de Ferdinand, en cas qu'il arrivât quelque mouvement en Bohême, ou que l'union Protestante en Allemagne voulût entreprendre quelque chose contre le nouveau Roi. Jean George Duc de Saxe n'y étoit point entré. Peut-être qu'il trouva mauvais de n'en être pas reconnu chef, comme le plus ancien Prince Protestant en Allemagne. On ne fait si les Docteurs Luthériens chagrins de ce que l'Electeur Palatin qui suivoit la Religion Réformée, se trouvoit à la tête de l'union, n'insinuèrent point au Saxon, que les Réformés ne haïssoient pas moins la Religion Lutherienne que la Romaine, & qu'ils pensoient à détruire l'une & l'autre. Quoi qu'il en soit, la Maison d'Autriche fut profiter de la jalousie de l'Electeur de Saxe. Ce fut un des grands moyens dont elle se servit pour le gagner.

On y travailloit avec d'autant plus d'application, que les Princes de l'Union Protestante paroissoient allarmés des intrigues

Les Princes de la Ligue Protestante en Alle-

1617.

magne  
prennent  
de grands  
ombrages  
à l'occa-  
sion des  
démarches  
de la  
Cour de  
Madrid.  
*Mercur*  
*François.*  
1617.

& des intrigues & des négociations de la Cour de Madrid dans l'Empire. On publia cette année en Allemagne un livre intitulé, *la découverte des desseins de l'Espagne.* L'Auteur exhortoit vivement tous les Princes Protestans, Luthériens ou Calvinistes, à se réunir contre les Catholiques-Romains leurs ennemis communs, qui profitant de la division des Protestans détruiroient les Luthériens & les Calvinistes sans aucune distinction. Les Princes de l'Union s'étant assemblés à Heilbron dans le mois de Mars, l'Empereur les exhorta par ses Lettres à rompre leur confédération comme contraire à la Bulle d'Or & à la paix de l'Empire. *Les Catholiques*, disoit le bon Matthias, *veulent bien se déssler de la leur, pourvu que les Protestans fassent de même.* Les Princes apperçurent le piège qu'on leur tendoit afin de les désunir. Ils répondirent à l'Empereur, que leur confédération ne ressembloit en aucune manière à ces conspirations illégitimes que la Bulle d'Or condamne, & que le feu Empereur Rodolphe, & sa Majesté Imperiale même ne trouverent rien à redire à l'union des Protestans, quand on leur en exposa les motifs & les conditions. *Nous nous en tenons religieusement à ce que les loix divines & humaines nous permettent*, disoient les Princes Protestans; *Ce que nous avons fait, n'est pas sans exemple dans l'Empire. Nous avons représenté nos griefs en ce qui concerne la liberté de conscience & nos privilèges. On a negligé de nous faire justice. Il est naturel que nous nous unissions après cela pour nôtre*  
com-

commune défense. On ne s'est jamais écarté 1617.  
de l'obéissance due à Votre Majesté Imperiale, & nous entretenons une bonne correspondance avec tous les membres de l'Empire qui aiment la paix. Notre confédération est plus légitime que celle des Catholiques Romains. Ils y ont reçu des étrangers, & leur chef n'est pas de la Nation Germanique. Nous sommes tous Allemands, & notre union ne reconnoit point d'autre chef que l'Empereur. On prioit ensuite Sa Majesté Imperiale d'empêcher que les Catholiques Romains & les Protestans n'entreprissent les uns sur les autres; on lui remontroit les conséquences des usurpations des étrangers dans les Duchés de Cleves & de Juliers; on se plaignoit de la prise d'Aix-la-Chappelle, & de plusieurs autres choses faites du moins en partie à l'insçu de l'Empereur. Enfin on le supplioit d'accorder tous les différends de part & d'autre, de réparer les griefs, & d'empêcher qu'à l'avenir il y eût aucun sujet de plainte & de mécontentement. C'est à quoi les Espagnols, presque maîtres des délibérations du Conseil de Sa Majesté Imperiale, pensoient le moins. Ils appuioient le nouveau Roi de Bohême avec tant de chaleur, parce qu'ils savoient bien que son zèle aveugle & impetueux pour la Religion Romaine, lui feroit entreprendre tout ce qu'on lui suggeroit contre les Protestans.

La Cour de Madrid occupée de ses des-La négocia-  
seins en Allemagne, écoutoit volontiers tion de  
les propositions de l'accommodement des la paix de  
Venitiens avec le Roi de Bohême, & de transfere

1617. celui du Duc de Mantouë. C'est ainsi qu'on parloit en Espagne. Sa Majesté Catholique ne vouloit point paroître entrer en négociation d'égal à égal avec Charles Emmanuel. Elle supposoit que son Gouverneur de Milan prenoit seulement les armes afin de s'opposer aux entreprises du Duc de Savoie qui envahissoit les Etats de la Maison de Mantouë. Ailleurs on parloit de la paix du Duc de Savoie avec le Roi d'Espagne : & ce n'étoit pas sans raison ; car enfin ils étoient en guerre ouverte l'un contre l'autre. Mais dans les négociations & à Madrid on s'expliquoit autrement. Le Roi d'Espagne étoit seulement l'arbitre entre les Ducs de Savoie & de Mantouë ; & tout au plus le Protecteur des Gonzagues contre Charles Emmanuel qui les attaquoit injustement. Le Marquis de Senecé Ambassadeur de France à Madrid donna quelque projet d'accommodement. Il fut bien reçu par les Ministres Espagnols. On s'assembla quelquefois pour convenir des conditions. Le Duc de Lerme, Gaëtan Nonce du Pape en Espagne, Kevenhuller Ambassadeur de l'Empereur & Plenipotentiaire de Ferdinand Roi de Bohême, Senecé Ambassadeur de France, Gritti Ambassadeur de Venise & Plenipotentiaire pour le Duc de Savoie qui traitoit conjointement avec elle : tels étoient ceux qui négocioient comme Médiateurs, ou comme parties, une affaire peu importante, & cependant fort difficile à terminer, à cause du point d'honneur. Le Roi d'Espagne s'étoit commis mal à propos avec

*Nani Historia Veneta. I. III. 1617. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. IV. pag. 115. 116. C. c. Mercure François. 1617.*

avec le Duc de Savoie que le Duc de Lerme & les autres Ministres Espagnols haïssoi-  
 1617.  
 ent: & le Roi de Bohême persuadé qu'il avoit eu tort de protéger les Uscoques, eût bien voulu se tirer d'intrigue, de telle manière qu'il ne parût pas avoir pris l'affirmative pour des Corsaires & des brigands. Il ne s'agissoit que de cela dans le fond. Les affaires se feroient ajustées avec la plus grande facilité du monde, si les Triumvirs Espagnols ne se fussent pas mis en tête de se rendre nécessaires en brouillant l'Italie.

Le Duc de Lerme qui craignoit que la France n'y envoiât une puissante Armée, & que celle du Gouverneur de Milan affoiblie par le siège de Verceil, dont la garnison se défendoit avec un extrême courage, ne fût pas en état de résister au Duc de Savoie & au Maréchal de Lesdiguières, en cas qu'ils fissent irruption dans le Milanais; Lerme, dis-je, faisoit de la part de Philippe son maître, des offres honnêtes à Louis. Sa Majesté Catholique promettoit de s'en tenir à tout ce que le Roi de France croiroit juste & raisonnable. On dressa là-dessus des articles. Les uns regardoient le differend de la République de Venise, avec le Roi de Bohême; & les autres la contestation survenuë entre les Ducs de Savoie & de Mantouë, sans faire aucune mention de la Couronne d'Espagne que par accident. Mais quoique le Duc de Lerme évitât avec tant de soin de faire paroître sa Majesté Catholique dans ce Traité, il ne s'en appliquoit pas moins à

de-

1617. demander les conditions les plus honnêtes & les plus avantageuses à Philippe. Le premier Ministre prenoit autant à cœur les intérêts du Roi de Bohême. Voilà ce qui rendoit la négociation difficile. La République de Venise persuadée de son bon droit, refusoit de rendre ce qu'elle avoit pris dans le Frioul, à moins que le Roi de Bohême ne lui donnât préalablement quelque satisfaction sur la chapitre des Uscoques, & que le Viceroi de Naples n'eût restitué ce qu'il avoit injustement pillé sur les Venitiens. En accordant les demandes du Sénat, la Cour de Madrid reconnoissoit tout publiquement que le Roi de Bohême avoit eu tort de protéger des Corsaires, & que le Viceroi de Naples n'étoit pas moins blâmable de troubler le commerce de la République. Cet aveu coûtoit trop aux Espagnols: ils cherchent tous les subterfuges imaginables pour éviter de le faire.

Gritti Ambassadeur de Venise persuadé que les conditions proposées par le Duc de Lerme n'étoient ni assez honnêtes pour la République, ni assez avantageuses au Duc de Savoie dont il avoit les pouvoirs, refusa de les accepter. Lerme eut beau parler avec hauteur, le Ministre Venitien persista dans sa résolution. Le Senat & Charles Emmanuel plus mécontents que jamais du faste Espagnol, approuvèrent la conduite de Gritti. Et pour témoigner au Duc de Lerme, que ses manières imperieuses n'avanceront pas les affaires, on revoqua les pouvoirs de Gritti, & la négociation est trans-

*Nani Historia Veneta. L. III. 1617. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. IV. pag. 159. 160.*

1617.

transférée de Madrid à Paris. On laisse seulement à Gritti le pouvoir de ratifier ce que Bon & Guffoni Ambassadeurs de Venise en France accorderoient. Cela étoit absolument nécessaire. Kevenhuller Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale & Plenipotentiaire du Roi de Bohême, n'ayant pas commission d'aller négocier en France; il falloit que tout ce qui seroit conclu à Paris, fut renvoyé ensuite à Madrid, afin que le Ministre de l'Empereur & du Roi de Bohême pût accepter ce qui regardoit le differend avec la République de Venise, & que Gritti signât le Traité en même-temps au nom de ses maîtres. La démarche du Senat en transferant la négociation de Madrid à Paris, ne fut pas mal concertée. On gaignoit les bonnes graces du Roi de France, indigné contre les Venitiens de ce qu'ils ôtèrent d'assez mauvais grace la même négociation des mains de Bethune Ambassadeur Extraordinaire de sa Majesté en Italie, & la mirent entre celles du Roi d'Espagne & de ses Ministres. Le Senat fit de grandes protestations à Leon Brulart Ambassadeur de France à Venise, qu'à la première nouvelle, que le Roi Très-Chrétien prenoit en main les rênes du gouvernement, la République & le Duc de Savoie étoient convenus de prier sa Majesté d'être l'arbitre de leurs differens. *Nous aurons toujours pour elle, ajouterent les Senateurs, le même respect & la même deference que nous avons eue pour les Rois ses prédecesseurs. Les lettres obligeantes que sa Majesté a bien voulu nous écrire, nous font*  
espé-

1617. *espérer que le Roi Très-Chrétien aura égard à la justice de nos prétentions & qu'il les appuiera de son autorité.* Les Venitiens ne pouvoient faire un compliment plus agréable à Louis, que de lui dire qu'ils se défioient de ses Ministres, lors que le gouvernement étoit entre les mains de la Reine sa mere, & que tous les ombrages s'évanouissoient dès qu'il commençoit de regner par lui-même.

En une autre conjoncture, les Espagnols n'auroient pas souffert si patiemment qu'on leur ôtât la négociation d'un accommodement déjà fort avancé, pour la mettre entre les mains du Roi de France. Mais la Cour de Madrid n'y regarda pas de si près. On étoit bien aise que le Roi Très-Chrétien, n'eût pas un prétexte trop plausible de secourir puissamment la République de Venise & le Duc de Savoie. Des raisons importantes engageoient Philippe à terminer incessamment les affaires d'Italie, & à s'appliquer uniquement à celles de sa Maison en Allemagne. La ville de Gradisque étoit fort pressée par les Venitiens: Et le Roi de Bohême devoit réserver désormais toutes ses forces pour se maintenir, en cas qu'il survint quelque mouvement dans son nouveau Roiaume, ou dans celui de Hongrie, dont il prétendoit encore se faire assurer la Succession par l'Empereur Matthias & par les Etats du país. L'affaire de l'Electioin d'un Roi des Romains ne donnoit pas moins d'inquiétude à la Cour de Madrid & à celle de Vienne. Quelques Electeurs témoignent n'être

*Vittorio  
Siri Me-  
morie re-  
condite.  
Tom. IV.  
pag. 230.  
271. &c.*

n'être pas bien intentionnés pour Ferdinand. Le Duc de Bavière pensoit à se faire donner la Couronne Imperiale, & il pouvoit former un parti considerable. Jacques Roi de la Grande Bretagne n'étoit pas d'avis que l'Electeur Palatin son beau-fils aspirât à l'Empire. Sa Majesté vouloit qu'on se réunît en faveur du Duc de Savoie. Le Maréchal de Bouillon & le Prince Maurice d'Orange exhortoient au contraire le Palatin leur neveu, à profiter de la conjoncture. Ils lui representoient que l'Union Protestante auroit assez de force pour le faire monter sur le Thrône Imperial, en cas qu'il pût gagner quelques suffrages, & acquerir du moins un droit litigieux.

Le Roi d'Angleterre raisonnoit mieux en cette occasion que des gens beaucoup plus habiles que lui. Les Catholiques Romains trop puissans, n'auroient jamais souffert que l'Empire fût donné à un Prince Protestant. On ne pouvoit pas même l'ôter à la Maison d'Autriche, sans le concours de la France. N'auroit-elle pas mieux aimé le Roi de Bohême, qu'un Protestant? Le Conseil de Louis étoit partagé, quand on y parloit de l'élection prochaine d'un Empereur. Quelques-uns soutenoient que sa Majesté devoit appuyer le Duc de Baviere. D'autres furent d'avis que la France demeurât neutre, & que le Roi s'avancât seulement jusques à Metz; dans le dessein de soutenir celui des prétendans qui seroit le plus à son gré. Tout le monde croioit que l'élection d'un Roi

des

1617.

x6:7.

des Romains, ou d'un Empereur, seroit fort contestée, & qu'elle causeroit infailliblement une grande division en Allemagne. Jamais l'occasion ne fut plus belle d'ôter l'Empire à la Maison d'Autriche. Les Espagnols le sentoient aussi bien que les autres. C'est pourquoi ils se pressoient de terminer les affaires d'Italie. Attentifs à ne se brouiller point avec la France, ils reservoient leurs forces pour l'Allemagne en cas de besoin.

Le Duc de Monteleon Ambassadeur d'Espagne à Paris, travailloit avec ardeur à dissiper les ombrages donnés au Roi sur les démarches des Espagnols en Italie. *Les Venitiens & le Duc de Savoie sont les auteurs de la guerre, disoit Monteleon aux Ministres de France: Le Roi mon maître pourroit selon toutes les règles de la justice les punir de leurs entreprises. Mais sa Majesté Catholique sacrifie sans peine ses plus grands intérêts au repos de l'Italie. Elle donne avec plaisir une marque de son estime & de sa confiance au Roi Très-Chrétien, en lui remettant le jugement d'une affaire à laquelle la Couronne d'Espagne prend grande part. Le Roi mon maître attend aussi de la justice & de la générosité de sa Majesté Très-Chrétienne, qu'on aura dans cette négociation tous les égards dus à un grand Roi, quoi qu'il ne traite qu'indirectement avec des Princes inférieurs.* La Cour de Madrid prenoit fort bien ses mesures dans cette affaire. Elle engageoit honnêtement le Roi de France à ménager la dignité de la Couronne d'Espagne, & à faire en sorte que les Venitiens

tiens & le Duc de Savoie se contentassent des articles proposés à Madrid: que s'ils refusoient de s'en tenir à ce que la France prescriroit, le Piémont & les Etats de la République demeueroient à la discrétion du Roi d'Espagne, qui auroit bien-tôt humilié ces deux Puissances destituées du secours de la France. De cette maniere les Espagnols obtenoient une paix honnête, ou du moins, ils engageoient le Roi de France à permettre que sa Majesté Catholique employât librement ses forces à reduire les Venitiens & le Duc de Savoie. Louïs nomma Silleri Chancelier, du Vair Garde des Sceaux, Jeannin Surintendant des finances, Villeroi & Puisieux Secretaires d'Etat, pour conclure les deux accommodemens entre l'Ambassadeur d'Espagne & les deux Ministres de la République de Venise. On ne manqua pas de faire honneur au Pape en cette occasion. Bentivoglio son Nonce fut ajoint en qualité de Médiateur aux cinq Commissaires nommés par le Roi.

1617.

*Mercur  
Français*  
1617.

Pendant que la paix se négocie à Paris, les troupes que le Roi de France envoie au secours du Duc de Savoie, s'avancent à grandes journées vers le Piémont. Sa Majesté l'avoit ordonné de la sorte, afin que la vuë de ses armes commandées par le Maréchal de Lesdiguières, fit hâter la conclusion de l'accordement. Charles Emmanuël étoit venu au-devant de lui jusques à Chivas. Il s'en fallut bien que son Altesse affligée de la perte d'une de ses meilleures places ne reçut le Maréchal d'une manière aussi caressante, qu'aux deux

Le Duc  
de Savoie  
& le Ma-  
rêchal  
de Lesdi-  
guières  
font ir-  
ruption  
dans le  
Milanois.]

*Histoire  
du Conné-  
table de  
Lesdigui-  
ères. L. IX.  
Chap. 7.*

der-

1617.

*Vittorio  
Siri Me-  
morie Re-  
condite.  
Tom. IV.  
pag. 207.  
208. 209.  
&c.*

derniers voïages de Lesdiguières en Piémont. Les complimens du Duc furent mêlés de plaintes amères, sur ce que le secours n'étoit pas venu assez-tôt. Le Maréchal qui n'auroit pû se dispenser de suivre les intentions de la Cour de France, dissimula le mieux qu'il lui fut possible. Il tâcha de consoler Charles Emmanuel, en lui promettant de travailler incessamment à réparer le mal qui est arrivé. On confere plusieurs fois avec les Ambassadeurs de France & de Venise. Avant que de rien entreprendre, il fut resolu que Lesdiguières enverroit un de ses domestiques au Gouverneur de Milan, déclarer que le Maréchal venoit dans le dessein de finir l'accommodement, selon les assurances données au Roi son maître par sa Majesté Catholique. Don Pedro répondit à son ordinaire, en termes généraux & ambigus. Il fit assez entendre que son dessein étoit de laisser le Duc de Savoie, & de le réduire à se soumettre aveuglément à tout ce que le Roi d'Espagne lui prescriroit. Indignés de ces délais infinis, Charles Emmanuel & le Maréchal de Lesdiguières font d'avis que le Marquis de Béthune Ambassadeur Extraordinaire de France, aille lui-même trouver le Gouverneur de Milan, & que le Marquis, & le Cardinal Ludovisio qui demouroit toujours de la part du Pape auprès de Don Pedro, pressent l'Espagnol de parler en termes plus précis. Les nouvelles instances des deux Ministres de Rome & de France, sont aussi inutiles que les précédentes. Don Pedro

ne

ne donne aucune parole positive, sous pré-  
 texte qu'il attend de nouveaux ordres de  
 la Cour de Madrid. Lesdiguières avertit  
 promptement celle de France des réponses  
 incertaines du Gouverneur de Milan. Bul-  
 lion Conseiller d'Etat fut dépêché en Pié-  
 mont pour faire savoir au Maréchal que  
 l'intention de sa Majesté, c'est de montrer  
 seulement les armes de France en Italie,  
 de donner de la jalousie aux Espagnols,  
 & de les contraindre à tenir ce qu'ils ont  
 promis dans le Traité d'Ast. Mais Louis  
 défendoit expressément, de faire aucun  
 acte d'hostilité sur les terres du Roi d'Es-  
 pagne, avec lequel on ne vouloit point  
 rompre ouvertement.

1617.

Lesdiguières éluda ces ordres assez  
 grossièrement. Gagné par le Duc de Sa-  
 voie & par les sequins de Venise, il con-  
 sent à l'attaque des quartiers de rafraichis-  
 sement de l'Armée Espagnole dans le Mi-  
 lanois & dans le Montferrat depuis la con-  
 quête de Verceil. Voici donc le Duc &  
 le Maréchal qui marchent avec une Armée  
 leste & fraîche de douze mille hommes de  
 pied, & deux mille chevaux. Pour garder  
 quelques mesures en apparence avec le  
 Roi d'Espagne, on se sert de l'artifice ri-  
 dicule du Viceroi de Naples contre les Ve-  
 nitiens. Les drapeaux de France ne pa-  
 roissent point; il n'y a nulle distinction  
 entre les troupes de Louis & celles de  
 Charles Emmanuel. Avec cette précau-  
 tion l'avantgarde de l'Armée que com-  
 mandoit le Maréchal de Lesdiguières, s'a-  
 vance fièrement vers Felislan, village où  
 les

*Histoire  
 du Conné-  
 table de  
 Lesdiguié-  
 res. L. IX,  
 chap. 7.  
 Mémoires  
 de Rohan-  
 l. I. Nanç  
 Histovia  
 Veneta. I.  
 III. 1617,*

1617. les Espagnols s'étoient barricadés, & le reste de l'Armée Savoiarde suit Lesdiguières. Il laissoit quelques quartiers ennemis derrière lui; sûr de les enlever bien-tôt quand celui-ci seroit pris. Cela fit peur au Duc de Savoie. Il craignoit de s'engager trop avant, & de se trouver enveloppé par les Espagnols, quand il seroit question de se retirer. Charles Emmanuel envoie prier le Maréchal de revenir sur ses pas & de remettre l'exécution du dessein à une autre fois. *Il y a cinquante ans que je fais la guerre sans avoir jamais reculé d'un pas, sur tout en pareille rencontre,* répondit le Maréchal avec indignation. *Je n'ai pas envie de commencer si tard. Il y a plus de honte à s'en retourner maintenant, que de danger à s'avancer. Dites à son Altesse que si elle n'a pas envie de venir, cela ne m'empêchera pas de poursuivre mon dessein.* Lesdiguières sort incontinent de la litière où il étoit à cause de quelque ressentiment de fièvre, monte à cheval, & se met à la tête de ses troupes. Ce fut inutilement que le Duc de Savoie fit une nouvelle tentative pour persuader au Maréchal de revenir. Son Altesse lui envoie dire qu'elle a reçu avis, que les Espagnols qui étoient en quartier à Felissan, se retirent vers Alexandrie. *Eh bien il faut les poursuivre,* répond froidement Lesdiguières. Le vieux guerrier en savoit plus que Charles Emmanuel.

On enleva dans cette courte expédition les quartiers des Espagnols à Felissan & dans plusieurs autres endroits. En une  
 femai-

semaine on leur prit quatre mille cinq cens hommes. Un si heureux succès augmenta la réputation du Duc de Savoie. Il paroïssoit toujourns au dessus de ses disgraces. Mais ces avantages ne le dédommageoient pas de la perte de Vercel. Charles Emmanuel se console dans l'esperance de chasser les Espagnols du Milanois, si la France veut l'aider. L'Armée de Don Pedro étoit extrêmement affoiblie par les pertes faites au siège de Vercel & dans les quartiers enlevés; au lieu que celle de Savoie se trouvoit forte d'environ vingt mille hommes. Lesdiguières tenta lui-même par la foiblesse de l'Espagne, de pêcha Bellujeon son Domestique à Paris, pour représenter de la part du Maréchal au Roi, que jamais sa Majesté n'auroit une plus belle occasion de prendre le Duché de Milan, *Si le Roi, dit Bellujen, veut envoyer deux cens mille écus à M. le Maréchal pour continuer la guerre, il lui répond de la conquête du Milanois dans un an. Faute de quoi M. de Lesdiguières s'offre de rembourser les deniers avancés. Il engagera volontiers tous ses biens pour la seureté de ceux qui prêteront l'argent. On loua la proposition du Maréchal, comme digne de son grand courage; mais on ne l'accepta pas. L'accommodement étoit déjà conclu. La caution est plus que suffisante, répondit honnêtement le Garde des Seaux à Bellujeon. Mais si M. le Maréchal qui expose librement sa vie dans l'occasion, vient à mourir, qui sera capable d'achever une si belle entreprise? Le Roi ne veut pas s'engager dans*

1617.

*Histoire  
du Comte-  
table de  
Lesdiguières.  
L. IX.  
Chap. 8.*

1617. *une guerre trop difficile. Il faudroit être assuré d'un autre Maréchal de Lesdiguières pour la terminer glorieusement. On faisoit des honnêtetés secrètes au Maréchal. En public on crioit contre lui, on le blâmoit d'avoir porté les armes du Roi dans le Milanois. Sa Majesté lui envoioit des ordres précis de revenir incessamment en Dauphiné. Elle feignoit même d'avoir envie de lui ôter le commandement dans cette Province, pour le punir de sa desobéissance.*

Plaintes des Espagnols contre l'entre-prise du Maréchal de Lesdiguières. Quelque soin que les Ministres de France prissent de desavouër hautement le Maréchal de Lesdiguières, & de dire que les drapeaux de la Couronne n'avoient point paru dans l'irruption faite sur les terres du Roi d'Espagne, & que Lesdiguières, les Ducs d'Angoulême, de Vendôme & de Rohan, le Comte de Candale & plusieurs autres Seigneurs, ou Gentilshommes François suivoient Charles Emmanuel dans cette expedition, en qualité de simples volontaires, ou d'amis particuliers du Duc de Savoie: les Espagnols ne se paioient point d'une défaite si grossière. Ils n'ignoroient pas que le Maréchal avoit une commission expresse de conduire les troupes du Roi son maître en Piémont pour défendre le Duc de Savoie, & non pour entrer sur les terres de sa Majesté Catholique. Ses principaux Ministres en Italie croient contre la France: ils tâchoient de se servir de cette occasion afin d'avancer la rupture entre les deux Couronnes, parce qu'ils croioient la guerre plus avantageuse à leurs intérêts & à leurs

Vittorio  
Siri Me-  
morie Ke-  
condite.  
Tom. IV.  
pag. 122.  
245. 216.  
C<sup>o</sup>.

leurs desseins. Persuadés que les Venitiens contribueroient à l'irruption dans le Milanois, pour affoiblir encore plus l'Armée de Don Pedro qui leur donnoit de la jalousie, les Triumvirs Espagnols se confirmèrent dans le dessein de se venger par quelque coup d'éclat, d'un Senat qu'ils regardent comme le plus dangereux ennemi de la domination Espagnole en Italie. Le Duc de Monteleon fit de grandes plaintes à Paris contre le Maréchal de Lesdiguières. *Il est entré à main armée dans le Duché de Milan, disoit l'Ambassadeur d'Espagne: Il y a pris des places; il a enlevé les quartiers de l'Armée du Roi mon maître. Si M. de Lesdiguières a suivi les ordres de sa Majesté Très Chrétienne, elle déclare ouvertement la guerre à la Couronne d'Espagne. Que si M. le Maréchal a entrepris cela de lui-même, je demande qu'il soit puni de sa desobéissance, & qu'on fasse satisfaction au Roi mon maître.*

Louis s'excuse le moins mal qu'il peut, sur l'esprit vif & impétueux de son Général. On lui envoie des ordres précis de repasser les monts au plutôt & de ramener ses troupes. Les Ministres de France tâchoient de faire accroire au monde que le Roi donneroit à Lesdiguières des marques publiques de la juste indignation de sa Majesté. Elle n'étoit pas trop fâchée dans le fond de son cœur que la fierté des Espagnols fût rabattue, & qu'on leur eût fait sentir que bien loin d'opprimer facilement le Duc de Savoie, & la République de Venise, le Roi d'Espagne s'exposeroit lui-même

1617. même au danger de perdre son Duché de Milan, dès que la France voudroit secourir ses alliés. Cependant, il falloit donner en apparence quelque satisfaction à sa Majesté Catholique. Louis ne vouloit pas rompre avec elle. Les belles espérances de conquerir le Duché de Milan, ne le tentoient pas. Son Roiaume se trouvoit épuisé par les guerres civiles des années précédentes. Le parti de la Reine mere tâchoit de se relever: beaucoup de gens s'intriguoient pour elle à Paris & dans les Provinces: Enfin, la paix étoit plus utile à Luines pour l'établissement de son crédit & de son autorité. Potier de Seaux Secretaire d'Etat fut dépêché en Espagne. Il avoit ordre de desavouër le Maréchal de Lesdiguières, & de faire en sorte que son entreprise ne fût pas un prétexte à la Cour de Madrid, de rompre l'accordement conclu. Philippe & le Duc de Lerne son premier Ministre, tout occupés des affaires de la Maison d'Autriche en Allemagne, paroissoient contens des démarches de la Cour de France. Sa Majesté Catholique promet que ce qui s'est passé dans le Milanois, ne lui fera pas changer sa resolution de donner la paix à l'Italie.

Rétour  
du Ma-  
réchal de  
Lesdi-  
guières  
en Dau-  
phine.

Lesdiguières ne put se dispenser d'obéir aux ordres précis & réitérés de revenir en France avec ses troupes. Il prit seulement des mesures afin d'empêcher que le Gouverneur de Milan n'entreprît rien durant la suspension d'armes dont le Roi d'Espagne étoit convenu, & d'obliger sa Majesté Catholique à tenir la parole donnée de rendre

rendre Verceil au Duc de Savoie. Le 1617;  
 Maréchal promet à son Altesse que les  
 troupes de France demeureront sur la  
 frontière, & qu'elles seront prêtes à mar-  
 cher, en cas de quelque nouvelle contra-  
 vention de la part des Espagnols. Lesdi-  
 guières se crut honnêtement obligé de ren-  
 dre visite au Cardinal Ludovisio Ministre  
 du Pape pour l'accommodement du Duc  
 de Savoie avec le Roi d'Espagne. On ne  
 peut faire un compliment plus agréable à  
 un Cardinal que de lui souhaiter la Tiare  
 au prochain Conclave. *Monsieur*, dit ga-  
 lamment le Maréchal en prenant congé  
 du Cardinal, *je souhaite de vous voir Pape  
 dans quelque temps. Je vous suis fort obli-  
 gé, Monsieur*, répondit Ludovisio avec tou-  
 te la modestie dont il étoit capable. *Vous  
 me souhaitez une dignité que je remplirois  
 fort mal. Pour moi, je prie Dieu que vous  
 deveniez Catholique. Je vous promets de  
 l'être*, reprit Lesdiguières en souriant, *quand  
 vous serez Pape*. On dit que le Maréchal  
 ne pensoit qu'à railler. Il ne s'imaginait  
 pas que Ludovisio déjà vieux & le dernier  
 de tous les Cardinaux, dût succéder à Paul  
 V. Cela se trouva véritable peu de temps  
 après. Le nouveau Pape Gregoire XV.  
 écrivit un Bref obligeant à Lesdiguières  
 pour le sommer de sa parole. Il y répon-  
 dit d'une manière indigne d'un Protestant.  
 Malgré toutes les remontrances des Mi-  
 nistres & du Consistoire, le Maréchal don-  
 na du très-Saint Pere & de la Sainteté à  
 Ludovisio. Cela n'est pas surprenant. De-  
 puis quelques années Lesdiguières n'eut

*Histoire du  
 Connéta-  
 ble de Les-  
 diguières.  
 L. IX.  
 chap. 9.  
 Mémoires  
 de Des-  
 seant. p. g.  
 168. 169.*

1617. plus d'attachement à une Religion qu'il deshonoroit par le dérèglement de ses mœurs : Le Maréchal attendoit l'occasion favorable de vendre le plus cher qu'il pourroit, sa prétenduë conversion à la Cour de France qui la fouhaitoit avec empressement.

L'accommodement des Venitiens avec le Roi de Bohême, & celui du Duc de Savoie avec le Roi d'Espagne se concluoient à Paris dans le temps que le Maréchal de Lesdiguières méditoit son irruption dans le Milanois, Le Duc de Monteleon Ambassadeur d'Espagne donna un écrit aux Ministres de France, par lequel il promettoit au nom du Roi son maître, que celui de Bohême s'en tiendrait aux articles dressés à Madrid dans le mois de Juin passé, & qu'on n'y changeroit rien. Octaviano Bon & Vincent Guffoni Ambassadeurs de la République de Venise donnèrent aussi de leur côté un écrit, par lequel ils s'engageoient en vertu de leur plein-pouvoir, d'accepter & de faire ratifier à Gritti Ambassadeur de Venise à Madrid tout ce qui seroit conclu à Paris. Après ce préliminaire, le Chancelier de Silleri, du Vair Garde des Geaux, Jeannin Surintendant des finances, Villeroi & Puisieux Secretaires d'Etat, Commissaires du Roi de France convinrent en présence du Nonce du Pape, que le Duc de Monteleon Ambassadeur du Roi d'Espagne, & les deux Ministres de la République de Venise, enverroient en Espagne les articles déjà dressés à Madrid, pour être acceptés & ratifiés

*Nani Historia Veneta. L. III. 1617. Vittorio Siri Memoria Recondite. Tom. IV. pag. 224. 225. &c.*

fiés dans vingt-cinq jours par Kevenhul- 1617.  
 ler Comte de Franchenbourg Ambassadeur  
 de sa Majesté Impériale & Plenipotentiaire  
 du Roi de Bohême, & par Gritti Ambassa-  
 deur de la République de Venise & Pleni-  
 potentiaire du Duc de Savoie. Cet accom-  
 modement fut signé à Paris le 6. Septem-  
 bre par Bentivoglio Nonce du Pape, par  
 les cinq Ministres de France & par les deux  
 Ambassadeurs de Venise. Il s'appelle com-  
 munément le Traité de Madrid, parce  
 que les articles y furent premièrement  
 dressés & ratifiés ensuite. Je ne les rap-  
 porte pas en détail. Ils étoient divisés en  
 deux parties. Les uns regardoient la satis-  
 faction que la République demandoit tou-  
 chant les Uscoques & l'exécution d'un  
 Traité fait à Vienne l'an 1612. Les  
 autres concernoient le différend des Ducs  
 de Savoie & de Mantouë, le desarmé-  
 ment de Charles Emmanuel & du Gou-  
 verneur de Milan, dont le cérémoniel  
 pour ainsi dire causoit tant de contesta-  
 tions; une partie refusant de faire un pas,  
 que l'autre n'eût fait sa demarche; enfin  
 l'exécution du fameux Traité d'Ast, dont  
 les Espagnols ne purent jamais abolir la  
 mémoire. On ne fit aucune mention de  
 la restitution de Verceil, pour contenter  
 la fierté délicate de la Cour de Madrid.  
 Le Roi de France promit secrettement au  
 Duc de Savoie que la place lui seroit ren-  
 duë, sur la parole que sa Majesté Catholi-  
 que en donnoit à Louis.

Depuis les articles dressés à Madrid, le  
 Duc d'Oszone Viceroi de Naples prit quel-

Difficul-  
 tés des  
 Ambassa-  
 deurs

1617. ques vaisseaux & des marchandises sur les Venitiens. Ils en demanderent la restitution; car enfin, le Roi d'Espagne déclaroit qu'il n'étoit nullement en guerre avec la République. Le Sénat fit mettre dans les instructions envoyées aux deux Ambassadeurs à Paris, qu'ils pressassent que cet article fut ajouté à ceux de Madrid. Bon Nani & Guffoni le demanderent en effet aux Ministres de France. Mais Louïs qui craignoit que ce nouvel incident ne reculât encore la conclusion d'une affaire qui duroit trop long temps, crut que les Ambassadeurs aiant un plein-pouvoir, il leur étoit permis de passer par là-dessus, & que le Sénat devoit se contenter de la promesse que sa Majesté donnoit par écrit. d'employer ses bons offices, auprès du Roi d'Espagne, afin que le Viceroi de Naples rendit les vaisseaux & les marchandises réclamées par les Venitiens. Cependant, lors qu'il est question de signer l'accommodement, Bon & Guffoni en font difficulté, sur ce que cette restitution n'est pas expressément stipulée. Ils alléguèrent l'ordre précis du Sénat de la faire ajouter aux articles de Madrid. Les Ambassadeurs demandoient du temps pour écrire la-dessus à leurs maîtres, & pour en recevoir de nouveaux ordres. Les Ministres de France répondirent que jamais on ne finiroit, si la conclusion de l'affaire se retardoit ainsi pour des formalités peu importantes. *Le Roi vous promet par écrit, disoient-ils, d'agir efficacement auprès de sa Majesté Catholique, afin que la République ait satisfaction*  
sur

*Nani & Guffoni*  
*Memoria. L.*  
*111. 1617.*

*Vittorio*  
*Siri Memoria*  
*condite.*  
*Tom. IV.*  
*pag. 229.*  
*235. 236.*  
*&c.*

sur ses vaisseaux & sur ses marchandises. Crai-  
gnez-vous que le Roi d'Espagne ne refuse de  
faire ce que sa Majesté Très-Chrétienne  
promet d'obtenir de lui ? Si l'Ambassadeur de  
la République à Madrid n'avoit pas chicané  
sur un ou deux articles de nulle conséquen-  
ce, le Gouverneur de Milan n'auroit point  
pris la ville de Verceil. Peut-être que le Duc  
de Savoie & le Maréchal de Lesdiguières  
sont actuellement à main armée dans les E-  
tats du Roi d'Espagne. Si le Traité ne se  
signe pas, on trouvera mille nouveaux obsta-  
cles qu'il sera difficile de surmonter. Fau-  
dra-t-il donc que les deux Couronnes en vien-  
nent à une guerre ouverte ? On ne le prétend  
pas. Comptez que le Roi ne rompra point avec  
l'Espagne, parce que la République & le Duc  
de Savoie n'ont pas envie de s'accommoder a-  
vec sa Majesté Catholique à des conditions rai-  
sonnables.

Louis indigné de ce qu'on fait difficul-  
té de se reposer sur sa parole d'obtenir une  
chose que Philippe ne peut refuser honnê-  
tement, Louis, dis-je, menace d'abandon-  
ner les Venitiens à la discretion des Espa-  
gnols, & d'obliger le Duc de Savoie à  
faire un accommodement séparé. Cela mit  
les deux Ministres de la République dans  
un extrême embarras. Ils craignoient la  
rigueur ordinaire du Sénat contre les Offi-  
ciers & les Ministres qui n'exécutent pas  
religieusement les ordres donnés. D'un  
autre côté, ils ont peur que le Sénat ne  
leur reproche que pour une formalité peu  
importante, ils manquent de tirer la Ré-  
publique d'une guerre fâcheuse, & qu'ils

1617. l'exposent à la nécessité de soutenir elle seule tous les efforts de la Maison d'Autriche en Italie & du côté de l'Allemagne. Bon & Guffoni consultèrent entr'eux. Et après de longues & sérieuses réflexions, ils crurent devoir s'exposer eux-mêmes à l'indignation du Sénat. Peut-être que les deux Ambassadeurs jugeoient bien qu'il y auroit plus de grimace & de façon que de réalité. Le danger où la République se jettoit de perdre l'appui de la Couronne de France, en mécontentant le Roi qui avoit la conclusion de l'Accommodement à cœur, étoit quelque chose de trop grande conséquence. Les Ambassadeurs conclurent que cette considération devoit l'emporter sur celle de leurs intérêts particuliers. Ils signent le Traité : Et Louis leur fait délivrer une promesse telle qu'on la leur a promise. Le Traité fut envoyé tout aussi-tôt à Madrid, où le Comte de Franchembourg & Gritti Ambassadeurs de l'Empereur & de la République le ratifièrent. Il en fut de cette paix comme des autres. Elle causa de nouveaux embarras. Quand il est question de presser l'exécution du Traité, les Ministres du Roi d'Espagne chicanent à leur ordinaire. Cela ne manque jamais d'arriver, lors que les Négociateurs pensent plutôt à finir la guerre qu'à établir une paix solide.

Le Sénat de Venise accepte le Traité. Mais il condamne La nouvelle de l'accommodement conclu à Paris & ratifié de part & d'autre à Madrid, fût fort agréablement reçue à Venise. On y paroïssoit content d'avoir obtenu l'expulsion des Uscoques & la confirmation.

firmation du Traité de Vienne en 1612. 1617.  
 Glorieux d'avoir soutenu les droits de la  
 République avec honneur, & fait voir à <sup>ses Am-</sup>  
 toute l'Europe la justice de ses prétentions, <sup>bassa-</sup>  
 le Sénat se console facilement du progrès <sup>durs</sup>  
 peu considérable des armes Venitiennes <sup>qu'il ont</sup>  
 dans le Frioul & dans l'Istrie. On comp <sup>signé en</sup>  
 toit pour quelque chose la résistance aux <sup>France à</sup>  
 entreprises du Viceroy de Naples dans le <sup>venir se</sup>  
 Golfe Adriatique. Mais on se savoit surtout <sup>constituer</sup>  
 bon gré, d'avoir ôté à la Couronne d'Espagne <sup>prison-</sup>  
 l'arbitrage souverain des affaires d'Italie, <sup>niers.</sup>  
 & d'y avoir fait intervenir celle de France <sup>Nani Hé-</sup>  
 en qualité de Médiatrice principale. Un <sup>storia Hé-</sup>  
 si grand chagrin donné à la Cour de Ma- <sup>storia Ve-</sup>  
 drid semble aux Venitiens un honnête dé- <sup>meta. L.</sup>  
 dommagement de toutes leurs pertes. Quel <sup>II. 1617.</sup>  
 ques Sénateurs parlèrent contre le Traité, <sup>Vittorio</sup>  
 Ils y trouvoient des choses sujettes à ex- <sup>Sisi Me-</sup>  
 plication. *Il faudra*, disoient ces Messieurs, <sup>morie Re-</sup>  
*dépendre encore du sens mystérieux & caché* <sup>conâite.</sup>  
*du Conseil de Madrid.* Ces plaintes si <sup>Tom. II.</sup>  
 communes autrefois contre les Ministres <sup>pag. 267.</sup>  
 d'Espagne, nous les entendons faire main- <sup>268. 269.</sup>  
 tenant contre ceux de France. On se <sup>284. 285.</sup>  
 récrioit principalement dans le Sénat sur <sup>296. 297.</sup>  
 ce que Bon & Guffoni Ambassadeurs de  
 la République n'avoient pas obéi ponctuel-  
 lement à ses ordres. On representoit en-  
 core qu'il étoit à craindre que les Espagnols  
 ne se servissent adroitement de ce Traité  
 pour rompre la bonne intelligence entre la  
 République & le Duc de Savoie. Il se  
 plaignoit hautement de ce que les Ministres  
 Venitiens avoient trop séparé leurs intérêts  
 de ceux de son Altesse. Toutes ces ob-  
 jections

16:7. objections ne firent point d'effet. Il falloit accepter le Traité, ou s'exposer au ressentiment de la France, à laquelle on avoit déferé la médiation. Afin de garder seulement quelque bienfaisance au dehors, le Senat resolut que Bon & Guffoni seroient rappelés, & qu'ils viendroient se constituer prisonniers en punition de leur desobeïssance. Cela donna matière à une infinité de réflexions en Italie & ailleurs. Le monde fut surpris de voir les Ministres de la République punis pour avoir signé un Traité qu'elle ratifioit volontiers, & qu'elle regardoit comme honorable & avantageux. On s'imagina que le Senat ne vouloit pas tant donner un exemple de l'obéissance due aux ordres du Souverain, que contenter par quelque satisfaction apparente le Duc de Savoie qui crioit à l'ingratitude contre les Venitiens. Gritti tâcha de raccommo-der les choses à Madrid, en séparant moins les intérêts de Charles Emmanuel de ceux de la République.

Simeon Contarini fut nommé Ambassadeur Extraordinaire en France. Il avoit ordre de dire au Roi & de lui faire agréer les raisons que le Sénat prétendoit avoir de punir Bon & Guffoni. Louis trouva mauvais qu'on traitât si rigoureusement deux Ministres, auxquels le Sénat ne pouvoit reprocher autre chose que trop de complaisance pour sa Majesté, & d'avoir supposé que sa parole valoit bien autant qu'un article mis dans le Traité. Contarini fut obligé de s'arrêter à Lion. Le Roi ne vouloit point recevoir un nouvel Ambassadeur, à moins que le Sénat ne relâ-  
chât

chât quelque chose de ce qu'il ordonnoit avec trop de précipitation & de chaleur. Ce fut un nouveau sujet de négociation. Leon Brulart Ambassadeur de France à Venise fit de grandes plaintes de la part du Roi son maître. Il representa vivement la conduite sage & droite des Ministres de la République en France. Mais l'impérieux & dissimulé Sénat faisoit semblant de vouloir demeurer ferme dans sa premiere resolution. Les deux pauvres Venitiens furent fort intrigués. Ils demandoient leur audience de congé: Et le Roi ne vouloit pas la leur donner, à moins qu'il ne fût assuré que la République en useroit plus humainement. On resolut pourtant de leur permettre de partir, de peur que la protection trop ouverte d'une Puissance étrangère, ne leur fit plus de mal que de bien auprès d'un Sénat soupçonneux & extrêmement jaloux de son autorité. Les choses se pacifièrent à la fin. On se contenta de rapeller Bon & Guffoni, & il ne fut plus parlé de châtiment.

A la ratification des deux accommodemens à Madrid, on convint d'une suspension d'armes pour deux mois entre le Roi de Bohême & la République de Venise, & entre le Duc de Savoie & le Gouverneur de Milan. Pendant ce temps-là, on devoit rétablir le commerce & commencer l'exécution des articles du Traité. Mais il y eut encore bien des artifices & des fuites de la part des Ministres Espagnols en Italie. On se prépara plus d'une fois à la continuation de la guerre. Charles Em-

1617.

Artifices  
des Minis-  
tres du  
Roi d'Es-  
pagne en  
Italie pour  
differer  
l'exécu-  
tion du  
Traité.  
*Nani Hi-  
storia Ve-  
neti. L.  
III. 1617.*

1617.

*Vittorio  
Siri Me-  
morie re-  
condite.  
Tom. IV.  
pag. 292.  
293. &c.  
318. 319.  
&c. 328.  
329. &c.*

manuel y alloit assez rondement. Sa passion de ménager la France, afin qu'elle lui fit restituer Verceil, le rendoit souple à tout ce que le Marquis de Bethune Ambassadeur de cette Couronne lui proposoit. Don Pedro convint enfin à Pavie le 9. Octobre avec Bethune, que si le Duc de Savoie rendoit ce qu'il avoit pris, & congédoit ses troupes dans ce même mois, les Espagnols restitueroient de leur côté, & qu'ils disposeroient de leurs troupes conformément au Traité d'Ast. Tout sembloit aller bien de ce côté-là. Content de voir sa négociation bientôt finie, l'Ambassadeur pensoit à s'en retourner en France. Mais il se trouva loin de son compte, quand il fut question d'avoir le consentement de Ferdinand Duc de Mantouë. Conduit par les Espagnols, il refuse de pardonner & de rendre les biens aux sujets du Monferrat qui se sont déclarés pour le Duc de Savoie, quoi que ce fût un article du Traité de paix. Nouvel artifice du Gouverneur de Milan qui ne prétendoit pas que la guerre finit si-tôt en Italie. Le Marquis de Bethune n'en douta plus, quand il vit que Don Pedro ne se contentoit pas de la manière dont le Duc de Savoie désarmoit, quoi qu'elle se fit de bonne foi. Irrité de ces chicaneries, l'Ambassadeur de France fit un acte de protestation, pour se décharger sur le Gouverneur de Milan de tous les maux qu'elles pourroient causer à l'Italie. Bien loin d'avoir égard à cette procédure, Don Pedro reçoit tous les jours de nouvelles troupes de plusieurs endroits.

Char-

Charles Emmanuel qui ne se met pas trop en peine que les Espagnols refusent d'exécuter un traité, dont la Couronne de France lui promettoit la garantie, se fortifie de son côté pour n'être pas surpris. Il envoie un Ambassadeur à Venise, il propose au Sénat de prendre de nouvelles mesures en cas que la guerre continuë. 1617.

Les Venitiens n'étoient pas moins embarrassés avec les Ministres d'Espagne. Don Pedro craignoit que si la ville de Gradisque extrêmement pressée dans le Frioul, venoit à tomber entre les mains de la République avant le temps marqué pour l'exécution du Traité, ce ne fut un trop grand sujet de Triomphe aux Venitiens, & de honte aux armes du Roi de Bohême. C'est pourquoi le Gouverneur de Milan fit irruption sur les terres de la République en Italie. Il espère que cette diversion engagera le Sénat à ne presser pas tant le blocus de Gradisque, ou du moins à la restituer promptement, en cas que la disette de vivres la contraigne d'ouvrir ses portes aux Venitiens. Le Sénat faisoit déjà des préparatifs pour soutenir la guerre en Italie, lorsque le Marquis de Bedmar Ambassadeur d'Espagne à Venise, déclare que le Roi son maître rend à la priere de celui de France les Vaisseaux & les marchandises que le Viceroi de Naples retenoit aux Venitiens. Dans le dessein de sauver Gradisque, Bedmar propose en même temps une suspension d'armes par tout. Le Sénat l'accepte; & là dessus on régle la quantité de vivres qui doit entrer par jour

1617. jour dans la ville bloquée, en attendant l'entière exécution du Traité. Mais le Duc d'Osone Viceroi de Naples se mettoit en colere au seul mot de paix. Il fait entrer sous divers prétextes des vaisseaux dans le Golfe Adriatique. La Flote Venitienne fut sur le point d'en venir à un combat general avec l'Espagnole. Il fallut que le Pape & le Roi de France s'entremissent encore pour l'accommodement de la République avec le Viceroi. On lui envoie de Madrid des ordres précis de restituer les vaisseaux & les marchandises aux Venitiens. Pressé de tous côtés, Osone offre de rendre les vaisseaux; pour ce qui est des marchandises, il en fait publiquement la distraction. Le Résident de la République n'ayant point voulu recevoir les vaisseaux sans les marchandises, l'an 1617. finit, avant que les affaires fussent entièrement accommodées.

Négocia-  
tion du  
Duc de  
Rohan en  
faveur de  
la Reine  
mere.

Mémoires  
du Duc de  
Rohan. L. I

Le Duc de Rohan revenu d'Italie après que le Maréchal de Lesdiguières eut reçu ordre de ramener en France les troupes du Roi, vit l'autorité de Luines si bien établie, qu'il crut devoir comme les autres faire sa cour au Favori. Le Duc se trouvoit son allié par la fille du Duc de Monbazou cadet de la Maison de Rohan que Luines épousa. Cela donne de l'accès à Rohan auprès du Favori, qui cherche de son côté à ménager un allié, d'un grand crédit & d'un mérite distingué. Rohan qui n'aimoit point le Prince de Condé, sur tout depuis la conférence de Loudun, & qui s'étoit réconcilié de fort bonne foi  
avec

avec la Reine mere, insinue à Luines de s'accommoder plutôt avec elle qu'avec le Prince de Condé, qui recherchoit avec empressement l'amitié du Favori. Son Altesse lui promettoit tout son crédit & tout son appui, pourvû qu'il la tirât d'une prison où elle s'ennuioit étrangement. La perplexité de Luines étoit grande. Il ne pouvoit se dispenser de s'accommoder au plutôt avec Marie de Médicis, ou bien avec Condé. Deux personnes d'un rang si éminent ne se gardent pas long-temps en prison. Luines craint l'esprit avare & ambitieux du Prince de Condé, qui veut amasser du bien & entrer dans les affaires. La Reine mere ne paroissoit pas si redoutable au Favori. Mais il n'ose espérer qu'elle lui pardonne jamais la mort du Maréchal & de la Maréchale d'Ancre.

Rohan emploie son adresse & son éloquence à persuader à Luines, qu'il trouvera mieux son compte avec Marie de Médicis. *Il faut enfin prendre parti, Monsieur, disoit le Duc au Favori. Vous ne pouvez pas garder encore long-temps en prison la mere du Roi & le premier Prince de son sang. L'un étoit arrêté avant que vous fussiez en place: il ne peut vous imputer sa disgrâce. Les choses ne sont pas tout à fait de même au regard de la Reine mere. Elle a raison de croire que vous avez eu part à son éloignement. Vous êtes obligé de la traiter avec quelque sorte de respect, d'avoir de grands ménagemens pour elle, & de lui laisser une apparence de liberté. Qui vous répond qu'elle ne vous échappera pas? Et que ne de-*

vez

1617. *vez vous pas craindre de son ressentiment, si elle revient à la Cour malgré vous. Dès que M. le Prince sera rentré dans les affaires, il vous traversera beaucoup plus que la Reine mere. Vous le connoissez: c'est un esprit vif, entreprenant & avare. Il n'est pas vindicatif, je l'avouë. Mais il ne se picque pas de gratitude. Tout le monde sait qu'il n'aime que lui-même. La Reine mere n'est pas à beaucoup près, si entreprenante. Ne doutez pas qu'après son retour il n'y ait encore de la jalousie & de la défiance entre le fils & la mere. C'est vôtre avantage. Vous pourrez les entretenir dans cette disposition & en profiter. Le Roi ne se devouera plus aveuglément aux volontés de sa mere, & elle aura besoin de vous pour avoir quelque part dans la confiance de son fils.*

Luines parut goûter ces raisons: & le Duc de Rohan trouva moien de faire savoir ce qu'il avoit négocié pour la Reine mere à Barbin enfermé dans la Bastille. Bournonville y commandoit sous Persan son frere, & il étoit bien intentionné pour Marie de Médicis. C'étoit lui qui faisoit tenir les lettres de Barbin à sa maîtresse. Informé de ce que le Duc de Rohan ménage, Barbin conseille à la Reine mere d'écrire au Roi, à Luines, & au Duc de Monbazon; à sa Majesté pour se justifier d'une manière douce & respectueuse; & aux deux autres afin de les engager à la servir auprès du Roi. On dresse la minute des lettres, & le Duc de Rohan y corrige quelques termes capables d'aigrir encore les esprits. Un Evêque en qui Barbin

bin se fioit, prend la commission, de porter la minute des lettres à Blois. La Reine devoit se regler dessus en écrivant au Roi, au Duc de Monbazon & à Luines. Mais le Prélat qui faisoit le valet de Barbin, étoit un fourbe & un traître. Ne feroit ce point un Bonzi Evêque nommé de Beziers que Marie de Médicis chassa de sa Cour quelque tems après, comme un perfide qui la trompoit? Quoiqu'il en soit, le Prélat découvrit tout à Déageant Celui-ci qui croit sa fortune renversée si la Reine mere & Barbin reviennent à la Cour, prend la résolution de rompre non seulement l'intrigue, mais de se servir encore du lâche Prélat, pour achever de perdre Barbin & les partisans de Marie de Médicis. L'Evêque fait quelques voyages à Blois, rend des lettres à la Reine mere, & rapporte les réponses de sa Majesté. On ne trouve rien que de fort innocent dans les unes & dans les autres. Toute l'intrigue ne tendoit qu'à procurer une reconciliation honnête entre le Roi & la Reine sa mere.

Déageant entreprend alors de faire un tour de son métier. Ce maître scelerat re commande à l'Evêque aussi fourbe que lui, de dire à la Reine mere que Bournonville aiant peine à se persuader qu'elle veuille recevoir dans ses bonnes graces le beaufrere du Maréchal de Vitri, sa Majesté ne fera pas mal de lui envoyer quelque bague, comme un témoignage de sa bienveillance. Marie de Médicis s'en défend d'abord, parce que ne voulant rien donner qui ne

1617.

Mémoires  
de Déageant  
ant pag.  
108.

Fourberies de Déageant pour rendre la négociation du Duc de Rohan inutile, & pour perdre sans ressource Barbin & les autres soit

1617. soit digne d'une Reine, il lui semble qu'elle n'a pas dans sa cassette de quoi faire un présent assez riche. La Reine mere promet de faire acheter un diamant à Bournonville. Mais l'Evêque la presse si fort, qu'elle prend enfin l'anneau d'une de ses femmes & le met entre les mains du Prélat. Il ne manque pas de le porter à Déageant, qui le retient, en fait faire un tout à fait semblable, & dit à l'Evêque de le présenter de la part de la Reine mere à Bournonville. Luines détourné par Déageant & par Modène de se racommoder avec Marie de Médicis, qu'ils lui dépeignent comme son ennemie irréconciliable, se laisse encore persuader de faire usage de la bague envoyée par Marie de Médicis & de perdre les serviteurs de cette Princesse. Modène confident de Luines étoit une creature de la maison de Montmorenci, & quoique le Duc de ce nom eût épousé une proche parente de la Reine mere, il aimoit encore mieux tirer de prison le Prince de Condé son beaufrere, que de contribuer au retour de Marie de Médicis. Voilà pourquoi le Duc de Rohan ne réussit point dans sa négociation avec le Favori. Déageant l'un des Confidens de Luines craignoit la Reine mere, & Modène en qui il avoit encore plus de confiance, entroit dans les intérêts du Prince de Condé.

Mais quel usage le fourbe Déageant fera-t-il de la bague demandée avec tant d'empressement à Marie de Médicis? On la montre au Roi; on lui fit accroire que plusieurs Seigneurs ont conjuré de se rendre

serviteurs  
de la Reine  
mere.

Mémoires  
de Rohan.  
L. I.

Vittoria  
Siri Me-  
morie Re-  
cendite.  
Tom. IV.  
Pag. 100.

Mémoires  
de Rohan,  
L. I.

1617.  
 dre maîtres du Louvre, de faire revenir incessamment la Reine mere, de lui remettre l'autorité entre les mains, & que tous les gens du complot doivent porter au doigt une bague semblable à celle qui est venuë de Blois. Il n'en fallut pas davantage pour rendre Louis susceptible des impressions qu'on voulut lui donner contre certains Seigneurs de sa Cour. Le Duc de Rohan fut un des premiers notés. Luines le prend un jour dans son cabinet, & lui déclare que le Roi bien averti de l'inclination de Rohan à servir Marie de Médicis, & du commerce qu'il entretient avec Barbin, lui auroit fait sentir les effets de son indignation, si le Favori n'avoit retenu sa Majesté, en considération de l'alliance qui est entre lui & la Maison de Rohan. Le Duc répondit avec toute la noble fierté dont son cœur étoit capable: *Sachez, Monsieur, dit-il à Luines, que je ne suis ni d'humeur, ni d'un rang à faire le métier d'espion. Toutes mes démarches sont connues au Roi; j'en suis bien aise. Elles ne tendent qu'au service de sa Majesté. J'ai du respect & de l'attachement pour la Reine mere, je ne le dissimule pas. Tous les bons François doivent être dans les mêmes sentimens.*

Une autre aventure feinte, ou véritable, fournit à Déageant, de quoi achever de perdre Barbin, & quelques autres serviteurs de Marie de Médicis. Déageant prétend empêcher que son ancien maître qu'il trahit si lâchement ne revienne à la Cour. Il produit au Roi & à son Conseil,

*Mémoires  
de Déageant.  
pag. 116.  
117. &c.*

1617.

feil, je ne fai quel pacquet de lettres trouvé, disoit-on, dans la riviere de Marne. La manière dont Déageant raconte lui-même cette prétenduë découverte, sent si fort le Roman, qu'il y a grande apparence que c'est une imposture de sa façon. Les lettres sont, à ce qu'on rapporte, de l'Agent du Grand Duc à Paris, qui écrivoit à la Duchesse de Lorraine. Elles supposent que ce Ministre s'intrigue pour le retour de la Reine mere, & qu'elle a gagné certaines personnes qui approchent le Roi, & qui ont part à la confidence de Luines. Outre les gens de qualité, on y parloit de deux freres Florentins nommés *Siti* anciens domestiques de la Maréchale d'Ancre, ou de l'Archevêque de Tours son frere, & d'un François appelé Durand-Bournonville n'y est pas oublié, comme celui qui fait tenir les lettres de Barbin à la Reine mere. Enfin, La Ferté Domestique du Duc de Rohan s'y trouve avec les autres. On y disoit que Barbin avoit sù par son eutremise tout ce qui se passa entre Luines & Rohan. Ceci paroît un artifice assez grossier de Déageant qui veut faire éclater tous les avis qu'il a reçus secretement de son Evêque. Il prétendit cacher la perfidie du Prélat, en feignant que tout fut trouvé dans le pacquet supposé de l'Agent de Florence. Les lettres attribuées à ce Ministre étranger firent grand bruit au Conseil du Roi. Pour envelopper mieux l'intrigue, du Vair Garde des Seaux lui ordonne de la part de Sa Majesté de se retirer incessamment du Roiau.

Royaume, sous prétexte qu'elle trouve fort mauvais que le Grand Duc eût arrêté dans le port de Livorne je ne sai quels vaisseaux chargés de grain pour des Marchands de Provence. 1617.

On ôte le commandement de la Bastille à Persan. Il est mis en prison aussi bien que Bournouville son frere. On arrête Durand, les deux freres Siti, & plusieurs domestiques de Marie de Medicis. Le Chevalier du Guet eut ordre d'aller surprendre Barbin dans sa chambre à la Bastille, & de saisir ses papiers. Le Grand Conseil reçut ensuite une commission de faire le procès aux accusés. Luines commençoit d'être odieux au Parlement de Paris. Cette Compagnie honteuse de l'injustice faite à la Maréchale d'Ancre, n'étoit plus d'humeur à servir aveuglement le Favori dans ses passions. Je ne sai comment cette malheureuse coutume s'est introduite en France contre les Loix & contre toutes les regles de l'équité. Quand la Cour entreprend de perdre certaines gens, elle ôte la connoissance de l'affaire aux Juges naturels & ordinaires, & on nomme des Commissaires. Ces Messieurs qui voient bien que c'est une occasion de faire plaisir au Favori, ou bien aux Ministres, sacrifient & trouvent mille détours afin d'opprimer les plus innocens. Détestable invention de ceux qui cherchent à mettre les Princes au-dessus des Loix les plus anciennes & les plus sacrées! Durand & les deux Siti furent condamnés l'année suivante à la mort, sous prétexte de je ne sai

*Journal de Bassompierre. Mémoires de Déa-geant. pag. 123. 124. &c. Gramond Historiarum Gallia. L. III.*

1617. fai quels vers & de certains écrits trouvés dans leur cabinet, contre Luines, & contre le Roi du moins indirectement, ajoutoit-on avec beaucoup de malignité. Car enfin dès que vous dites quelque chose qui déplaît au Favori, ou bien au Ministre, il ne manque jamais de prétendre que vous attaquez le Roi qui l'a mis en place. Quoi qu'il en soit de la manière dont les vers & les écrits se trouvèrent conçus; est-il juste de faire perdre la vie aux gens pour des choses qui ne sont jamais sorties de leur portefeuille? On craignit d'irriter trop la Reine mere en condamnant Barbin à la mort, il en fut quitte pour un bannissement perpetuel hors du Roiaume. Les autres accusés eurent des amis qui les tirèrent d'affaire.

Nouvelle disgrâce de Richelieu l'Évêque de Luçon.

Richelieu fut un des premiers qui sentit les effets de la haine conçue contre tous les gens capables de servir Marie de Médicis à revenir à la Cour. Quelque protestation qu'il eût faite au Roi & à son Favori en partant de Paris, qu'il veillerait sur les actions de la Reine mere, & qu'il l'empêcheroit de rien entreprendre qui pût déplaire à Louis, les vieux Ministres & Luines même, se défierent toujours de cet esprit souple & artificieux. Trois ou quatre semaines après son arrivée à Blois, on lui fit dire de se retirer dans son Prieuré de Couffai en Anjou. Le bon Prélat obéit, & feignit de ne penser plus qu'à composer des livres de dévotion & de controverse. Mais il eut beau dire; on l'examina de si près, que les Ministres furent

Mémoires de Déa-geant. pag. 104. 105. &c.

furent avertis qu'au lieu de lire la Bible & d'étudier les Peres de l'Eglise, il caballoit en Poitou, & qu'il cherchoit à s'affurer d'un nombre de gens de guerre. On resolut de l'éloigner encore plus loin de Blois, & de ne le laisser pas en Anjou. Informé par son frere de la resolution prise contre lui dans le Conseil du Roi, Richelieu tâche de prévenir un ordre fâcheux, en se retirant de lui-même dans son Evêché de Luçon. Mais la Cour ne le vouloit pas souffrir en un endroit, où il pouvoit entretenir ses intrigues en Poitou. Le voilà relegué hors du Roiaume dans la Ville d'Avignon. La lettre de cachet lui fut envoyée au commencement de l'année suivante.

1617.

*Histoire  
du Cardi-  
nal de Ri-  
chelieu.  
L. I.*

Le Prélat qui ne se mit pas autrement en peine de la résidence, tant qu'il eut la liberté d'être agréablement à la Cour, se plaint amèrement au Pape de l'injustice faite à un Evêque, auquel on ôte le moyen de travailler à la sanctification de son troupeau. Paul V. qui n'aime pas à voir dans ses Etats un homme trop intrigant & suspect à la Cour de France, fait semblant d'appuyer des plaintes si justes, si convenables à un bon Evêque. Le Pape témoigne son prétendu mécontentement à Marquemon Archêvêque de Lion, qui bien loin de résider lui-même, faisoit les fonctions d'Ambassadeur à Rome. Marquemon écrivit plus d'une fois à la Cour que l'ordre donné à Richelieu paroissoit au S. Pere, une chose contraire aux regles de l'Eglise; & qu'il se plaignoit d'une pareille

*Mémoires  
pour l'His-  
toire du  
Cardinal  
de Ri-  
che-  
lieu. 1618.*

Tom. III.

F

in-

1617. infraction des saints Canons. Le zèle du Pape parut étrange aux Ministres de France. On ne savoit pourquoi il le prenoit sur un ton si haut, lui qui n'étoit pas autrement scrupuleux. Les Ministres de France laisserent gronder le Pape : *Si M. de Richelieu, disoient-ils, avoit voulu résider exactement dans son Diocèse, & ne chercher point des emplois qui ne conviennent pas à son caractère, on n'auroit jamais pensé à le reléguer hors du Roiaume. On a differé long temps d'en venir à cette extrémité. Mais il a fallu enfin se résoudre à le mettre hors d'état de former des caballes & des factions contre le service du Roi.*

On parle dans le Synode National des Eglises Réformées de France de la division de celles des Provinces-Unies.

*Mémoires de Déageant.*  
pag. 161.  
162.

*Vie de M. du Pleffis-Mornai.*  
L. IV.

Les Eglises Réformées de France sembloient jouir d'une assez grande tranquillité durant ces agitations de la Cour. Luines craignoit d'irriter les Huguenots. La Reine mere ou le Prince de Condé eussent profité de leur mécontentement. Mais Déageant presque tout-puissant auprès du Favori, cherchoit à se faire un mérite en se déclarant le grand ennemi des hérétiques. Ne se flattoit-il point que son zèle affecté pour la Religion Romaine, couvrirait sa scéleratesse & ses impostures devant Dieu & devant les hommes! Si nous en croions Déageant il ménagea des intelligences à la Rochelle pour surprendre la ville. Le succès étoit infailible, si Luines jaloux de l'honneur & du crédit qu'un autre acquerreroit dans une si belle entreprise, ne l'avoit fait échouer mal à propos, en voulant la conduire lui-même. Tel a toujours été le sort des pauvres Huguenots. Lorsque

con-

contens de jouir de la liberté de conscience que le Roi leur laisse, ils s'occupent uniquement de leurs affaires domestiques, un Favori, un Ministre agissent sourdement pour les perdre sans ressource. Les Eglises Réformées avoient tenu cette année un Synode National à Vitré en Bretagne. On y parla de deux choses qui faisoient du bruit dans le monde; le projet de Jacques Roi d'Angleterre pour la réunion des Protestans, & la division des Eglises des Provinces-Unies sur les matières de la Grace & de la Prédestination. Les Contre-Remonstrans séparés ouvertement de la communion des Arminiens, cherchent à faire approuver dans les païs étrangers, le schisme malheureux qu'ils forment dans leurs Provinces. Du Plessis-Mornai avoit acquis une si belle réputation en France & ailleurs, que les Contre-Remonstrans tâchoient de tirer quelque chose de lui en faveur de leur séparation. Et le Prince Maurice d'Orange qui renonce tout publiquement à la communion des Remonstrans, témoigne aussi un grand desir de savoir ce qu'un homme d'une expérience consommée dans les affaires d'Etat & de Religion, pense de la fameuse contestation qui partage les plus grands Politiques & les plus habiles Théologiens des Provinces-Unies.

Persuadé que le schisme étoit d'une conséquence trop dangereuse dans une République naissante, qu'il y affoiblirait considérablement la Religion Réformée, & qu'il causeroit peut-être le bouleversement

1617.

*Lettres &  
Mémoires  
du même.  
1617.*

1617.

entier de l'Etat, du Pleffis se conduit avec une extrême circonspection dans cette conjoncture délicate. Quelques personnes distinguées dans les Provinces - Unies & des Eglises entières l'aïant cousulté sur les affaires du païs, il représente le danger d'une rupture ouverte, il exhorte à la modération & à la patience, il conseille de ne rien faire que de concert avec les Eglises de la même Confession en Angleterre, en France, en Allemagne, en Suisse & ailleurs. Les Ministres de Zélande échauffés contre les Arminiens, avoient écrit en France pour faire approuver dans le Synode National, la conduite de ceux qui se séparoient de la communion des Remontrans. Du Pleffis-Mornai envoia un Memoire à l'Assemblée. Il étoit d'avis qu'on ne se déclarât point sur la séparation, & que le Synode représentât tout au plus aux Etats-Généraux & au Prince Maurice qu'il feroit à propos de convoquer un Synode National des sept Provinces, & d'y inviter des Théologiens habiles & modérés des païs étrangers, afin de travailler tous conjointement à l'éclaircissement de la vérité par la parole de Dieu, dans un esprit de paix & de charité. Du Pleffis écrivit la même chose à Du Maurier Ambassadeur de France auprès des Etats-Généraux & à Paw Pensionnaire de la ville d'Amsterdam, qui le consulterent sur les moïens de terminer ces differends. L'avis étoit bon en lui-même; mais du Pleffis ne s'appercevoit pas, que cet expédient faisoit une des plus grandes difficultés. Il vouloit que chacu-  
ne

*Lettres &  
Memoires  
de M. du  
Pleffis-  
Mornai.  
x617.*

ne des Provinces-Unies renonçât au droit de regler seule & souverainement ce qui concerne la Religion dans tout son ressort. Du Maurier remontre judicieusement à du Pleffis, que la Hollande & quelques autres des Provinces-Unies, soutiennent que leur République est tellement constituée, que les sept Provinces n'ont que certaines choses communes entr'elles selon les Traités d'association faits pour la défense de leur liberté: & que dans ces mêmes Traités, chaque Province a toujours stipulé qu'elle demeurera souveraine dans son ressort pour les affaires Ecclesiastiques & civiles. 1617.

Il n'y a point de puissance dans le corps des Provinces-Unies qui ait droit d'assembler d'elle-même un Synode National, aux decrets duquel toutes les sept Provinces soient obligées de se soumettre. Il faut que cela se fasse d'un consentement unanime; & la pluralité des voix ne l'emporte pas en cette rencontre. Quelques-unes des Provinces - Unies propoïent avant du Pleffis - Mornai la convocation d'un Synode National: les Contre-Remontrans s'épuïsoient à la demander. Mais la Hollande entr'autres refusoit d'y consentir. Elle prétendoit avoir droit de terminer seule & souverainement ce qui concerne la Religion dans l'étendue de son ressort: les États de la Province ne vouloient pas recevoir la loi des autres Provinces qui l'emporteroient infailliblement à la pluralité des voix dans un Synode général des sept Provinces - Unies. Cette prétention ne

1617. causa pas moins d'embarras que les cinq articles contestés entre les Remontrants & leurs adversaires. Il ne s'agit plus seulement de la Grace & de la Prédestination, mais encore des droits souverains de chacune des Provinces-Unies. D'une dispute sur des dogmes de Théologie purement spéculatifs, on passa si avant en des contestations épineuses & délicates sur la constitution du gouvernement de l'Etat, que la France commençoit de craindre une révolution fâcheuse dans les Provinces Unies. Du Maurier son Ambassadeur à la Haie reçut des ordres réitérés de travailler au rétablissement de la paix. Et nous verrons que dans un an Louis enverra un Ambassadeur extraordinaire pour appuyer plus fortement les instances que Du Maurier faisoit tous les jours de la part de sa Majesté Très-Chrétienne. Disons comment les divisions s'augmentoient si malheureusement dans les Provinces-Unies.

La division augmentée dans les Provinces-Unies à l'occasion de la doctrine des Arminiens. *Grotii Epistola 91. Gerardo Joanni V. sfo.*

Depuis que les Contre-Remontrants se virent appuyés par le Prince Maurice d'Orange & par la Ville d'Amsterdam qui se déclaroit ouvertement pour eux, ils rompirent plus que jamais en Hollande & ailleurs toute sorte de communion Ecclésiastique avec les Arminiens. On publia au commencement de cette année un livre sous le nom emprunté de *Lucius Verus*. L'Auteur y soutenoit que les défenseurs des cinq articles des Remontrants ne peuvent pas être supportés charitablement dans les Eglises Réformées. Etrange excès, auquel leurs plus grands ad-

ver-

verfaires n'étoient pas encore venus. Ceux d'entre les Contre-Remontrans qui commencerent de faire des aflemblées particulières, prirent pour prétexte de leur féparation, ou le refus des Arminiens dans la conférence de Delft de s'expliquer fur les myfteres de la Trinité & de l'Incarnation, ou l'empotement de certains Remontrans qui ni moins imprudens, ni moins outrés que leurs adverfaires, croioient qu'il falloit extirper de l'Eglife les dogmes d'une *Predestination abfolue & de la Grace irréfifible*. Quoique Jacques Roi de la Grande Bretagne auffi inconstant en Théologie qu'en Politique, feublât reprendre fes anciens préjugés contre l'Arminianisme, les plus favans & les plus modérés Prélats de l'Eglife Anglicane n'aprouvoient pas que ce Prince prétendît ériger en articles de foi les fentimens particuliers de S. Auguftin, que quelques-uns des premiers Réformateurs embrassèrent peut-être trop légèrement. Ces Evêques d'Angleterre croioient qu'on doit laiffer aux Théologiens la liberté de difputer fur des dogmes purement fpéculatifs; & qu'on ne peut condamner juftement ceux qui n'admettent que des *decrets conditionnels* en ce qui regarde la perfévérance & le falut. Mais quand les Théologiens échauffés & prévenus efpèrent de faire prévaloir leurs opinions, ils ne gardent plus de mefures. Si vous ne recevez pas leurs fpéculations comme des articles de foi, vous êtes un franc hérétique.

Des Miniftres & des Anciens du parti

1617. Contre - Remontrant tiennent cette année une assemblée secrete à Amsterdam. On y déclare qu'on doit en conscience rompre la comunion avec les Arminiens. On les traite de perturbateurs & d'ennemis de l'Eglise, de gens qui ne méritent pas d'être censés membres de la Société des Réformés, à moins qu'ils ne renoncent à leurs sentimens pernicioeux. Enfin, on exhorte tous les vrais fidèles à signer un écrit qu'on appelle tout rondement, *la lettre de divorce*. Il y eut une autre assemblée secrete à la Haïe, où quelques Ministres Contre-Remontrans prirent une pareille resolution. Ils avertissoient leurs gens de fuir les Ministres Arminiens comme de faux Docteurs, en attendant la décision du Synode National, qu'on tiendra bientôt, disent-ils, & qui prendra des mesures pour une séparation entiere. Quelques personnes ont trouvé mauvais que j'aie comparé les préliminaires du Synode de Dordrecht à ceux du Concile de Trente. Voici de quoi justifier ma proposition. Une des causes de récusation que les Protestans alléguèrent avec beaucoup de justice contre l'Assemblée de Trente, c'est que le Pape & ses Evêques s'étoient déclarés parties. Comment pouvoient-ils prononcer en qualité de Juges sur les controverses, eux qui avoient déjà condamné les Protestans, & qui les excommunioient comme des hérétiques? Les Ministres Contre-Remontrans qui proscrivirent à Dordrecht les cinq articles de la doctrine Arminienne, se trouvent

*Grotius  
Apologeti  
co erum qui  
Hollandia  
præsuerunt.  
Cap. 9.*

vent dans le même cas. Ils s'étoient de- 1617.  
clarés parties contre les sentimens d'Ar-  
minius & de ses Défenseurs, de la même  
maniere que le Pape & les Prélats de sa  
communion contre les dogmes de Luther  
& de ses Disciples. On voioit en Hol-  
lande presque les mêmes choses qu'on vit  
en Allemagne au commencement de la  
Réformation. Les Contre - Remontrans  
se trouvent les plus forts à Amsterdam.  
On n'y permet pas aux Arminiens de  
s'assembler seulement dans une maison  
particuliere. Leurs aduersaires soulevent  
le peuple contr'eux. Il s'atroupe autour  
du lieu où les Remontrans font assemblés  
Il commet mille violences : Et la maison  
d'un honnête bourgeois est pillée, sans que  
les Magistrats se mettent en peine d'arrê-  
ter le desordre. On prend seulement  
quelques-uns des plus mutins : mais ils fu-  
rent renvoïés sans punition ; chose, dit-  
on, inouïe & sans exemple dans la Pro-  
vince de Hollande. Il faut rendre justice  
à tout le monde. On ne traitoit point les  
Contre-Remontrans avec tant de rigueur,  
où leurs aduersaires avoient plus de cre-  
dit. Les Magistrats offroient des Eglises  
particulieres aux Contre - Remontrans,  
pourvû qu'ils n'érigeassent pas un Consis-  
toire séparé.

Il ne restoit plus aux Contre - Remon-  
trans que de se rendre maîtres des grandes  
Eglises, ou du moins d'en ériger de nou-  
velles, s'ils n'étoient pas encore les plus  
forts en certaines villes. Et c'est à quoi  
ces Messieurs pensoient. Mais ce projet

1617. ne se peut exécuter sans la protection ou-  
*mation L.* verte du Prince Maurice d'Orange. Pré-  
*XXVI.* venu par Aersens & par quelques autres  
*Grotius* ennemis de Barneveldt, Maurice disoit alors  
*Apolog-* hautement qu'il regardoit les Contre-  
*sics eorum* Remontrans comme les anciens Réformés  
*qui Hol-* que le Prince Guillaume son pere établit  
*landie* dans les chaires publiques, & dont il dé-  
*præsue-* fendit la doctrine. Maurice peu instruit  
*runt. Cap.* des affaires Ecclesiastiques, se laissoit sur-  
*3. & 9.* prendre par des gens malins & artificieux.  
 Le Prince Guillaume fut toujours contrai-  
 re aux Ministres trop rigides sur les senti-  
 mens de Calvin. Il ne faisoit pas grande  
 différence entre la Confession d'Augsbourg  
 & celle des Eglises Réformées. Guillau-  
 me crut que les Protestans ne dispuoient  
 entr'eux que sur des points peu importans  
 au fond de la Réformation en general.  
 Dans les écrits qui nous restent de ce grand  
 homme, il déclare tantôt qu'il est de la  
 Religion du Comte de Nassau son pere qui  
 embrassa la Confession d'Augsbourg. Une  
 autre fois, il fait profession de suivre la Re-  
 ligion Réformée. Puisque le Prince Guil-  
 laume se sert indifféremment de ces deux  
 manières de parler, n'est-ce pas une preu-  
 ve assez évidente, qu'il ne se mettoit pas  
 trop en peine que les Ministres établis  
 dans les chaires publiques fussent pour les  
 dogmes rigides de Calvin, ou pour les  
 sentimens moderés de Melanchthon? Il  
 vouloit qu'en certains lieux les Réformés  
 se fissent comprendre sous le nom général  
 des Protestans de la Confession d'Augs-  
 bourg; En d'autres, il donnoit des Egli-  
 ses

ses aux Luthériens comme à des gens de même Religion que les Réformés. On n'eut pas grande peine à tromper le Prince Maurice son fils. C'étoit un guerrier qui reconnoissoit de bonne foi n'entendre rien aux questions de Théologie, & s'embarasser peu des points controversés entre les Docteurs. 1617.

Quand les Contre-Remontrans sont bien assurés que le Prince Maurice les considère comme les Défenseurs de la Réformation, ils n'oublient pas de profiter d'une disposition si favorable pour eux. Trigland l'un des plus violens du parti, va trouver un jour le Prince & lui dit: *C'est une chose déplorable, Monseigneur, que la plupart des Magistrats de Hollande, soient prévenus des mauvais sentimens d'Arminius, & qu'ils traitent avec tant de dureté ceux d'entre nous qui soutiennent l'ancienne Confession de Foi de nos Eglises. Nous prions très-humblement votre Excellence d'employer son credit auprès des Magistrats, afin qu'ils nous permettent du moins de prier Dieu tous ensemble, & d'instruire notre peuple dans une maison particulière, dans une grange, dans quelque autre lieu semblable. Est-ce donc, répondit le Prince surpris d'une pareille demande, que les Réformés en sont réduits à faire leurs exercices de Religion dans une maison particulière, ou dans une grange? C'est une grande injustice qu'on nous fait, Monseigneur, reprit le Ministre artificieux; mais il faut bien la souffrir, puisqu'on ne peut s'en exempter. Si votre Excellence veut bien nous obtenir la liberté de*

1617. *prêcher publiquement, nous confondrons bientôt les défenseurs de la Doctrine d'Arminius. Maurice entra tout de bon en colere. Quoi, dit-il, nous irons prier Dieu dans une maison particulière, ou dans une grange? Il n'en sera rien. Les Eglises nous appartiennent: nous les aurons.*

Une déclaration si formelle du Prince releva merveilleusement le courage des Contre Remonstrans. Il y avoit à la Haïe l'ancienne Eglise d'un Monastère, où l'on ne faisoit aucun exercice de Religion. Les Contre-Remonstrans s'en saisissent; ils l'accrochent promptement; ils y vont prêcher, & leurs gens y courent en foule. C'est ce qu'on appelle maintenant *l'Eglise du Cloître*. Les Etats de Hollande crurent devoir dissimuler en cette occasion, contre le sentiment de Barneveldt qui vouloit que l'autorité du Souverain fût maintenüe en punissant les factieux, & en reprimant une entreprise si violente. Mais les Etats craignirent d'exciter une grande sédition, en suivant ce que le Pensionnaire proposoit. Quelque tems après l'établissement de cette nouvelle Eglise à la Haïe, on s'aperçut que certaines personnes remarquables alloient à l'Eglise des Contre Remonstrans & à celle des Arminiens, & que pour savoir plus exactement le nombre de ceux qui venoient à Pune & l'autre Eglise, ces gens jettoient de petites feves dans un sac sous leur manteau. On ne comprenoit rien à l'énigme. Elle se développa peu de jours après. Le Prince Maurice vint à l'Eglise du Cloître, & se

se joignit aux Contre-Remonstrans, quand il fut assuré de leur plus grand nombre. Le Comte Guillaume de Nassau suit l'exemple du Prince Maurice : & la nouvelle Eglise du Cloître est bien-tôt remplie d'un plus grand nombre de Noblesse, de gens d'épée, & de peuple que l'ancienne, où alloient la plupart des Membres des Etats de la Province & des Magistrats.

1617.

Louïse de Coligni Princesse Douairière d'Orange, & le Prince Frédéric Henri son fils continuerent de suivre Uitenbogard qui prêchoit à la grande Eglise de la Haïe. On dit même que Frédéric témoigna publiquement qu'il ne goûtoit point la doctrine des Contre-Remonstrans. Cette séparation feinte ou véritable des deux frères qui semblent embrasser deux communions différentes, fut le sujet d'une infinité de discours & de spéculations. Chacun croit y trouver un grand mystère caché : & peut-être que ceux qui raisonnoient le plus profondément, ignoroient les véritables motifs de la conduite des deux Princes. Quoiqu'il en soit, le contre-poids de Frédéric Henri ne fut pas assez fort pour tenir la balance dans l'équilibre. Elle pancha bien-tôt du côté de Maurice. Le parti Arminien s'affoiblit tous les jours. Les Nobles de Hollande suivent le Prince. Amsterdam, Dordrecht & quelques autres villes se déclarent pour lui. Duivenvoorde chef de l'illustre Maison de Wassenæer favorisoit les Remonstrans. Mais cela ne dure pas long-temps après la déclaration

1617.

du Prince : il abandonne le parti. Ce Noble de Hollande ne craignoit-il point de s'attirer un trop puissant ennemi, ou de perdre la faveur d'un homme capable de faire de grands avantages aux gens de qualité? On le reproche à Duivenvoorde. Maurice gardoit toujours quelques mesures au-dehors. Il paroïssoit chercher les moïens d'accommoder les differends: & ne vouloit pas que les Remonstrans le crussent leur ennemi juré. Le Prince embrassoit le parti le plus fort & le plus favorable à ses intérêts: mais il eût souhaité de ne s'attirer pas la haine & l'inimitié du plus foible. Episcopus vient pêcher à la Haïe. Maurice desire de l'entretenir. *On me regarde comme suspect*, dit-il à ce fameux Arminien. *Certains gens s'imaginent que je veux opprimer les Remonstrans. Ce n'est pas mon intention. Je les protegerai en tout ce que je croirai juste & raisonnable. Si je me suis uni à leurs adversaires, c'est qu'ils me paroissent defendre l'ancienne doctrine de la Réformation.*

La mesintelligence devint plus grande entre le Prince Maurice & Barneveldt Pensionnaire de Hollande.

Croions-en le Prince Maurice sur sa parole: c'est à Dieu de fonder le fond du cœur de l'homme. Maurice se joignit aux Contre-Remonstrans par un principe de conscience & de Religion. Ne nous seroit-il pas du moins permis d'ajouter qu'il avoit une grande raison de politique & d'intérêt, de se fortifier contre Barneveldt & contre quelques Députés tant aux Etats Généraux qu'à ceux de Hollande, qui sembloient vouloir diminuer l'autorité de la charge de Capitaine Général? Voici  
com-

comment il arriva là-dessus une nouvelle affaire qui donna plus d'avantage aux Contre-Remontrans, que tous leurs argumens Théologiques. Enflés du succès de leur entreprise d'exiger à la Haïe une nouvelle Eglise sous les yeux & contre la volonté des Etats de la Province, ces Messieurs tâchent de se saisir des Eglises en plusieurs villes, & d'y tenir leurs assemblées particulières malgré le Magistrat, qui n'a plus assez de force pour arrêter les Contre-Remontrans. En certains endroits les Magistrats ne peuvent retenir les factieux parce qu'ils manquent de soldats; & dans les Villes où il y a Garnison, les Officiers & les soldats refusent d'obeïr au Magistrat, sous prétexte que le Prince Maurice déclaré désormais en faveur du Parti Contre-Remontrant, leur defend de rien faire au préjudice de ceux qu'il protège comme les défenseurs de l'ancienne doctrine de la Réformation. Les refus que les Officiers & les soldats firent dans quelques villes d'obeïr quand le Magistrat leur ordonna de s'opposer aux entreprises des Contre-Remontrans, aiant empêché de remédier au desordre & à la violence, les Etats de Hollande prennent la résolution de donner pouvoir aux Magistrats de chaque ville de la Province de lever en leur nom des gens de guerre, & de mettre la milice sur pied pour la seureté de la ville, & pour s'opposer aux voies de fait. Les Etats des Provinces d'Utrecht & d'Overissel suivent l'exemple de ceux de Hollande. Ils donnent le même pouvoir aux

1617.

*Brandt  
Histoire  
de la Ré-  
formation.  
L. XXXVI.  
Vie d'Ol-  
denbarne-  
velt.*

*Grotius  
Apologe-  
tico eorum  
qui Hol-  
landicè  
psefue-  
runt.  
cap. 10.  
& 19.*

Ma-

1617. Magistrats de chaque ville de leur ressort. Chacune de ces deux Provinces agissoit avec plus d'union & de concert que celle de Hollande. Les villes de Dordrecht, d'Amsterdam, & trois autres refusent de consentir à la resolution des Etats de leur Province: & depuis cetemps-là il y a plus de division que jamais dans cette Assemblée. Le Pensionnaire Barnevelt s'efforçoit de rétablir l'union & la correspondance entre les Députés de chaque ville aux Etats de Hollande. Il les exhortoit à ne former qu'une seule & même Assemblée. Mais les remontrances de cet homme autrefois si respecté dans la République, ne sont plus écoutées avec la même déférence. Les Députés des villes de Dordrecht, d'Amsterdam & des trois autres villes font comme un corps particulier. On s'y déclare contre les resolutions prises par les Députés du reste des villes qui font la pluralité des voix. On prétend que le Pensionnaire s'attribue une trop grande autorité, & que les affaires dont il est question, sont du nombre de celles qui se doivent décider d'un consentement unanime.

Les Contre - Remontrans crièrent de toute leur force contre une nouvelle levée de soldats. *On veut établir l'Arminianisme à main armée dans la Province*, disoient ils. Le Prince Maurice fut plus mécontent qu'aucun autre de cette délibération. Il la regarda comme une suite du projet formé par Barnevelt, d'affoiblir autant qu'il sera possible, l'autorité du Gouverneur & du

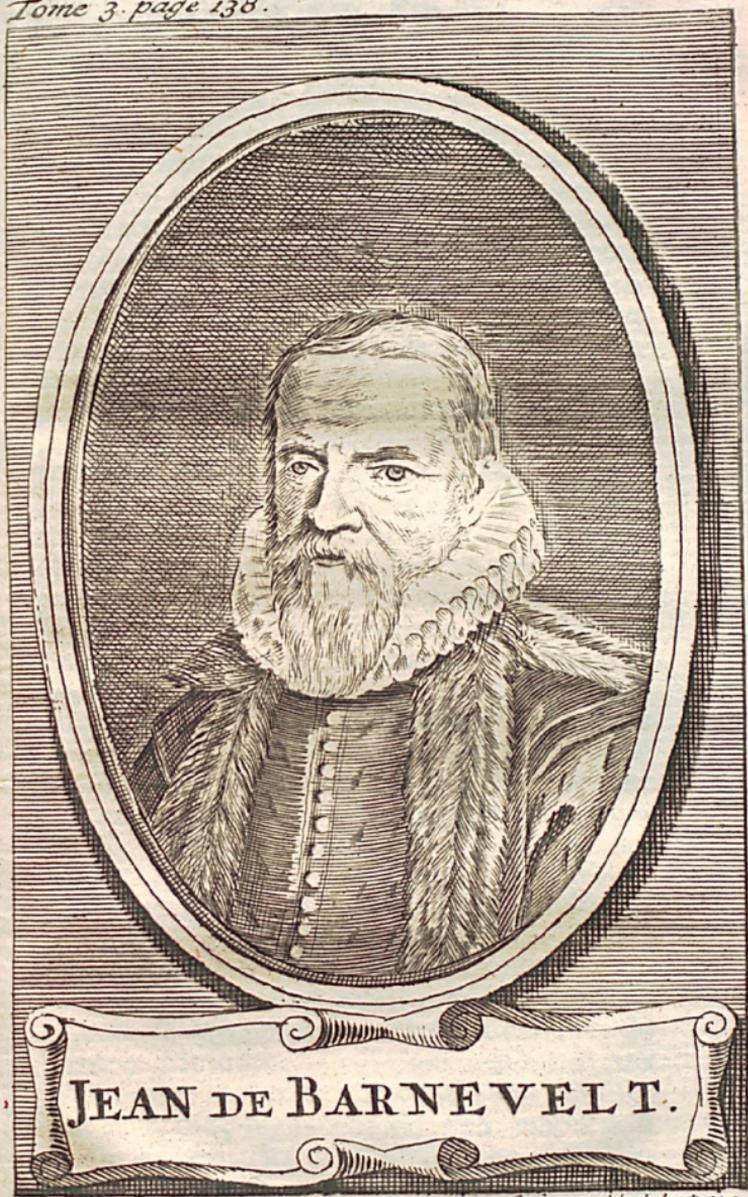
du Capitaine Général. Le soupçon étoit assez bien fondé. En mettant dans chaque ville des troupes qui ne dépendent que du Magistrat, & qui ne reçoivent point les ordres de Maurice, son credit diminueoit considérablement. Il ne m'appartient pas d'entrer dans l'examen du droit de chacune des Provinces-Unies, en ce qui concerne la levée des soldats pour la seureté de ses villes. La question est trop épineuse & trop difficile. Je n'ai pas assez de connoissance des loix fondamentales de l'Union des sept Provinces, des Traités faits entr'elles, & des Privilèges annexés aux charges de Gouverneur & de Capitaine Général. Qu'il me soit seulement permis de dire, que ce fut avec beaucoup de raison que les Etats-Généraux représentèrent à ceux de la Province d'Utrecht, que dans le différend sur les nouvelles levées, *il n'étoit pas tant question du droit de chaque Province, que de savoir si la prudence & le bien public permettoient à une Province dans la conjoncture présente de prendre une résolution dont les suites pouvoient être dangereuses, quoique dans le fond elle ne fût pas contraire aux loix de l'Union.* En effet, le Pensionnaire de Hollande & ceux qui furent de son opinion, ne manquèrent-ils pas de prudence en ordonnant une chose capable de causer un bouleversement général dans leur République? La Trêve avec l'Espagne finissoit dans trois ans, ou environ; il y avoit de grandes divisions dans l'Etat; les Provinces n'étoient pas d'accord entr'elles sur les loix de leur Union,

1617.



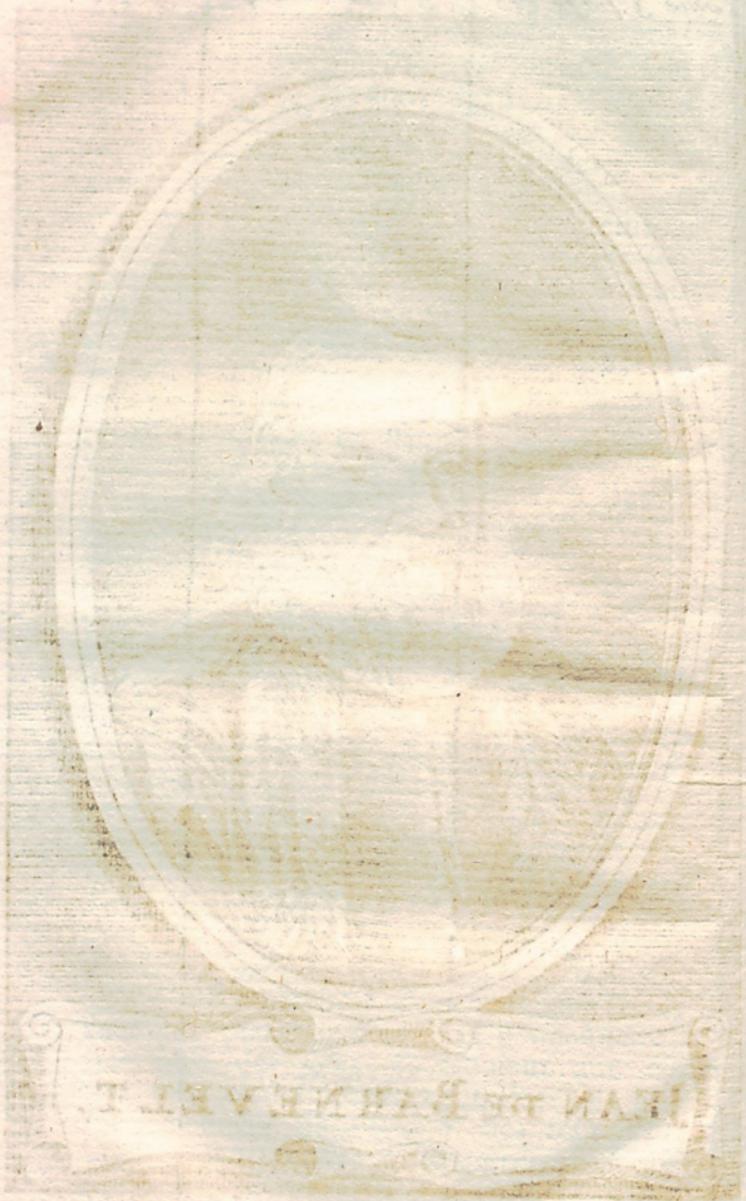
1617. nion, les villes de Hollande contessoient les unes contre les autres sur la maniere de terminer certaines affaires dans les Etats de leur Province. En un mot, les habitans d'une même ville étoient divisés; la plus puissante ville de Hollande résistoit aux autres, & quatre se rangeoient de son côté; des sept Provinces, il y en avoit quatre pour un Synode National, & trois contre. Dans une pareille situation des affaires, devoit-on prendre une resolution capable d'augmenter la mesintelligence? Falloit-il irriter le Prince Maurice à la veille d'une guerre, qu'un autre que lui n'auroit jamais bien conduite contre un des plus habiles Généraux que l'Espagne ait jamais eus? Quelque bonne opinion que j'aie de la sagesse & de l'expérience de Barneveldt, je ne puis approuver sa conduite en cette rencontre. Il semble vouloir pousser les choses à l'extrémité, dans une affaire, qui se doit ménager avec beaucoup d'adresse & de dextérité. Le Prince fut si outré de ce que le Pensionnaire entreprenoit de donner atteinte à des charges, que Maurice regardoit comme la juste recompense des services de son pere & des siens, qu'on lui entendit dire depuis ce temps-là, qu'il faudroit bien reduire Barneveldt, & le mettre plus bas qu'aucun particulier de Hollande.

Maurice paroissoit d'autant mieux fondé dans ses plaintes contre le Pensionnaire, que bien des gens soutenoient que ces nouvelles levées étoient contraires aux loix fondamentales de l'Union des sept Provinces. *Les affaires de la guerre ne devant se*



JEAN DE BARNEVELT.

J. Lamsveld del. et fec.



JAN DE BANNHEVELT



se résoudre que dans l'Assemblée des Etats Généraux, il s'ensuit, disoit-on, qu'une Province particulière n'a pas droit d'ordonner de nouvelles levées sans le consentement des autres. S'il y a quelque mouvement à craindre en Hollande, ou ailleurs, les Provinces alliées doivent envoyer du secours pour la conservation de la tranquillité publique. Il n'est pas besoin de faire de nouvelles levées : On peut pourvoir autrement à la seureté des villes. Ceux qui défendoient la resolution prise répondirent à cette instance, qu'il y a une extrême difference entre des troupes enrrollées pour faire la guerre, & quelques soldats levés pour servir les Magistrats d'une ville en cas de besoin. Il est vrai, ajoutoit-on, qu'une Province ne peut entreprendre la guerre sans le consentement des six autres. Mais chaque Province étant Souveraine selon les loix de l'Union, elle a par consequent le droit de lever des soldats afin d'empêcher le desordre & la sédition. Les autres Provinces doivent nous envoyer du secours par nos Traités de confédération : Est-ce à dire que nous avons renoncé au pouvoir de prévenir la nécessité d'implorer l'assistance de nos alliés ? Les Etats de la Province d'Utrecht justifient de la sorte dans un Acte public, la resolution de lever de nouveaux soldats pour la seureté de chaque ville.

Voici une autre affaire qui augmente encore le mécontentement & la défiance du Prince Maurice. Les Contre-Remontrans irrités de ce qu'on les chasse des Eglises de la Brille, menacent de s'en emparer à main armée. Ils présentent une requête à la

1617.

à la Cour de Hollande, où ils déclarent sans façon que le monde verra ceux qui ont les poings plus durs, & qui frappent plus fort, des Contre-Remonstrans ou de leurs adversaires. Ces menaces séditieuses obligèrent les Magistrats de la Brille à pourvoir à la seureté de leur ville. Ils résolurent de lever une compagnie de soldats, ou du moins d'en prendre une des troupes ordinaires, dont ils fussent bien assurés, & qui promît d'obéir aux ordres du Magistrat. Les Etats de Hollande informés de ce qui se passe, envoient des Députés à la Brille, qui commandent sous peine de cassation aux Officiers & aux soldats de la garnison d'exécuter sans aucune réserve les ordres donnés par les Magistrats de la ville. Quelques-uns se soumettent, & les autres aiant répondu qu'ils n'obéiroient qu'au Capitaine Général, on les casse. Cette affaire fait grand bruit. Le Prince Maurice s'en plaint comme d'une atteinte donnée à l'autorité de sa charge. Barneveld tâche de l'appaiser, & lui propose quelque voie d'accommodement. Maurice n'en parut pas éloigné. Ce fut alors que le Pensionnaire offrit de se demettre de sa charge, en cas que ses intentions fussent suspectes au Prince. Soit qu'il ne fût pas encore tout à fait irrité, soit qu'il crût devoir dissimuler son ressentiment, Maurice répond qu'il n'est pas d'avis que Barneveld quitte son emploi, & qu'il vaut mieux s'appliquer à rendre la paix à la République. Le Pensionnaire content de la bonne disposition du Prince va prendre quelque repos

repos à Viane. Il y tombe malade. Cet accident l'oblige à se faire transporter à Utrecht, ville plus commode pour le rétablissement de sa santé. N'avoit-il point envie d'y passer quelque temps, afin de confirmer les Etats de la Province dans leur résolution de lever des soldats pour la seureté des villes? Quoi qu'il en soit, Barnevelt reçut de fâcheuses nouvelles, qui augmentèrent sa maladie, & le déplaisir que les brouilleries de la République lui caufoient. Le Prince Maurice irrité de ce qu'on a fait à la Brille au préjudice des droits de sa charge, y va secretement & mene des soldats avec lui. *J'ai appris, dit-il aux Magistrats, que vous vous desiez de la garnison qui est ici, & que vous prétendez lever quelques compagnies de milice. Cela me paroît contraire aux loix, & préjudiciable à l'Etat. Je vous amène des gens pour vous rassurer & pour vous guérir de la peur que vous avez. Les Magistrats font d'abord quelque difficulté: Ils demandent que les soldats leur prêtent du moins serment de fidelité. Maurice ne voulut pas le souffrir. Ne vous mettez pas en peine, dit-il, je donnerai ordre à tout. Les ennemis du Pensionnaire font courir le bruit que le Prince a pris cette précaution contre les mauvais desseins de Barnevelt. Il veut livrer la Brille aux Espagnols, crioit-on. C'est par son adresse que les fortifications de Flessingue demeurent imparfaites, afin que les Ennemis puissent surprendre la place quand il leur plaira.*

Com.

1617. Comme les contestations sur les cinq articles des Arminiens étoient plus grandes & plus échauffées en Hollande qu'en aucune autre des Provinces Unies, les Etats seuls de Hollande y entroient, dans le dessein de les appaiser par toute autre voie que celle d'un Synode; persuadés qu'ils étoient de la vérité de cette réflexion de S. Gregoire de Nazianze, que les Conciles font presque toujours plus de mal que de bien, & qu'ils augmentent les schismes & les divisions, au lieu de réunir les esprits & de donner la paix à l'Eglise.

Les Contre-Remontrans plus forts depuis la déclaration du Prince Maurice, font agir quelques Provinces en faveur de la convocation d'un Synode National, comme d'une chose absolument nécessaire pour la Religion Réformée, qui est, disoit on, le fondement principal de l'Union des sept Provinces. On jugeoit bien que la doctrine d'Arminius aiant plus de partisans dans les Provinces de Hollande & d'Utrecht que par tout ailleurs, elle seroit infailliblement condamnée dans un Synode National, à la pluralité des voix. C'est pourquoi ses adversaires en pressoient la convocation. Mais il y avoit un grand obstacle à lever. C'étoit la résistance de la Province de Hollande, qui prétendoit conjointement avec celles d'Utrecht & d'Overysfel, que chacune des Provinces-Unies, a droit de regler seule & indépendamment des autres tout ce qui concerne la Religion dans son ressort. Les Contre-Remontrans se mettent en tête de surmonter cette difficulté, que

Brandt  
Histoire de  
la Resor-  
mation L.  
XXVI.  
XXVII.  
Grotius  
Apologe-  
tico eorum  
qui Hel-  
landiae  
presue-  
runt. cap.  
5.6. & 19.

1617.  
 que la conservation de l'ancienne Religion Réformée, étant d'une extrême importance pour l'union, l'Assemblée des Etats-Généraux a droit d'ordonner à la pluralité des voix, la convocation d'un Synode National. Cela donnoit gain de cause aux Contre-Remontrants : de sept Provinces, ils en avoient quatre pour eux. Les villes de Hollande étant encore divisées entr'elles, on espéroit que Dordrecht la première, Amsterdam la plus riche, & trois autres se déclarant en faveur d'un Synode National, on en gagneroit encore quelques autres; & que la Hollande aiant une fois plié, les Provinces d'Utrecht & d'Ouverffel ne feroient pas la moindre résistance. Tel fut le plan que les Contre-Remontrants se formèrent pour obtenir enfin la convocation d'un Synode National. Jacques Roi de la Grande Bretagne leur fut d'un grand secours. Prévenu par Abbot Archevêque de Cantorbery & par quelques adversaires des Arminiens, il écrit aux Etats, & fait agir son Ambassadeur auprès d'eux en faveur de ceux qui demandent la convocation d'un Synode National. Demêlons cette intrigue le plus brièvement qu'il nous sera possible.

Les Etats de Zélande Province extrêmement opposée à la doctrine d'Arminius, levèrent l'étendart, pour ainsi dire, contre Barnevelt & contre les Membres des Etats de Hollande qui soutenoient les droits de leur Province. Avant que d'en venir à une rupture ouverte, les Zélandois gardèrent en apparence quelques mesures d'hon-

1617. d'honnêteté. Voici des gens députés de leur part qui viennent à la Haïe, & qui donnent des propositions par écrit aux Etats de Hollande. La convocation d'un Synode National en faisoit une. *La Zélande*, disoient-ils, *ne prétend pas se mêler de ce qui concerne le gouvernement de la Hollande. Elle agit seulement par voie d'intercession & de remontrance. Son entremise doit être d'autant mieux reçue, qu'il y a des Traités particuliers d'union, entre les deux Provinces.* Cela est fort bien; mais de la voie de remontrance, on passera bien tôt à celle d'autorité. Les Etats de Hollande répondent avec la même civilité. On promet d'examiner les propositions de la Zélande. Quelques jours après, on voit à la Haïe d'autres Députés des Etats de Gueldre, de Frise, & de Groningue qui proposent pareillement la convocation d'un Synode National. Les Etats de Hollande surpris de ces députations faites de concert, répondent froidement qu'ils aviseront à ce qu'on leur demande. Quelques mois après, ils publient une Déclaration pour servir de réponse aux propositions des Provinces de Gueldre, de Zélande, de Frise, & de Groningue. La convocation d'un Synode National y étoit éludée par cette remontrance spécieuse, que la décision d'un Synode composé seulement des sept Provinces, sur des questions abstraites & difficiles que l'ancienne Eglise n'a point définies, & qui demeureroient encore indéçises, tireroit à trop grande conséquence, & qu'une si grande con-

*Mesure  
François.  
1617.*

controverse ne se doit terminer que dans un Synode général de toutes les Eglises Réformées. *En user autrement, disoit-on, c'est augmenter la division, & donner de l'avantage aux ennemis de la Réformation.* 16:7.

Les villes de Dordrecht, d'Amsterdam, & trois autres aiant refusé d'approuver la déclaration des Etats de la Province, & persistant à demander un Synode National, on se met à chercher des voies d'accommodement. Mais il ne s'en trouve point au gré des Contre-Remonstrans. Fiers de l'appui du Prince Maurice, de cinq villes de Hollande, de quatre Provinces, & du Roi de la Grande Bretagne, ils prétendent que la doctrine d'Arminius soit flétrie dans une Assemblée solennelle. Grotius proposa un Synode Provincial en Hollande, où sans proceder à la condamnation de l'un ou de l'autre sentiment, on traitât seulement d'une tolerance reciproque à certaines conditions. La ville d'Amsterdam n'étoit pas éloignée d'accepter cet expédient. Paw son Pensionnaire & Grotius vont trouver Barneveldt dans le dessein de l'y faire consentir. Celui-ci est d'avis qu'avant que de proceder à la convocation d'un Synode Provincial, on tienne une assemblée mixte de Magistrats & d'Ecclesiastiques, afin de fonder la disposition des esprits. *Cela nous servira, disoit-il, à juger du succès qu'on peut esperer d'un Synode Provincial.* La proposition de Barneveldt ne fut pas reçue, & les Etats de la Province font afficher un Edit par lequel ils accordent un Synode Provincial. Barneveldt & les autres avoient toujours un

1617. extrême éloignement pour un Synode National. Ils ne doutoient pas que les cinq articles des Arminiens n'y fussent hautement condamnés à la pluralité des voix, au lieu qu'ils esperoient que les Commissaires des États de Hollande au Synode Provincial, menageroient si bien les esprits, qu'ils consentiroient enfin à prendre la voie d'accommodement & de tolérance. Ces préliminaires du Synode de Dordrecht ne ressemblent-ils point encore à ceux du Concile de Trente? Les Protestans demandoient un Concile National en Allemagne & en France. Le Pape & son Clergé persuadés qu'ils l'emportent infailliblement dans un Concile général, font échouer toutes les propositions d'un Concile National. Ici les États de Hollande croient avec beaucoup de raison, que les esprits seront moins échauffés dans un Synode Provincial, & qu'on y consentira plutôt à des voies de réunion. Mais les Contre-Remontrans résolus à faire condamner leurs adversaires comme des hérétiques, renversent tous les projets d'un Synode Provincial, & en obtiennent un National malgré l'opposition de trois Provinces. Les Protestans demandoient encore que les Princes Souverains eussent dans le Concile & ailleurs, la même autorité dont les Empereurs & les Rois Chrétiens jouissoient dans les Assemblées Ecclesiastiques & dans leurs États en ce qui concerne la Religion & la Police de l'Eglise. Le Pape & son Clergé se récrient là-dessus. Ils soutinrent que les Sou-  
ve-

verains n'ont aucun droit d'entrer en connoissance de ce qui concerne les dogmes de foi, & la discipline Ecclesiastique. Les Etats de Hollande prétendoient la même chose que les Protestans d'Allemagne: Et les Contre-Remonstrans apportent à peu près les mêmes exceptions que la Cour de Rome. 1617.

Après la resolution prise de convoquer un Synode Provincial, les Etats de Hollande nomment des Députés pour porter la réponse aux propositions & aux remontrances que la Zélande leur faisoit. L'illustre & savant Grotius étoit à la tête de la députation. Il fait une harangue aux Etats de Zélande, en leur mettant entre les mains la réponse au Mémoire qu'ils ont envoyé en Hollande. Les Zélandois persistent dans leur pensée, qu'un Synode National est l'expédient le plus propre à finir les contestations, & à rendre la paix aux Eglises des Provinces-Unies. Une longue expérience apprend au monde, répondirent les Hollandois, que les Conciles nombreux sont presque toujours suivis d'un grand schisme. Si les cinq articles contestés doivent être décidés quelque part, ce ne peut être que dans un Synode général de toutes les Eglises Réformées. En attendant que le temps permette de tenir une pareille assemblée, les Etats de Hollande continuent dans leur premier sentiment, que les affaires de la Religion ne regardent point l'Union que les sept Provinces ont contractée pour la défense de leur liberté. Chacune a droit de régler ces sortes de choses chez elle indépendamment de

1617. *ses Alliés. Les Etats de Hollande sont convenus à la pluralité des voix de quelques moïens d'accommodement justes & raisonnables. Il n'y a pas d'apparence qu'ils se desissent de leurs déclarations. Cependant les Etats de Hollande embrasseront tous les moïens honnêtes & légitimes de procurer la paix & le bien de l'Eglise.*

Les Etats  
Géné-  
raux des  
Provin-  
ces-Unies  
indiquent  
à la plura-  
lité des  
voix un  
Synode  
National  
à Dor-  
drecht,

Quelque chose que les Hollandois pussent dire en faveur du droit de leur Province, les Etats Généraux prennent enfin à la pluralité des voix la résolution de convoquer un Synode National: & la ville de Dordrecht est nommée pour le lieu de l'Assemblée. Les Provinces de Hollande, d'Utrecht, & d'Overissel protestent contre la délibération. Cette mesintelligence ouverte effraia tout le monde. On craignit en France & ailleurs qu'elle ne causât la perte des Provinces-Unies. Du Maurier Ambassadeur de Louis exhorte les uns & les autres à la réunion & à la paix. Mais ses remontrances sont inutiles. La Cour de France étoit suspecte dans cette affaire au Prince Maurice & aux Contre-Remontrans. On la croïoit prévenue & gagnée par Barnevelt, dont la réputation y étoit fort grande depuis le regne d'Henri IV. Il n'en fut pas de même à la Cour d'Angleterre. Le Roi Jacques n'aimoit point Barnevelt; soit que ce Prince ne pût se défaire de ses préjugés contre les Arminiens; soit qu'il eût un dépit secret de ce que le Pensionnaire de Hollande avoit retiré si habilement les villes engagées à la Couronne d'Angleterre sous le regne d'Elizabeth. Carleton Ambassadeur de sa Majesté Britannique eut ordre de faire une

Brands  
Histoire  
de la Ré-  
formation.  
l. XXVII  
Mercur  
François.  
1617.

re-

remontrance aux Etats contre la doctrine d'Arminius, & de presser la convocation d'un Synode National. La harangue de Carleton pensa causer de nouvelles brouilleries. Taurinus Ministre Arminien d'Utrecht y fait une réponse anonyme. On voit incontinent une Ordonnance sous le nom des Etats-Généraux pour découvrir l'Auteur du libelle, & le Libraire qui l'a imprimé. Les Provinces de Hollande, d'Utrecht & d'Overissel qui protestent contre ce que les quatre autres ont fait pour la convocation du Synode National, refusent de publier une Ordonnance qu'ils ne regardent pas comme émanée de l'Assemblée légitime des Etats-Généraux. 1617.

Les gens étoient alors si échauffés de part & d'autre, qu'Uitembogart Ministre Arminien de la Haïe, dont nous avons vu la douceur & la modération en plusieurs rencontres, pria Barnevelt de consentir à la convocation du Synode National. *Si vous êtes d'humeur à laisser perdre tous les droits de la Province,* répond le Pensionnaire ému d'une pareille proposition; *pour moi je veux les conserver autant qu'il me sera possible.* Uitembogart ne se rebute pas. Il représente à Barnevelt, que les choses sont poussées à une si grande extrémité, qu'on renversera plutôt tout que de n'assembler pas le Synode. *Si les Etats de Hollande consentent à la convocation,* ajoute le Ministre, *ils conserveront leur autorité; & ils auront quelqu'influence dans l'Assemblée.* *Au lieu qu'en s'opposant à tout, ils seront enfin méprisés.* Le Synode se tiendra

1617. *malgré eux.* Uitembogart fit les mêmes remontrances à ses collègues : mais il ne fut pas écouté. Que des Ministres entêtés de leurs opinions n'aient fait aucune réflexion sur ce qu'Uitembogart leur disoit de fort bon sens, cela ne me surprend pas. Mais que Barnevelt rejette un avis si judicieux ; n'est-ce point une preuve de la vérité d'une remarque faite il y a déjà longtemps, que Dieu permet que la tête tourne aux plus grands hommes au moment de leur chute & de leur ruïne ?

Je ne voi pas quelle étoit la pensée de Barnevelt. Pquvoit-il raisonnablement espérer de l'emporter sur le credit du Prince Maurice qui avoit déjà le plus grand nombre de son côté ? Son Excellence alloit de ville en ville : elle écrivoit des Lettres aux Magistrats pour leur persuader de renvoyer les milices levées, & de consentir à la convocation du Synode National. *J'ai prêté serment de maintenir la Religion Réformée,* disoit le Prince. *Il est question de savoir lequel des deux partis soutient les véritables sentimens de nos premiers Reformateurs. C'est une difficulté que je ne suis pas capable de démêler. Je presse la convocation d'un Synode National, afin que nous sachions à quoi nous devons nous en tenir.* Toutes les villes de Hollande n'eurent pas une égale déference pour Maurice. En ce temps-ci même, ceux de Leide résolurent dans une assemblée solennelle de refuser le Synode National, & de soutenir toujours que les autres Provinces n'avoient rien à commander à celle de Hollande en ce qui regarde la Religion

ligion. Barnevelt accablé d'âge, d'infirmités, & du chagrin que tant d'affaires fâcheuses lui donnoient, tâchoit d'obtenir des Etats de Hollande la permission de se démettre de sa charge & de se retirer. On la lui refuse. En voulant donner une marque de leur estime & de leur reconnaissance à un homme d'un si rare mérite, les Etats de Hollande furent la cause innocente de sa fin malheureuse. Acrsens & d'autres gens envenimés au dernier point contre le Pensionnaire, emploioient chaque jour un nouvel artifice pour perdre un Magistrat, à qui leur Patrie étoit redevable de sa conservation & de sa liberté.

Du Maurier Ambassadeur de Louis à la Haïe, obtint cette année la permission d'aller en France. Il voulut conférer avec du Plessis-Mornai sur les affaires des Provinces-Unies. Ce grand homme y étoit si généralement estimé, que plusieurs personnes considérables dans l'Etat souhaitoient qu'il vint en Hollande. Il leur paroissoit l'homme le plus propre à ramener les esprits. A la sollicitation du Baron de Langherac Ambassadeur des Etats-Généraux en France, on parle dans le Conseil du Roi d'envoyer du Plessis-Mornai à la Haïe en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Le Président Jeannin fut chargé de faire la proposition à du Plessis. Comment n'accepta-t-il pas cet emploi après une invitation si honnête, si tendre qu'il reçut en même-temps de la part de Louise de Coligni Princesse douairière d'Orange? *On a grand besoin ici de vos sages con-*

1617.

On tâche d'engager du Plessis-Mornai à faire un voyage en Hollande.

Vie de M. du Plessis-Mornai. l. 1<sup>re</sup>.

1617. *seils, lui disoit cette Héroïne: Et je ne doute point que les uns & les autres n'y de-*  
*Letres & ferent beaucoup. Il n'est pas seulement ques-*  
*Mémoires tion de la Religion: l'Etat est encore en dan-*  
*du meme. ger de se perdre, à moins qu'on n'y pourvoie*  
 1627. *promptement. Vous avez aidé feu M. mon*

*Brandt Mari à l'établissement de cette République:*  
*Histoire de Aidez ses Enfants à la conserver. Si les*  
*la Refor- mation. morts savoient ce qui se passe ici bas, il*  
 l. XXXVI. *vous en conjureroit par ses cendres. A son*  
*défaut, je vous en prie, Monsieur, de tout*  
*mon cœur. Du Plessis ne s'appercevoit-il*  
*point qu'il n'eût pas aussi bien réussi que la*  
*Princesse le croioit? Il eut le malheur ordi-*  
*naire à ceux qui sont bien intentionnés*  
*pour la paix, & qui ne prennent point de*  
*parti. Du Plessis devint suspect aux uns*  
*& aux autres. Les Remonstrans trouvèrent*  
*mauvais qu'il proposât la convocation*  
*d'un Synode National: Et les Contre-*  
*Remonstrans s'imaginent qu'il a trop de*  
*condescendance pour les Arminiens, &*  
*qu'il se laisse gagner par ses amis de leur*  
*parti.*

Assem-  
 blee des  
 Nota-  
 bles à  
 Rouën.

Du Plessis-Mornai étoit à Rouën lors-  
 que la Princesse douairière d'Orange lui  
 écrivit. Le Roi y convoqua ce qui s'appelle  
 en France, une *Assemblée de Notables*,  
 c'est-à-dire, des personnes du Clergé,  
 de la Noblesse, & de la Robe les plus  
 distinguées par leur expérience & par leur  
 habileté dans les affaires. Louis voulut  
 que du Plessis s'y trouvât comme un des  
 plus anciens Conseillers d'Etat du feu Roi.  
 La ville de Rouën fut choisie pour le lieu  
 de l'Assemblée, parce que Luines étoit  
 bien-

bien-aïse d'aller prendre possession de sa  
 Licutenance Générale en Normandie, sans  
 abandonner son maître. Un Favori ex-  
 pose trop sa fortune en perdant le Prince  
 de vuë. Le Courtisan envieux & malin  
 cherche à profiter de l'absence de celui  
 dont l'élévation le chagrine. Il faut que  
 le Favori trouve le secret de faire marcher  
 la Cour, lors que la nécessité de ses affai-  
 res l'oblige à s'éloigner de la capitale.  
 Servitude ridicule, à laquelle Louis XIII.  
 fut réduit jusques à la fin de sa vie! Son  
 Favori, ou son premier Ministre l'engage-  
 rent souvent à des voyages pénibles & dan-  
 gereux d'une extrémité du Roiaume à  
 l'autre, selon qu'ils le jugèrent plus con-  
 venable à l'établissement de leur crédit &  
 de leur autorité. Il semble que les Rois  
 qui gouvernent, ou qui feignent de gou-  
 verner par eux-mêmes ne sont pas ordi-  
 nairement de grands voiageurs, si vous en  
 exceptez Charles-Quint. Les guerres qu'il  
 entreprit, & ses grands Etats separés les  
 uns des autres, l'obligeoient d'être pres-  
 que tous les ans en différens endroits de  
 l'Europe. Philippe II. Roi d'Espagne son  
 fils suivit une méthode fort différente. Il  
 mettoit toute l'Europe en mouvement,  
 pendant que sa Majesté se promenoit de  
 Madrid à l'Escorial. Louis XIV. qui  
 veut faire accroire au monde qu'il gouverne  
 par lui-même, pendant qu'il se laisse con-  
 duire à deux ou trois Ministres sur diffé-  
 rentes affaires, au lieu que le Roi son pere  
 n'en avoit qu'un pour toutes; Louis XIV.  
 dis-je, ne fait pas non plus de longs & de

1617.

*Mémoires  
 de Roban.  
 l. I.*

1617.

fréquens voïages. Retiré dans une maison de campagne, il n'en sort que pour des parties de plaisir, ou pour aller à une conquête assurée. Dès que l'Ennemi s'est mis en campagne, sa Majesté laisse à ses Généraux le soin de faire tête à une Armée puissante & capable d'entreprendre quelque chose. Le Roi revient à Versailles, là il consulte Louvois sur ce que le Prince de Condé, ou le Maréchal de Turenne feront pour ariéter les Ennemis dans les Païs-Bas & en Allemagne.

*Vie de M.  
du Plessis-  
Mornai.  
l. IV.*

*Lettres &  
Mémoires  
du même.  
1617.*

*Mercur  
Français.  
1617.*

*Gramond  
Historia-  
rum Gal.  
lib. l. III.*

Luines avoit tâché d'amuser le peuple de l'espérance d'une prompte réformation du gouvernement, après laquelle il soupïroit depuis long-temps, & qui n'est pas encore obtenüe, ajoutons, hélas! qui ne s'obtiendra jamais, à moins que le Ciel ne regarde la France d'un œil plus propice, & qu'il ne lui donne un Roi qui soit véritablement selon le cœur de Dieu. Ceux qui avoient des intentions plus droites proposèrent dans le Conseil de Louïs une nouvelle convocation des Etats-Généraux. Mais un Favori, un premier Ministre tremblent au seul nom d'*Etats-Généraux*. Les gens qui avoient plus de complaisance pour Luines, soutinrent qu'une Assemblée de Notables suffiroit en cette conjoncture. *Nous avons*, disoient-ils, *les cahiers des derniers Etats-Généraux*. Le peuple demande que sa Majesté y réponde favorablement. Cela ne se peut sans faire de trop grands changemens, & sans une diminution considérable des revenus, & peut-être même de l'autorité du Roi.

Dans

Dans une Assemblée de Notables, on aura consulté les personnes les plus distinguées du Roiaume, sur les réponses que sa Majesté doit faire aux cahiers présentés par les Etats-Généraux. Après cela, le peuple se contentera plus facilement de ce que le Roi paroitra ordonner de l'avis de tant de personnes sages & expérimentées, choisies dans le Clergé, dans la Noblesse & dans les Cours souveraines. Il y avoit encore une autre raison, que le Favori comprit fort bien, sans qu'il fût besoin de la lui expliquer. C'est que cette Assemblée devant être presque toute composée de gens qui attendoient des bienfaits de sa Majesté pour eux, ou pour leur famille, il seroit facile de les engager à donner des avis conformes aux intérêts du Roi, du Favori, & des Ministres. Tel fut le dernier artifice, dont la Cour se servit pour éluder les demandes faites dans la dernière Assemblée des Etats-Généraux.

On fut bien aisé de savoir ce que du Plessis-Mornai penseroit de cette affaire. Il n'étoit point d'avis que le Roi convoquât si-tot ni les Etats-Généraux, ni les Notables. Du Plessis craignoit que les factions n'étant pas encore bien éteintes à la Cour & dans le Roiaume, elles ne se renouvellassent dans l'une ou l'autre de ces Assemblées. Cependant, ajoutoit-il, sa Majesté doit travailler à donner de bonnes espérances de son gouvernement au peuple. Cela se peut faire en nommant six personnes d'une suffisance & d'une probité reconnue, qui examineront les cahiers des Etats-Géné-

1617. raux, & qui marqueront les remèdes convenables aux abus & aux desordres représentés par les Etats. Le peuple s'appaisera en voyant que sa Majesté s'applique tout de bon à chercher les moïens de le soulager; les factions se dissiperont; l'autorité du Roi aura le temps de s'affermir. Alors sa Majesté pourra convoquer les Etats-Généraux, ou les Notables, pour avoir l'avis de l'une ou de l'autre de ces Assemblées, sur les remèdes qu'on aura jugé les plus propres aux maux présens de la France. La remontrance étoit raisonnable & prudente. Du Pleffis en ajoute une autre qui ne l'étoit pas moins. Mais de bonne foi, elle n'étoit pas fort nécessaire. Il vouloit qu'on ne s'arrêtât pas tant à ce qui paroîtroit bon pour une reformation entière & parfaite, qu'à ce que la situation présente des affaires du Roïaume permettroit d'entreprendre. Je l'ai dit: la précaution étoit inutile. Bien loin que Luïnes & les Ministres songeassent à des remèdes trop forts, ils ne vouloient pas même employer les plus doux & les plus faciles. Contens de tromper le peuple & de l'empêcher de crier trop fort, ces Messieurs pensoient plus à l'établissement de leur fortune & de leur crédit, qu'à toute autre chose.

Louïs sembla goûter d'abord les avis que le fidele & ancien serviteur du Roi son pere, lui donnoit de fort bon sens. Mais le Favori qui vouloit aller en Normandie, & les Ministres d'Etat impatiens de ce qu'on les rendoit responsables de la négligence à corriger les abus, prirent la respo-

resolution d'amuser le peuple de l'espérance d'une plus prompte réformation. L'Assemblée des Notables fut donc indiquée à Rouën pour le 24 Novembre de l'an 1617. Si nous en croions les Lettres Patentes du Roi, il avoit les meilleures intentions du monde pour le soulagement de ses sujets, & pour l'établissement d'un bon ordre dans les affaires publiques. Louis vouloit que les Princes, les Cardinaux, les Ducs & Pairs, les Officiers de la Couronne, se trouvassent auprès de lui à Rouën, afin qu'il pût prendre leurs avis, sur les remontrances que l'Assemblée des Notables lui feroit. *Nous protestons devant le Dieu vivant, disoit sa Majesté, que nous n'avons point d'autre but, ni d'autre intention que son honneur & le soulagement de nos sujets. Nous conjurons tous ceux que nous convoquons à cette Assemblée, & nous leur enjoignons très-expressement par la puissance légitime que Dieu nous a donnée sur eux, que sans aucun respect humain, sans aucune crainte d'offenser qui que ce soit, sans aucun désir de complaire à personne, ils nous donnent sincèrement les avis qu'ils croiront les plus salutaires & les plus convenables au bien de l'Etat.* Voilà, comment on accoutume les Princes dès leur première jeunesse, à se jouer de ce qu'il y a de plus sacré dans la Religion, & de plus respectable dans le monde. N'est-ce pas une chose déplorable que ceux qui dressèrent cette belle Déclaration, aient fait prendre en vain le nom redoutable du *Dieu vivant* à un jeune Roi? Il parloit apparemment selon sa pensée,

1617. car enfin Louïs n'avoit pas de mauvaises inclinations. Mais son Favori & ses Ministres qui lui firent faire un serment si solemnel, prenoient en même temps des mesures pour l'empêcher de tenir ce qu'il promettoit à Dieu devant tout son Roiaume.

Ces sortes d'Assemblées ne se passent jamais sans contestations pour le rang & pour la séance. De pareils differends consomment une partie du temps destiné aux affaires publiques: & la Cour profite habilement de l'avantage que cela lui donne. Il y eut dans l'Assemblée de Rouën de grandes disputes pour la préséance entre les Gentils-hommes & les gens de Parlement. On les accommoda, sans donner atteinte aux droits des uns & des autres. Monsieur frere unique du Roi fut nommé pour la forme Président de l'Assemblée. Je ne rapporterai point le détail des propositions qui lui furent faites, ni des avis qu'elle donna. Ce n'étoit que forfanterie & dissimulation: la Cour ne le témoigna que trop par la précipitation du départ de sa Majesté. Du Plessis - Mornai toujours bien intentionné pour le bien public, forçoit ses plus grands adversaires, sans en excepter le Cardinal du Perron, à louer tout publiquement ses lumières, sa pénétration, & sa prudence. Il fut d'avis que le Roi ne partit point de Rouën, sans prendre sa résolution sur les réponses de l'Assemblée aux articles proposés par sa Majesté, & sans publier quelques Edits pour le soulagement du peuple & pour la réformation  
de

des abus. *C'est le moien, disoit-il, de fermer la bouche aux brouillons & aux mécontents.* Mais Luines & les Ministres trop heureux d'avoir un phantôme capable d'amuser le peuple, répondirent que le Roi incommodé d'un si long séjour à Rouën dans une saison fâcheuse, prendroit sa dernière resolution à Paris. L'Assemblée des Notables fut donc congédiée le 25. Decembre. Le Duc de Rohan nous en donna une juste idée en peu de mots. *La desunion des Grands, dit-il, leur défaut de courage, & leur infidélité; enfin l'esprit servile des Députés & des Officiers, furent cause que l'autorité du Favori devint plus grande & mieux affermie.*

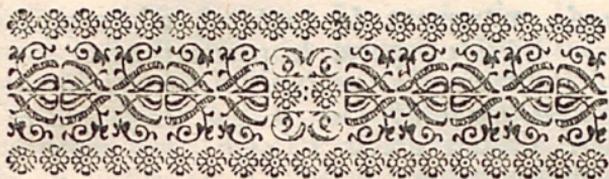
Nicolas de Neufville Seigneur de Villeroy mourut le 12. Decembre durant l'Assemblée âgé de 74. ans. Il avoit succédé l'an 1566. à Laubespine son beau-pere dans la charge de Secretaire d'Etat sous le regne de Charles IX. Il l'exerça plus de cinquante ans avec beaucoup de réputation. Quoique Villeroy eût embrassé le parti de la Ligue après la mort d'Henri III, il conserva toujours un cœur François. On lui rend cette justice, que ses insinuations & ses conseils contribuèrent beaucoup à la resolution que prit le Duc de Maienne, de ne consentir jamais au démembrement de l'Etat, ni au transport de la Couronne sur la tête d'un Prince étranger. Henri IV, qui connoissoit le mérite & l'habileté de ce grand homme, se servit utilement de lui après la pacification des troubles. Villeroy mourut le plus ancien Ministre d'Etat

1617.

Memoires  
de Rohan.  
l. I.Mort de  
Villeroy  
ancien  
Secretaire  
d'Etat.Mercur  
Francois.1617.  
vie de M.  
du Plessis,  
Mornai,  
l. IV.

1617. de la Chrétienté. Las du tumulte & des embarras de la Cour, il soupiroit après le repos & la retraite à la fin de ses jours. *Que vous êtes heureux de vous être retiré de bonne heure du monde,* dit-il à du Pleffis-Mornai, qui l'alla voir peu de jours avant qu'il tombât malade. *Vous êtes beaucoup plus sage que nous.* C'est une réflexion que les vieux Courtisans font assez souvent. Mais ils ne la suivent presque jamais, à moins qu'une disgrâce sans espérance de retour, n'éteigne en eux le feu de l'ambition qui les dévore autrement durant toute leur vie.





# HISTOIRE

DU REGNE

DE

LOUIS XIII.

*Roi de France & de Navarre.*

LIVRE XII.



N attendoit avec impatience le fruit de l'Assemblée des Notables. Le peuple s'imagine que le Roi de retour à Paris, donnera incessamment de bons Edits en faveur de la réformation demandée avec tant d'instance dans l'Assemblée des Etats Généraux & promise si solennellement à Rouën. Quelle fut, bon Dieu! la surprise du monde, quand il vit que tout ce grand fracas aboutissoit à deux Arrêts du Conseil, dont l'un allarme les gens de robe, & l'autre mortifie sensiblement l'Université de Paris. *Le droit annuel,*

Feinte  
abolition  
de la Pau-  
lette.

1618. *nuel*, autrement la *Paulette*, est revoqué  
*Mercur* pour *toûjours*, porte le premier Arrêt du  
*François*. 16. Janvier, sans qu'il puisse être rétabli en  
 1618. quelque temps & pour quelque cause que ce  
 soit. C'étoit abolir l'hérédité des charges  
 dans toutes les formes. Il ne restoit plus  
 qu'à pourvoir au desordre de leur *venalité*.  
 Louis le promit à la fin de l'Arrêt; cela  
 lui paroissoit, dit-il, nécessaire pour le bien  
*public*. Les Magistrats qui connoissoient  
 un peu les allurés du Conseil de France,  
 ne s'effraïèrent pas tant que les autres. Ils  
 jugeoient bien que le Roi ne se dépouille-  
 roit pas si facilement du bon revenu que  
 la *Paulette* & les *parties casuelles* lui appor-  
 toient. La *venalité* des charges demeura,  
 & l'hérédité fut bien-tôt rétablie. Elles  
 subsistent encore l'une & l'autre. Telles  
 sont depuis long-tems les manières des  
 Rois de France. Ils abolissent pour *toû-*  
*jours* des abus: Et trois jours après, ils  
 trouvent de bonnes raisons de les remettre  
 sur pied comme avantageux à l'Etat. U-  
 ne pareille inconstance est la suite néces-  
 saire du gouvernement absolu, qui n'a  
 point d'autre but que l'utilité du Prin-  
 ce. Il faut bien faire semblant de retran-  
 cher certains desordres crians, afin d'ap-  
 païser les murmures du peuple en cer-  
 taines conjonctures; sauf à les rétablir  
 dès que le pouvoir arbitraire fera mieux  
 affermi.

Les Jesui-  
 tes obtien-  
 nent du  
 Roi la per-  
 mission

L'autre Arrêt du Conseil subsista mieux :  
 encore trouva-t-on le moien d'en empê-  
 cher du moins l'exécution en partie. On  
 peut juger de là qu'il n'ordonnoit pas  
 quel-

quelque chose de bon. Les amis des Jé-  
 suites à l'Assemblée des derniers Etats-Gé-  
 néraux, firent inférer dans le cahier du  
 Clergé que le Roi seroit supplié d'établir  
 les bons Peres dans les Universités de  
 France. Arnoux Confesseur du Roi, dont  
 le credit étoit grand auprès de Luines, se  
 servit d'un prétexte si plausible, pour ob-  
 tenir à ceux de sa Compagnie la per-  
 mission d'enseigner dans le Collège de  
 Clermont, malgré les oppositions de l'U-  
 niversité de Paris, & les Arrêts du Parle-  
 ment donnés sur cette affaire. De tous  
 les articles des cahiers dressés dans l'As-  
 semblée des Etats-Généraux, le plus con-  
 traire au bien public, est le plus agréable  
 à la Cour, & le mieux exécuté dans le  
 Roiaume. L'Arrêt du Conseil en faveur  
 des Jésuites fut donné le 15. Fevrier.  
 Amelot & Fouquet Maîtres des Requêtes  
 ont la commission de le faire exécuter. Ils  
 s'en acquittent cinq jours après. Un  
 grand nombre d'écoliers & de jeunes gens  
 accourent pour entendre la belle oraison  
 latine qu'un Jésuite prononce à la louange  
 du Roi. Les honnêtes gens qui se souve-  
 noient du mal que la Societé causoit en  
 France depuis le commencement de la Li-  
 gue, demurerent chez eux. Ils ne vou-  
 lurent pas se trouver à une cérémonie qui  
 donnoit aux Jésuites la liberté d'infester  
 la jeunesse des opinions pernicieuses que  
 le Parlement & l'Université de Paris  
 avoient si solennellement flétries. Luines  
 qui poursuivoit à Rome la confiscation de  
 ce que le Maréchal & le Maréchale d'An-  
 cre

1618.

d'ensei-  
gner pu-  
blique-  
ment à Pa-  
ris.*Mercur**François.*

1618

*Gramond.**Historia-**rum Gal-**liæ. 1618.*

1618. cre y laissèrent, tâche de gagner les Borgheses en les aidant à dédommager les Jésuites de ce que la Compagnie perdit à Venise pour la cause de Paul V.

L'Université de Paris déboutée par l'Arrêt de ses prétentions contre les bons Peres, n'eut plus d'autre ressource que de faire certains réglemens, afin d'empêcher que ceux qui auroient étudié sous eux, ne prissent des grades dans l'Université. Les Jésuites se plainquirent hautement des nouveaux decrets de la Faculté des Arts & de celle de Théologie. Ils crient que c'est une élusion manifeste de l'Arrêt du Conseil. Le Favori qui se soucie fort peu des privilèges de l'Université, pourvû qu'il obtienne l'argent de Conchini & de la Galigaï à Rome, fait donner un second Arrêt qui casse les decrets des deux Facultés. Mais le renversement des droits & des privilèges d'un Corps autrefois si considérable, & qui avoit encore de puissans protecteurs, parût trop. On en remontra les dangereuses conséquences. Quelqu'extraordinaire qu'ait été le crédit des Jésuites sous le regne de Louïs XIII, & encore plus sous celui de son fils, les bons Peres n'ont pu venir à bout d'entrer dans l'Université de Paris. Elle seule a le bonheur de s'être garantie de leur domination en France. Les Jésuites enseignent à Paris dans leur Collège de Clermont, auquel par une ingratitude criante envers leur premier bienfaicteur, ils ont donné depuis peu le nom fastueux de *Collège de Louïs le Grand*. Ils y ont un grand nombre de  
Pena

Pensionnaires & d'écoliers pour ce qu'on nomme les Humanités, quoi qu'elles soient mieux enseignées dans l'Université. Quant à la Philosophie & à la Théologie, ceux qui veulent prendre des grades, sont obligés d'abandonner les écoles des bons Pères, & d'aller prendre des leçons dans les Collèges de l'Université, dont plusieurs sont toujours assez florissans. Le public rendroit plus de justice au mérite des habiles Professeurs qui s'y distinguent, si l'envie de plaire au Confesseur du Roi, & à ses confreres, qui regardent comme leurs ennemis, ceux qui ne se déclarent pas ouvertement pour la Société, n'obligeoit les personnes de qualité & de quelque distinction en France, d'envoyer leurs enfans au Collège des Jésuites, du moins pour les Humanités.

1618.

Pendant que la Cour étoit occupée de l'affaire des Jésuites qui faisoit beaucoup de bruit, il en survint une nouvelle qui donna du chagrin au Roi, & qui eut de grandes suites par le mécontentement du Duc d'Epéron. Nous l'allons voir parôtre sur la scène avec plus d'éclat que jamais. Le Pape fit au mois de Mars une promotion de Cardinaux pour les Couronnes. Le Duc de Lerme âgé de 70. ans fut nommé sans avoir brigué le chapeau. Paul V. qui a ses raisons de gagner le premier Ministre du Roi d'Espagne, fait toutes les avances: Et Lerme se conduit avec tant de dignité, qu'il paroît faire grace à la Cour de Rome, en acceptant une faveur, que les Princes lui demandent souvent

Le Duc de Lerme & l'Evêque de Paris sont faits Cardinaux. *Mémoires de Roban.* l. I. *Vie du Duc d'Epéron.* l. VII.

1617. vent avec un empressement bas & ridicule. On ne fut pas si tranquille à la Cour de France sur la promotion future. Le Duc d'Epéron demandoit le chapeau pour son troisième fils; & la promesse du feu Roi d'accorder sa nomination, fut renouvelée plusieurs fois par la Reine mere. Mais la face des affaires étant changée par la disgrâce d'Epéron, & par l'éloignement de Marie de Médicis, Villeroy se met en tête de faire donner le chapeau à Marquemont Archevêque de Lion sa créature. Le bon Prélat alla dans cette espérance faire les fonctions d'Ambassadeur à Rome. Il perdit son plus grand appui par la mort de Villeroy. Gondi frere du Duc de Retz, Evêque de Paris, profite de l'occasion. Il gagne Déageant qui peut tout auprès de Luines. Le voila donc le Cardinal de Retz par le crédit du Favori. On dit qu'il fit à Luines & à Déageant des soumissions infames & des promesses indignes d'un homme de bien. Le nouveau Cardinal tient religieusement sa parole de se dévouër aveuglément aux volontés du Favori. Aiant été nommé chef du Conseil, il y paroît faire plutôt l'office de premier Commis de Déageant, que tenir le rang d'un Cardinal.

Lerme en usoit tout autrement en Espagne. Gaëtan Archevêque de Capouë Nonce à Madrid, prétendoit ne faire aucune distinction entre le Cardinal Duc & les autres Cardinaux. Il ne vouloit traiter Lerme que de *Seigneurie Illustrissime*. L'Espagnol qui croit honorer la pourpre  
Ro.

Distinction  
du Pape pour le  
Cardinal  
Duc de  
Lerme.

Romaine en la prenant, demande qu'on le traite d'*Excellence Révérendissime*. Le terme pompeux d'*Eminentissime* n'étoit pas encore inventé. Cela fit quelque contestation. Mais le Pape étoit d'humeur à faire encore de plus grands honneurs au premier Ministre de sa Majesté Catholique; Paul V. briguoit pour le Prince de Sulmone son neveu la qualité de Grand d'Espagne. Quand le Pape nomme Cardinaux des gens qui ne sont pas à Rome, on ne leur envoie ordinairement que la calotte rouge par un Camérier. En certaines occasions, les Papes envoient le chapeau & l'anneau de Cardinal à des Princes du sang Roial en France, à des Archiducs de la Maison d'Autriche, ou bien à des Prélats d'une grande distinction. Sixte V. crut que le chapeau rouge méritoit bien que les Princes de Maison souveraine, se donnaient la peine de le venir recevoir eux-mêmes des mains du Pape. Il publia une Bulle qui défend l'envoi des chapeaux, & qui oblige tous les Cardinaux sans aucune distinction à prendre le leur aux pieds du S. Pere. Un reglement de si grande importance pour la Religion, n'avoit point encore été violé. Paul V. en dispense le Duc de Lerme. L'Evêque d'Amelia nommé Nonce en Espagne, porta le chapeau & l'anneau à son *Excellence Révérendissime*. On s'imagina que ces honneurs extraordinaires, n'étoient qu'un artifice, pour ôter la Nonciature d'Espagne à l'Archevêque de Capouë, sans que la Cour de Madrid pût se plaindre de ce que le Pape rapel-

1618.

*Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.* 1618.

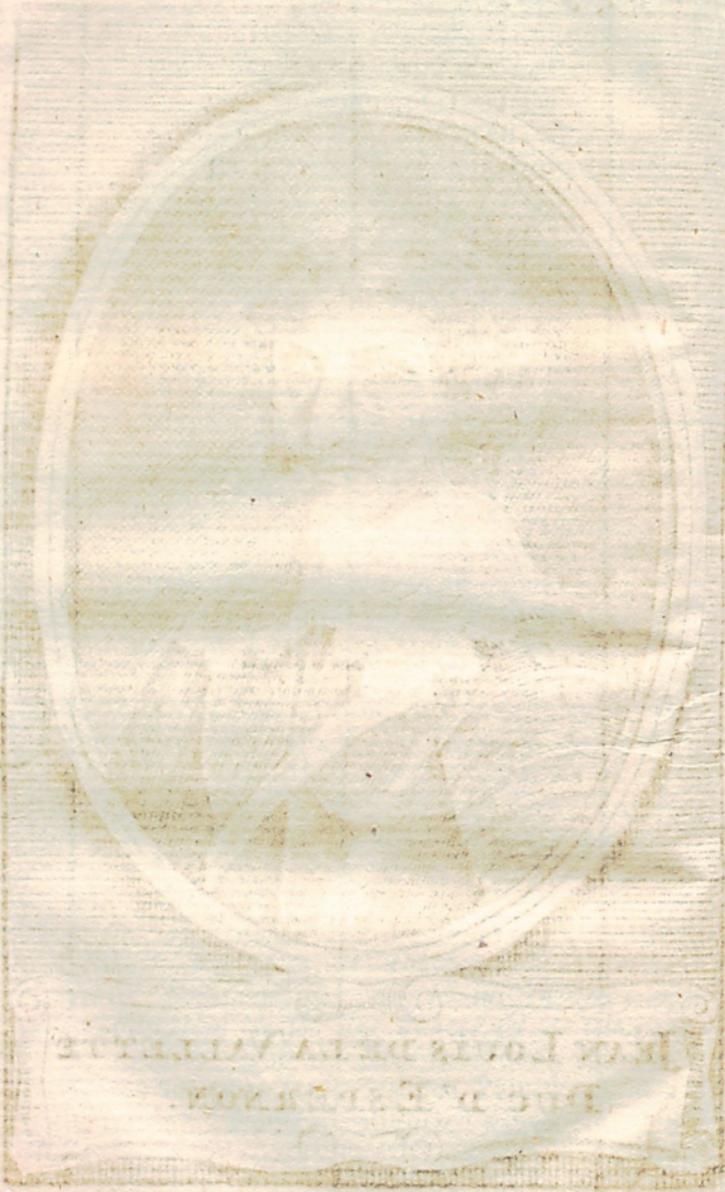
*Vittorio Siri Memoria Recondite.* Tom. IV. Pag. 525. 26.

1618. loit un Prélat fort agréable à Sa Majesté Catholique. Gaëtan s'étoit si bien insinué dans l'esprit de Philippe & de son premier Ministre, qu'il fit nommer Grand d'Espagne, le Duc de Sermonette son neveu, au préjudice de celui du Pape. Dans le dessein de punir un Nonce plus attentif à ses propres affaires qu'à celles de son Maître, le Cardinal Borghese trouve l'invention d'envoyer un nouveau Nonce en Espagne, en accordant une distinction extraordinaire au Duc de Lerme, qu'on ménage encore afin d'obtenir au Prince de Sulmone la qualité de Grand d'Espagne.

Le Roi de France témoigna son mécontentement de ce que le Pape traitoit le nouveau Cardinal Espagnol avec tant de distinction. Car enfin, on n'envoia que la calotte rouge au Cardinal de Guise, issu d'une Maison certainement plus illustre que celle de Sandoval en Espagne, dont le Duc de Lerme étoit le chef. On répond à Rome que Paul V. en use de la sorte en considération du grand âge du nouveau Cardinal, & de ce qu'il est chargé de l'administration des affaires de sa Majesté Catholique. *Ces deux raisons, dit-on à Marquemont, ne permettent pas au Duc de Lerme de venir à Rome. Le Cardinal de Guise est jeune: rien ne l'empêche de sortir de France. Si le Cardinal du Perron n'avoit pas reçu le chapeau, le Pape ne feroit pas difficulté de le lui envoyer, en considération de son âge avancé & de son rare mérite.* Que de puerilités dans les affaires les plus serieuses des Princes & des Grands? Louis ressentit vivement les égards



JEAN LOUIS DE LA VALLETTE  
DUC D'ESPERNON.



égards du Pape pour une Couronne rivale. Mais il fallut souffrir la préférence. Sa Majesté ne put s'empêcher de dire au Nonce Bentivoglio, qu'elle étoit scandalisée de ce que le Pape se déclaroit partisan d'Espagne, au lieu de se conduire en Pere commun. Les Souverains méritent que la Cour de Rome leur donne souvent de pareilles mortifications. Ils veulent bien s'y exposer. Que leur importe d'avoir des Sujets Cardinaux, ou non? que le Pape envoie une calote, ou bien un chapeau? L'un seroit aussi méprisable que l'autre, si les Rois de la Communion de Rome se faisoient mieux instruire de la Religion qu'ils professent, & de l'autorité légitime des Souverains, en ce qui regarde les affaires de l'Eglise. Que ne témoigne-t-on en France & ailleurs la même indifférence que le Duc de Lerme? Le Pape y jetteroit ses bonnets & ses chapeaux rouges à la tête des personnes les plus distinguées.

L'espérance que le Duc d'Ep<sup>er</sup>non <sup>Brôuille-</sup> conçut d'obtenir le chapeau de Cardinal <sup>rie du</sup> pour l'Archevêque de Toulouse son troi- <sup>Duc d'E-</sup> sième fils, lui paroissoit certaine. Il avoit <sup>pernon a-</sup> la promesse du feu Roi: on la lui confir- <sup>vec Lui-</sup> ma plusieurs fois depuis. Dès qu'il fut <sup>nes.</sup> revenu à la Cour après la mort du Maréchal d'Ancre, sa Majesté lui fit toutes les caresses imaginables. Luines demandoit <sup>Vie du Duc</sup> avec empressement son amitié: Et le Duc <sup>d'Ep<sup>er</sup>non.</sup> prévenu par mille bons offices, ne doutoit <sup>l. VII.</sup> point que le Favori ne pensât sérieusement <sup>Mémoires</sup> à le gagner. Les gens qui ont bonne opi- <sup>de Rohan,</sup> <sup>i. 1.</sup>

1618. nion d'eux-mêmes, croient aisément qu'on les recherche & qu'on les distingue. Tout alla bien jusques à la promotion du Cardinal de Retz. Irrité de ce que le Favori avoit appuié celui-ci au préjudice de l'Archevêque de Toulouse, Epernon commence de se plaindre hautement du Favori. Et Luines averti de tout, cherche les occasions de rabattre la fierté d'un Seigneur qui prétend se distinguer dans le monde en ne pliant jamais devant aucun Favori, quoi qu'il fût lui-même redevable de son élévation à la passion dereglée que le Roi Henri troisième eut pour ses mignons. Les grands droits de la charge de Colonel général de l'Infanterie Françoise, dont Epernon se trouvoit revêtu, ne fournirent que trop d'occasions à Luines, de donner souvent quelque nouvelle mortification au Duc. On lui conteste aujourd'hui une chose & demain une autre: cette méthode réussit mal au Favori. Bien loin d'arrêter les emportemens d'un esprit altier & fougueux, on l'irritoit encore plus.

Les partisans secrets de la Reine mere irritoient volontiers ces deux hommes l'un contre l'autre. La rigueur avec laquelle on traita quelques serviteurs de cette Princesse, la mit au désespoir. Elle prit la resolution de se tirer de la véritable prison, où le Favori la faisoit garder à Blois. Ses partisans cherchoient les moiens de la délivrer: Et ils ne trouvoient point d'homme plus propre que le Duc d'Epernon, à former une si grande entreprise. Mais comment lui en feront-ils la proposition, tant

tant qu'il sera en bonne intelligence avec Luines ? Il fallut les brouiller, premièrement, & proposer ensuite au Duc mécontent, de se venger du Favori par un coup d'éclat. Les partisans de Marie de Médicis profitèrent habilement de la conjoncture, quand ils virent que chagrin de la promotion du nouveau Cardinal, Epernon déclamoit contre le Favori. Les uns firent peur à Luines du grand pouvoir & de l'extrême fierté du Duc, *qualités insupportables*, dit fort bien Rohan, *à un homme qui se voit lâchement adoré de tout le monde*. Pendant que ceux-ci parlent au Favori contre Epernon, les autres aigrissent l'esprit violent & hautain du Duc qui ne pouvoit s'accoutumer à ramper devant un Fauconnier élevé depuis quelques mois à la charge de premier Gentilhomme de la chambre.

Quelle fut la joie de Marie de Médicis quand elle apprit peu de temps après la rupture ouverte entre le Favori, que dis-je ? entre le Roi même & le Duc d'Epernon ! Cela releva merveilleusement les esperances de la Reine prisonniere. Du Vair Garde des Seaux prenoit le pas sur les Ducs & Pairs au Conseil du Roi & dans les assemblées. Ces Messieurs souffroient avec une extrême impatience un orgueil caché sous les apparences d'un air modeste & philosophe. Mais aucun d'eux n'osoit s'opposer ouvertement à l'entreprise du Garde des Seaux. Les Ducs de Montmorenci, d'Uzez, de Monbazou de Retz, & quelques autres découvrirent

Affront  
fait à du  
Vair Gar-  
de des Se-  
aux par le  
Duc d'E-  
pernon.

Vie du Duc  
d'Epernon.  
l. VII.

1618. leur chagrin à Epernon, comme au plus vieux de tous ceux du même rang. On n'eut pas besoin de chercher des raisons pour lui persuader de soutenir les droits de sa dignité contre du Vair, dont les manieres graves & pédantesques ne le choquoient pas moins, que son étroite liaison avec le Favori. Le Chancelier de Silleri jaloux de ce que le Garde des Seaux a plus de credit que lui à la Cour, anime encore Epernon à mortifier publiquement du Vair. Je ne blâmerois pas le Duc d'avoir humilié un Magistrat trop orgueilleux, car enfin, l'office de Garde des Seaux n'est point une charge de la Couronne ; ce n'est qu'une simple commission, si Epernon eût mieux pris son temps & ses mesures. Pour faire son coup avec plus d'éclat, il choisit exprès le jour de Pâques, & l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois, où le Roi accompagné de toute sa Cour entendoit la Messe solemnelle. Du Vair ne manqua pas de se mettre au-dessus des Ducs & Pairs. Mais il ne garde pas long-tems sa place. Epernon vient le prendre par le bras, l'en fait sortir, & lui parle avec le dernier mépris. Le Magistrat confus & irrité d'un affront si public, sort de l'Eglise, attend le retour de Luines qui suivoit le Roi, & fait entendre au Favori que le Duc d'Epernon en veut plus à Luines qu'à ses amis & à ses créatures.

L'affaire fit grand bruit dans le monde. Le Favori la tourna de telle maniere que Louis fut extrêmement irrité contre Epernon

NON

non. Luines represente à sa Majesté, que le Duc mécontent de ce qu'on ne lui donne pas assez de part au gouvernement, forme un puissant parti à la Cour, & qu'il s'est mis à la tête de tous les Ducs & Pairs gagnés sous prétexte de soutenir leurs droits contre les prétentions du Garde des Seaux. Ces discours faisoient une profonde impression dans l'esprit d'un jeune Prince soupçonneux & jaloux de son autorité. Louis dissimula son ressentiment, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion de le témoigner au Duc. Il mande Epernon & le Garde des Seaux, afin de les raccommo-  
1618.  
*Journal de Bassompierre.*

der. Le Duc se plaignit avec aigreur de ce que du Vair prenoit un rang qui ne lui appartenoit pas: & le Garde des Seaux fier de l'appui de Luines répond au Duc avec beaucoup de hauteur. Les voilà plus brouillés que jamais. Le Roi les appelle encore trois jours après, & leur ordonne d'être bons amis. Epernon continue de parler d'un ton si fier & si méprisant pour du Vair, que la patience échappe au Roi. Il se lève brusquement & traite le Duc d'une manière dure. Sa Majesté fait signe incontinent à tout le monde de sortir. Elle avoit pris médecine le matin. Quand Epernon fut dans l'antichambre du Roi, il en trouva la porte fermée. Le Duc commençoit à craindre qu'on ne voulût l'arrêter, lors que Bassompierre qui le suivoit, lui montre que la porte de l'escalier derobé est ouverte. Ils descendent tous deux au plus vite. Epernon rejoint ses gens dans le Louvre, bien

1618. resolu à n'y revenir pas si facilement. Bassompierre promet de lui donner avis de tout ce qu'il apprendroit. Le Duc ne manquoit pas d'être bien averti. La Princesse de Conti & le Chancelier de Sillieri l'informèrent exactement des choses qui le regardoient.

Le Duc d'Epéron se retire dans son Gouvernement de Mets.

Vie du Duc d'Epéron. l. VII.

Journal de Bassompierre.

Bassompierre qui se faisoit un principe de politique d'être bien avec tout le monde à la Cour, & de n'embrasser point d'autre parti que celui du Roi, parla de l'affaire du Duc d'Epéron au Favori. *M. d'Epéron*, lui dit Luines, *a dessein d'aller dans son Gouvernement de Mets; qu'il avance un peu son voiage. Je crains que ses ennemis n'irritent le Roi contre lui.* Le Favori donnoit assez à connoître qu'il avoit envie que le Duc sortit de la Cour. Bassompierre en avertit Epéron, qui demande seulement la permission d'aller prendre congé de sa Majesté. On lui répond qu'il sera bien reçu: & Bassompierre lui porte parole qu'il peut aller au Louvre sans rien craindre. Tout se passe doucement. Epéron fait ses complimens, & le Roi va ensuite pour deux ou trois jours à Vanvies près de Paris. Un autre que le Duc seroit sorti de Paris au plutôt & sans bruit. Mais ce n'étoit pas là son humeur. Il fait ses adieux en grande pompe accompagné de ses deux fils, de ses amis, & suivi de plusieurs Gentilshommes à cheval. On alloit le voir en foule chez lui: & sans rien diminuer de sa fierté, il brave ses ennemis dans sa disgrâce. Le Roi irrité de ce que le Duc parle d'être encore cinq ou six jours à Pa-

à Paris, dit à Bassompierre, *je retournerai demain au Louvre; si je trouve M. d'Epernon en ville, il n'en sortira pas quand il voudra.* Bassompierre alla promptement disposer le Duc à partir incessamment. Le voilà dans sa maison de Fontenai en Brie. Il y passe froidement quelques jours à se divertir & à recevoir les visites de ses amis. On ne manque pas de faire entendre au Roi que cet esprit incapable de plier, brave sa Majesté. Elle ordonne à ses chevaux legers, & à quelques Compagnies Suisses de marcher vers Fontenai. Le Chancelier de Silleri ne perd point de temps, il envoie dire au Duc qu'on va l'investir dans sa maison. Allarmé de la nouvelle, Epernon monte à cheval dès la nuit même, essuie un fort mauvais temps, & se rend à Mets avec toute la diligence possible.

On se doutoit bien à la Cour qu'il ne demeureroit pas en repos dans son Gouvernement, & qu'il trameroit quelque chose à la première occasion. Luines voulut avoir un bon espion à Mets, qui l'avertit fidelement de toutes les démarches d'Epernon. Mais il se trouvoit peu de gens disposés à se charger d'une commission fort dangereuse. Le Duc avoit dans sa maison certains hommes d'exécution, habiles & prompts à donner des coups de bâton au premier signe que leur maître faisoit. On les nommoit *les Simons*. Je ne sai quel étourdi alla s'offrir à Luines. On le prend au mot : & il part dans l'espérance d'obtenir bien-tôt la récompense du

*Vie du Duc  
d'Epernon,  
l.VII.*

1618. service important qu'il se flatte de rendre au Favori. La chose ne fut pas si secrète, que le Duc ne fût averti du dessein & du départ de ce personnage. On l'arrêta à la porte de Mets: on lui fait essuier toutes les rigueurs ordinaires dans une ville frontière exactement gardée. Quatre soldats des plus brutaux ont ordre de le conduire dans une hôtellerie marquée, & de le traiter le plus mal qu'ils pourront. L'hôte bien instruit vient le soir demander le nom de l'inconnu & l'écrit dans un grand livre. Ce n'est pas tout. Voici quatre *Simons* dans sa chambre qui le gardent à vuë. On craint, Monsieur, lui disent-ils, que vous ne soiez un espion. Vous voulez peut être observer la place, en reconnoître les défauts, & les faire savoir aux ennemis du Roi. La patience de l'homme ne fut pas long temps à l'épreuve d'un pareil traitement. Les *Simons* ne lui donnoient pas un moment de repos. Quand il se mettoit au lit, les autres se couchoient auprès de lui: ils l'entretenoient de leurs prouesses & de leur expérience à bâtonner les ennemis de leur maître. Le pauvre homme effraïé demande enfin grace au Duc: & le conjure de lui donner la permission de s'en retourner à Paris. On la lui accorde après quelques difficultés. L'espion du Favori sifflé tout publiquement à Mets, alla essuier encore les railleries de la Cour & des Parisiens, qu'on eut grand soin d'instruire de tout ce qui s'étoit passé. Le mécontentement du Duc d'Épernon augmenta l'inquiétude que certaines affaires

Echange  
de quel-  
ques  
Gouver-  
nemens.

res donnoient à Luines. La main levée des biens Ecclesiastiques de la Souveraineté de Bearn y causoit de grands mouvemens, & dans les Provinces voisines, où le parti Huguenot étoit nombreux & puissant. L'infraction des privilèges du Bearn effraioit tous les Reformés. Ils craignent que la Cour ne donne de grandes atteintes aux Edits de pacification, quand elle aura réduit le Bearn à se contenter de ce que le Roi voudra bien lui accorder, après avoir réuni à la Couronne une Principauté qui se croit entièrement independante & séparée du Roiaume de France. D'un autre côté, Marie de Médicis impatiente dans son exil, ou plutôt dans sa prison à Blois, a son parti à Cour; & Luines toujours incertain s'il s'accommodera avec elle, ou bien avec le Prince de Condé, apprehende que les grands Seigneurs indignés de son crédit & de son élévation, ne se réunissent en faveur de la Reine mere, dont la liberalité leur plaisoit plus que l'humeur avare & interessée d'un Favori qui prenoit tout pour lui & pour ses deux freres. Luines tâche de gagner le Duc de Maienne en lui faisant donner le Gouvernement de Guienne, au lieu de celui de l'Isle de France & de quelques villes voisines de Picardie. Le Favori crut que ce poste étoit à sa bienséance: & le Duc de Maienne aimoit mieux une Province plus considérable & plus éloignée de Paris. La Cour étoit d'ailleurs bien aise de mettre à la porte du Bearn, un Seigneur naturellement ennemi du parti Huguenot, dont il

1618.

*Memoire  
François.  
1618.*

*Mémoires  
anonymes  
sur le Duc  
d'Orleans*

1618. arrêteroit les mouvemens en Guienne. En prenant le Gouvernement de l'Isle de France, Luines se démit de la Lieutenance Générale en Normandie. Ornano Colonel des Corfes en fut gratifié. C'étoit un homme de mérite que Luines vouloit avancer. Il fut fait Gouverneur du Duc d'Anjou frere unique du Roi l'année suivante après la mort du Comte du Lude. On rend ce témoignage à Ornano qu'il prit un soin particulier de réparer le mal que la négligence & le peu d'habileté de son prédecesseur avoient fait. Il corrigea les mauvaises habitudes que Gaston prenoit, & il tâcha d'inspirer de bons principes au jeune Prince.

Difficul-  
tés des  
Ministres  
Espa-  
gnols en  
Italie sur  
l'exécu-  
tion des  
Traités  
faits l'an-  
née pré-  
cedente.

Une autre chose inquiétoit le Roi & son Favori qui craignoient une rupture avec la Couronne d'Espagne. Les Ministres du Roi Catholique chicanoyent toujours sur l'exécution des Traités faits l'année précédente entre le Roi de Bohême & la République de Venise; entre le Duc de Savoie & le Duc de Mantouë. Parlons premièrement de ces affaires étrangères auxquelles Louis XIII. eut part: nous reviendrons ensuite à celles du Bearn & de Marie de Médicis. Matthias Empereur & Ferdinand Roi de Bohême avoient de grandes raisons de finir leur affaire avec les Venitiens. Les mouvemens qu'on craignoit dans la Bohême leur faisoient souhaiter la paix du côté de l'Italie. L'exécution du Traité ne put être si prompte de leur part ni de celle du Senat. Le Doge Bembo mourut, & Nicolas Donato lui succ-

Nani Hi-  
storia Ve-  
neti.  
111, 1618.

succeda. Celui-ci n'ayant possédé qu'un mois la première dignité de sa République, Antonio Priuli l'un des Commissaires nommés pour l'exécution des articles du Traité, fut élu Doge. Ces incidens, & quelques autres de la part des Impériaux retarderent l'entière conclusion de l'affaire. Mais ce ne fut pas là le plus grand obstacle. Ostone Viceroi de Naples continuoit ses courses dans le Golfe Adriatique. Soit qu'il eût en tête l'horrible dessein qu'on lui attribuoit contre la ville de Venise; soit que ce fût un effet de son humeur vaine & capricieuse; il refusoit sous divers prétextes de retirer ses Vaisseaux du Golfe. Tantôt il demande que les Venitiens congédient les troupes Hollandoises qu'ils ont à leur service: une autre fois il prétend que les Sujets du Roi d'Espagne, soient exempts de tous les droits que la République leve sur les marchandises dans le Golfe. En certaines occasions le Viceroi parle comme s'il n'avoit pas d'autre dessein que d'attaquer les Infideles. N'osant refuser trop ouvertement d'obéir aux ordres de la Cour de Madrid de laisser les Venitiens en repos, il tenoit sa Flote à Brindes: on auroit cru qu'il attendoit l'occasion d'entreprendre quelque chose contre les Turcs en Dalmatie. Le Senat voit bien que les Espagnols lui veulent plus de mal, qu'aux Ottomans. Ennuié d'une si longue vexation, il envoie ordre au Capitaine Général de mettre la Flote Venitienne en mer, & de prendre autant de Vaisseaux qu'il pourra sur le Viceroi de Naples.

1618.

Don Pedro de Toledé Gouverneur de Milan ne paroiffoit pas mieux intentionné pour la paix. Quelques instances que le Marquis de Bethune Ambassadeur de France lui fit d'exécuter enfin le Traité d'Ast, puisque le Duc de Savoie congédioit ses troupes, & qu'il accompliffoit tout ce qu'on avoit exigé de lui, Don Pedro trouvoit un nouveau sujet de chicaner sur les demarches de Charles Emmanuel. Il y manque toujours quelque chose à son gré. Cela ne pouvoit pas être autrement. Le Duc attentif & vigilant avoit de grandes raisons de se défier de la sincérité des Espagnols. Don Pedro est tellement amoureux de Verceil sa conquête, qu'il paroît être plus disposé à recommencer la guerre qu'à rendre une place qui lui a tant coûté. La prudence vouloit donc que Charles Emmanuel se tint sur ses gardes, & qu'il ne desarmât qu'avec certaines précautions. Et c'est ce qui fournissoit au Gouverneur de Milan différens prétextes de reculer. Cependant le Duc de Savoie & le Senat de Venise prirent de nouvelles allarmes, sur la mauvaise foi que les Espagnols témoignent de tous côtés. Charles Emmanuel & la République entrent dans un nouveau Traité pour leur défense commune. Le Senat avoit déjà fourni plus de deux millions de livres au Duc depuis le commencement de la guerre. On s'engage de lui donner encore quatre-vingt-dix mille écus par mois, & il promet de faire diversion avec quinze ou vingt mille hommes de pied & deux ou trois mille chevaux.

vaux,

1618.  
 vaux, en cas que les Espagnols attaquent la République : bien entendu que le Senat fournira la même somme au Duc, si le Gouverneur de Milan continue de faire la guerre à son Altesse, & que les deux parties n'entreront en aucun Traité de paix que d'un commun consentement. On sollicita les Princes d'Italie de former une ligue contre l'esclavage dont l'Espagne sembloit menacer également tous ses voisins. Mais les remontrances ne servent de rien. Aucun ne veut se brouiller avec une puissance plus formidable en apparence, qu'en effet. Le Pape qui donne ordinairement le branle aux affaires générales des Princes d'Italie, étoit dans les intérêts de la Couronne d'Espagne ; il en briguoit les faveurs, & les Venitiens & le Duc de Savoie n'étoient nullement bien dans son esprit.

La patience échappe au Roi de France. Il s'imagine que la lenteur & les difficultés des Ministres d'Espagne en Italie, sont fondées sur cette opinion, que la France pleine de factions & de jalousies au dedans, n'étoit pas en état d'envoyer assez de troupes en Italie, pour reduire le Roi d'Espagne à tenir exactement ce qu'il avoit promis dans les derniers Traités. Louis chagrin de ne voir point la fin de tant d'embaras, dépêche à Turin Modène confident de son Favori en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Il devoit conjurer Charles Emmanuel au nom du Roi de faire tout ce que sa Majesté lui proposeroit, & de mettre une bonne fois les Espagnols hors d'état de chicaner sur quoi que ce fût. Le Roi promettoit au Duc que si le Gouverneur de Milan refusoit

1618. après cela d'exécuter les paroles données & les Traités faits, sa Majesté iroit l'y contraindre elle-même, & reprendre les places dont les Espagnols s'étoient rendus maîtres en Piemont. Modène & Bethune font conjointement de nouvelles instances à Don Pedro, qui les élude avec ses excuses frivoles. Louïs parut alors en colere contre les Espagnols. Il mande le Duc de Monteleon Ambassadeur de sa Majesté Catholique & lui dit avec assez de hauteur & de fierté: *M. l'Ambassadeur, je sai la véritable cause de la lenteur du Gouverneur de Milan à donner satisfaction au Duc de Savoie mon oncle. On fait accroire au Roi votre maître que je n'oserois sortir de mon Roiaume pour secourir mes alliés. Je veux bien qu'il sache que mes affaires ne sont pas en si mauvais état qu'il se l' imagine. Mais quand tout devroit se bouleverser en mon absence; rien ne m'empêchera de passer les monts, & d'aller contraindre le Roi votre maître à tenir la parole qu'il m'a donnée & dont M. le Duc de Savoie s'est contenté à ma considération. Louïs disoit quelquefois encore devant ses Courtisans, afin qu'on le rapportât à l'Ambassadeur d'Espagne: Si le Roi Catholique ne rend pas Verceil comme il me l'a promis, je serai obligé de lui déclarer la guerre. En cas que nous en venions là; je veux que le Maréchal de Lesdiguières me mette l'épée à la main.*

Grand  
bruit  
dans le  
monde  
sur la des-  
couverte

On prétend que Louïs ne devina pas la cause véritable des longueurs affectées des Ministres du Roi Catholique en Italie. Ils attendoient, dit-on, le succès de la conjura-

*Histoire  
du Conné-  
table de  
Lesdiguières.  
l. IX.  
chap. 9.  
p. 10.*

juration formée par le Triumvirat Espa- 1618.  
 gnol, contre la République de Venise. d'une  
 Le Duc d'Osone, le Marquis de Bedmar, préten-  
 & Don Pedro de Toledo entreprirent de duë con-  
 défaire leur maître des ennemis les plus juration  
 dangereux & les plus opiniâtres de son des Espa-  
 agrandissement en Italie & ailleurs. Je gnols  
 ne m'arrêterai point à décrire les circons- contre la  
 tances de cette intrigue, qui fit grand ville de  
 bruit dans le monde. Un Auteur fameux Venise.  
 en a donné l'histoire écrite avec beaucoup *L'Abbé de*  
 d'esprit & de politesse. L'envie qu'il a euë *S. Real.*  
 d'imiter un des plus beaux morceaux de  
 l'antiquité, je veux dire, l'histoire de la  
 conjuration de Catilina par Salluste, n'a-  
 t-elle point porté l'Ecrivain moderne à re-  
 chercher plutôt ce qui pouvoit contribuer  
 à l'embellissement de son sujet, qu'à don-  
 ner une relation exacte & fidele? Il devoit  
 nous dire quelque chose des raisons qu'on  
 eut alors, & que nous avons encore de  
 douter de la vérité des bruits que les Ve-  
 nitiens répandirent dans toutes les Cours  
 de l'Europe. Beaucoup de gens crurent à  
 Rome & ailleurs, que si la conjuration  
 contre Venise, n'étoit pas une fable inven-  
 tée pour des raisons politiques & secretes,  
 le Senat prit du moins l'allarme un peu  
 trop vite, & qu'une terreur panique lui fit  
 sacrifier légèrement sur de simples soup-  
 çons, la vie de plusieurs personnes. Voici  
 en peu de mots ce qu'on dit alors.

Vers le 15. Mai de cette année le *Con-* *Nani Hi-*  
*seil des Dix* à Venise pretend découvrir une *storia Ve-*  
 horrible conjuration contre leur ville & *netal.*  
 contre leur République, tramée par le *III. 1818;*  
 Mar-

1617. Marquis de Bedmar Ambassadeur d'Espagne, & appuyée par le Duc d'Oszone Viceroy de Naples & par Don Pedro de Toledo Gouverneur de Milan. Certaines gens apostés, dit-on, devoient mettre le feu à l' Arsenal, faire sauter l'endroit où se fait la monnoie, se saisir des postes les plus avantageux de la ville, tuer enfin les principaux de la Noblesse dont les maisons furent marquées. Dans la confusion qu'un pareil desordre auroit causé, on projettoit de faire avancer les brigantins du Viceroy de Naples & des barques propres à voguer sur les canaux, & à venir dans les ports, que les conjurés fondèrent. Quelques gros vaisseaux auroient suivi ceux-ci, & attendu près de la ville le succès de l'entreprise. On avoit encore pratiqué, ajoutent les Relations Venitiennes, des intelligences à Creme & dans quelques autres villes de terre-ferme, dont le Gouverneur de Milan prétendoit se rendre maître. Il est certain qu'une pareille conjuration bien conduite & bien soutenuë, étoit capable de renverser de fond en comble & la ville & la République de Venise. Mais on ne voit pas que les conjurés fussent en assez grand nombre, ni qu'ils eussent les choses nécessaires pour une affaire aussi difficile. Les Auteurs Venitiens conviennent eux-mêmes que l'exécution du dessein semble impossible. Cependant le Senat fit mourir secretement ceux qu'il croioit complices de la conjuration: il ordonna de rendre à Dieu des actions solemnelles de grâces pour la preservation miraculeuse de la ville

&amp;

& de la République. Le peuple animé au-  
roit mis en pièces le Marquis de Bed-  
mar & tous ses domestiques, si le Senat  
n'avoit donné de bons ordres pour leur  
seureté. 1618.

Cette maniere d'exécuter les accusés en  
secret, & l'affectation de supprimer tout  
ce qui auroit pu convaincre les Ministres  
du Roi d'Espagne d'être les auteurs d'un  
si noir attentat, confirmèrent les soupçons  
déjà pris de la fausseté d'une conjuration,  
dont le projet paroissoit impraticable, &  
qu'un homme aussi habile & aussi pénétrant  
que le Marquis de Bedmar ne devoit pas es-  
perer de faire réussir. La conduite du Senat  
donna de grands avantages aux Espagnols.  
Ils soutinrent hautement, & les Ministres  
du Roi de France & du Pape en furent  
persuadés, que les bruits répandus n'é-  
toient qu'un artifice des Venitiens, afin de  
faire leur cour au Grand Seigneur, en lui  
sacrifiant la vie de Jacques Pierre. Ce  
fameux Pirate dans les mers du Levant  
qu'on fait le principal acteur de la conju-  
ration, étoit odieux aux Turcs, à cause  
des grandes prises faites sur eux. Un  
Chiaoux envoyé de la Porte à Venise, de-  
manda la mort de Jacques Pierre. On  
savoit à Constantinople que cet homme  
hardi & entreprenant, connoissoit parfaite-  
ment bien les côtes de l'Archipel, & le  
fort & le foible des places & des ports  
de l'Empire Ottoman. Le Corsaire don-  
na différentes instructions au Duc d'Osso-  
ne pour surprendre facilement quelques  
places des Turcs. Le Duc de Nevers en-  
tre.

1618. tretenoit aussi une grande correspondance avec Jacques Pierre, qui envoioit des mémoires à ce Seigneur, & qui lui promettoit ses services pour l'exécution de certains projets du côté de la Morée. Tous ces papiers furent trouvés dans la cassette de Jacques Pierre, après que le Senat l'eût fait jeter dans la mer. Le soin que les Venitiens prirent de les envoyer à Constantinople, & d'avertir le Divan des desseins concertés en Espagne & ailleurs, fit un tort extrême au Senat en Italie & en France. Bien des gens se moquèrent de la prétenduë conjuration. Il fut accusé d'avoir fait mourir injustement des personnes innocentes. Marquemont Archevêque de Lion qui faisoit alors les fonctions d'Ambassadeur à Rome, écrivit sans façon au Roi de France, que si ce qu'on disoit à Rome de l'injustice & de la cruauté des Venitiens étoit véritable, ils méritoient *que les premières puissances de l'Europe fissent un autre Traité de Cambrai, & que les Princes Chrétiens se ligassent contre des hommes si méchans & si scelerats.* Approfondissons un peu les raisons qu'on a de douter de la vérité des bruits repandus de cette horrible conjuration des Espagnols contre Venise. Cela peut servir à nous convaincre de l'incertitude qui se trouve souvent dans les plus grands événemens, dont les Auteurs enrichissent leurs histoires, & à nous faire voir jusques où la dissimulation & la politique peuvent aller.

Leon Brulart Ambassadeur de France à Venise écrivit à Puisieux Secretaire d'Etat &

*Memoires  
pour l'His-  
toire du  
Cardinal  
de Richelieu.  
1618.*

& au Marquis de Bethune que la conjuration étoit imaginaire. Une chose de cette importance, disoit-il de fort bon sens, méritoit d'être éclaircie aux yeux du public: on devoit en montrer les preuves, & faire voir au monde la déposition des témoins & la confession des coupables. Tout se fait ici dans un fort grand secret: & les Fuges disent ce qu'il leur plait. Pourquoi jeter dans la mer sans aucune forme de procès, ceux qu'on nomme les principaux chefs du complot? Il falloit les interroger & les entendre. La première chose que fit Jacques Pierre en se donnant au service de la République, ce fut d'instruire à fond le Senat du dessein formé par le Duc d'Offone de surprendre la ville de Venise. On a écouté cet homme; on a pris ses conseils sur les moyens de prévenir le Vice-roi de Naples. Quelle apparence y a-t-il que Jacques Pierre entre dans une entreprise qu'il découvre lui-même? Voici le crime de cet infortuné. Un Chiaoux envoié de la Porte a demandé sa mort à cause de ses pirateries sur les Turcs. Le pauvre homme ne pensoit qu'à faire du mal aux Infideles. Peu de jours avant sa mort, il envoioit encore des mémoires au Roi & au Duc de Nevers sur la facilité qu'il trouvoit à surprendre plusieurs places des Turcs. Je ne voi pas quel intérêt l'Ambassadeur de France avoit de justifier le Marquis de Bedmar & le Duc d'Offone s'il les croioit coupables d'une action si noire? Au reste je ne blâmerois pas les Venitiens d'avoir puni un homme qui faisoit le métier de Pirate contre les Turcs, si le Senat s'y étoit pris d'une

1618.

 Vittorio  
Siri Me-  
morie re-  
condite.

 Tom. IV,  
pag. 500.  
501. &c.

autre

1618. autre maniere. Car enfin, il n'est pas plus permis de voler les Infideles que les Chrétiens, sur un grand chemin. Cependant Jacques Pierre n'étoit pas plus coupable que les Chevaliers de Malte. A la honte du nom Chrétien nous voions des Religieux dont l'unique emploi, c'est d'exercer un brigandage public sur les Turcs. Le Pape est le premier Supérieur & le protecteur d'un Ordre si bien établi. Les Princes de sa Communion font des Traités de paix & de commerce avec le Grand Seigneur: Et par un motif de Religion, ils permettent aux Cadets de la premiere Noblesse de leurs Roiaumes, d'aller dans un rocher de Corsaires aussi cruels, & plus avides encore que ceux d'Alger & de Tunis, recevoir les ordres d'un Superieur, qui bien loin de former ces jeunes Gentilshommes à servir les pauvres dans un hôpital, comme leur Institut les y oblige, les met sur les galeres & les fait aller en course, pour troubler le commerce des Turcs en temps de paix, pour enlever leurs marchandises, & pour les faire esclaves. Les Catholiques Romains ont bonne grace de se plaindre après cela de l'infidelité, des pirateries, & de l'injustice des Mahometans. Je reviens à mon sujet.

Mémoires  
pour  
l'Histoire  
du Cardinal de  
Richelieu.  
1618.

On a grande opinion, disoit Marquemont au Roi de France, que les Venitiens ont voulu sacrifier le pauvre Jacques Pierre à l'alliance qu'ils negocient avec le Grand Seigneur. Le Pape m'a demandé en quels termes M. de Leon Ambassadeur de Votre Majesté à Venise m'a écrit sur la vraie, ou prétendue

tenduë conjuration. Je lui ai répondu que M. de Leon ne me dit pas grande chose, & qu'il attend le manifeste que les Venitiens menacent de publier. On ne le vit point, ce manifeste; Et cela confirma les gens dans l'opinion que le Senat ne découvrit pas une si étrange conspiration, qu'il le vouloit faire accroire. J'ai demandé à l'Ambassadeur de la République, dit le Pape Paul V. à l'Archevêque de Lion, les particularités de la conjuration. Il ne m'a répondu qu'en termes généraux. Ce silence, ajouta le Pape, fait croire que les Venitiens sont allés bien vite en besogne. Enfin, après une diligence exacte à s'informer de la vérité de l'affaire, le Nonce du Pape à Venise écrivit à son maître, qu'il ne trouvoit aucun fondement de croire ce que le Senat publioit de la conjuration, & que le Conseil des Dix n'avoit pas fait mourir un si grand nombre de gens, mais seulement quelques misérables François. Pour moi, je m'en tiens sur cette affaire à ce que dirent les gens les plus équitables au rapport de Marquemont: il y eut plus de justes soupçons, que de véritable entreprise. Je croi volontiers que certaines gens offrirent au Marquis de Bedmar de mettre le feu à l'Arsenal, & de faire entrer dans les canaux les Brigantins du Viceroi de Naples; que l'Ambassadeur d'Espagne écouta les propositions, & que les Triumvirs se purent flatter que le complot réussiroit du moins en partie. La chose aiant été découverte ensuite par quelques complices, les Venitiens allerent trop vite, comme

disoit

1618.

1618. disoit le Pape. Peut -être aussi qu'ils ne furent pas fâchés de rendre le Triumvirat Espagnol odieux dans l'Europe, & d'avoir un prétexte de presser à la Cour de Madrid le rappel du Marquis de Bedmar dont ils craignoient l'esprit entreprenant & artificieux. Enfin, le Sénat, qui n'est pas autrement scrupuleux en politique, aura pris cette occasion de contenter la Porte Ottomane en jettant Jacques Pierre dans la mer, & de faire sa cour au Grand Seigneur en lui découvrant les desseins de ce fameux Corsaire contre les Etats de sa Hauteffe dans la Morée, en Macedoine, & ailleurs. *Sa Sainteté m'a dit que les Vénitiens ont découvert le pot aux roses: c'est l'expression de l'Archevêque de Lion écrivant au Roi de France. Ils ont envoyé tous les papiers de Jacques Pierre à Constantinople. Sur quoi le Grand Seigneur & les Bassas ont fait des caresses extraordinaires à l'Ambassadeur de Venise.*

Rétablissement de la paix en Italie.

Peu de temps après le bruit que causa dans le monde, la découverte de la vraie ou prétendue conjuration contre Venise, les Espagnols accomplirent les Traités faits à Madrid & à Paris l'année précédente, Cette circonstance confirma bien des gens dans la pensée que les Triumvirs avoient différé si long tems, pour attendre le succès de leur complot. Quoi qu'il en soit, le Gouverneur de Milan ne rendit Verceil que le plus tard qu'il put. Il seroit difficile de s'imaginer combien cet esprit étoit souple & fertile en chicaneries. Il fallut que le Roi de France fit déclarer

enco-

Nani Historia Veneta. l. III. 1618.

encore positivement au Pape, & à Don Pedro lui-même, que si les Espagnols n'évacuoient incessamment la ville de Verceil, il iroit les en chasser à la tête de son Armée. Quand le Gouverneur de Milan se vit poussé à bout, *accomplissons ce malheureux Traité*, dit-il en frémissant de rage & de colere. *Je ne sai par quelle fatalité, le ciel & la terre conspirent à le faire exécuter.* Voici donc Verceil rendu au Duc de Savoie; & le Viceroi de Naples retire en même temps ses vaisseaux du Golfe de Venise. La paix paroît se retablir dans l'Italie. Mais les esprits demeurent encore dans une grande agitation. Les soupçons & les jalousies ne se dissipent point. Charles Emmanuel conserve une haine mortelle contre les Espagnols. Toujours occupé de ses vastes & chimeriques projets, il attend une occasion favorable de s'agrandir, & se donne de nouveaux mouvemens pour la trouver. Des Triumvirs Espagnols, le seul Duc d'Oszone demeurera en Italie. Il obtint la continuation de sa Viceroiauté par le credit du Cardinal Duc de Lerme. Le Marquis de Bedmar alla resider auprès des Archiducs des Païs-Bas Catholiques. Don Pedro de Toledé est rappelé en Espagne, & le Duc de Ferria devient Gouverneur de Milan.

Louis dissimuloit peut-être ses véritables sentimens, quand il disoit avec tant de hauteur & de confiance, que les affaires de son Roiaume n'étoient point en si mauvais état, que la Majesté ne pût aller en Piémont à la tête de son Armée, Les braves uilleries augmentent dans le Bearn à l'occasion de l'Edit pour la train.

1618.

1618. traindre les Espagnols à faire justice au Duc  
 de Savoie. Le Bearn donnoit de grandes  
 inquiétudes au favori & aux Ministres. Ils  
 avoient commis l'autorité du Roi pour la  
 restitution des biens de l'Eglise dans cette  
 Souveraineté. Les Bearnois jaloux de leurs  
 privilèges & de leur liberté, ne vouloient  
 pas recevoir l'Edit. Selon les maximes or-  
 dinaires d'une Cour qui travaille à l'éta-  
 blissement d'un pouvoir arbitraire, c'est  
 assez que le Prince ait fait une demarche  
 aux yeux du monde. On la soutient à  
 quelque prix que ce soit. Juste, ou in-  
 juste, il n'importe. Souffrir que le peu-  
 ple allegue ses droits, & qu'il ne reçoive  
 pas aveuglément les Edits du Roi, cela pa-  
 roit d'une trop dangereuse conséquence.  
 On ne veut pas que les Sujets s'accoutu-  
 ment à raisonner sur ce qu'on leur com-  
 mande, ni qu'ils croient pouvoir en su-  
 rété de conscience refuser d'obéir en quel-  
 ques occasions. Les Bearnois n'étoient  
 pas encore convaincus de la vérité d'un  
 principe, qui passoit pour incontestable  
 dans le Conseil de Louïs XIII. Accou-  
 tumés à la domination équitable & dou-  
 ce de leurs Souverains de la Maison d'Al-  
 bret, qu'Henri IV. n'avoit pas voulu  
 changer à leur égard, ils demandoient  
 avec instance la conservation de ce qu'ils  
 nommoient *leurs fors & leurs coutumes*.  
 Le Duc de Rohan & du Pleffis-Mornai  
 eussent bien voulu les aider dans un si juste  
 dessein: mais ces deux habiles politiques  
 étoient d'avis qu'on cherchât des voies  
 d'accommodement. Le Bearn ne pouvoit  
 pas

*Vie de M.  
 du Pleffis-  
 Mornai.  
 l. IV.  
 Lettres &  
 Mémoires  
 du même.  
 1618.*

pas résister seul à la volonté du Roi. Engager toutes les Eglises Réformées de France à soutenir les droits de cette Principauté, c'étoit exposer le Roiaume aux malheurs d'une guerre civile, dont les suites pouvoient être funestes à la Réformation. 1618.

Le Maréchal de Lesdiguières interrogé par la Cour sur la même affaire de Bearn, conseilloit au Roi d'user de douceur & de modération. Il representoit aussi bien que le Duc de Rohan & du Plessis-Mornai, que l'entreprise sur le Bearn donnoit une extrême jalousie à tout le Parti Huguenot, & que les gens s'imaginoient que la Cour formoit le dessein de renverser ensuite les Edits de pacification. Les soupçons étoient assez bien fondés. Car enfin, que devoit-on penser en voyant le Roi, dont la Cour est pleine de factions & de partis, refuser si hautement de laisser les choses dans l'état où son pere maître absolu au dedans, & redouté au dehors, les avoit mises? Il s'en fallut bien que Lesdiguières ne témoignât autant de droiture & de zèle pour sa Religion que Rohan & du Plessis. Dans l'avis que le Maréchal donne à Sa Majesté, il s'offre tacitement à commander l'Armée, quand on aura besoin de lui pour reduire le Bearn ou quelque autre Province. La grande maxime de ce Courtisan lâche & intéressé, c'est la conservation de l'autorité du Roi. Elle doit demeurer ferme & inviolable, disoit-il, afin que les sujets & les étrangers la respectent également. *Histoire du Connétable de Lesdiguières. l. IX. chap. 11.*

Quand la douceur est inutile, il faut absolument

Tom. III. I ment

1618. ment employer la force, de peur que les premiers rebelles n'aient le temps d'en faire d'autres. Si le Roi avoit toujours une bonne Armée sur pied, on n'oseroit pas entreprendre de résister à sa volonté. Voilà comme les Seigneurs ont appris eux-mêmes aux Rois, le moien de reduire leurs sujets à l'esclavage. Les enfans de ces Messieurs sont punis de la lâcheté de leurs peres. Nous les voions ramper devant un Ministre qui les traite avec indignité sans qu'ils osent s'en plaindre. Les François admirent le bonheur d'une nation voisine qui se maintient dans le droit de punir severement ceux qui donnent des conseils tyranniques à son Roi. Il en seroit de même chez eux, si leurs peres n'eussent pas aidé les Rois à renverser les loix les plus sacrées, & à changer l'ancienne constitution du gouvernement de France.

Le Marquis de la Force se trouvoit dans un extrême embarras. Leurré par la promesse d'un bâton de Maréchal de France, il donna sa parole à la Cour de faire recevoir dans le Bearn dont il étoit Gouverneur, l'Edit de la main levée des biens Ecclesiastiques. Mais soit que le Marquis n'eût pas prévu les obstacles qu'il rencontra dans l'esprit des Bearnois, soit qu'il s'apperçut que la Cour le trompoit, le voilà qui garde des ménagemens avec le Roi & avec les gens du païs. Il parle comme s'il étoit le mieux intentionné du monde pour ce qu'on nomme en France, *le service du Roi*, on devoit dire, pour l'oppression de la liberté du peuple : Et  
cepen-

*Mémoires  
de Roban.*

*l. 1.*

*Histoire de  
Louis*

*XIII. l.*

*IV.*

*Mercur  
Français.*

1617.

*Vie de M.  
du Plessis-  
Mornai.*

*l. IV.*

cependant la Force agit assez publiquement en faveur des privilèges de la Province. Ceux qui se conduisent de la sorte, réussissent rarement. Ils deviennent suspects aux autres. Le Marquis se trouva bien-tôt dans cette situation fâcheuse. On pensoit même à lui ôter son Gouvernement : Et la Maison de Bénac appuïée de celle de Grammont puissante dans le païs & ennemie de la Force, offroit à la Cour de la servir à le dépouiller, sans que les habitans de la Province témoignassent le moindre chagrin. Les Réformés de Bearn irrités de ce que toutes leurs remontrances contre la restitution des biens d'Eglise, ne sont point écoutées au Conseil du Roi, prirent la resolution de se rendre à Castelljaloux en Guienne, & d'y conférer avec les Députés des Eglises de trois Provinces voisines sur ce que les Bearnois devoient faire dans la conjoncture présente. La Cour avertie de leur dessein, envoie des ordres positifs en Guienne d'empêcher une pareille Assemblée. Castelljaloux & Tonneins ensuite refusent de recevoir les Députés. Cela ne les déconcerte point. Ils s'en vont secretement à Orthés en Bearn. De là ils écrivent en Cour, & supplient le Roi d'avoir égard aux remontrances faites à sa Majesté sur les privilèges du Bearn. Louis refuse de rien entendre de la part d'une Assemblée qu'il regarde comme illégitime & seditieuse. Il envoie Renard Maître des Requêtes, en qualité de Commissaire du Roi en Bearn, pour l'exécution des Lettres de sa Majesté qui ordonnent la main levée des biens Ecclesiastiques.

1518. Renard est fort mal reçu à Pau: on lui fait même quelques insultes. Bien loin d'enregistrer les Lettres du Roi, le Conseil Souverain de la Province, les déclare obtenues par surprise, & contraires *aux fors & coutumes* de la Souveraineté de Bearn. Cet Arrêt & les plaintes du Commissaire qui se prétend outragé, font grand bruit à la Cour. Irrité d'une résistance si vigoureuse, Louis envoie au Conseil Souverain de Pau, ce qu'on nomme en France des *Lettres de jussion*, c'est-à-dire un ordre de proceder incessamment à la publication & à l'exécution de l'Edit pour la restitution des biens Ecclesiastiques, de punir selon la rigueur des loix ceux qui ont insulté le Commissaire du Roi, & de poursuivre les gens assemblés à Orthez sans la permission de sa Majesté. Le Conseil Souverain de Bearn ne perd point courage. Il donne un Arrêt *interlocutoire* sur les *Lettres de jussion* envoyées par le Roi. En gardant le respect dû aux ordres du Prince, on déclare qu'avant que de proceder à leur exécution, sa Majesté fera premièrement suppliée de pourvoir aux droits & aux privilèges de ses sujets Réformés en Bearn, selon les Edits des Rois ses prédecesseurs, & selon les siens propres. Les députés à l'Assemblée particulière d'Orthez en convoquent une générale. Il n'y a plus d'autre moien d'arrêter les procédures violentes de la Cour. Et les Bearnois ne peuvent défendre leurs privilèges, qu'en interessant tout le corps des Réformés, dont le Roi & ses Ministres crai-

craignent le soulèvement. La ville d'Orthez étoit trop éloignée & peu commode. 1618.  
L'Assemblée générale fut transférée à la Rochelle vers la fin de cette année. Lescun toujours zélé pour la conservation de la liberté de sa patrie, publie une défense des droits du Bearn contre les entreprises du Clergé. Ses adversaires ne demeurent pas sans réplique. Les Ecrits échauffoient les gens d'une étrange manière de part & d'autre. On craignoit en France que l'affaire de Bearn n'y causât d'aussi grands mouvemens qu'en Bohême. La guerre civile s'alumoit dans ce Roiaume, à l'occasion d'une nouvelle contestation entre les Evangeliques & le Clergé. Mais les intrigues de Marie de Médicis ennuyée de son exil & de sa prison, donnèrent quelque surseance aux Bearnois. L'affaire demeura indecise, jusques à ce que Luines gagné par le Conseil d'Espagne, eût persuadé à Louis de faire plutôt la guerre à ses sujets, que de secourir ceux qui disputoient la Couronne de Bohême à la Maison d'Autriche en Allemagne.

Marie de Médicis outrée de la manière dont Barbin & quelques-uns de ses serviteurs furent traités, redouble ses pratiques & ses négociations pour trouver enfin le moyen de s'échapper de Blois, & de former un parti considérable dans le Roiaume, à la faveur duquel la bonne Princesse espère de rentrer dans le gouvernement. Luines trembloit de peur qu'elle ne vint à bout de ses desseins. Il n'étoit pas moins haï que le Maréchal d'Ancre. Déageant

Artifices  
de Luines  
pour rete-  
nir la Rei-  
ne mere  
à Blois.

1618. lui suggéroit differens artifices afin d'arrêter Marie de Médicis qui parloit plus haut qu' auparavant. On lui proposa de tirer Barbin de la Bastille & de le lui donner à Blois. *Si mon Intendant est coupable, répondit-elle, je veux bien qu'il soit puni; pour moi, je suis tantôt lasse de me voir accusée tous les jours de quelque chose de nouveau. Il faut que cela finisse une bonne fois; dussé-je me soumettre comme une simple particulière au jugement des Magistrats du Parlement de Paris.* Quelquefois Luines tâchoit de faire peur à la Reine mere en feignant de vouloir s'accommoder avec le Prince de Condé. Déageant rend quelques visites à son Altesse toujourns enfermée à Vincennes: & le bruit court que le Favori négocie tout de bon avec elle. On marie déjà Eleonor de Bourbon sœur du Prince & veuve de Philippe Guillaume Prince d'Orange avec le Duc de Monbazon beau pere de Luines. Tous ces artifices n'arrêterent ni les plaintes, ni les intrigues de Marie de Médicis. Luines & les Ministres lui donnent alors mille chagrins. Ils tâchent de la réduire à demander elle-même la permission de s'en aller à Florence. Outre qu'elle ne voulut jamais prendre ce parti, le Grand Duc n'avoit pas envie de la prendre chez lui. Roiffi ancien Conseiller d'Etat reçut ordre du Roi de résider auprès d'elle à Blois, afin de l'amuser de belles paroles, & d'observer en même temps toutes ses démarches. Cadenet frere de Luines fait un voyage à Blois. Il lui promet que le Roi  
la

*Mémoires  
de Roban.  
l. 1.*

*Mémoires  
de Déageant. pag.  
129. & 30.  
131.*

*Vittorio  
Siri Me-  
moire re-  
condite.  
Tom. IV,  
pag. 555.  
556. En-  
mieres  
pour l'His-  
toire de  
France  
dans les  
defenses de  
la Reine  
MERE.*

la verra dans quelque temps. Et de peur qu'aucun Seigneur n'entreprenne de l'enlever, on met plusieurs Compagnies de Cavalerie en garnison autour de Blois. C'étoit lui dire assez clairement qu'on la tenoit prisonnière. Elle n'en doutoit pas. Il ne lui est pas permis de se promener hors la ville. On parle de murer je ne sais quelles portes du Château. Les gens de qualité qui passent par Blois, n'osent aller rendre leurs devoirs à la Reine mere, à moins que le Favori ne leur en donne la permission. 1618.

Les Jésuites Confesseurs des Princes font de toutes les intrigues de Cour. Marie de Medicis étoit la pénitente de Suffren: & le bon Pere avoit grand crédit sur l'esprit de sa Majesté. On tâche de le gagner, afin qu'il emploie les raisons de conscience, & qu'il persuade à la Reine mere d'attendre en repos l'effet des belles promesses que le Roi, ou plutôt son Favori, font tous les jours. C'est une chose assez plaisante, que de voir deux Jésuites s'aboucher entre Paris & Blois, & négocier la plus grande affaire qui fût à la Cour de France. Seguérand vient de la part de Luines avec quelques propositions: Suffren son confrère les écoute au nom de Marie de Medicis. Il est difficile que deux hommes également déliés & qui ont des intérêts differens conviennent ensemble. Seguérand & quelques autres Jésuites de Paris étoient dévoués au Favori. Il leur avoit obtenu la permission d'enseigner publiquement dans Paris; chose dont Ma-

Luines  
tâcha de  
gagner le  
Jésuite  
Suffren  
Confes-  
seur de la  
Reine  
merc.

Vittorio  
Siri Me-  
morie re-  
condite.  
Tom. IV.  
pag. 557.  
558.

16. 8. rie de Médicis ne put venir à bout durant sa Regence. Une si grande faveur méritoit de la reconnoissance: & les bons Peres espéroient que Luines n'en demeure- roit pas là. Seguérand fit de son mieux pour persuader à son confrère que la Reine mere devoit souffrir patiemment sa prison. Suffren n'est pas de cet avis. Il ne s'ennuie pas moins à Blois que sa pénitente. Tant que Marie de Médicis demeure éloignée des affaires, son Confesseur est un homme sans crédit & sans consideration. Cela n'accommode point Suffren réduit à dire son Breviaire, & à consoler une Princesse affligée, pendant que Seguérand a tous les agrémens de la Cour. Les deux Jésuites se séparèrent sans rien conclure, assez mécontents l'un de l'autre. Dans ces interêts différens des Jésuites de Cour, la Compagnie trouve toujours son compte. Soit que le parti de la Reine mere, ou celui du Favori prévalût, il y avoit des Jésuites dans l'un & dans l'autre. Qu'importe que Suffren, ou je ne sai quel autre particulier, ait plus ou moins de crédit, pourvu que la Societé conserve le sien, & qu'elle augmente ses revenus & son autorité?

Arnoux  
Confes-  
seur du  
Roi sur-  
prend Ma-  
rie de Mé-  
dicis.

Arnoux Confesseur du Roi n'étoit gueres moins inquiet que Luines. Il se voioit dans une place, qui est l'objet de la devote ambition de tous les Jésuites de France. Le Favori l'y avoit mis: que favoit-on si Marie de Médicis rétablie à la Cour, ne voudroit point aussi donner de sa main un Confesseur au Roi? Chagrin du mauvais succès de la conférence de ses deux con-

confrères, Arnoux se charge d'aller lui-même à Blois. Il y porte une Lettre du Roi pleine de tendresse en apparence pour sa mere. C'est la première fois que Louis lui écrit de sa main depuis leur séparation. Le Jésuite représente vivement à Marie de Médicis, que la mesintelligence du fils & de la mere cessera bien-tôt, dès que l'un sera persuadé que l'autre n'a que de bonnes intentions pour lui, qu'elle ne pense point à former des partis, & qu'elle ne veut sortir de Blois que du consentement de son fils. *Madame*, disoit l'artificieux Arnoux, *mettez moi s'il vous plaît en main, de quoi convaincre le Roi que vous êtes sincèrement dans cette disposition. Je vous répons que vous obtiendrez de sa Majesté tout ce que vous voudrez.* Marie de Médicis y consent: & le Jésuite dresse un acte, où l'aveugle Princesse fait un serment authentique & solennel, de ne penser desormais qu'à ce qui peut contribuer au bien des affaires, & à la prospérité du regne de son fils; de n'entretenir au dedans ni au dehors aucune intelligence contraire au service du Roi; de desavouer tous ceux qui voudront entreprendre sous le nom & sous l'autorité de la Reine mere quelque chose contre la volonté & l'intérêt de Louis; de les dénoncer quand elle les connoitra; d'aider le Roi son fils à les rechercher & à les punir; enfin, de ne sortir de Blois qu'avec la permission de Louis. On extorque encore le consentement de Marie de Médicis à la publication de l'Écrit en cas que son fils le juge à

1613.

*Vittorio  
Siri Me-  
morie re-  
condite.  
Tom. IV.  
pag. 558.  
559. &c.  
Viedu Duc  
d'Eprouva,  
L. VII.*

1618. propos. Jamais Roi ne fit tant de négociations ni de traités avec sa mere que Louïs XIII, & jamais on n'en fit de moins raisonnables.

Il est assez vraisemblable que le Jésuite Arnoux envoya la minute de cet acte à la Cour, avant que de le faire signer à Marie de Médicis. Qui fut le plus imprudent, ou du Favori d'exiger un pareil écrit, ou de la Reine mere de le donner? Dans le dessein qu'elle avoit de se mettre au plutôt en liberté, la bonne Princesse fournissoit à Luines, de quoi la convaincre de parjure devant tous les hommes du monde. On ne sait si le Jésuite Suffren fut d'avis que sa pénitente prit ainsi Dieu à témoin, afin de tromper plus finement un autre Jésuite, qui cherchoit à la surprendre. Quoi qu'il en soit, Suffren fut guérir Marie de Médicis des scrupules que son serment pouvoit lui donner. Il fit entendre à sa Majesté qu'Arnoux avoit extorqué d'elle une promesse nulle par elle-même. *Vous n'avez pu, Madame, disoit Suffren, vous dépouiller du droit que la nature donne à tous les hommes de se mettre en liberté quand l'occasion s'en présente.* Distinction extravagante & ridicule! En promettant d'être à Blois autant que son fils le jugeroit à propos, Marie de Médicis juroit-elle de faire une chose contraire aux bonnes mœurs & au droit naturel? Les meilleurs amis de Luines le blâmerent d'avoir tiré de la Reine mere une déclaration, qui lui serviroit à prouver l'oppression qu'elle souffroit à Blois, & à gagner un grand nombre de  
gens,

gens, qui auroient compassion du triste état d'une Princesse, que Luines non content de retenir dans une espèce de prison, forçoit encore à jurer qu'elle n'en fortiroit que du consentement du Roi, ou plutôt de son Favori. 1618.

Si l'écrit donné par Marie de Médicis fut criminel devant Dieu, elle en tira du moins de grands avantages. Luines persuadé qu'il la retenoit desormais à Blois par des raisons de conscience, vivoit dans une parfaite sécurité. Il n'en savoit guères pour un Courtisan. Un Jésuite crut lier adroitement Marie de Médicis. Le Favori ne devoit-il pas craindre qu'un autre Jésuite ne trouvât le secret de la délier? Louis fort content de sa mere, lui écrit des lettres obligeantes. Il lui permet d'aller en je ne sai quel lieu de dévotion qu'elle a envie de visiter. *Je voudrois, Madame, lui disoit-il, que mes affaires me permissent de vous tenir compagnie. En quelque endroit que vous alliez, on vous fera les mêmes honneurs qu'à moi-même.* Ce devôt pelerinage de la Reine mere, ne seroit il point un artifice suggéré par son Confesseur? La lettre du Roi servit à lui persuader qu'elle pouvoit s'enfuir de Blois en seureté de conscience. *S'il vous est permis, nonobstant votre serment, lui disoit-on, de sortir de cette ville & d'aller faire vos dévotions quelque part, vous pouvez à plus forte raison en sortir pour vous délivrer des mauvais traitemens qu'on vous y fait.* Autre subtilité digne d'un Jésuite! Louis trouvoit bon que Marie de Médicis allât faire

1618. je ne fai quel acte superstitieux de sa Religion: mais il ne lui remettoit pas le serment, de ne former aucun parti, & de ne demeurer point ailleurs qu'à Blois, à moins que son fils ne lui en donnât la permission. Est-ce ainsi que les Jésuites apprennent aux Princes dont ils dirigent la conscience, à garder leurs sermens?

Luines  
éloigne  
Déa-  
geant du  
Conseil  
& des af-  
faires.

Mémoires  
de Déa-  
geant.  
pag. 133.  
134. &c.

Luines fit en ce temps ci une démarche dont les partisans de la Reine mere profitèrent heureusement. Soit que le Favori se dégoutât de l'esprit fourbe & des conseils violens de Déageant; soit que les serviteurs secrets de Marie de Médicis eussent entrepris de perdre un homme trop pénétrant, & capable de renverser leurs projets, Luines se met en tête de ne se servir plus de Déageant, & de l'éloigner du Conseil & des affaires. Si nous l'en voulons croire, le Favori devint jaloux de ce que le Roi avoit trop de confiance en Déageant. Cela peut bien être vrai en un sens. On se défie toujours des fourbes & des traîtres. Luines avoit quelque raison de craindre que Déageant ne lui jouât un tour de son métier. Cependant il n'y a pas d'apparence que Déageant pût espérer de se mettre bien auprès de la Reine mere, à la disgrâce de laquelle, il avoit tant contribué. Je croirois plus volontiers que Luines fut effraïé des menaces des grands Seigneurs de la Cour ses amis, ou ses alliés. Ils lui faisoient entendre que tout le monde l'abandonneroit, à moins qu'il ne chassât un homme odieux par ses bas artifices & par sa noire perfidie. Les parti-  
sans

fans de la Reine mere , & le Duc de Monteleon Ambassadeur d'Espagne , entrèrent dans cette intrigue. Ils étoient bien aisés d'éloigner du Favori un confident qui en favoit plus que lui & capable de lui donner de bons avis. Monteleon travailloit secrettement au retour de la Reine mere. Outre que Philippe devoit bien cette reconnoissance à ce que Marie de Médicis fit pour lui durant la Régence, il croioit que la présence d'une si bonne amie dans le Conseil du Roi , seroit d'une grande utilité à la Maison d'Autriche qui craignoit d'être ruinée en Allemagne. Luines prie donc Déageant de s'abstenir quelque temps de paroître au Conseil des dépêches & ailleurs. Et de peur que le fourbe qui favoit tous les secrets du Favori, ne se jette par désespoir du côté des ennemis de Luines , on l'amuse de belles paroles. *Cela ne durera pas long-temps , lui disoit Luines ; Il ne faut pas même que le Roi sache rien de tout ceci. Après que j'aurai donné quelque chose à la nécessité de menager quelques-uns de mes amis prévenus contre vous , je vous rappellerai. Cependant je ne cesserai point de prendre en secret vos bons avis.* Déageant vit bien qu'on cherchoit à l'éloigner insensiblement & sans éclat. Un autre que lui se seroit retiré avec honneur : il auroit abandonné l'ingrat Favori. Ne craignoit-il point d'irriter trop un homme qui avoit en main de quoi lui faire son procès ? Luines s'étoit servi de Travail , & il le fit condamner ensuite à mourir sur la rouë. Déageant pouvoit bien craindre que

1618. la même chose ne lui arrivât. Peut-être aussi que trompé par son ambition, il se flatta de rentrer en place. Déageant demeure toujours à la Cour, & continue de ramper bassément devant Luines, jusques à ce que le Jésuite Arnoux son ennemi, determine le Favori à renvoyer le personnage en Dauphiné.

J'ai touché plus d'une fois la raison pour quoi Monteleon, Ambassadeur d'Espagne, avoit un si grand empressement de voir Marie de Medicis rétablie à la Cour & dans le Conseil du Roi. Les esprits étoient dans un étrange mouvement en Allemagne sur l'élection prochaine d'un Empereur. Matthias ne pouvoit pas vivre long-temps. Bien des gens pensent sérieusement à tirer l'Empire de la Maison d'Autriche. Jamais l'occasion ne fut plus belle : & le Roi de France est sollicité de plusieurs endroits de s'en servir, & des'opposer aux projets de la Cour d'Espagne étroitement unie avec Ferdinand Roi de Bohême dans le dessein d'avoir un Empereur à sa dévotion. Les trois fils de Maximilien II. se trouvoient sans enfans mâles dans un âge avancé : étoit-il si difficile d'empêcher que Ferdinand leur cousin ne succédât à Matthias ? Afin de parvenir plus facilement à l'Empire, il se fit couronner Roi de Bohême l'année précédente : le voici proclamé Roi de Hongrie vers le milieu de celle-ci, mais cela ne le rendoit pas beaucoup plus puissant. On ne doutoit point que ces deux élections ne lui fussent disputées après la mort de l'Empereur

Diverses  
intrigues  
en Alle-  
magne  
sur la  
succession  
à l'Em-  
pire.

Mémoires  
sur la vie  
& la mort  
de Louise  
Juliane  
Éléonore  
Palatine.  
pag. 115.  
316. &c.

1618.  
 pereur Matthias. Et si Ferdinand n'eût pu venir à bout d'obtenir la pluralité des voix dans le Conclave Electoral, la Maison d'Autriche reduite à son ancien patrimoine en Allemagne, auroit perdu les Roiaumes de Bohême & de Hongrie, aussi bien que l'Empire. L'exécution du projet ne paroïssoit point difficile : on le proposoit en différentes Cours. Celles de Vienne & de Madrid trembloient de peur qu'il ne se formât une puissante ligue en sa faveur. *Il est temps enfin, disoit-on, de montrer à l'ambitieuse Maison d'Autriche que l'Empire n'est pas un bien hereditaire. Il y a près de trois cens ans que les Electeurs & l'Empereur Charles IV. en qualité de Roi de Bohême, firent conjointement une espee de serment de n'élever à l'Empire, aucun Prince de la Maison d'Autriche. L'acte original en est daté de Nurenberg l'an 1362. L'Allemagne, ajoutoit-on, n'auroit-elle pas été plus heureuse & plus tranquille, si les Electeurs eussent gardé religieusement cette sage resolution.*

La Maison d'Autriche remuoit ciel & terre en Allemagne & ailleurs pour détourner ce coup fatal. Mais par je ne sai quels accidens ses desseins les plus secrets se découvrirent. Incertaine du succès d'une Diète dans les formes pour l'élection d'un Roi des Romains, elle fit des avances, afin d'engager les Electeurs à laisser l'Empereur Matthias maître de la désignation de son successeur. Ce dessein éventé souleva toute l'Allemagne. Il tendoit à dépouiller les Electeurs de leur droit, & à met-

tre-

1618. tre avec le temps les Empereurs sur le même pied que les anciens Empereurs Romains, qui nommoient leurs successeurs. Les Princes de la Maison d'Autriche semblerent le desfavouer : mais ils prirent en même temps grand soin que l'affaire ne fût pas approfondie : on avoit en main de quoi les convaincre. Reduits à la nécessité d'attendre la vacance de l'Empire par la mort de Matthias, car enfin il n'y avoit aucune espérance de faire élire Ferdinand Roi des Romains ; les Princes d'Autriche travaillèrent à gagner l'Electeur de Saxe. On trouve un memoire que Maximilien Archiduc d'Inspruck envoioit là dessus à l'Empereur Matthias son frere. *Votre Majesté, lui disoit-il, doit s'unir le plus étroitement qu'il lui sera possible avec l'Electeur de Saxe. Sa voix jointe à celles des trois Ecclesiastiques sur lesquels nous pouvons compter, assure l'Empire à notre Maison. Si le Comte Palatin & le Marquis de Brandebourg entreprennent de s'y opposer, ce sera inutilement. Le succès est plus certain, si nous avons la précaution de nous tenir armés. La guerre de l'Archiduc de Gratz avec les Venitiens nous peut servir de prétexte. Matthias a prouva cette ouverture. Il promit d'aller trouver lui-même l'Electeur de Saxe & d'y mener Ferdinand. Nous avons vû que cela se fit l'année précédente après le couronnement du nouveau Roi de Bohême. Cette intrigue découverte allarma les Cours d'Allemagne. La Maison d'Autriche fit proprement la paix avec la Republique de Venise, afin de dissiper les*

omr-

ombrages que ses troupes donnoient aux Electeurs Protestans, qui lurent le mémoire de l'Archiduc d'Inspruck. 1618.

Frédéric Comte Palatin se mit d'abord en tête d'aspirer à l'Empire: Et je ne fais comment un aussi habile homme que le Maréchal de Bouillon lui faisoit espérer de réussir dans ce projet. Mais le Palatin se rendit enfin aux raisons de ceux qui lui présentèrent que dans la situation des affaires de l'Europe, il n'y avoit point d'apparence qu'un Prince Protestant pût monter sur le Trone Imperial. Jacques Roi d'Angleterre raisonnoit mieux que le Maréchal de Bouillon. Il dissuadoit le Palatin son beau-fils de penser à l'Empire. Mais si Frédéric y renonça pour lui-même, il persista dans le dessein de traverser fortement la Maison d'Autriche. Et certes il donnoit une fort belle ouverture, en proposant Maximilien Duc de Baviere. La voix de Ferdinand Archevêque de Cologue frere de celui-ci, jointe à celle des trois Electeurs Protestans, suffisoit pour élever Maximilien à l'Empire malgré les intrigues de la Maison d'Autriche. Il parut accepter les offres qu'on lui faisoit: Et les Jésuites de sa confiance l'encourageoient fortement. Les bons Peres se trouvent par tout. Ils donnèrent un fort bon avis au Duc. C'étoit de prendre à son service les Officiers que l'Empereur congédoit, & de mettre de bonnes troupes sur pied, afin de soutenir son élection qui paroissoit infaillible. Le Bavaois se seroit plus ouvertement déclaré, si deux choses ne l'avoient

*Mémoires de Déa-ge. ant. pag. 182. 183. 184. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV, pag. 413. Nani Historia Veneta. L. IV.*

1618. voient arrêté. Le Duc de Saxe paroïſſoit gagné par la Maïſon d'Autriche : Et la France ne vouloit point s'engager à ſoutenir le Duc de Baviere en cas de beſoin. L'affaire fut propoſée dans le Conſeil du Roi. Les mieux intentionnés furent d'avis que ſa Maieſté traitât avec le Bava- rois. Mais les intrigues du Nonce & de l'Am- baſſadeur d'Eſpagne l'emporterent. Louïs toujours mal conſeillé refuſe de ſe déclarer. On lui avoit mis dans l'eſprit qu'on ne pouvoit ôter l'Empire de la Maïſon d'Autriche ſans faire un tort extrême à la Religion Catholique. Il ſ' imagine que le Roi d'Eſpagne lui ſaura bon gré de ce qu'il en uſe en bon parent & en bon allié. *J'eſpère*, diſoit-il au Pape, *que les Princes de la Maïſon d'Autriche reconnoîtront dans l'occaſion ma candeur & ma franchiſe.* Jacques Roi d'Angleterre avoit plus de raiſon & d'expérience que Louïs. Il fut d'avis qu'on ôtât, ſ'il étoit poſſible, l'Empire à la Maïſon d'Autriche. Mais à quoi pen- ſoit-il de propoſer le Duc de Savoie ? L'ou- verture que donnoit l'Electeur Palatin, d'appuier le Duc de Baviere, étoit meil- leure. Jacques ne ſe laiſſoit-il point trom- per groſſièrement par ſes Miniſtres, & par ſes Favoris Penſionnaires d'Eſpagne. Ils n'oſèrent lui conſeiller ouvertement de laiſſer la Maïſon d'Autriche en poſſeſſion de l'Empire. Cela ſembloit trop con- traire au bon ſens dans le Conſeil d'un Roi Proteſtant. Mais on le détournoit finement de penſer au Prince le plus capa- ble d'entrer en concurrence avec Ferdi-  
nand

nand Roi de Bohême. Les Espagnols étoient contens que le Roi d'Angleterre tournât du côté d'un Souverain d'Italie, dont la Nation Germanique ne vouloit pas entendre parler. 1618.

La vacance de l'Empire paroiffoit d'autant moins éloignée, que la mauvaife fanté de Matthias, ne lui permit pas d'aller de Vienne à Presbourg. Les Etats de Hongrie y furent convoqués pour assurer la Couronne à Ferdinand Roi de Bohême. On lut dans l'Assemblée la proposition que fa Majesté Imperiale faisoit d'élire son Cousin : Et après quelques négociations avec l'Empereur & Ferdinand, on convint des conditions de l'acte d'élection. Le nouveau Roi promet entr'autres choses, de maintenir les privilèges & la liberté de la nation Hongroise, de conserver le libre exercice de la Religion Protestante, de ne se mêler point de l'administration du Roiaume avant la mort de l'Empereur, & sans le consentement des Etats du païs, qui seront convoqués tous les trois ans. Ferdinand fut couronné Roi de Hongrie le Dimanche premier jour de Juillet par l'Archevêque de Gran. Une circonstance de la ceremonie mérite d'être remarquée. *Voici*, dit le Palatin de Hongrie, en présentant celui qui est élu, à l'Archevêque de Gran, *Voici un Prince qui demande d'être couronné Roi de Hongrie.* Le Prelat répond par cette question: *Est-ce un sujet capable de regner? Oui*, reprend le Palatin. L'Archevêque demande alors au peuple & à la Noblesse s'ils acceptent pour leur Roi,

Ferdinand Roi de Bohême s'affirme la succession à la Couronne de Hongrie.

Puffendorf Rerum Suecicarum. l. I.

Mercur François. 1618.

1618. Roi, celui qui se présente. Les assistans doivent témoigner leur consentement par une acclamation unanime, avant que le Prélat continuë la cérémonie. Plaignons ici le malheur, ou l'aveuglement d'une nation qui n'a pas sù conserver son ancienne liberté. Dirait-on qu'elle a dû céder au temps & à la force? Des hommes de bon sens souffrent l'oppression, quand ils ne sont pas en état de se défendre: mais ils ne donnent jamais un acte authentique contre leur liberté. C'est une faute que plusieurs nations qui se piquent d'esprit & de courage, ont faite dans le siècle précédent.

Origine  
des trou-  
bles de  
Bohême.

Pendant que Ferdinand se préparoit à recevoir la Couronne de Hongrie, il survint une affaire à Prague, dont les suites le mirent à deux doigts de perdre le Roiaume de Bohême. Depuis que l'Empereur Rodolphe eut accordé aux *Evangeliques*, ou Protestans du pais ce qu'on y appelle *des Lettres de Majesté*, c'est-à-dire un Edit pour le libre exercice de leur Religion, ceux de l'une & de l'autre Communion vécurerent en assez bonne intelligence. Les deux partis passerent dans l'Assemblée des Etats une transaction, par laquelle les Catholiques Romains & les Evangeliques s'engageoient réciproquement, à n'avoir plus désormais aucune contestation pour leurs Eglises, Monasteres, Temples, Collèges & pour toutes les choses, dont l'un & l'autre parti se trouvoit en possession. Les Evangeliques éliisoient leurs *Defenseurs*. C'est le nom qui se donnoit à des per-

*Nani Historia Venneta. L. 1618. Puffendorf Re- rum Suecicarum. L. 1.*

personnes choisies pour présider à certaines Assemblées consistoriales qui régloient le service de l'Eglise & la manière d'enseigner dans les Academies Evangeliques. Les choses furent si bien établies qu'il n'y eut point d'autres mouvemens dans le Roiaume, que ceux qui furent excités par l'ambition de deux Princes de la Maison d'Autriche. 1618.

Il est bien difficile que dans un païs, où le Clergé a de grands droits & des revenus considérables, on laisse en repos des gens, dont la Religion les rend ennemis du luxe & de la domination des Ecclesiastiques. Les Protestans de la ville de Braunau aiant fait bâtir un temple, l'Abbé Seigneur du lieu s'y oppose, sous prétexte que cela ne leur est pas permis dans un endroit appartenant à l'Eglise. L'affaire est portée au Conseil de l'Empereur; & les Evangeliques sont condamnés. C'est le sort ordinaire de ceux de leur Religion, dans les tribunaux, où les juges Catholiques sont les parties secretes des Protestans. Le temple est fermé: Et certains Evangeliques plus zelés pour la conservation de leurs droits, sont mis en prison à cause de leur résistance à la clôture du temple. Il y eût une affaire semblable à Clostergrab. L'Archevêque de Prague Seigneur du lieu, fait abattre le temple que les Evangeliques commencent d'élever. Le corps des cabaretiers de la ville de Rome prétendit autrefois qu'un certain endroit où les Chrétiens s'assembloient, lui appartenoit. La contestation est portée à l'Em-

1618. l'Empereur Alexandre Severe. Il répond avec autant d'équité que de raison: *Ne vaut-il pas mieux que Dieu soit adoré dans un lieu de quelque maniere que ce puisse être, que d'ajuger la place à des Cabaretiers?* Plût à Dieu que les Evêques & les Ecclesiastiques de la Communion Romaine eussent autant de justice & de bon sens qu'un Empereur Païen. Qu'il y ait des cabarets & des lieux infames sur le fonds de l'Eglise, ces Messieurs ne s'en mettent pas autrement en peine. Mais si de bons Chrétiens à qui les loix permettent de vivre sur les terres du domaine Ecclesiastique, s'avisent d'y approprier un endroit pour prier Dieu, le Clergé crie incontinent que tout est perdu. Il aime mieux exposer la patrie à tous les malheurs d'une guerre civile, que de souffrir une chose innocente. Laissons maintenant aux personnes desintéressées la liberté de juger, à qui la premiere cause des troubles de Bohême, doit être justement imputée: quand même il seroit vrai que la transaction & les *Lettres de Majesté* ne donnassent pas droit aux Protestans de bâtir leurs temples sur un fonds Ecclesiastique.

Les *Défenseurs* se plaignent de la violence de l'Archevêque & de l'Abbé, aussi bien que de l'injustice du jugement rendu au Conseil de l'Empereur. Ils prétendent que c'est une infraction manifeste des *Lettres* accordées par le feu Empereur Rodolphe & de la transaction passée entre les Catholiques & les Evangeliques. Ces deux actes permettoient aux derniers d'exercer libre-

librement leur Religion dans tous les endroits du Roiaume sans aucune exception. Il étoit défendu de les troubler, ou de les inquiéter, sous peine d'être déclaré perturbateur du repos public. Cette contestation aiant échauffé les esprits de part & d'autre, les *Défenseurs* demandent une assemblée des Etats, où les Evangeliques puissent exposer leurs griefs, & en poursuivre la réparation. Les Ministres de l'Empereur s'opposèrent inutilement à la convocation. Les Evangeliques se rendent à Prague & s'y assemblent. Sa Majesté Imperiale envoie des Lettres afin d'arrêter les délibérations. Les Evangeliques se défendent par leurs privilèges & par les coutumes du païs. On continuë de s'assembler, & quelques Seigneurs vont représenter aux Ministres de l'Empereur la justice des demandes & des plaintes des Evangeliques. Les Barons de Sternberg & de Poppel plus modérés que les autres Officiers de sa Majesté Imperiale, donnent de bonnes paroles aux Deputés; mais le Baron de Slabata & le Comte Martinitz Schzmansky gens d'un esprit altier, s'avisent de répondre avec beaucoup de hauteur & de dureté. On s'emporte de part & d'autre; on en vient aux mains. Les Seigneurs Deputés plus forts & plus violens encore prennent Slabata, Martinitz, & le Secretaire Fabricius qui se met mal à propos de la partie, & les jettent tous trois par les fenêtres du château de Prague.

Un Auteur prétend que cela se fit *se-*  
*lon*

1618. *Ion une ancienne coutume du Roiaume.* Il est bien vrai que de pareilles exécutions subites & violentes, sont assez fréquentes dans les Nations libres du Nord. Mais je ne fai si quelques exemples fussent, pour justifier l'emportement de ces Députés dans le palais même de l'Empereur, & contre les Officiers de sa Majesté. Henri Comte de Thurn Seigneur fort mécontent du Gouvernement étoit à la tête de la Députation. Quelques gens crurent qu'il étoit bien aise que les choses fussent poussées aux dernières extrémités, afin que les Bohémiens n'aient plus aucune grace à espérer de l'Empereur Matthias, ni du Roi Ferdinand, ils pensassent tout de bon à secouër le joug de la Maison d'Autriche qui rendoit le Roiaume de Bohême purement héréditaire. On choisit incontinent trente Directeurs pour le gouvernement de l'Etat: on envoie demander du secours en Hongrie, en Moravie, en Lusace, en Silesie, en vertu des anciennes alliances de la Bohême avec ses voisins. Enfin les Jésuites sont solennellement bannis du Roiaume, comme auteurs de tous les desordres: Et pour témoigner qu'on en veut seulement à l'humeur inquiète & brouillonne des gens de cette Compagnie, les Etats prennent sous leur protection les autres Religieux & les Ecclesiastiques.

Les trois hommes jettés par les fenêtres tombèrent heureusement sur un tas de fumier sans se faire du mal. Slabata plus étourdi de sa chute que les deux autres, ne put s'échaper de Prague. Martinitz & Fabri-

*Mémoires  
de Louise  
Juliane.  
Puffendorf  
Rerum  
Suecica-  
rum. L.I.*

Fabricius prennent promptement la poste & s'enfuient à Vienne. La nouvelle du soulèvement de Bohême jetta la Cour Imperiale en de fort grands embarras. Matthias aimoit la paix & le repos. Sa mauvaise santé le portoit encore à user de clémence & de dissimulation en cette rencontre. Il pense à ramener les Bohémiens par la douceur, & à leur accorder de nouveaux privilèges, en cas que la nécessité des affaires le demande. Le Cardinal de Clésel Evêque de Vienne son premier Ministre, l'entretenoit dans cette pensée. Il representoit à sa Majesté Imperiale que si elle en venoit à une guerre ouverte, le Roi Ferdinand demanderoit le commandement de l'Armée, & qu'il se rendroit le maître des affaires. *Les Espagnols, ajoutoit Clésel, voudront s'en mêler aussi. Leurs artifices ne sont pas moins à craindre que la trop grande autorité du Roi Ferdinand.* L'Empereur goûtoit ces remontrances. Il étoit en garde contre l'ambition de son cousin: Et ce ne fut pas sans répugnance qu'il lui assura la succession aux Couronnes de Bohême & de Hongrie. Matthias conservoit encore des restes de l'aversion secrète qu'il conçut pour les Espagnols, dans le temps qu'il se mit à la tête des Provinces des Pais-Bas qui vouloient secouër le joug tyrannique de Philippe II. Cependant sa Majesté Imperiale ne pouvoit gueres se dispenser de lever des troupes & de mettre une Armée sur pied dans la conjoncture présente. Le Roi de Bohême, l'Archiduc d'Inspruck, & le Com-

1618.

Nani Hi-  
storia Ve-  
net. L. IV  
1618.

1618. te d'Ognate Ambassadeur d'Espagne en remontoient trop vivement la nécessité. Ferdinand ne manque point d'en demander le commandement : & Matthias n'ose le lui refuser. Le Cardinal de Clésel insinua pour lors à l'Empereur de nommer un Conseil de guerre composé de ses plus fideles Officiers. Ferdinand en étoit le chef : mais il ne pouvoit rien faire lui seul.

Le Roi de Bohême connut la main qui lui portoit le coup. Il resolut de se venger. Les Espagnols ses plus intimes confidens, l'animoient à se défaire d'un Prélat *qui pense plus, disoient-ils, à regner lui-même sous le nom d'un Empereur foible & languissant, qu'à maintenir l'autorité de son maître, en diminuant celle de l'héritier présomptif des Etats héréditaires de la Maison d'Autriche.* Le Comte d'Ognate & ses Emissaires crient hautement contre Clésel. On l'accuse de semer la division dans la famille Imperiale, d'être un ennemi secret & dangereux de la Maison d'Autriche, d'avoir de grandes intelligences avec les herétiques; de vendre tout pour s'enrichir. Ces rapports malins & calomnieux ne firent pas impression sur l'esprit de Matthias. Il connoissoit la droiture & les bonnes intentions de son Ministre. Le Roi Ferdinand, l'Archiduc Maximilien, & le Comte d'Ognate désesperant d'engager l'Empereur à chasser lui-même le Cardinal, prennent la resolution de se défaire eux-mêmes d'un homme qu'ils trouvent sans cesse en leur chemin. On en cherche les

Emprisonnement du Cardinal de Clésel premier Ministre de l'Empereur.

Nani Hist. slovia V. 2. net. a. L. 17. x618.

les moiens : & quelques-uns proposent de l'assaffiner comme on avoit fait autrefois le Cardinal Martinusius. Le Roi & l'Archiduc se ressouvirent alors qu'un crime atroce commis de concert avec l'Empereur Ferdinand I, ou du moins dans le dessein de lui plaire, étoit une tâche à la mémoire de leur grand pere, & que cette entreprise lui causa de fâcheux embarras avec la Cour de Rome. Un Cardinal Evêque tué dans la ville même de sa residence paroît quelque chose de trop énorme & de trop criant. On crut qu'il valloit mieux se saisir de lui & l'enfermer quelque part à l'insçu de l'Empereur. On appelle donc Cléfel au Conseil qui se tient, lui dit-on, dans l'appartement de l'Archiduc Maximilien. Le Cardinal y va bonnement, quoi qu'il eut reçu des avis qu'on pensoit à lui jouer un mauvais tour. Deux Officiers l'arrêtent dans l'antichambre de l'Archiduc, le conduisent au carosse préparé, & le mènent sous bonne escorte & en grande diligence au château d'Inspruck.

Quelque chose qu'on pût dire à l'Empereur, rien ne fut capable d'appaîser sa colère. On l'avoit touché en des endroits trop sensibles. Arrêter dans le palais du Souverain & contre sa volonté, un premier Ministre qu'il chérit, c'est une chose que le Prince le plus foible ne dissimule pas. Matthias crie jour & nuit qu'on lui rende son Cardinal. Il menace de s'en aller à Prague & de se jeter entre les bras des Evangeliques de Bohême. Le Cardinal de Diétristein d'intelligence avec Ferdinand,

1618. detourna sa Majesté Imperiale de cette resolution extrême. Il amene le Roi de Bohême & l'Archiduc qui demandent pardon à l'Empereur. Les deux Princes lui protestent qu'ils ne se mêleront point du gouvernement. Matthias veut qu'ils lui en donnent une promesse par écrit: mais il fut obligé de se contenter de la parole de son frere & de celle de son cousin. On usa ensuite de tous les artifices imaginables, afin d'empêcher l'Empereur de presser l'élargissement d'un Ministre trop fidele à son maître. Le peuple ignorant & superstitieux s' imagine toujours que certains evenemens naturels sont, ou des prodiges, ou des effets extraordinaires de la colere de Dieu. Les Catholiques dévots crient *au miracle* sur trois hommes jettés par les fenêtres du château de Prague & qui tombent sans se blesser. La mort de l'Impératrice sœur du Roi de Bohême & celle de l'Archiduc Maximilien qui suivent de près l'enlèvement du Cardinal de Clésel, semblent à d'autres une juste punition de la violence faite à un Prélat innocent. L'Empereur survécut peu de temps à son épouse & à son frere. Il passa le reste de sa vie dans la tristesse, dans la défiance, & dans la crainte. On dit qu'il se representoit la justice des jugemens de Dieu. Impatient de regner, il dépouilla Rodolphe son frere d'une maniere indigne & violente. Ferdinand beaucoup plus ambitieux que Matthias, en usoit de même avec lui.

L'emprisonnement d'un Cardinal ne manque pas de faire grand bruit à la Cour de

de Rome. Le Pape en parle dans un Con-  
sistoire, & il nomme une Congrégation de  
Cardinaux afin d'examiner l'affaire de Clé-  
fel. Le Roi Ferdinand & l'Archiduc Maxi-  
milien tâchèrent d'appaîser les esprits par  
des soumissions ridicules & indignes de  
leur rang. Ils reçoivent humblement l'ab-  
solutioñ qu'on nomme *ad cautelam*, à cau-  
se des censures peut-être encouruës en fai-  
sant violence à un homme revêtu de la  
pourpre Romaine. Voilà comme le Pape  
& les Princes de sa Communion se jouent  
de leur Religion. La personne des Car-  
dinaux est sacrée. Aucun autre Souverain  
que le Pape n'a droit d'entrer en connois-  
sance de leurs crimes & de les en punir.  
Les Princes ne s'accoutument pas d'une  
pareille indépendance attribuée à leurs su-  
jets, dès qu'ils ont une calotte rouge sur  
la tête. Elle leur donneroit le droit d'être  
impunément & séditieux & méchans. Il  
faut bien arrêter quelquefois des Cardi-  
naux trop remuans, ou trop ambitieux.  
On le fait, sauf à demander l'absolutioñ  
des censures encouruës. Le Pape l'accor-  
de: c'est assez que son autorité soit recon-  
nuë en quelque manière. Quelle imperti-  
nente mommerie! Le Roi de Bohême &  
l'Archiduc ne demandoient que l'éloigne-  
ment d'un Cardinal qui les incommodoit.  
Ils consentirent que Cléfel fût transféré à  
Rome. On écrit une Lettre respectueuse  
au Pape: on offre de remettre le Cardinal  
entre ses mains. Plusieurs Cardinaux de-  
mandoient que cela se fit incessamment,  
& que l'affaire de Cléfel fût examinée dans

1618.

Mémoires  
pour  
l'Histoire  
du Cardi-  
nal de  
Ri belien  
1618.

1617.

les formes. Borghése neveu du Pape devoué aux Espagnols, détourne le coup. On ne veut pas que le mystère d'iniquité soit si tôt découvert. La flétrissure auroit été trop grande. Le Roi de Bohême couroit risque de perdre sa réputation. Une pareille affaire étoit capable de lui nuire dans son dessein de succéder à l'Empire, aussi bien qu'aux Etats héréditaires de Mathias. Clésel fut déclaré innocent & mis en liberté, quand Ferdinand n'eut plus rien à craindre. Rendons ici justice à ce Prélat. Ses ennemis firent courir le bruit qu'il amassoit des thrésors immenses. On ne trouva chez lui ni or, ni argent. Preuve certaine du desintereffement avec lequel un si bon Ministre servoit son Prince.

Com-  
mence-  
ment de la  
guerre ci-  
vile en  
Bohême.

Cependant la guerre civile s'allumoit en Bohême. On ne fait si Ferdinand ne porta point les choses aux extrémités, dans la pensée qu'avant la mort de l'Empereur, il auroit le temps de subjuguier une Nation jalouse de sa liberté, ou du moins de resserrer ses priviléges trop étendus sous le regne de Rodolphe, au gré du Prince le plus ambitieux qui fut jamais. Peut-être aussi que certains Princes de l'Union Protestante, bien-aisés que Ferdinand ne recueillît pas toute la succession des païs héréditaires de la Maison d'Autriche, animoient secretement les Etats de Bohême à secouer enfin un joug, dont ils se plaignoient depuis long-tems. Les Provinces-Unies des Païs-Bas entrerent dans cette intrigue. Attentives à toutes les occasions

Mémoires  
de Louise  
Juliane.  
Mercure  
François.  
1618.  
Puffen-  
dorf Re-  
rum Sue-  
cicarum.  
L. I.

1618.  
sions de donner des affaires à la Maison d'Autriche & à l'Espagne, elles exhortent les Bohémiens à ne se laisser pas surprendre par un Traité artificieux, & à suivre l'exemple de ceux qui ont courageusement défendu leurs droits & leur liberté. La trêve entre l'Espagne & les Provinces-Unies expiroit dans trois ans. Les Etats-Généraux espéroient que le Roi d'Espagne occupé à conserver le patrimoine de sa Maison en Allemagne, ne seroit pas en état de recommencer la guerre avec beaucoup de vigueur à la fin de la trêve. On se bâtit d'abord à coups de plume. Apologies, Manifestes, Lettres, déclarations de la part de l'Empereur, ou du côté des Etats de Bohême; ces fortes de pièces se publient tous les jours en Allemagne. Chacun raisonne dessus à sa manière. Les Etats d'Autriche & de Silésie intercedent d'abord auprès de Sa Majesté Imperiale. Ils la prient d'avoir égard aux justes plaintes des Bohémiens leurs alliés, & de pardonner au premier mouvement des Seigneurs que ses Ministres ont irrités à contre temps. Les choses se pouvoient pacifier alors avec assez de facilité. En desavouant les manières trop hautes de ses Officiers, en donnant une amnistie du passé, en faisant justice aux Evangeliques sur certains griefs, Matthias auroit apaisé des gens qui le respectoient, & qui n'étoient pas fâchés de vivre sous sa domination. Ce n'étoit pas l'intention du Roi Ferdinand, qui régloit tout à la Cour de Vienne depuis l'éloignement du premier Mi-

1618. nistre. Dans le temps même que ce Prince dissimulé promet son entremise aux Etats de Bohême, il exhorte sa Majesté Impériale à ne souffrir pas que la violence faite à ses Ministres, demeure impunie. Quelques Princes d'Allemagne offrirent encore leur médiation: mais ils agissoient si foiblement qu'on ne les crut pas beaucoup plus sincères que Ferdinand. Chacun d'eux paroissoit bien-aïse de voir à quois les mouvemens de Bohême aboutiroient, & d'attendre l'occasion d'en profiter; celui-ci d'une manière & celui-là d'une autre.

Quelque temps après l'affaire de Prague, les Princes de l'Union Protestante s'assemblèrent à Rotembourg. Ils prièrent l'Empereur de donner la paix à ses sujets: & ce fut en des termes propres à lui faire connoître qu'ils prendroient leurs dernières résolutions, selon que sa Majesté Impériale pencheroit plus, ou moins vers la clémence. On écrit aussi aux Etats de Bohême. Et la Lettre est concertée d'une telle manière, qu'elle exhorte également les Bohémiens à la paix, & à la défense de leur Religion & de leurs privilèges. On leur insinue que le secours de l'Union Protestante ne leur manquera point en cas que l'Empereur & le Roi Ferdinand entreprennent de les réduire. Tout sembloit concourir à mettre l'Allemagne en feu. L'Electeur de Saxe, le Comte Palatin, & le Duc de Bavière parloient de paix & de réunion. Mais leurs intérêts étoient si différens, qu'ils ne purent pas agir de concert. Ce que chacun d'eux propose en parti-

particulier, est capable d'augmenter la division, bien loin de la diminuer. Le Saxon favorise secretement la Maison d'Autriche, mais en servant ses amis, il n'est pas fâché de travailler aussi pour lui-même. L'Electeur Palatin appuie les Bohémiens. Le prétexte de defendre ceux de sa Religion, est specieux. Ces premiers mouvemens le firent penser bien-tôt à ce qui éclata dans la suite. *Si votre Religion, lui disoient ses Confidens, ne vous permet pas de penser à l'Empire dans la situation présente des affaires de l'Europe, elle ne vous rend pas incapable de recevoir la Couronne de Bohême, en cas que les Etats du pais dégoutés de Ferdinand, vous l'offrent de bonne grace. Et c'est à quoi vous devez penser maintenant.*

Maximilien Duc de Bavière qui travailloit sourdement à se faire Empereur, ou du moins qui ne vouloit pas abandonner ses prétentions pour rien, voioit avec plaisir les embarras du nouveau Roi de Bohême. Ferdinand ne peut plus parvenir à l'Empire, ni conserver la Bohême, sans acheter chèrement les bons offices & l'amitié du Bavarois. Et celui-ci se tenoit assuré de l'Empire, en cas que la Maison d'Autriche ne put venir à bout de gagner la pluralité des voix. Jamais Prince n'eut plus d'adresse & de dissimulation que Maximilien. Quand il perd l'espérance de profiter des débris de la Maison d'Autriche, il en flatte l'ambition. Ferdinand ne peut se venger de l'Electeur Palatin, qu'en agrandissant le Duc de Bavière des dépouil-

1618. les de la Maison Palatine. Les Etats de Bohême avoient envoié demander la protection du Bavaois. Il n'osa pas la leur promettre de peur d'irriter le Pape & tous les Princes de la ligue Catholique, dont Maximilien étoit le chef. Quel parti prendra-t-il dans le dessein qu'il a d'empêcher que les Bohémiens ne s'accordent avec l'Empereur & avec le Roi Ferdinand ? *L'outrage que vous avez fait aux Ministres de l'Empereur est si grand, dit-il aux Députés de Bohême, qu'il n'y a pas un Prince dans le monde qui puisse honnêtement agir en votre faveur. Le meilleur conseil qu'on puisse vous donner, c'est d'implorer la clémence de sa Majesté Impériale.* Il fait bien, le dissimulé Prince, que les Etats de Bohême ne prendront jamais ce parti, & qu'une Nation jalouse de sa liberté & de sa Religion; aimera mieux défendre l'une & l'autre les armes à la main, que de se mettre à la discretion du vindicatif Ferdinand. Le Duc veut que le désespoir reduise les Bohémiens à faire une chose que la politique & la bienséance ne lui permettent pas de leur conseiller.

Les Etats de Bohême ne demandoient que la confirmation de leurs privilèges & une amnistie de ce qui s'étoit passé. Contens de leur condition, ils n'auroient pas osé s'exposer aux événemens incertains & aux malheurs d'une guerre civile, si l'Electeur de Saxe, le Duc de Bavière, & quelques autres Princes, eussent promis d'agir efficacement auprès de l'Empereur. Mais par je ne sai quelle fatalité, tout le monde

monde souhaitoit le trouble & la confusion. Le Roi Ferdinand ne demande pas mieux que d'avoir les armes à la main: Et presque tous les Princes d'Allemagne cherchent à lui susciter des affaires & des embarras. Les Bohémiens offroient d'entrer en négociation avec sa Majesté Imperiale, pourvu qu'elle n'envoïât point de troupes étrangères dans le Roïaume. Mais les conseils violens du Roi Ferdinand aiant prévalu, les principaux Officiers de l'Empereur passèrent en Bohême avec les troupes de Matthias. Le Comte de Buquoi amene un secours de cinq ou six mille hommes que l'Empereur avoit demandé à l'Archiduc Albert son frere. Ce fut alors que les Etats de Bohême pensèrent serieusement à se defendre. Le Comte de Thurn eut le commandement de l'Armée qu'ils mirent sur pied. Ernest de Mansfeld, ce fameux aventurier qui a tant fait parler de lui dans le monde, la vient joindre avec un petit corps de troupes qu'il entretenoit, & qu'il conduisoit au service de ceux qui lui faisoient de meilleures conditions. Il étoit fils naturel du Comte de Mansfeld Gouverneur de Luxembourg, connu par sa bravoure & par ses exploits dans les guerres civiles des Païs-Bas. Ernest embrassa la Religion Protestante. Cet homme aussi artificieux que brave échauffa les esprits à la guerre plus qu'aucun autre, quand il fut venu au secours des Bohémiens. Il réduit en peu de temps la ville de Pilsen qui a reçu garnison Imperiale. Il arrête si bien les progrès que les Offi-

K. 6

ciers

1618. ciers de l'Empereur prétendoient faire en Bohême, qu'il ne leur reste plus que Budonitz & quelques places peu considerables. On les auroit prises, si la saison eût été moins avancée. Mansfeld est mis au ban de l'Empire. Cela ne sert qu'à l'irriter davantage. Il entonne plus que jamais la trompette d'une guerre, qui auroit pû devenir fatale à la Maison d'Autriche, si on eût sù la conduire avec plus de prudence, & mieux profiter des avantages remportés. Le Comte de Thurn poursuivit les Généraux de l'Empereur qui se retiroient en Autriche, & s'avança si près de Vienne que la Cour Imperiale en fut épouvantée.

Intrigues  
de l'Abbé  
Rucellai  
pour la  
delivran-  
ce de la  
Reine  
Mere.

Mémoires  
de Déa-  
grant.  
pag. 184.  
185. &c.

A l'occasion de ces mouvemens d'Allemagne, on conseilla au Roi de France de faire un voiage à Mets, non pas tant pour traiter de plus près avec quelques Princes de l'Empire sur l'Élection prochaine d'un Empereur, que pour s'assurer de la ville de Mets, & peut-être même de la personne du Duc d'Épernon. Les intrigues des Agens de la Reine mere ne furent point si secretes, que la Cour ne reçût des avis de la reconciliation du Maréchal de Bouillon & du Duc d'Épernon autrefois Ennemis declarés l'un de l'autre & de leur grande intelligence avec Marie de Médicis. Le Cardinal de Guise retiré à Joinville dans le voisinage de ces deux Seigneurs, paroissoit encore se lier à eux: Et quelques Emissaires de la Reine mere alloient conferer de temps en temps avec lui. On prit de grands ombrages à la Cour  
de



HENRY DE LA TOUR,  
DUC DE BOUILLON. MAR. DE FR.

J. Lamoyne del. J. C.





LEO DE HILTON MARET  
HENRY DE LA TOUR



de ce que sous prétexte de fortifier la garnison de Mets, le Maréchal de Bouillon y faisoit couler des soldats. Certaines gens s'imaginèrent qu'il portoit ses vuës fort loin. *Cet homme profond & ambitieux*, disoient-ils, *prend déjà ses mesures afin de s'emparer de Mets, en cas qu'il y ait quelque mouvement dans le Roiaume.* Déageant étoit celui qui inspiroit tant de soupçons au Roi. Il se vante d'avoir eu plus de part à la confiance de Louis XIII. que Luines, dont sa Majesté se défoit souvent parce qu'il ne savoit pas garder un secret. Elle ne voulut point que Déageant parlât à Luines d'une intrigue formée pour surprendre Mets & le Duc d'Epéron Gouverneur de la ville. Si nous en croions Déageant le succès étoit infallible, en cas que le Roi se fût avancé vers la Lorraine. Mais Louis n'osa quitter le cœur du Roiaume. On lui faisoit craindre que les principaux Seigneurs du parti Huguénot ne se déclarassent en faveur de la Reine mere, & que les Réformés mécontents à l'occasion de l'affaire de Bearn, ne se soulevassent, afin que le Roi embarrassé de nouvelles divisions domestiques n'eût ni le temps, ni la force de se faire obéir dans le Roiaume. Rapportons, il en est temps, les intrigues déjà liées, & qui se continuèrent depuis que l'imprudente & parjure Marie de Medicis eût protesté devant *le Dieu scrutateur des cœurs*, qu'elle demeureroit en repos à Blois tant qu'il plairoit au Roi son fils.

L'Abbé Rucellaï Florentin fut le seul  
K 7 des

1618. des serviteurs d'une Princesse abandonnée de tout le monde, qui eut le courage d'exposer sa fortune & sa vie pour la délivrer. Deux passions mirent en grand mouvement l'homme le plus voluptueux qu'on ait peut-être jamais vû, l'ambition & le désir de la vengeance. N'ayant pû s'avancer à la Cour de Rome, Rucellaï vint en France dans le dessein de jouir agreablement du bien qu'il y avoit, & de faire une plus grande fortune si l'occasion s'en presentoit. L'accès que l'Abbé trouve auprès du Maréchal d'Ancre son compatriote, lui donne de grandes espérances. Mais elles s'évanouirent bientôt. Rucellaï enragé prit la resolution de venger la mort de son protecteur, en travaillant à la ruine de celui qui en étoit la cause principale. Il suivit la Reine mere à Blois. Dès qu'elle y est arrivée, l'Abbé s'occupe jour & nuit à chercher les moiens de l'en faire sortir, persuadé qu'il est que le rétablissement de Marie de Médicis fera suivi de la chute du Favori, & qu'elle récompensera liberalement un homme qui l'aura mieux servie qu'aucun autre. On vit alors une étrange métamorphose. Ce Rucellaï qui ne pouvoit souffrir ni le serain, ni la moindre intempérie de l'air, ce premier homme à *Vapeurs*, maladie si fort à la mode en nos jours, depuis que le Roi a cru en être attaqué, aussi bien que certains Courtisans effeminés, & je ne sais quels beaux esprits de cercle & de ruelle; Rucellaï, dis-je, voiage jour & nuit dans les saisons les plus fâcheuses. Sa santé déli-

*Vie du  
Duc d'E-  
pernon.  
L. VII.*

délicate devient à l'épreuve des plus grandes incommodités.

1618.

Il jouïssoit d'environ vingt mille écus de rente, tant en patrimoine qu'en bénéfices. Son père amassa du bien au métier de Banquier. Ses grandes correspondances avec Zamet & quelques Partisans de France, lui firent obtenir l'Abbaïe de Signi en Champagne & d'autres bénéfices pour son fils. Rucellaï acheta d'abord une charge de *Clerc de Chambre* à Rome: c'est par là que commencent les gens qui visent au Cardinalat. Le Pape Paul V. aimoit assez un jeune homme qui s'insinuoit agréablement dans l'esprit de ceux dont il vouloit gagner les bonnes grâces. Mais Rucellaï, ou trop fier, ou trop imprudent en certaines rencontres, se perdit en manquant de souplesse & de complaisance pour le Cardinal neveu. Il fallut abandonner la Cour de Rome. Le voilà qui vient en France. L'Abbé s'attache au Maréchal d'Ancre: Et Conchini lui donne tant de marques de distinction, que Rucellaï ne desespere pas de parvenir bien-tôt à quelque dignité considérable. La belle dépense est un grand mérite à la Cour de France. Le train de l'Abbé étoit leste & magnifique. Sa table délicate & bien servie attiroit une infinité de gens chez lui. Jamais Etranger ne parut ni plus libéral, ni plus poli. Rucellaï s'insinuoit auprès des premières Dames de la Cour par mille présens des curiosités d'Italie. Un Abbé qui entre dans les intrigues de Cour & de galanterie, est souvent sujet à  
s'atti-

1618. s'attirer quelqu'affaire fâcheuse. Je ne fai comment Rucellaï s'en fit une avec le Marquis de Roilhac neveu du Duc d'Epéron. Tant y a que le Marquis donne des coups de bâton à M. l'Abbé. Le Duc d'Epéron appuie hautement son neveu contre Rucellaï qui prétend avoir réparation de l'outrage. Et depuis ce temps-là Rucellaï se déclare ennemi de la Maison d'Epéron. Un homme fait comme lui s'ennuia bien-tôt à Blois auprès d'une Reine prisonniere. Agité de mille passions diverses, il se rongé l'esprit à chercher quelque'ouverture pour en tirer Marie de Médicis, à qui sa fortune est desormais attachée. Mais comment négocier avec les grands Seigneurs du Roiaume? Ils sont tous à la Cour, dans leurs terres, ou dans leurs Gouvernemens.

*Vittorio Siri Mé-  
morie re-  
condite.  
Tom. IV.  
p. 567.*

*Journal  
de Bassom-  
pierre.  
Mémoires  
du Duc de  
Rohan. l. I.  
Vie du Duc  
d'Epéron.  
L. VII.*

Rucellaï obtint la permission de revenir à Paris. Bassompierre fut sa caution auprès de Luines, qui s'imagine que l'Italien degouté de la solitude, où il se trouve à Blois, aime mieux abandonner la Reine mere, que de se priver des plaisirs & des divertissemens de la ville capitale. Mais le Favori ne savoit pas que Rucellaï devenoit tout un autre homme. L'Abbé dissimule de son mieux pour tromper Luines & ses Emissaires. Il sonde secrete-ment divers Seigneurs de la Cour. Tous souhaitent la ruine du Favori & le retour de la Reine mere. Mais aucun n'ose entreprendre de l'enlever de Blois, de la conduire dans une place forte, & de prendre les armes. Rucellaï se met enfin dans  
l'esprit

l'esprit que le Maréchal de Bouillon aura plus de courage que les autres. *Peut-il trouver une plus belle occasion*, disoit l'Italien en lui-même, *de contenter la passion qu'il a toujours témoignée de se signaler, d'avoir part aux affaires, & de se rendre plus puissant à la Cour. Le parti Huguenot est en mouvement sur les affaires du Bearn. Le Maréchal y a beaucoup de crédit. Il peut aisément le soulever contre le Favori qui veut se faire un mérite auprès du Pape & des Catholiques en persecutant les hérétiques. Le Duc de Rohan sera d'accord en cette rencontre avec le Maréchal de Bouillon. Rohan est mal avec Luines: il agit ouvertement en faveur de la Reine mère. Si nous avons une fois ces deux hommes pour nous, il ne sera pas difficile de gagner le Maréchal de Lesdiguières. Là dessus Rucellai fait semblant d'être obligé d'aller dans son Abbaye de Signi en Champagne, „ régler quelques affaires domestiques; & il s'en va secrettement à Sedan faire ses propositions au Maréchal de Bouillon.* 1618.

Quelle fut la surprise de l'Abbé, quand il vit que ce Seigneur autrefois si remuant se dégoutoit des intrigues de la Cour de France, & qu'il paroïssoit resolu à demeurer en repos à Sedan! Chagrin d'un si grand nombre de projets échoués en France, Bouillon se donne tout entier aux affaires d'Allemagne. Il entretient ses intelligences avec le Prince Maurice d'Orange son beaufrere & avec l'Electeur Palatin neveu de la Maréchale. En travaillant à l'agrandissement de la Maison Palatine, Bouil-

chal de  
Bouillon  
proposé le  
Duc d'Es-  
pernon  
comme le  
Seigneur  
le plus  
propre à  
servir la  
Reine  
mère.

1618. Bouillon donnoit un puissant Protecteur à ses enfans cousins germains de l'Electeur. *Je suis vieux & incommode*, dit-il à Rucellai; *il est temps de borner sa fortune & ses desirs. Je me trouve assez bien à la Cour, & je ne crains pas qu'elle me chagrine. Vous ne me conseilleriez pas de me priver du repos que je goûte, ni d'exposer ma fortune & celle de mes enfans, en me jettant dans un parti trop dangereux. Ne croiez pas que je manque de zèle pour le service de la Reine mere. Elle a besoin d'un homme plus actif & plus robuste. Je n'ai pas tout ce qu'il faut pour réussir dans l'entreprise que vous me proposez de sa part. Voulez-vous que je vous indique le Seigneur le plus propre à la bien servir? C'est le Duc d'Epemon. Il a de belles charges; Il est puissant, riche, entreprenant & courageux. Ses trois fils n'ont pas moins d'ambition que lui. Ils aideront volontiers leur pere en cette rencontre. M. d'Epemon a des places dans le cœur du Roiaume & sur la frontière. En un mot, le voilà qui se brouille ouvertement avec Luines. Le désir d'acquérir de la gloire, le dépit de se voir méprisé à la Cour, l'esperance de mortifier un Favori orgueilleux & insolent, sont des motifs capables de déterminer un homme qui a de la fierté & du courage. Vous savez que le Duc n'en manque pas. Adressez-vous à lui. C'est le meilleur conseil que je puisse donner à la Reine mere. L'avis étoit bon. Je louërois la générosité du Maréchal au regard d'une Princeffe dont il n'étoit pas content. Mais je crains ici quelque mouvement secret de jalousie & de*  
veu-

vengeance. Bouillon n'avoit-il point la  
vuë maligne d'engager le Duc son ennemi  
dans une affaire capable de le perdre sans  
ressource? De quelque manière que la chose  
tourne, le Maréchal y trouve son  
compte. Le succès de l'entreprise humi-  
lie un Favori que Bouillon n'aime pas  
& le Maréchal a l'honneur & le mé-  
rite de l'ouverture du projet. Que si l'en-  
treprise échoue, il aura le plaisir de voir  
la grande fortune d'Epernon entierement  
ruinée. 1618.

L'Abbé demeura d'accord que le Duc  
étoit l'homme le plus propre à servir la  
Reine mere. Mais deux choses jettent  
Rucellaï dans une grande perplexité. E-  
pernon étoit sorti de la Cour fort mécon-  
tent de Marie de Médicis. Après des ser-  
vices signalés rendus au voiage de Guien-  
ne pour le mariage du Roi, Marie de Mé-  
dicis sacrifia le Duc au Maréchal d'Ancre  
& au Prince de Condé. Cette premiere  
difficulté ne paroïssoit pas insurmontable à  
Rucellaï. Il en trouve beaucoup plus  
grande. L'Abbé prétend avoir l'honneur  
& le mérite de la négociation: & com-  
ment l'entamera-t-il avec un Seigneur qu'il  
hait & qui le traite avec le dernier mé-  
pris? La passion la plus forte l'emporte.  
Rucellaï est encore plus animé contre Lui-  
nes que contre le Duc d'Epernon. L'am-  
bition qui se met de la partie, fait que  
l'Abbé surmonte la repugnance à traiter  
avec le Duc. Le voilà de retour à Paris.  
Il y trouve la conjoncture la plus favora-  
ble qu'il pouvoit souhaiter. Epernon est  
mal

Première  
négocia-  
tion avec  
le Duc  
d'Eper-  
non pour  
la déli-  
vrance de  
la Reine  
mere.

Rélation  
du Cardé-  
nal de la  
Valette  
dans les  
Memoires  
pour l'His-  
toire du  
Cardinal  
de Riche-  
lien.

1618. mal en Cour à cause de son affaire avec le Garde des Seaux. Le Duc & ses enfans crient contre Luines sur ce que l'Evêque de Paris devient Cardinal au préjudice de l'Archevêque de Toulouse. Il n'est plus question que de faire la première ouverture. Rucellai n'osa pas se hasarder d'abord. Un Seigneur si fier l'auroit rebuté. Il auroit même appréhendé que l'Italien ennemi de sa Maison, ne cherchât à lui tendre des pièges. Epernon étoit encore si fort irrité contre Marie de Médicis, qu'on ne savoit pas bien comment lui parler d'elle. On s'adresse premièrement à l'Archevêque de Toulouse son fils. Le Marquis de Moni lui porte une Lettre d'un confident de la Reine mere nommé Chanteloube. On y prioit l'Archevêque de se trouver dans une maison de campagne. Il n'ose y aller sans le dire au Duc son pere, qui le lui défend; soit qu'Epernon veuille se faire prier long-temps par une Reine qui l'a païé d'ingratitude; soit qu'il craigne que le Roi ne pense tout de bon à s'assurer de sa personne, si Luines vient à découvrir que le Duc entre en négociation avec Marie de Médicis. *Je ne veux entendre parler de rien*, dit-il enfin après quelques nouvelles sollicitations. *Je me retire à Mets: j'y pourrai écouter les propositions qu'on me veut faire.* Les gens jugerent par cette réponse que le Duc n'étoit pas éloigné d'entrer en composition. La Reine mere lui envoie une montre de diamans avec une lettre obligeante. Mademoiselle du Tillet se charge de la faire accepter au Duc. On eût

eût dit que ce Seigneur prétendoit que la Reine mere devoit lui être obligée de ce qu'il recevoit le présent, & de ce qu'il vouloit bien lire la Lettre de sa Majesté. Du Tillet le presse de s'expliquer. Ferme dans sa premiere resolution, le Duc renvoie tout le monde après son arrivée à Mets.

*Vincentio Ludovici* Secrétaire du Maréchal d'Ancre s'étoit retiré dans l'Abbaïe de Signi, après être forti de la prison, où les ennemis de son maître le mirent, quand on voulut faire le procès à la mémoire & à la veuve de Conchini. Cet homme avoit de l'esprit & de l'expérience dans les affaires de Cour. Rucellai lui envoie une Lettre de créance de la part de la Reine mere pour le Duc d'Epéron, & lui ordonne d'aller à Mets. La dépêche est accompagnée de bonnes instructions sur ce que *Vincentio* doit proposer au Duc, & sur la maniere dont il s'y prendra pour se faire écouter. L'Italien s'acquitte fort bien de la commission. La Reine mere, dit-il au Duc après qu'il eût lu la Lettre de sa Majesté, *n'a point oublié les grands services que vous lui avez rendu au commencement & dans le cours de sa Régence. Un de ses plus sensibles déplaisirs c'est de ne les avoir pas assez bien recompensés, quoi qu'elle vous ait temoigné sa reconnoissance en plusieurs rencontres. Je vous avouërai même de sa part, que prevenuë par certains gens, dont elle ne pénétoit pas les mauvais desseins, elle vous a donné quelque sujet de plaindre; mais sa Majesté est tellement persuadée de*

*voire*

1618.

*Rélation  
du Car-  
dinal de la  
Valette.  
Vie du Duc  
d'Epéron  
l. VII.*

1618. *v*ôtre generosité ; qu'elle ne doute pas que vous n'ayez oublié un petit mécontentement, que vous ne preniez part à sa douleur, & que vous ne soiez dans la disposition de servir une Reine injustement persecutée. Le feu Roi vous recommanda peu de jours avant sa mort les intérêts de son épouse. Ne semble-t-il pas que ce grand Prince prévoyoit l'injustice faite à sa veuve, & qu'elle seroit dans la nécessité de s'adresser à vous pour arrêter la violence de ses ennemis ? Vous avez suivi religieusement les intentions du feu Roi en servant son épouse durant la Régence. Voici une nouvelle occasion de témoigner le respect que vous conservez pour la memoire d'Henri le Grand. Sa veuve est resserrée dans une étroite prison, en danger même de perdre la vie. Le Roi son fils est dans une espèce de captivité. Un indigne Favori abuse du nom & de l'autorité de l'héritier d'Henri le Grand. Il éloigne ceux à qui leur rang, leurs services & leurs emplois, donnent droit d'avoir part au gouvernement. On pense à vous dépouiller, Monsieur. Rien ne sera impossible aux Luines, après qu'ils auront achevé de ruiner la Reine mere. Je ne vous parle point de vos intérêts ; vous les connoissez mieux que moi. Pensez seulement que le Roi vous saura un jour bon gré de ce que vous l'aurez délivré de l'oppression où il est, aussi bien que la Reine sa mere. Peut-être qu'un jeune Prince obsédé par vos ennemis, ne sentira pas d'abord l'importance de ce que vous ferez pour lui. En ce cas, la Reine mere se charge de toute l'obligation. Elle vous promet un souvenir éternel de la générosité que vous aurez eue de lui rendre la liberté

berté & de lui sauver la vie. Le Duc d'Epéron répondit d'une manière respectueuse pour la Reine mere. Il mêla seulement quelques plaintes sur la manière dont elle en avoit usé avec lui au retour du voyage de Guienne. On vient ensuite à la négociation. Vincentio promet de la part de Marie de Médicis de l'argent, des hommes & des places. Et un mot, il offre des conditions si avantageuses, que le Duc répond qu'il examinera la proposition & qu'il donnera sa réponse dans quelques jours. 1617.

Epéron vouloit parler à ses deux fils qui se trouvèrent auprès de lui, le Marquis de la Valette & l'Archevêque de Toulouse. Du Plessis intime confident du Duc fût aussi de la délibération. Vincentio lui avoit fait la première ouverture du dessein de son voyage. Les jeunes gens ont plus de hardiesse que les vieillards: ils conçoivent aisément de grandes espérances. Si le Duc en eût voulu croire ses deux fils, & sur tout l'Archevêque de Toulouse, l'affaire auroit été bien-tôt conclüe. La Valette & son frere représentoient à Epéron la gloire dont une si belle entreprise seroit suivie; le succès leur paroïssoit infailible. Ils s'imaginent voir déjà tous les grands Seigneurs de France mécontents du Favori, venir à leur pere & le reconnoître pour leur Général & pour leur libérateur. *Dans la situation présente des affaires de nôtre Maison, disoient-ils, pouvons-nous mieux faire que de nous unir avec la Reine mere contre Luines qui entreprend de nous perdre aussi bien qu'elle?* Epéron le voyoit bien. La proposition

1618. tion ne flattoit pas moins sa fierté que celle de ses enfans. Mais sa longue expérience des affaires du monde le rend plus circonfpect. Les difficultés de l'entreprise lui paroissent presqu'insurmontables. Les menaces & la mauvaise volonté du Favori, lui font craindre la perte de ses grands établissemens : mais le danger où il s'expose d'attirer contre lui toutes les forces du Roi, l'effraie davantage. Il pouvoit parer la plus grande partie des coups que Luines lui porteroit par des intrigues secretes. Mais quel moïen de résister au Favori armé de l'autorité & des troupes de son Maître ?

*Au premier mouvement que nous ferons, disoit-il, nous voilà condamnés comme rebelles. Deux ou trois armées viendront fondre sur nos Gouvernemens. Compter sur le grand nombre de confédérés qu'on nous promet; n'est-ce point se repaître d'une chimère? Le seul nom du Roi en arrêtera plusieurs. Les autres se laisseront gagner par les promesses artificieuses du Favori. Nous engageons la Reine mere, il est vrai, à soutenir nôtre Maison que Luines veut ruiner. Marie de Médicis ne nous a-t-elle pas fait sentir qu'elle a le vice ordinaire des Princes? Elle n'est pas moins ingrate que ceux de son rang. Ces Messieurs croient avoir suffisamment recompensé les services que nous leur rendons, en souffrant que nous exposions pour eux & nôtre bien & nôtre vie. Après y avoir pensé, le Duc donna cette réponse générale à Vincentio. J'ai une extrême passion de servir la Reine mere, dit il: mais elle doit m'en fournir les moïens. Quels sont les grands Seigneurs qui entrent dans*

dans ses intérêts? Quelle somme d'argent peut-elle avancer pour entretenir les garnisons de nos places, pour mettre des troupes sur pied, pour soutenir les frais de la guerre? Je ne puis prendre aucun engagement jusques à ce que je sois éclairci sur ces articles. J'attens la réponse de la Reine mere. Cependant je lui promets le secret & une fidélité inviolable. Au reste, que l'Abbé Rucellai ne sache rien de cette affaire. Je ne m'en mêlerai plus, dès que j'apprendrai que l'ennemi de ma Maison en a quelque connoissance. 1618.

Vicentio rapporte à Rucellai le succès de cette première négociation. L'Abbé eut du chagrin de ce qu'on vouloit l'exclure d'une intrigue dont il prétendoit avoir l'honneur & le mérite. Les premières hauteurs d'Epéron ne le rebutent pas. Le Duc sera plus traitable, dit-il, quand nous lui aurons fait prendre de plus grands engagements. Rucellai renvoie Vincentio à Mets. On donne de belles espérances, que la Maison de Guise, le Duc de Montmorenci, le Maréchal de Bouillon, & quelques autres se joindront au Duc d'Epéron, dès qu'il se fera déclaré pour la Reine mere. Vincentio fait voir qu'elle a de quoi avancer des sommes considérables. La dessus Epéron donne sa parole. L'intérêt secret qui l'y engage est trop puissant. Quelque chose qu'il fasse, on ne trouve pas de meilleur moien de résister aux efforts continuels du Favori, qu'en s'unissant à Marie de Médicis, & en la mettant dans la nécessité de s'opposer à la ruine de celui qui l'aura délivrée elle-même

Tom. III. L de

1618.

de l'oppression, & de soutenir le pere & les enfans, dont les services lui seront toujours nécessaires. Tel fut le véritable motif d'une action qui surprit toute l'Europe, & que les flateurs d'Epernon relevent comme une entreprise héroïque. L'amour propre est le grand ressort qui remuë tous les hommes. Epernon craint de perdre ses charges & ses Gouvernemens, dont les Luines pensent à profiter: & Marie de Médicis n'a pas d'autre ressource, que de gagner un Seigneur puissant, ambitieux, & vindicatif, qui trouve son compte en la tirant de Blois, & en la mettant en état de balancer la trop grande autorité du Favori. On disoit assez plaisamment sur cette affaire, que si le *Chevalier*, empêcha que la *Reine* ne fut prise par la *Tour*; la *Reine* fut aussi cause de ce que le *Chevalier* ne fût pas pris par le *Fou*. C'est une allusion au jeu des échets qu'il est facile d'entendre.

Adresse  
de Rucel-  
laï pour  
entrer en  
négociation avec  
le Duc  
d'Epernon.

Dans le temps qu'Epernon se prépare à l'exécution de son projet, d'enlever la Reine mere, & de la conduire à Loches, & de là dans la ville d'Angoulême, s'il en est besoin, vers le milieu du mois d'Août au plus tard; on lui écrit de Paris que le Favori témoigne vouloir être de ses amis. *Luines*, disoit-on au Duc, est fâché de ce qui est arrivé à l'occasion de votre affaire avec le *Garde des Seaux*. Si vous voulez envoyer *M. l'Archevêque de Toulouse* à Paris, il verra le Favori, & les choses se racommoderont. Epernon consentit au voiage de son fils à Paris, non pour négocier avec *Luines*; le Duc étoit trop irrité contre

33

111. lui;

lui; mais pour traiter plus seurement avec la Reine mere, en feignant de songer à se remettre bien à la Cour. Quand Rucellaï vit l'Archevêque de Toulouse à Paris, il resolut de s'ouvrir à lui, dans la pensêe qu'il seroit plus facile d'aborder le pere, après avoir gagné le fils. Le Marquis de Moni fut un de ceux qui eurent le plus de part à l'intrigue. L'Archevêque de Toulouse l'ayant rencontré dans le Louvre, lui dit que le Duc d'Epéron se prépare tout de bon à délivrer la Reine mere au plutôt. Moni paroît embarrassé à cette confidence de l'Archevêque, & celui-ci demeure presque interdit. Rucellaï prend la commission d'aller dire à l'Archevêque pourquoi Moni a paru si distrait. Le Prélat nia d'abord à Rucellaï qu'il eût aucune connoissance du dessein formé d'enlever la Reine mere. Mais l'Abbé dit tant de choses; il fait si bien comprendre que Vincentio n'agit que par ses ordres, & qu'il a lui-même le secret de Marie de Médicis; enfin, Rucellaï explique si clairement tout ce qui s'est passé, que l'Archevêque ne doute plus que l'Abbé ne soit le premier mobile de l'intrigue. *Au nom de Dieu*, dit l'Archevêque à Rucellaï, *prenez garde que M. d'Epéron ne sache pas que vous êtes du secret. L'affaire échouera s'il a le moindre soupçon que vous entrez dans l'intrigue.* L'Abbé ne perd point courage. Il persiste dans son dessein de tirer la négociation des mains de Vincentio, & de traiter desormais lui-même avec le Duc d'Epéron, le Cardinal de Guise, & le Maréchal de Bouillon.

1618.

*Rélation  
du Cardinal de la  
Valette.*

*Journal  
de Bassompierre. Vie  
du Duc  
d'Epéron.  
l. VII.*

1618.

Il falloit fortir de Paris pour cet effet: & l'Abbé ne favoit comment s'y prendre. On l'observoit de fort près. Le voilà qui donne des avis secrets contre lui-même à Luines & aux Ministres. On lui porte incontinent une Lettre de cachet qui lui ordonne de fortir au plûtôt du Roiaume. Rucellai paroît interdit: il demande à se justifier auprès de Luines: ses amis tâchent de lui obtenir du moins la permission de demeurer encore quelques jours à Paris. Après avoir si bien joué son personnage, il se retire secretement à Joinville auprès du Cardinal de Guise. Il négocie avec lui, & de là il va trouver le Maréchal de Bouillon. Cependant l'Archevêque de Toulouse revient à Mets. Rucellai s'approche de la ville. Il écrit à l'Archevêque, & demande à l'entretenir. On fut alors dans la nécessité de dire au Duc d'Epéron que Rucellai a lié l'intrigué, & que s'étant avancé jusques à une lieue de Mets, il demande une conference avec l'Archevêque de Toulouse. Epéron entra dans une si furieuse colere, qu'il menaçoit déjà de retirer sa parole. Ses fils eurent l'adresse de l'appaiser. On lui presente que dans le fond il vaut mieux traiter avec Rucellai qu'avec un autre. Après bien des allées & des venueës, Rucellai obtient la permission d'entrer dans la ville. On le cache dans la maison du Duc avec une précaution extraordinaire. Il donna ses premiers soins à reconcilier Epéron avec le Maréchal de Bouillon. Enfin, il menage si bien les interêts de  
la

la Reine mere; que le Cardinal de Guise le Maréchal de Bouillon, & le Duc d'Ep<sup>er</sup>non conviennent de mettre sur pied une Armée de douze mille hommes d'Infanterie & de trois mille Chevaux en Champagne. C'étoit pour faire une diversion, en cas que le Roi envoiât toutes ses troupes vers l'Angoumois, après que la Reine mere s'y seroit retirée; & pour defendre le Marquis de la Vaillette, si le Favori entreprenoit de le chasser de Mets, pendant que le Duc d'Ep<sup>er</sup>non seroit occupé à defendre Marie de Médicis. Elle avoit fait remettre à Mets la somme de deux cens mille écus. Rucellai en donna quelque chose au Maréchal de Bouillon & au Cardinal de Guise. Il se conduisoit avec tant de dextérité que le Duc d'Ep<sup>er</sup>non revenu de ses préjugés, prenoit une extrême confiance en lui. Toutes ces intrigues durerent jusques à la fin de l'an 1618. Le Duc qui prétendoit exécuter son projet au mois d'Août ne put fortir de Mets qu'aux premiers jours de l'année suivante.

La Cour étoit alors occupée à recevoir Le Car<sup>dinal</sup> de Savoie. Char<sup>les</sup> Emmanuel son pere l'envoioit en France négocier le mariage de Victor Amédée Prince de Piémont avec Madame Christj<sup>ne</sup> de France sœur du Roi. Le Duc de Savoie en fit les premières propositions à Bethune & à Modene Ambassadeurs de sa Majesté Très Chrétienne en Italie; Et ces Messieurs en écrivirent en Cour. Le Maréchal de Lesdiguières agit plus efficacement qu'aucun autre. Il représenta vive-

1618. ment au Conseil du Roi, que le Duc de Savoie ne pouvoit demeurer long-temps entre deux Puissances telles que la France & l'Espagne, sans se lier avec l'une ou l'autre afin d'assurer sa fortune, & de se mettre à couvert des entreprises de ses ennemis; qu'il étoit de l'honneur de sa Majesté de ne souffrir pas que le Duc cherchât un autre appui que celui de la Couronne de France; que le Roi ne pouvant faire aucune entreprise solide du côté de l'Italie, sans que le Duc y entrât, il étoit important à sa Majesté de mettre ce Prince dans les intérêts de la France; enfin, que le feu Roi avoit si bien connu la force de ces raisons, qu'il commença de traiter avant sa mort du mariage de Madame Elisabeth fille aînée de France avec le Prince de Piémont. La caballe des Espagnols traversa la conclusion de cette affaire autant qu'il lui fut possible. Ils craignoient que le Roi ne prit des liaisons trop étroites avec un Prince qui se déclaroit leur ennemi irreconciliable. Les Espagnols trouvoient par tout Charles Emmanuel dans leur chemin, en Italie, en France, en Allemagne. Cependant le mariage de Christine avec Victor Amédée fut conclu. Déageant qui étoit bien encore avec Luines, servit beaucoup à déconcerter les intrigues de Monteleon Ambassadeur d'Espagne. Maurice Cardinal de Savoie vint à Paris avec une suite magnifique, demander la fille de France de la part du Duc de Savoie & du Prince de Piémont. Il devoit traiter des conditions

du

*Histoire  
du Conné-  
table de  
Flandres. L. IX.  
chap. 10.  
Historio  
Sivi Me-  
merie re-  
condite.  
Tom. 17.  
pag. 535.  
530.  
Lettere di  
Bentivo-  
glia.*

du mariage. Le Cardinal fut reçu avec les honneurs dûs à sa naissance. On le régala de tous les divertissemens imaginables. Sa négociation fut plus longue qu'il ne pensoit. Louis gardoit de grands ménagemens avec le Roi d'Espagne. Du Fargis fut envoyé à Madrid pour obtenir l'agrément de sa Majesté Catholique. On exigea encore que Charles Emmanuel fit demander le consentement du Roi Philippe son beaufrere. Tant de bienseances observées furent cause que l'affaire ne se consumma, qu'au temps de la délivrance de la Reine mere.

Le monde étoit surpris de ce que la France assez indolente sur les affaires d'Allemagne & de Bohême, prenoit un fort grand intérêt dans les troubles domestiques des Provinces-Unies, & de ce qu'elle appuioit ouvertement Barnevelt contre le Prince Maurice d'Orange. Cette conduite fut le sujet d'une infinité de speculations. Les ennemis du Pensionnaire de Hollande prétendoient tirer de grands avantages, de ce que la Cour de France qui ne faisoit rien que de concert avec celle de Madrid, se déclaroit hautement pour lui. On vouloit conclure de-là que le Pensionnaire étoit d'intelligence avec les Espagnols, & que le Roi Philippe n'osant protéger Barnevelt par lui-même, faisoit agir la Cour de France en faveur du Pensionnaire. Nous avons vû que l'Armianisme ne fut dans ses premiers commencemens qu'une simple dispute entre les Théologiens sur des questions purement

1618.

Différens  
Princes  
s'entremet-  
tent  
pour paci-  
fier les  
troubles  
domesti-  
ques des  
Provin-  
ces-Unies

Brandt  
Histoire de  
la Refor-  
mation. I.  
XXIX.

1618. speculatives. Il devint une affaire d'Etat par l'intérêt que le Prince Maurice d'Orange y prit, & par la division qui se mit dans les Provinces-Unies. Quatre agissoient de concert avec Maurice: Et les trois autres, la Hollande, Utrecht & l'Ouverffel, conduites par les conseils de Barnevelt prétendoient soutenir leurs droits & leur souveraineté, conformément à l'acte de l'Union d'Utrecht, qui fait le fondement principal de la République des Provinces-Unies. Depuis qu'elles parurent ainsi divisées, plusieurs Puissances étrangères s'entremirent afin de pacifier des troubles capables de causer la subversion entière d'une République florissante, & de donner occasion à l'Espagne de ruiner par ses artifices & par ses intrigues, un Etat dont elle n'avoit pu empêcher l'établissement à force ouverte.

Jacques Roi de la Grande Bretagne s'étoit mis en tête d'extirper l'Arminianisme & de le faire proscrire dans un Synode National. Son Ambassadeur en pressoit fortement la convocation. Prevenuë par ses Théologiens, peut-être par les raisons politiques du Prince Maurice, sa Majesté Britannique soutenoit les Contre-Rémontrants & les ennemis de Barnevelt. La Cour de France pensoit tout autrement que celle d'Angleterre. Elle entroit dans les vûes du Pensionnaire. Il y étoit connu & estimé. Le President Jeannin & les anciens Ministres du feu Roi, regardoient Barnevelt comme un des plus habiles politiques de son temps. Ils étoient  
con-

convaincus de sa droiture & de son amour 1618.  
 sincere pour le bien de sa Patrie. Je ne fai  
 si le Pensionnaire ne leur avoit point insi-  
 nué les raisons qu'il croioit avoir de se dé-  
 fier des desseins du Prince Maurice, & de  
 craindre qu'il ne pensât à faire un change-  
 ment considérable dans la République. De  
 maniere que la Cour de France persuadée  
 qu'il étoit à propos que les Provinces-  
 Unies se conservassent sur le pied où el-  
 les étoient au temps de leur trêve avec  
 l'Espagne; la Cour de France, dis-je,  
 donna ordre à Du Maurier Ambassadeur  
 de Louis à la Haie, d'agir de concert  
 avec Barnevelt & de le seconder autant  
 qu'il pourroit. Je trouve que Gustave  
 Roi de Suede s'entremît pour la même  
 affaire. Son Ambassadeur exhorta les Etats  
 Généraux à pacifier des troubles domesti-  
 ques dont les suites seroient peut-être fu-  
 nestes à leur République. Gustave com-  
 mençoit de faire grande figure dans l'Eu-  
 rope. La maniere dont il se maintenoit  
 dans son Roiaume contre Sigismond Roi  
 de Pologne, & la paix avantageuse qu'il  
 conclut avec les Moscovites, augmenté-  
 rent la réputation qu'il s'étoit acquise dès  
 les premières années de son Regne.

Bien loin que les remontrances de  
 l'Ambassadeur de France fussent de quel-  
 qu'utilité au Pensionnaire de Hollande,  
 Aersens de Sommerdyck son ennemi s'en  
 servoit pour rendre ce grand homme plus  
 suspect & plus odieux. Il fait publier dif-  
 férens libelles, où Barnevelt est dépeint  
 comme un traître qui se laisse corrompre

Aersens  
 fait pu-  
 blier dif-  
 férens li-  
 belles  
 tre Bar-  
 nevelt.

1618. par l'argent d'Espagne, & qui travaille de concert avec les Papistes à renverser la Religion établie dans l'Etat, & à remettre les sept Provinces dans l'esclavage. Comme les Remonstrans décrioient dans leurs écrits la conduite de Jacques Roi d'Angleterre; les Contre-Remonstrans n'épargnèrent pas Marie de Médicis & ses Ministres. Aersens irrité depuis long-temps contre la Cour de France qui ne fut point contente de cet esprit malin & artificieux durant son Ambassade, parloit du Roi d'une manière tout-à-fait injurieuse dans un de ses libelles. Il accusoit Louïs, où plutôt sa mere, son Favori, & ses Ministres, de se rendre les instrumens de la Cour de Madrid pour soutenir Barneveldt, & pour lui donner moien d'exécuter ses pernicieux projets contre la patrie. Je ne serois pas surpris que des gens d'esprit aient pensé que les Espagnols tâchoient de profiter de la division semée dans la République des Provinces-Unies, & qu'ils s'intriguoient afin de l'entretenir & de l'augmenter s'il étoit possible. L'Espagne avoit un trop grand intérêt à ruiner un Etat, qui fut la première cause de la décadence d'une Monarchie autrefois redoutable à toute l'Europe. Mais que le Duc de Rohan, ce Seigneur si judicieux, si pénétrant, se soit imaginé que l'Espagne jetta malignement les premières semences de l'Arminianisme dans les Provinces-Unies, afin de ruiner par la division, ceux qu'elle ne pouvoit réduire par la force de ses armes; c'est en vérité un trop grand raffinement en poli-

*Brandt  
Histoire  
de la Refor-  
mation I.  
XXIX.  
Du Mau-  
rier dans  
les Mémoi-  
res sur le  
Prince  
Maurice  
d'Orange  
& sur  
Barneveldt.*

*Le Duc de  
Rohan  
dans son  
Discours  
sur les di-  
visions de  
Hollande  
1618.*

litique; difons mieux, c'est la chose du monde la plus chimérique. 1618.

Arminius & quelques autres avoient leurs sentimens sur la Grace & sur la Prédestination, avant la négociation de la trêve entre les Espagnols & les Provinces-Unies. La Cour de Madrid n'envoia pas des Missionnaires secrets avec ordre de gagner quelques Ministres de Hollande, & de leur faire embrasser des sentimens contraires à ceux de Calvin & de Beze. Arminius, Uitenbogard, Episcopius & les autres ont pu connoître la fausseté du Systéme de S. Augustin & de Calvin, en lisant l'Ecriture sainte, les anciens Peres de l'Eglise Grecque, Melanchthon & quelques Auteurs Luthériens. M. de Rohan croioit-il donc que la *Prédestination absolüe & la Grace irresistib.* sont des dogmes si clairement révélés dans la parole de Dieu, qu'on ne peut les abandonner sans trahir les lumières de sa conscience; ou sans se laisser corrompre par les pistoles d'Espagne? L'Arminianisme commença de même que toutes les autres contestations entre les Théologiens, par des jaloufies, par des interêts personnels. La politique n'y eut point de part. Il est vrai que Barneveldt & quelques autres Magistrats qui appuièrent ensuite les Arminiens, furent d'avis de la conclusion de la trêve, nonobstant les fortes oppositions du Prince Maurice d'Orange. Mais cela vint de ce que ces Messieurs croioient que leur Etat extrêmement endetté pour soutenir une longue guerre contre l'Espagne, avoit besoin de quelques années de

L 6

paix,

1618. paix, pendant lesquelles il acquitteroit ses dettes, & reprendroit de nouvelles forces, afin de résister plus vigoureusement aux Espagnols, en cas qu'ils voulussent recommencer la guerre. Barnevelt fit assez connoître que c'étoit-là sa pensée: Et le Roi Henri IV. convint qu'elle étoit juste & raisonnable. Dès que la trêve est conclüe, Barnevelt donne toute son application à trouver les moïens de paier ce que la République doit à la Couronne d'Angleterre, & de retirer ses places engagées à la Reine Elizabeth. Si les contestations survenuës à l'occasion des sentimens d'Arminius, furent une division excitée par les artifices des Espagnols, d'où vient que le Prince Maurice ne s'en aperçut pas? Il examinoit de fort près les démarches de la Cour de Madrid: il étoit attentif à découvrir les ruses & les artifices du Conseil d'Espagne. Et si le Prince Maurice le reconnut, pourquoi demeura-t-il durant quelques années tellement neutre dans ces contestations, qu'il chérissoit Barnevelt, & faisoit du bien à ses enfans?

Le Duc de Rohan ne borne pas là ses réflexions. Il donne encore dans les visions malignes & ridicules d'Aersens. Louis, dit le Duc, aiant succédé à son père à l'âge de neuf ans, les choses changèrent de face en France. Marie de Médicis avoit obtenu la régence. Dans le dessein d'affermir son autorité contre les Princes du sang & les Grands du Roïaume, elle mit la division entr'eux. La Reine se jette entre  
les

M. de Rohan des lettres des Princes, Discours N<sup>o</sup> 1.

les bras du Pape & du Roi d'Espagne, persuadée que l'appui de la Cour de Rome lui est nécessaire, & qu'elle aura besoin en tout tems de celui du Roi d'Espagne. Si bien que durant son gouvernement, les vrais intérêts de la France étant abandonnés, on en prit le contrepied. La réflexion est juste. Nous avons vû dans la suite de cette Histoire que Marie de Médicis fut souvent la duppe de la Cour de Rome & du Conseil d'Espagne. Mais les choses n'allèrent pas si loin que le Duc de Rohan le suppose. Les Espagnols, poursuit-il, ne perdirent pas une si belle occasion. Ils en surent profiter dans l'affaire des Arminiens qui divisa la République des Provinces-Unies. Barneveldt soutenu de la France par les pratiques du Conseil d'Espagne, entreprend de protéger les Arminiens contre le Prince d'Orange; tellement que d'une dispute de Religion, il s'en forme une affaire d'Etat si pernicieuse qu'elle pensa ruiner cette République. Ce fut alors que l'Espagnol déploya toutes ses ruses pour faire agir Maria dans les Provinces-Unies suivant les intérêts de l'Espagne. On lui persuada que la mesintelligence entre les Provinces-Unies lui est avantageuse pour maintenir son autorité, afin qu'elles ne soient pas en état d'assister les Princes mécontents, ni même les Protestans de France, qui pouvoient se joindre à eux. Les Emissaires d'Espagne firent jouer la Bigotterie, mauvaise Conseillère à tous ceux qui s'en coiffent. De manière que les Ambassadeurs de France, sous prétexte de zèle pour la Religion, furent les sollicitateurs des affaires d'Espagne en Hollande. En favori-

1618.

1618. *sant Barnevelt, ils fomentèrent la division dans l'Etat. Ils le portèrent si avant sur le bord du précipice, que sans la patience & la fermeté de Maurice assisté des gens de guerre, la République couroit risque d'être aussi-tôt éteinte que formée.*

J'avoué que la *bigotterie* dont Marie de Médicis se laissa *coëffer*, lui inspira souvent de fort mauvais conseils. Cela est ordinaire aux femmes. Il est plus surprenant que son Petit-fils dont certaines gens nous vantent tant la lumière & le discernement, se soit tellement *coëffé de la bigotterie*, qu'il lui ait sacrifié les plus grands interêts de sa Couronne. Le Duc de Rohan n'applique pas bien ici, une maxime fort véritable. Marie de Médicis fort éloignée des affaires au commencement de l'An 1617. Et depuis ce temps-là l'Ambassadeur de France agit pour Barnevelt plus fortement que jamais. Ville-roi, Jeannin, Silléri & les autres Ministres d'Henri IV. étoient d'habiles gens. Bien loin de vouloir aider l'Espagne à ruiner les Provinces-Unies, ils cherchoient à les soutenir. Des politiques d'une si longue expérience dans les affaires, n'étoient pas les duppes du Conseil d'Espagne. S'ils appuièrent Barnevelt, c'est qu'ils crurent ses intentions droites & qu'il ne pensoit qu'au bien de la patrie. Peut-être aussi que prévenus par les insinuations du Pensionnaire, ils s'imaginèrent que le Prince d'Orange portoit ses vûes trop loin, & qu'il travailloit à se rendre plus puissant dans la République en maintenant le parti des Con-

tre-Remonstrans. Dans cette pensée, la Cour de France qui ne veut aucun changement dans la constitution du gouvernement des Provinces-Unies, fait agir son Ambassadeur de concert avec Barnevelt. Et quand cet illustre Vieillard succombe enfin aux efforts de ses ennemis, elle s'intéresse pour sauver l'honneur & la vie à un Magistrat dont elle estime la sagesse & la prudence, & que le feu Roi Henri IV. chérissoit particulièrement. Le Duc de Rohan donne une mauvaise raison pour quoi Marie de Médicis fomentoit, à son avis, la division dans la République des Provinces-Unies. *Cela, dit-il, les mettoit hors d'état de secourir les Princes mécontents & les Réformés de France.* Dans le temps que la mesintelligence augmentoit entre le Prince & le Pensionnaire de Hollande, les Etats-Généraux envoiérent du secours à la République de Venise & à leurs Alliés. Il est vrai qu'ils ne crurent pas devoir assister le Prince de Condé, ni les Réformés de France: Et c'est pour cela peut-être que le Duc de Rohan a du chagrin contre Barnevelt. Mais pouvoit-on raisonnablement exiger des Etats-Généraux qu'ils mécontentassent la Cour de France? Le Roi leur entretenoit quatre mille hommes. Les Provinces-Unies eussent-elles pû se defendre contre l'Espagne, si la France les eût abandonnées? Du Plessis-Mornai le disoit fort judicieusement au Prince de Condé & aux autres que jamais les Etats-Généraux des Provinces-Unies n'entretiendroient

1618.

1618. droient la division dans un Roiaume, qui étoit le plus fort contrepoids qui se pût opposer à la puissance de la Maison d'Autriche.

Je trouve, & je le rapporte à regret, que le Prince d'Orange appuioit lui-même les faux bruits répandus contre Barnevelt.

*Brandt  
Histoire  
de la Ré-  
formation.  
t. XXIX.*

*Le Pensionnaire est d'intelligence avec les Espagnols*, dit il un jour au Comte de Cuylenbourg, auquel Maurice vouloit persuader d'abandonner le parti des Rémonstrans. Le Comte surpris de ce discours demanda quelles preuves on avoit de cette noire trahison imputée à un Magistrat qui sert bien la Patrie. *Il n'est pas temps de les dire*, repliqua le Prince sans s'expliquer davantage. Tous ces fâcheux soupçons se repandoient parmi le peuple d'une si étrange maniere, qu'on parloit déjà d'abattre soixante & dix têtes. Le bruit couroit que le Prince menaçoit hautement Barnevelt & son parti de les reduire tous en poudre. Serroit-il possible que Maurice surpris par Aersens crût sérieusement que le Pensionnaire se laissoit corrompre par l'Espagne? On ne peut s'imaginer qu'un Prince éclairé qui connoissoit la droiture & les bonnes intentions de Barnevelt, ait eu cette pensée? Quelle fut donc la cause de la grande aversion que conçut Maurice contr'un homme, auquel il avoit certainement des obligations particulières, & dont il récompensoit genereusement les services? Difons, il en est temps, ce que nous croions de plus vraisemblable sur cette affaire. Maurice ne pensoit nullement à se faire Souverain. J'ai suffisamment refuté cette calomnie.

lonnie. Mais pourquoi cet acharnement contr'un Magistrat qui tient un rang si considérable entre les premiers fondateurs de la République des Provinces-Unies? Le Pensionnaire donna au Prince de grands sujets de penser qu'il vouloit diminuer les droits & l'autorité des charges que Maurice possédoit : Et Barneveldt avoua lui-même que c'étoit là sa vûë. Les soupçons & la défiance du Prince augmentèrent, quand il vit lever des soldats qui dépendoient uniquement des Magistrats de chaque ville. Aersens profite de l'occasion. Il fait craindre à Maurice que Barneveldt n'ait l'adresse de lui enlever toute son autorité, de même qu'au Comte de Leicester peu de temps après la mort de Guillaume Prince d'Orange. Telle fut, à mon avis, la raison pour quoi Maurice appuia si fortement ceux qui jurèrent la perte de Barneveldt & du parti Aminien.

Quelque bien intentionnée que fût Louïse de Coligni Princesse Douairière d'Orange pour un Magistrat bon serviteur du feu Prince Guillaume, elle parut ébranlée des faux bruits qui couroient contre le Pensionnaire de Hollande. Maurice insinuoit lui-même à sa belle-mere, qu'il recevoit de Bruxelles des avis si positifs que Barneveldt étoit d'intelligence avec les Espagnols, qu'on ne pouvoit pas se dispenser d'y ajouter foi. Bon Dieu! Que penserons-nous de tout ceci? Maurice auroit-il voulu employer la calomnie pour perdre un homme qui le chagrinoit? Un Prince d'un grand courage n'est guères capable

1618.

Apologie  
de Barne-  
veldt.Brandt  
Histoire  
de la Re-  
formation.  
l. XXIX.

1618. pable d'une pareille bassesse. Croioit-il trop aveuglement les faux rapports de l'artificieux & malin Aersens? Enfin, les Espagnols ne contribuerent-ils point eux-mêmes à decrier & à ruiner un Magistrat dont la prudence & l'activité les avoit empêchés de profiter du crime de celui qu'ils gagnèrent pour assassiner le Prince Guillaume? Plus je réfléchis sur tout ceci, plus je suis embarrassé. Quoi qu'il en soit, la Princesse douairière conseille à Barnevelt de se justifier par un écrit public. Il defère à cet avis: & la publication de son Apologie est précédée d'une Lettre libre & respectueuse au Prince d'Orange. Sûr du témoignage que sa conscience lui rend de la droiture de ses intentions dans la négociation de la trêve avec l'Espagne, & dans les affaires arrivées depuis, Barnevelt s'y plaint de ce que le Prince s'éloigne de lui d'une manière si subite & si extraordinaire. *J'ai cherché tous les moyens honnêtes d'apaiser les contestations excitées dans l'Eglise, disoit le Pensionnaire à Maurice. Si certaines gens se mettent en tête d'augmenter la division, en soutenant contre les articles formels de l'Union, que l'affaire doit être décidée dans un Synode National; suis-je responsable du mal que les autres font? Il est juste de prévenir le schisme & d'en arrêter le progrès. Mais cela se doit faire sans donner atteinte à la Souveraineté de chaque Province. J'ai supposé que votre Excellence étoit dans la même pensée que moi. On a donné les ordres nécessaires pour s'opposer aux mauvais desseins des factieux.*

Vie de  
Barnevelt.  
Mercur  
François.  
1618.

factieux. Je n'aurois jamais pensé que les 1618.  
 précautions prises par les Etats de quelques  
 Provinces dussent vous déplaire

Parloit-il sincèrement, le bon Barnevelt! La précaution qu'il entend, c'est la levée des soldats extraordinaires. Un si habile politique pouvoit-il s'imaginer que Maurice souffriroit patiemment une chose qui diminuoit considérablement son crédit & son autorité? Ne disputons point sur le droit de chacune des Provinces-Unies. Je l'ai déjà dit, Barnevelt s'oublie en cette occasion. La prudence ne vouloit pas qu'il donnât des soupçons & de la jalousie au Prince Maurice. On ne devoit point le mettre dans la nécessité de soutenir les prérogatives de sa charge de Capitaine Général, en s'opposant ouvertement aux résolutions de trois Provinces. Aersens & les autres ennemis de Barnevelt ne manquèrent pas de faire courir des libelles & des pasquinades injurieuses contre la Lettre du Pensionnaire au Prince. Les Etats de Hollande donnerent inutilement une ordonnance afin d'arrêter un si grand déchainement contre le premier Magistrat de la Province. Amsterdam & les autres villes déclarées en faveur du parti Contre-Remontrant, refusèrent de recevoir & de publier l'ordonnance des Etats. Ils perdent insensiblement leur autorité par l'opposition de cinq villes à toutes les délibérations favorables aux Arminiens & aux desseins du Pensionnaire.

La foiblesse des Etats de Hollande parut davantage après que Barnevelt leur eût adressé

1618. adressé son Apologie. Ils en font si contents qu'ils prennent Barnevelt sous leur protection. Mais cela ne lui sert de rien. La piece est sans art, & sans aucun ornement d'éloquence. Le venerable vieillard y expose d'un air simple & naïf les services qu'il a rendus à la Patrie. Il y fait un récit curieux & exact de sa vie & de la manière dont il s'est conduit dans ses emplois. Enfin il répond aux calomnies d'Aersens & des autres qui l'accusoient malignement de s'être enrichi aux dépens du public, & par les gratifications des Puissances étrangères. En racontant la manière dont il déconcerta les mauvais projets du Comte de Leicester, Barnevelt represente ingenuement ses services rendus au Prince Maurice en même temps. Le Pensionnaire dit clairement que son excellence lui est redevable de ce qu'elle fut revêtuë malgré les oppositions & les intrigues du parti de Leicester, des charges qu'elle possède dans la République. Le fait est certain & incontestable. Mais je ne sai s'il étoit à propos de reprocher en cette occasion les services passés. Un chagrin présent fait oublier les obligations précédentes. En rafraichir la mémoire, c'est vouloir irriter des esprits déjà trop aigris. Un homme aussi versé dans le monde & dans les affaires que Barnevelt, devoit-il parler si hautement de ce qu'il fit en faveur de Maurice? Un Prince reçoit agréablement les services qu'on lui rend, quand il a de quoi les récompenser dignement. Mais s'ils



1618. Comtes du Païs, & auprès des Gouverneurs que les Princes de la Maison de Bourgogne & de celle d'Autriche nous ont donnés. Celui qui en étoit revêtu portoit le titre d'Avocat Général de Hollande. Les Chevaliers & les Nobles n'ont pas cru qu'il fût au dessous d'eux de prendre le nom d'Avocat lors qu'ils ont assisté aux Etats particuliers de leurs Provinces, ni de se regarder comme des Magistrats. Le devoir principal de ma charge, c'est d'avoir soin de votre conservation, de défendre le domaine & les droits de la patrie, de faire assembler les Etats, d'y proposer toutes choses, de recevoir les remontrances & les requêtes qui s'adressent à vous, de les représenter en temps & lieu, d'en débiter avec la Noblesse, aussi bien que de toutes les autres affaires proposées en pleine assemblée, de déclarer les Resolutions que vous avez prises ou d'un commun consentement, ou bien à la pluralité des voix, de demander ce que les villes en pensent, de conclure au plus grand nombre des suffrages, enfin de faire observer ce qui est ordonné. Nous lisons dans cette Apologie que Barneveld fut chargé de ce pénible emploi en un temps de trouble & de confusion, qu'il rémit les affaires sur un bon pied par ses soins & par sa prudence, enfin qu'il le possédoit depuis trente-deux ans.

Le Prince  
Maurice  
abat le  
parti Ar-  
minien  
dans la  
Gueldre  
& dans  
l'Overis-  
sel.

Lors que Barneveld pensoit à se défendre par écrit contre ses accusateurs, le Prince Maurice agissoit vigoureusement pour abattre le parti des Arminiens. Leur union avec Barneveld les lui rendoit odieux & suspects. Il les regardoit comme des  
gens

gens qui donnoient tous avec plaisir dans le projet de diminuer les droits & la puissance du Capitaine Général. Appuié des Officiers de guerre & des vieilles troupes qui sont à sa dévotion, le Prince entreprend de faire exécuter la résolution prise à la pluralité des voix dans l'Assemblée des Etats-Généraux, touchant la cassation des nouvelles milices, de déposer les Magistrats des villes, & d'exclure des Etats, ou particuliers, ou généraux, ceux qui se declaroient pour l'Arminianisme, & qui agissoient de concert avec Barneveldt. Les Remonstrans étoient en grand nombre dans quelques villes de Gueldre, en Overissel, dans la Province d'Utrecht & en Hollande. Maurice résolut de commencer par la Gueldre, d'aller ensuite dans l'Overissel & à Utrecht & de finir par la Hollande. Cette Province plus puissante que les autres, devoit faire beaucoup moins de résistance, quand elle ne seroit plus appuiée de deux autres, & quand on auroit écarté ceux qui avoient le plus de crédit dans les villes & dans l'Assemblée des Etats. L'entreprise est certainement périlleuse & difficile. Il semble qu'elle doit causer un bouleversement général dans une République naissante, que ses divisions domestiques ébranlent beaucoup. Maurice a pour lui quatre Provinces & six villes de Hollande. Les trois autres Provinces, le plus grand nombre des villes & des Nobles de Hollande suivent Barneveldt qui prétend soutenir les droits & la souveraineté de chaque Province, conformément

1618.

*Brandt  
Histoire de  
la Refor-  
mation.*

l. XXIX.

*Mercur  
François.*  
1618.

aux

1618. aux articles fondamentaux de l'union des sept Provinces.

Je n'entre point ici dans l'examen de la question de droit, si le Prince Maurice pouvoit légitimement en user de la sorte, & si quatre Provinces devoient entreprendre à force ouverte de faire consentir les trois autres à ce qui fut ordonné à la pluralité des voix dans l'Assemblée des Etats-Généraux des sept Provinces Unies; cette discussion n'appartient pas à l'Histoire. L'Apologie de Grotius est forte pour Barneveldt & pour les autres membres des Etats de Hollande; je l'avouë. Mais avant que de prononcer, je voudrois savoir ce qu'un habile Jurisconsulte du parti Contre-Remontrant y peut répondre. Qu'il me soit donc permis d'éviter la question de droit. Je dirai seulement que s'il y eut de la violence & de l'injustice dans l'entreprise du Prince Maurice, comme Grotius le soutient avec beaucoup de force & de modération dans sa propre cause; l'affaire fut du moins conduite avec une extrême prudence & avec une habileté tout à fait extraordinaire. Le Prince abat le parti qui lui est contraire, il ménage si bien les choses au dedans de l'Etat, qu'après une grande secousse, la République se trouve aussi forte & aussi puissante que jamais, quand il est question de faire la guerre aux Espagnols, qui se flattoient que les sept Provinces affoiblies & divisées entr'elles, ne leur resisteroient pas long-temps. Les Ennemis de Maurice admirèrent l'adresse & la dextérité d'un Prince, qui savoit main-

tenir

*Grotii A-  
pologeticus  
eorum qui  
Hollandie  
præfue-  
runt.*

tenir son autorité, rétablir assez d'union dans la République pour soutenir avec vigueur la guerre contre l'Espagne, & augmenter la belle réputation que ses exploits lui avoient acquise dans l'Europe. 1618.

Suivons le dans ses démarches. Le voici en Gueldre au commencement de cette année. Il dépose plusieurs Magistrats de la ville de Nimegue; il chasse les Ministres Arminiens, il écarte un des Députés aux Etats de la Province. Maurice en use de même à Zutphen. De là il marche vers Arnheim. Malgré la résistance & les précautions des Magistrats, il entre dans la ville, & casse les milices nouvellement levées. Trois des Magistrats de Nimegue déposés vont se plaindre à la Haïe, & implorer la recommandation des Etats de Hollande. On résout dans l'Assemblée d'écrire aux Etats de Gueldre en faveur des Magistrats déposés, & de leur représenter en même temps les raisons que la Province de Hollande a de refuser son consentement à la convocation d'un Synode National. Amsterdam & les autres villes déclarées pour le parti Contre-Remontrant s'opposent à ce que la lettre soit envoyée au nom des Etats de Hollande. Le Prince étoit à l'Assemblée de ceux de Gueldre lors qu'elle leur fut rendue. Bien loin d'y avoir égard, on approuve ce que Maurice a fait à Nimegue, on écrit aux autres Provinces que la levée des milices est contraire aux articles de l'Union, & à l'autorité du Prince d'Orange qui doit être maintenue. Enfin, les Etats de Gueldre or-

Tom. III.

M

don-

1618. donnent à leurs Députés à l'Assemblée des Etats-Généraux de presser la convocation d'un Synode National. C'est en vain que les Etats de Hollande tâchent de retenir dans leur parti ceux de la Province d'Overissel. Maurice se trouve à l'Assemblée qui se tient à Deventer. Il y agit si efficacement qu'elle consent à la tenuë du Synode National. Voici desormais cinq Provinces contre deux. Elles auroient pu tenir bon, si la Hollande eût été moins divisée. La ville de Schiedam gagnée se détache & se joint aux cinq qui se conforment aux résolutions prises dans l'Assemblée des Etats-Généraux.

Lettres  
des Etats-  
Généraux  
envoïées  
par tout  
pour la  
convoca-  
tion d'un  
Synode  
National,  
non-ob-  
stant l'op-  
position  
des Pro-  
vinces de  
Hollande  
& d'U-  
trecht.

Cette soudaine révolution effraie les Ministres Réinontrans. Persuadés que leurs adversaires seront desormais les plus forts, & qu'on assemblera le Synode National malgré l'opposition de deux Provinces, ils cherchent les moïens d'obtenir que les choses y soient réglées d'une telle manière, que les dogmes controversés s'examinent sans prévention & avec autant d'intégrité qu'il sera possible. Ils dressent pour cet effet une longue remontrance présentée aux Etats de Hollande. On n'y eut pas égard. L'affaire étoit desormais trop engagée. Les Etats de Hollande vouloient tout au plus entendre parler d'un Synode Provincial. La convocation du National leur paroïssoit préjudiciable aux droits & à la souveraineté de la Province. Uitenbogart Ministre Arminien de la Haïe avoit plus de pénétration & d'expérience que ses confrères.

freres. Il desespéra de tout, dès que le Prince d'Orange se fut ouvertement déclaré en faveur des Contre-Remonstrans. Uitenbogart voit avec chagrin que l'autorité des Etats de Hollande diminue tous les jours, & que Barnevelt sera dans peu de temps trop foible pour appuyer les Remonstrans. Ce Ministre demande sans cesse la permission de se retirer. Il veut même sortir des Provinces - Unies. La Princesse douairiere d'Orange & le Prince Frédéric-Henri son fils l'arréterent, & le prirent sous leur protection.

Barnevelt s'entretenoit souvent avec Uitenbogart dont il estimoit la droiture & la prudence. *Je vois les choses dans une telle situation*, dit un jour le Pensionnaire à Uitenbogart, *que je commence de croire qu'il faut enfin consentir à la convocation d'un Synode afin d'éviter une plus grande division. Il est trop tard*, répondit Uitenbogart en soupirant. *Plût à Dieu que vous m'eussiez écouté lorsque je vous proposai d'en faire assembler un. Les Etats de la Province n'avoient pas encore perdu la plus grande partie de leur autorité. Votre influence dans les résolutions qui s'y seroient prises, auroit empêché nos adversaires d'être les maîtres. Quelle justice pouvons nous attendre désormais? Pour moi je ne pense plus qu'à obtenir la permission de me retirer. Dieu vous préserve d'en venir-là*, reprit Barnevelt. *Vous décourageriez tout le monde & les hommes d'Etat & les gens d'Eglise. Le Pensionnaire avoit tellement à cœur de pacifier les differends par un Synode Provincial, ou*

1618.

Grande  
Histoire de  
la Réfor-  
mation. L.  
XXIX.

1618. National, qu'il en parloit à Uitenbogart dans tous leurs entretiens: & le Ministre persistoit dans son sentiment qu'il n'étoit plus temps d'y penser. Il me semble, lui dit Barnevelt, qu'on pourroit bien dresser une Confession de foi dont les deux partis s'accommoderoient. Il n'y a que trop de Confessions de foi, répondit Uitenbogart. Cela feroit naître encore de nouvelles disputes. Je m'en tiens à nos cinq articles. Il ne faut pas faire d'autre déclaration, dussions-nous être déposés. Mais, reprit Barnevelt, si vous ne voulez rien relâcher, vous êtes en danger d'être condamnés comme des opiniâtres & des rebelles. Laissez les faire, dit Uitenbogart. Nous sommes las de vivre dans la société de ces gens qui veulent que tout le monde renonce à ses lumières pour se soumettre à leurs spéculations & à leurs préjugés. Les Etats peuvent du moins nous accorder la liberté de demeurer dans notre patrie. Nous ne sommes pas de pire condition que les Lutheriens & les autres qui ont leurs Eglises particulières. De quelque manière que les choses tournent, nous souffrirons plutôt les dernières injustices, que de donner occasion à une guerre civile, & à l'effusion du sang de nos compatriotes. Dignes sentimens d'un bon Ministre de l'Évangile!

Il faut rendre justice à tout le monde. Je n'épouse pas le parti des Arminiens, quoique je croie leurs cinq articles injustement condamnés à Dordrecht. Si parmi les Arminiens, il ne se fût pas trouvé des gens qui donnoient trop de liberté à leurs spéculations sur les mystères de la Trinité

&

& de l'Incarnation, sur la nature & sur les attributs de Dieu, des gens, en un mot, qui paroissent imbus du Socinianisme, leurs adversaires n'auroient eu aucun reproche raisonnable à leur faire. Les Rémonstrans témoignèrent toujours de la modération & de l'équité. Ils offroient une tolérance charitable & Chrétienne. Et c'est à quoi les Contre-Rémonstrans ne voulurent jamais consentir. Ils aimèrent mieux former un schisme. Les Chefs des Arminiens prirent la sage résolution de souffrir plutôt que de causer la moindre effusion de sang. Leurs adversaires n'en usèrent pas de même. Ils furent les conseillers & les auteurs de plusieurs entreprises, où il y auroit eu du sang répandu si les Rémonstrans n'avoient pas été meilleurs citoyens; disons tout, meilleurs Chrétiens. Je rapporte cette conversation pour faire voir que Barnevelt étoit fort éloigné de servir les Espagnols en mettant la division dans les Provinces-Unies. Il a pu prendre de fausses mesures en certaines rencontres. Les hommes les plus sages & les mieux intentionnés se trompent quelquefois. Plus on examine sa conduite: & plus on se persuade qu'il ne cherchoit qu'à pacifier les différends, en conservant les droits qu'il croioit appartenir incontestablement à chacune des Provinces-Unies. Cependant le parti Rémonstrant s'affoiblissoit tous les jours en Hollande & ailleurs. Uitenbogart qui prevoit que les Arminiens seroient infailliblement opprimés, vient trouver Barnevelt

1618. vers le mois de Juin, & lui dit : *Je vois bien, qu'on ne veut plus nous protéger. Peut-être qu'on n'en a plus le pouvoir. Au nom de Dieu, dites-nous, Monsieur, en quelle situation nous sommes, afin que nous prenions nos mesures.* Le Pensionnaire tâcha de rassurer Uitenbogart en lui protestant qu'il ne desespéroit pas d'un bon succès. Tel est le genie de ceux qui ont manié beaucoup d'affaires épineuses; ils se flattent toujours de trouver de bons expediens. Barnevelt ne connoissoit pas la disposition des Contre-Remontrans.

*Brandt  
Histoire de  
La Réfor-  
mation. L.  
XXX.*

— Ils avoient une si furieuse passion que les cinq articles des Arminiens fussent flétris, qu'ils remuèrent ciel & terre pour empêcher qu'on ne tint un Synode Provincial en Hollande. Ils craignoient que les États de la Province n'y fissent prendre quelque voie d'accommodement. Quelques Ministres des plus habiles & des plus zélés du parti s'assemblent à Amsterdam. Leur dessein, c'est de persuader aux Magistrats que la tenuë d'un Synode Provincial sera inutile, & que les contestations doivent être décidées dans un Synode National. La ville d'Amsterdam appuia le sentiment de ces Ministres Contre-Remontrans en divers mémoires présentés de sa part à l'Assemblée des États de Hollande. Grotius y répondit. Il y eut plusieurs écrits faits là-dessus de part & d'autre. Barnevelt propose le projet d'un Synode National, dont il croit que les deux partis peuvent s'accommoder. Quelques-uns en présentèrent d'autres. Mais le Prince Mau-

Maurice & le Comte Louis Guillaume de Nassau Gouverneur de Frise prévenus par les Ministres Contre-Remontrans font échouer tout ce qui n'est pas au gré de ces Théologiens entêtés. En vain Grotius dressa encore lui-même, sans la participation de Barnevelt & des Etats de Hollande, un projet d'accommodement que certains Contre-Remontrans modérés trouvoient raisonnable. Le Prince & le Gouverneur de Frise aheurtés à la tenuë d'un Synode National n'y firent pas attention. Les Contre-Remontrans pressoient si vivement l'expédition des Lettres de convocation dans l'Assemblée des Etats-Généraux, qu'il fut résolu de les envoyer incessamment, malgré l'opposition des Provinces de Hollande & d'Utrecht, & de prier le Roi de France de permettre aux Théologiens Réformés de son Roiaume de venir au Synode. 1618.

Ce fut alors que les Etats de Hollande en corps comparurent dans l'Assemblée des Etats-Généraux. Le Pensionnaire portoit la parole. Il offre de la part de la Province, de convoquer un Synode Provincial, auquel elle invitera quelques Théologiens des autres Provinces, gens éclairés, sages, pieux, & bien intentionnés pour la paix, qui auront voix dans le Synode aussi bien que les autres. La proposition est rejetée. Les Etats-Généraux persistent dans leur résolution d'assembler un Synode National. Toute autre chose n'est pas du goût des Contre-Remontrans. Il leur faut une Assemblée, où ils soient

1618.

assurés de la pluralité des voix. Les Etats-Généraux envoient donc leurs Lettres de convocation aux sept Provinces. Ils écrivent au Roi d'Angleterre, aux Eglises Réformées de France, à divers Princes, à quelques Républiques & les prient d'envoyer des Théologiens à Dordrecht où le Synode est indiqué. Les Etats de Hollande & d'Utrecht refusent de recevoir des Lettres écrites contre leur sentiment: ils les renvoient aux Etats-Généraux. Ceux de Hollande se plaignent hautement de l'atteinte donnée à leur Souveraineté, en indiquant contre leur gré un Synode dans une ville de la Province. On presse les Magistrats de Dordrecht de ne souffrir pas qu'une pareille Assemblée se tienne chez eux: on leur représente le préjudice que l'entreprise de cinq Provinces porte aux droits légitimes de celle de Hollande. Enfin, on écrit à toutes les Puissances & aux Eglises à qui les Etats-Généraux avoient adressé des Lettres, afin de les informer de la contestation muë entre les Provinces, & du droit que celles de Hollande & d'Utrecht ont de s'opposer à la convocation d'un Synode National. Il y eut divers Manifestes publiés de part & d'autre. Cinq Provinces soutiennent qu'elle est légitime: & les deux autres repliquent pour la défense de leurs droits & de leur souveraineté.

Le Prince  
Maurice  
abat le  
parti Ar-  
minien à  
Utrecht.

Pendant qu'on se prépare à faire condamner les cinq articles des Arminiens dans un Synode National, le Prince d'Orange pense de son côté aux moïens de per-

perdre leur parti sans ressource dans les Provinces d'Utrecht & de Hollande. Il avoit cassé les milices & changé les Magistrats dans la Gueldre & dans l'Overissel, il ne lui restoit plus qu'à faire de même à Utrecht & dans plusieurs villes de Hollande. Maurice l'entreprit avec beaucoup de hauteur & d'autorité. Mais pour le rendre moins odieux dans une République libre, il agit toujours en vertu de la commission que les États-Généraux lui donnèrent. En se défaisant des ennemis de son autorité, le Prince sembloit exécuter les ordres d'une puissance supérieure. Les cinq Provinces sont d'avis dans l'Assemblée des États-Généraux qu'on casse les milices nouvellement levées, & elles exhortent la Hollande à le faire de bonne grace. Toujours jalouse de son indépendance & de sa liberté, la Province répond qu'elle a droit d'en user comme il lui plaira, & que des Souverains peuvent avoir autant de soldats qu'ils le jugent à propos pour la seureté de leurs villes. Nouvelle contestation. Des sept Provinces-Unies, cinq soutiennent qu'aucune d'elles ne peut lever des gens de guerre que du consentement de toutes les autres. Quelques jours après, l'Assemblée des États-Généraux prend à la pluralité des voix la résolution d'envoyer des Députés à Utrecht afin de persuader aux États de la Province de renvoyer leurs milices. La prière étoit un véritable commandement. Le Prince Maurice va lui-même à Utrecht. Il étoit d'autant plus assuré de réussir que certain

1618.

Brandt  
Histoire de  
la Refor-  
mation.  
l. XXX.  
Mercur  
Français.  
1618.

1618. nes gens disposèrent le peuple à souhaiter la cassation d'une milice qui lui étoit à charge. Les Etats de Hollande avertis du dessein formé, députent de leur côté quelques-uns de leurs membres à Utrecht. Grotius Pensionnaire de Rotterdam & Hoogerberts Pensionnaire de Leide étoient les principaux de cette députation. Ils exhortent les Etats d'Utrecht à tenir ferme. Ledemberg leur Secrétaire un des plus zélés du parti Rémontrant, ménage si bien les choses conjointement avec les Députés des Etats de Hollande, que ceux de la Province d'Utrecht résolurent d'agir toujours de concert avec les Hollandois.

Le Prince d'Orange arrive accompagné de quelques Députés des Etats-Généraux. Il se trouve à l'Assemblée des Etats d'Utrecht. Maurice leur propose le renvoi des milices, & le consentement à la convocation d'un Synode National. Après quelques jours de délibération, ceux d'Utrecht répondent qu'ils sont engagés à ne rien faire que de concert avec les Etats de Hollande, & qu'ils enverront des gens à la Haïe, savoir le sentiment des Hollandois, sur le renvoi des milices. *Pour ce qui regarde la convocation d'un Synode National, ajouterent les Etats d'Utrecht, nous n'y pouvons consentir.* Les Députés de Hollande vont trouver le Prince. Ils tâchent de l'arrêter en lui représentant que les Etats de leur Province les envoient, afin de conférer avec ceux d'Utrecht sur la feureté des deux Provinces & sur le renvoi des milices, parce que l'une ne veut rien faire

faire sans le consentement de l'autre. Pour rendre la députation de Hollande inutile, & empêcher que les Officiers des vieilles troupes ne deferent à l'ordre que les Etats de Hollande, à la folde desquels ils sont, leur envoioient d'obéir exactement à ce que les Députés de Hollande leur commanderont, Maurice fait venir adroitement des gens de la part de la ville d'Amsterdam & des cinq autres opposées aux Rémontrants. Ceux-ci déclarent aux Etats d'Utrecht & aux Officiers des vieilles troupes, que Grotius, Hoogerbeets & leurs collègues ne sont point envoyés par les Etats de Hollande, puisque six villes de la Province s'opposent à leur commission. D'un autre côté le Prince ménage si bien le peuple d'Utrecht, qu'appuié des Officiers des vieilles troupes qui sont là en garnison, & dont il dispose à sa volonté, Maurice casse sans résistance les nouvelles milices, change les Magistrats de la ville, & met les Contre-Remontrants en possession de l'Eglise Cathédrale. Ledemberg Secrétaire des Etats de la Province est déposé & mis en prison. Ce pauvre homme aiant entendu dire qu'on lui fera souffrir la question, il en est si épouvanté qu'il se tue lui-même.

Maurice revint content & glorieux à la Haie. L'affaire qu'il avoit finie n'étoit ni moins difficile, ni moins importante pour lui que la prise d'une place. Il faut lui rendre ce témoignage, qu'il la conduisit avec beaucoup d'adresse & de dextérité. Tout le parti Contre-Remontrant le re-

Boissise  
Conseil-  
ler d'Etat  
du Roi de  
France ar-  
rive à la  
Haie en  
qualité  
d'Ambas-  
sadeur  
Extraor-  
dinaire.

1618. mercie amplement. Les Etats-Généraux, c'est-à-dire les cinq Provinces & les six villes de Hollande, aprouvent ce que son Excellence a fait: on lui donne de grands éloges. Les moins clairvoians jugèrent alors que la ville & la Province d'Utrecht aiant cédé, le reste de la Hollande ne résisteroit pas long-temps. Barneveldt paroit déconcerté. Episcopus & quelques autres Ministres Arminiens lui aiant demandé, s'il y a de la feureté pour eux, en cas qu'ils exhortent le peuple à demeurer fidèle aux Magistrats des villes, le Pensionnaire leur répond franchement qu'il ne fait que leur dire. Le bon vieillard est lui-même sur le bord du précipice. Il espéroit en vain que les instances de l'Ambassadeur extraordinaire de France feroient quelque bon effet. Boissise Conseiller d'Etat venoit en cette qualité à la Haie. Il avoit ordre d'exhorter les sept Provinces à se réunir, & de se plaindre de certaines choses injurieuses au Conseil de France qu'Aersens débitoit dans ses libelles. Le nouvel Ambassadeur s'acquitte bien de sa commission. Il n'oublie rien de ce qui peut porter les Etats-Généraux à finir leurs contestations: il leur offre l'entremise & la médiation du Roi son maître. On le remercia fort honnêtement. *Au reste, lui dit le Président de l'Assemblée, la division n'est pas si grande parmi nous que certaines gens se l'imaginent. On ne craint rien pour la République: s'il y avoit le moindre danger, nous en aurions donné avis au Roi. Nous prions seulement sa-*

*Brandt  
Histoire  
de la Refor-  
mation L.  
XXIX.  
Du Man-  
vier dans  
les Mémoi-  
res sur  
Barneveldt.*

*Ma-*

Majesté de permettre à trois ou quatre Théologiens Réformés de son Roiaume, de venir au Synode indiqué à Dordrecht. On y examinera uniquement certains articles de doctrine qui font du bruit dans ces Provinces. 1618.

Peu de temps après la première audience donnée à Boiffise, les Etats-Généraux publient à la Haë au son du tambour, une ordonnance pour la cassation des nouvelles milices en Hollande. Les Députés de la Province & l'Ambassadeur de France avoient demandé qu'on différât la publication d'un Edit, dont les suites seroient peut-être dangereuses. Il étoit à craindre que les Magistrats qui levèrent ces milices, ne s'opposassent à leur renvoi, & qu'il n'y eût du sang répandu. Elles faisoient toute la seureté des Magistrats du parti de Barneveldt. On juge que la cassation de nouvelles troupes sera suivie de la déposition & de la ruine de ceux qui ont donné le conseil de les mettre sur pied. Que favoit-on si des gens poussés à bout avec tant de hauteur, ne penseroient pas à se maintenir dans leurs postes avec le secours des milices qui étoient à leur dévotion? Rendons justice aux Rémontrans. En toutes rencontres ils aimèrent mieux céder & souffrir, que de verser du sang. Les anciens Romains dont l'Histoire nous vante les beaux sentimens n'eurent pas toujours autant de vertu que ces dignes Magistrats Hollandois. Il n'appartient qu'à la Religion Chrétienne de faire de véritables gens de bien. L'extrême rigueur avec laquelle on en usoit, n'irrita point ceux-

Ordonnance des Etats-Généraux pour la cassation des nouvelles milices en Hollande

Brandt  
Histoire de  
la Réformation. L.  
XXIX.

1618. ci. Ils virent fans s'émouvoir que bien loin d'avoir égard à leurs sages remontrances pour obtenir du délai, on envoioit ordre aux Capitaines des milices de mettre les armes bas & de se retirer dans vingt-quatre heures sous peine d'être traités comme rebelles. La ville de Rotterdam suit le conseil que Grotius lui donne de renvoyer les milices avant que de recevoir l'ordonnance des Etats-Généraux. Elle est exécutée à Leide & ailleurs avec une sagesse & une modération qu'on ne sauroit assez admirer. Je le repete encore. Le sacrifice que firent les Magistrats de plusieurs villes de Hollande, en obéissant pour le bien de la paix & de l'union des Provinces à un ordre émané d'une Assemblée qu'ils ne croioient pas avoir droit de leur commander en cette rencontre; ce sacrifice, dis-je, est quelque chose de grand & d'héroïque. C'est un exemple singulier de l'amour qu'un bon citoyen doit avoir pour la Patrie.

Barnevelt  
Grotius  
& Hoo-  
gerbeets  
sont arrê-  
tés à la  
Haie. On  
dépose  
ensuite  
tous les  
Magi-  
strats Ar-  
miniens  
des villes  
de Hol-  
lande.

Une affaire arrivée à la Haie fit cesser tout à coup le bruit que causoit la cassation des milices. On n'en parla plus. Une autre nouveauté surprend d'avantage toute la Hollande. Barnevelt avoit reçu differens avis qu'on tramoit quelque chose contre lui, & qu'il seroit bien de se tenir sur ses gardes. Content du bon témoignage de sa conscience, le Pensionnaire continue de faire les fonctions de sa charge avec la même tranquillité. Lorsqu'il étoit dans l'ancien château des Comtes de Hollande à la Haie pour se trouver à l'Assemblée des Etats de la Province, on lui vint dire



*J. Lamsveld del. et fec.*



B  
&  
g  
f  
t  
H  
d  
er  
to  
M  
f  
m  
de  
de  
la



HUGO GROTIUS



dire que le Prince Maurice le prioit de monter à sa chambre, & que son Excellence vouloit lui parler. Le Pensionnaire y va bonnement: & des gens apostés l'arrêtent prisonnier avant qu'il entre dans la chambre du Prince. Barnevelt demande la permission de dire deux ou trois mots à Maurice. On la lui refuse. Le même tour fut joué à Hoogerbeets & à Grotius. Ils furent arrêtés en entrant dans l'appartement du Prince, où son Excellence les avoit pareillement mandés. Cette entreprise inouïe mit tout le monde en mouvement à la Haïe. Schagèn & Asperen Nobles de Hollande & d'une grande considération dans l'Etat, percèrent malgré la résistance des Gardes jusques à la chambre où Barnevelt fut conduit. Ils demandent hautement qu'on relâche le Pensionnaire; & ces deux Messieurs paroïssent déterminés à l'emmener avec eux. Maurice accourt au bruit. Il commande qu'on ôte l'épée aux deux Nobles, & qu'on les arrête jusques à ce que les Etats-Généraux en aient ordonné. *Je croi qu'ils en seront quittes pour une reprimande*, ajouta le Prince, afin d'apaiser les parens & les amis de ces deux Messieurs. Ils auroient pu former un parti trop puissant en se joignant à ceux des trois Magistrats prisonniers.

On affiche incontinent un placart sans signature & sans autorité. On y avertissoit le public, que dans la nécessité de prévenir les malheurs dont la République est menacée, & d'y rétablir la paix & l'union,

1618.

Grande  
Histoire  
de la Ré-  
formation.  
L. XXXI.  
Vie de  
Barnevelt.  
Mercure  
François.  
1618.

1618.

Grotius  
 Apologe-  
 tico eorum  
 qui Hol-  
 landie  
 præsue-  
 runt. Cap.  
 XIII.

l'Union, les Etats-Généraux ont cru devoir faire arrêter Barneveldt, Hoogerbeets & Grotius auteurs d'une émuté arrivée à Utrecht, & d'une entreprise capable de causer un grand dommage à la Ville & à la Province d'Utrecht, jusques à ce qu'ils rendent raison de leur conduite & de l'administration de leurs charges. Ceux qui lurent ce placart informé firent mille raisonnemens divers selon leurs préjugés & leurs passions. Ces trois hommes, disoient les Contre-Remontrants emportés, sont cause de toutes nos divisions. Les Etats-Généraux ont sagement fait de les mettre en prison, comme des rebelles & des séditieux. Puisque les Etats de Hollande s'opiniâtrent à les protéger, pourquoi les Etats-Généraux ne prendront-ils pas connoissance de la conduite de ces gens, qui par leurs caballes & par leurs factions rompent la bonne correspondance entre les Provinces, & ruinent le fondement principal de la République. Fort bien, répondoient quelques-uns plus modérés & moins prévenus: Mais est-il vrai que les Etats-Généraux aient ordonné cet emprisonnement? voici un placart sans nom & sans signature. Ceux qui savent ce qui s'est passé dans l'Assemblée des Etats-Généraux, soutiennent qu'il n'y a eu aucune résolution prise d'arrêter ainsi trois des principaux Magistrats de Hollande. On ne produit point d'ordre par écrit. Qui a donc entrepris une chose si extraordinaire? Sept ou huit particuliers sans autorité, sans caractère, ennemis déclarés des prisonniers. On nous dit maintenant que les Etats-Généraux approuvent ce qui s'est fait.

fait. Cet aveu postérieur rend-il valide & légitime une chose nulle & contraire aux loix par elle-même. Selon le Droit reçu en Hollande, on ne met personne en prison, à moins qu'on n'ait informé premièrement, s'il n'a pas été surpris dans le crime, & que quelqu'un n'ait porté sa plainte contre lui. A-t-on fait des informations précédentes contre ces trois Messieurs? Les a-t-on surpris dans une mauvaise action? Ils venoient faire leurs charges lors qu'on les a mis en prison. Qui a porté des plaintes à leurs Juges? Quel Magistrat a donné le decret de prise de corps? Ce sont les Etats-Généraux qui se plaignent des caballes & des intrigues de ces ennemis secrets de la patrie, dirent quelques-uns pressés par la force de ce raisonnement. Les Etats-Généraux, leur repliquoit-on, n'ont donc pas dû ordonner qu'on les mit en prison. Les mêmes personnes sont-elles juges & parties.

Les gens versés dans les loix & dans les affaires politiques réfléchissoient plus profondément sur cette nouveauté. On remarquoit que les trois Magistrats ne pouvoient pas être arrêtés par un ordre précis & formel des Etats-Généraux, dont ils n'étoient point justiciables. Cette Assemblée, disoit-on, n'a aucune Jurisdiction sur les sujets d'une Province particulière, encore moins sur les Officiers & sur les Magistrats de Hollande. C'est une Loi constante de l'Union des sept Provinces, qu'une ne peut rien entreprendre sur les droits de l'autre. Comment a-t-on mis des Magistrats de Hollande en prison sans, & même

1618.

ms

1618. *me contre la volonté des Etats de la Province leurs uniques & légitimes Souverains ? On les arrête dans l'ancien palais des Comtes de Hollande. Les Etats-Généraux n'y ont aucune juridiction. Ils s'y assemblent ; il est vrai : mais c'est par la permission des Etats de la Province. La seule Cour de Hollande peut exercer quelque acte de Jurisdiction en cet endroit , parce qu'elle représente le Souverain. Le monde raisonnoit encore sur les artifices employés pour arrêter les trois Magistrats. Aucun acte juridique , disoit-on , ne se doit faire par fraude & par tromperie. Le Prince chez qui ces Messieurs ont été arrêtés , tient des Etats de Hollande tout le pouvoir qu'il a dans la Province , en qualité de Gouverneur. Il ne peut rien ordonner lui seul. Si c'est une affaire de droit, il faut qu'elle soit jugée dans la Cour de Hollande. Ce qui regarde le gouvernement de la Province se décide dans l'Assemblée des Etats , ou dans la Chambre de ceux qui les représentent. Les gens sages & bien intentionnés remarquèrent avec plaisir que le Prince Frédéric-Henri ne prit aucune part dans tout ce que Maurice parut faire. On admiroit sa pénétration & sa prudence. Il se conservoit l'estime & l'amitié des deux partis , pendant que son frere se rendoit odieux & suspect à bien des gens, afin de maintenir & d'augmenter même l'autorité d'une charge destinée à Frédéric après la mort de Maurice.*

*Les Etats de Hollande délibèrent plusieurs fois sur l'emprisonnement de leurs principaux Membres. Mais ils ne peuvent*

vent prendre aucune resolution certaine & vigoureuse. Outre que les Villes de la Province ne s'accordent pas entr'elles, Maurice avouïé par les Etats-Généraux, renvoie les Hollandois à débattre leur droit & leur souveraineté avec les autres Provinces. Les Villes de Leide & de Rotterdam lui firent des remontrances en faveur d'Hoogerbeets & de Grotius leurs Pensionnaires. *Cela ne me regarde pas, dit-il. C'est l'affaire des Etats-Généraux. On s'adresse à vous, Monseigneur, comme au Gouverneur de la Province,* lui répliquèrent les Députés de Leide : *En cette qualité vous devez maintenir ses droits & ses privilèges.* L'instance étoit forte & pressante. Maurice fit semblant de ne la pas bien comprendre. Il renvoïoit tout aux Etats-Généraux. Resolu à donner le dernier coup au parti Rémontrant encore étourdi de celui qu'il venoit de lui porter en arretant ses trois principaux Chefs, le Prince va bien accompagné dans toutes les villes de Hollande. Il fait déposer les Magistrats qui ne sont pas à son gré. On en met d'autres en leur place, & personne n'ose résister. La ville d'Amsterdam n'est pas plus exempte que les autres, quoi que ce soit la plus favorable aux Contre-Remontrans. Ces Messieurs croioient que certains Magistrats d'Amsterdam n'avoient pas encore assez de zèle & de ferveur. Ils furent déposés aussi bien que les Arminiens déclarés. La face des affaires change tellement depuis l'emprisonnement de Barneveldt, que les Etats de Hollande remer-

1618.

1618. mercient le Prince Maurice de tout ce qu'il a fait. Ils lui promettent de reconnoître & de maintenir les nouveaux Magistrats établis dans les villes de la Province.

Instances des Ambassadeurs de France en faveur de Barnevelt & des autres prisonniers. Boissise & Du Maurier Ambassadeurs de France craignirent que les entreprises du Prince d'Orange, ne bouleversassent la Hollande, & les autres Provinces Unies. Ils demandent audience aux Etats-Généraux. Après avoir intercedé fortement au nom du Roi leur maître en faveur de Barnevelt, dont Boissise releva le mérite & les services rendus à la patrie, il représente aux Etats qu'une pareille secousse dans une République naissante, aura peut-être des suites fâcheuses. *Vous savez, leur dit l'Ambassadeur, que le peuple de ces Provinces n'aime pas d'être contraint. Ce qu'on obtient de lui par un consentement volontaire, est toujours plus certain, plus durable, que ce qu'on lui arrache par la violence. Le plus grand nombre semble applaudir aux changemens qui se font maintenant dans la Magistrature des villes. Mais enfin, ceux qui sont déposés ont leurs parens, leurs amis, & leurs créatures. Ne doit-on pas craindre qu'ils ne tachent de rentrer dans leurs places à la première occasion? Secondés des gens qui leur appartiennent, & de leurs amis, les Magistrats déposés traiteront les autres de la manière dont ils ont été traités eux-mêmes. Quelle funeste division tant de passions violentes ne causeront-elles pas dans votre République? Souvenez-vous des maux que les partis de Marius & de Silla firent à la*

Brandt  
Histoire de  
la Reform-  
ation. l.  
XXXI.  
Du Mau-  
rier dans  
ses Memoi-  
res sur  
Barnevelt.

à la République de Rome. Les deux factions eurent le dessus tour à tour. Le chef de celle qui fut enfin supérieure obtint une Dictature perpétuelle. Si Mithridate & les autres ennemis du peuple Romain eussent su profiter de ses divisions, jamais la République ne se seroit relevée des pertes qu'elle fit dans ses guerres civiles. Vous avez des ennemis aussi opiniâtres, & plus fins que ceux qui avoient juré la perte des Romains. 1618.

Boissise insista encore sur la satisfaction que le Roi son maître demandoit au regard du libelle publié par Aerfens. L'Ambassadeur ne put rien obtenir ni pour les prisonniers, ni contre leur ennemi déclaré que le Prince d'Orange appuioit de tout son crédit. Mécontent de ce que les Etats-Généraux ménagent si peu le Roi son maître, Boissise prend son audience de congé. Il part sans vouloir accepter le présent qui se fait ordinairement aux Ambassadeurs. En entrant dans Anvers, il reçut ordre de retourner à la Haïe, & d'offrir derechef ses bons offices & la médiation de Louis pour appaiser les différends. Boissise retourne sur ses pas. Il fait de nouvelles instances. On le remercie en termes généraux, & les Etats prennent du temps pour délibérer. Quelques-uns furent d'avis qu'on s'ouvrit au Ministre d'une Couronne alliée & ancienne amie de la République. Ils représentent qu'une si grande réserve est capable de refroidir le Roi Très-Chrétien, & que dans peu de temps l'Etat aura besoin du secours de la France contre l'Espagne. Ceux qui avoient résolu  
de

1618. de perdre Barneveldt rejettèrent cet avis. Ils voioient bien que si Louïs entroit comme médiateur en connoissance de la cause vé-  
ritable des divisions de la République, il  
sauveroit infailliblement un homme dont  
le Roi son pere estimoit la capacité & la  
vertu.

*Tout ce qui vient de la Cour de France, nous doit être suspect, disoient ces gens. Elle est pleine de Pensionnaires du Roi d'Espagne. On n'y fait rien que de concert avec le Conseil de Madrid. C'est à sa sollicitation que le Roi de France nous envoie un Ambassadeur extraordinaire. On se défie de tout ce que nous proposons dans les Cours Catholiques Romaines. Pourquoi n'aurons-nous pas la même précaution contre des puissances qui s'accordent toutes dans le dessein de ruiner notre Religion? Ne comptons point trop sur le secours de la France, quand il faudra rentrer en guerre avec l'Espagne. Outre qu'il y a une alliance si étroite entre les deux Couronnes, que Louïs semble oublier ses véritables intérêts pour faire plaisir à Philippe son beaupere; nous voions de si grandes semences de division à la Cour, & dans tout le Roiaume de France, que le Roi ne sera de long-temps en état de penser aux affaires du dehors. Comment a-t-il secouru le Duc de Savoie? Les Espagnols auroient enlevé tout le Piémont, si la nécessité de soutenir la Maison d'Autriche en Allemagne, ne les avoit obligés à laisser l'Italie en repos. Ils seront desormais assez occupés en Allemagne. Les brouilleries y augmentent tous les jours. La Maison d'Autriche est en danger de perdre*

dre la couronne Impériale. Tant que les affaires de l'Europe seront dans cette situation, nous n'avons pas beaucoup à craindre du côté de l'Espagne. On pourra lui résister sans le secours de la France. En tout cas, si les Espagnols deviennent supérieurs, il faudra bien que la Cour de France ouvre les yeux. Elle nous donnera du secours, sans que nous lui en demandions. Son intérêt l'engage à nous soutenir. 1618.

Il fut conclu dans l'Assemblée des Etats-Généraux qu'on se contenteroit d'écrire au Roi Très-Chrétien, de le remercier de ses bons offices, & de le prier de permettre à quelques Théologiens François de la Religion Réformée, de venir au Synode convoqué à Dordrecht. On dressa un mémoire qui servit de réponse aux remontrances de l'Ambassadeur extraordinaire. Les affaires de la République, y disoit-on, ne sont point en si mauvais état, que certaines gens le rapportent à sa Majesté. La prudence & l'activité de M. le Prince d'Orange ont rétabli ce qui regarde le gouvernement des Villes & des Provinces. On espère que le Synode prochain terminera les contestations élevées dans nos Eglises. Puisque sa Majesté veut bien contribuer au rétablissement de la paix dans ces Provinces, nous la prions instamment d'envoyer à notre Synode quelques Théologiens Réformés. Boiffise & Du Maurier se regardent l'un l'autre après avoir lû cette réponse. Ces gens-ci se moquent de nous, dit Boiffise. Le Roi m'ordonne de leur offrir sa médiation & son entremise : Et ils lui demandent trois ou quatre Ministres  
pour

1618. *pour discuter des points de Théologie.* Les deux Ambassadeurs admirèrent en cette occasion l'habileté du Prince d'Orange. *En moins d'un an, disoient-ils, Maurice a ruiné un puissant parti contraire à son autorité. Sans répandre une goutte de sang, il s'est rendu maître des affaires en Hollande & dans les autres Provinces. Barneveldt s'est perdu dès qu'il a donné atteinte aux droits du Prince. Tout ce que nous pouvons faire; c'est de sauver la vie à ce vieillard infortuné. Et je ne sai si nous en pourrons venir à bout.*

Boissise & Du Maurier demandent encore audience aux Etats-Généraux avant la fin de cette année. On la leur donne. Ils lisent dans l'Assemblée & y présentent un mémoire qui fut rendu public. Après une petite préface où les Ambassadeurs disoient que le Roi leur maître leur ordonnoit de continuer leurs bons offices pour le bien & le repos des Provinces-Unies, quoique les précédens n'eussent pas été aussi bien reçus que l'alliance de la République avec la France, & la bonne amitié que sa Majesté leur avoit toujours témoignée, sembloient le demander; après ce reproche, dis-je, les deux Ambassadeurs avertissent les Etats-Généraux de prendre garde que les changemens faits dans la Magistrature, n'augmentent les inimitiés & les divisions, bien loin de les diminuer. *Toutes les innovations dans les Loix & dans la police sont dangereuses disoient les Ministres de France, à moins qu'elles ne se fassent par une grande nécessité, & qu'elles ne paroissent si utiles à l'Etat, que*

Brandt  
Histoire de  
la Réformation.  
l. XXXII.  
Mercure  
Français.  
1618.

que personne ne s'en puisse plaindre. Vous devez donner ordre que les nouveaux Magistrats se conduisent avec tant de prudence & de modération, que le peuple naturellement léger & inconstant, n'ait pas sujet de regretter l'ancien gouvernement, & que ceux qui sont déposés de leurs charges supportent avec patience l'innovation, persuadés qu'ils seront qu'elle a été faite pour le bien public. L'avis étoit sage & digne des lumieres & de l'expérience de Boiffise & de son Collègue Du Maurier qui semble avoir dressé le mémoire.

Je ne fai si je me trompe. On y remarque à mon avis que la France craignoit que le Prince d'Orange ne devint trop puissant dans les Provinces-Unies. N'est-ce point le motif qui la portoit à s'employer avec tant de chaleur pour Barnevelt & pour son parti? Maurice maitre des affaires dans les Provinces-Unies pouvoit se faire un mérite de protéger les Huguenots en France. Le Maréchal de Bouillon étoit son beaufrere & le Duc de la Trimouille son neveu. Rohan & les autres Seigneurs Réformés en France recherchoient tous à l'envi l'amitié de Maurice. La Cour estimoit sa valeur & son habileté dans le métier de la guerre. Mais l'ambition d'un Prince amoureux de la gloire & reveré dans tout le parti Protestant, lui donnoit de l'inquiétude. On s'accommodoit mieux de l'humeur aisée & tranquille de Barnevelt & de ceux de son parti. Contens de faire fleurir les Arts & le Commerce dans leurs villes, ces bons

1618. Magistrats ne se mêloient des affaires du dehors, qu'autant qu'il étoit nécessaire afin d'empêcher la trop grande puissance de l'Espagne l'ennemie irréconciliable de leur République. Barnevelt & les autres ne vouloient point entrer trop avant dans les interêts des Réformés de France. Ils les aidoint tout au plus de leur recommandation & de leurs bons offices. Cette reserve fut apparemment une des causes de la grande averfion des Eglises Réformées de France pour le parti Arminien, & de la prévention du Duc de Rohan & des autres Seigneurs contre Barnevelt. Ils ne le trouvoient pas assez bien intentionné pour l'avancement de la Réformation. Le zèle impetueux & violent des Contre-Remonstrans étoit d'autant plus du goût des Huguenots, que la Cour sembloit le craindre. Je reviens à la suite du Mémoire des Ambassadeurs de France.

Des changemens faits dans la Magistrature, ils passent à l'affaire du Synode National ouvert depuis un mois. *Nous espérons, disoient Boiffise & Du Maurier, que cette Assemblée trouvera quelque moien d'accommodement sur les articles qui ont causé des disputes & un schisme dans ces Provinces. Mais pour rendre votre Synode plus utile, il faut qu'il soit libre; qu'il y ait de la sureté pour ceux qui s'y trouveront; que les dogmes s'y examinent sans intérêt & sans passion; que ceux qui composent le Synode n'aient point d'autre but que la gloire de Dieu & le repos des consciences. Quiconque entreprendra d'expliquer les mysteres subli-*  
mes

mes dont il est question & de découvrir les 1618,  
 thresors de la sagesse divine, sans une grande  
 humilité & sans une entière soumission à ce  
 qu'il a plu à Dieu de reveler aux hommes,  
 celui-là se trouvera autant éloigné de la vé-  
 rité, qu'il croira en être plus près. On est  
 surpris de voir des Ambassadeurs de Fran-  
 ce parler si bien pour les Arminiens. Quel  
 intérêt leur Maître avoit-il d'empêcher  
 que les cinq articles fussent condamnés ?  
 Je ne sai si Du Maurier n'avoit point du  
 penchant pour l'Arminianisme. Son étroi-  
 te liaison avec Grotius le fait penser.  
 Peut-être que Du Maurier inféra dans le  
 Mémoire deux ou trois périodes en faveur  
 d'une doctrine qui lui paroissoit plus rai-  
 sonnable que celle des Calvinistes.

Le dernier point de la remontrance re-  
 garde Barnevelt & les deux autres prison-  
 niers. C'est sur quoi les Ambassadeurs  
 insistent particulièrement. Ces personnes,  
 disoient-ils, sont accusées des crimes les plus  
 énormes, de trahir la patrie, d'être d'intelli-  
 gence avec vos Ennemis, d'avoir exposé vos  
 villes au danger d'être pillées & leurs habi-  
 tans à être tués. Si les prisonniers sont cou-  
 pables d'une si grande perfidie, le Roi no-  
 tre maître vous conseille d'exercer contr'eux  
 la rigueur des loix. Souvenez vous seule-  
 ment, Messieurs, que les Princes pardonnent  
 en plusieurs rencontres les entreprises contre  
 leur propre personne. Les Républiques épar-  
 gnent plus que les autres le sang des Ci-  
 toïens. Une des marques principales de la  
 liberté, c'est qu'on ne touche pas facilement  
 à la vie des sujets de l'Etat. L'accusation de  
 N 2. crime

1618. *crime de Leze-Majesté se doit prouver selon les termes précis de la loi. Il n'est pas permis de la tirer par des inductions & par des conséquences de certaines actions qui ne sont pas comprises sous le nom de haute trahison. Les contentions qui arrivent souvent dans le maniment des affaires, la jalousie de conserver son crédit & son autorité, l'ambition qui porte les hommes à entreprendre plus qu'ils ne doivent, sont des maux ordinaires dans les Etats. Ils causent des inconvéniens & des malheurs. Mais on ne punit pas ces desordres comme des crimes de Leze-Majesté. On juge de la nature de l'action d'un homme par son intention, par le dessein qu'il s'est proposé, & non par les suites que son entreprise peut avoir. Nous avons si bonne opinion de votre prudence & de votre intégrité, que nous ne doutons pas, Messieurs, que vous n'apportiez ce discernement & cette équité dans l'examen de l'affaire de vos prisonniers. Il est question de la vie de trois de vos principaux Officiers, dont un est le plus ancien Conseiller de votre Etat. M. Barnev. Il est si recommandable par les services signalés qu'il a rendus à votre République: & les Princes vos alliés ont des preuves si certaines de sa fidélité & de son amour pour la patrie, qu'ils ont peine à se persuader que M. Barnev. ait conspiré à la ruine d'un Etat pour lequel il a tant travaillé. Cependant puisqu'il est appelé en justice, il est important pour la seureté de ces Provinces que la vérité soit connue. Il est certain qu'il y a beaucoup de bon sens & de raison dans ces remontrances,*

Après

Après avoir exhorté les Etats-Généraux à donner des Juges intègres & desintereffés aux trois prisonniers, les Ambassadeurs leur conseillent de la part du Roi leur maître d'user de douceur & de clémence. 1618.  
*C'est le moyen le plus propre, disoient-ils, à gagner l'amour du peuple & à le rendre obéissant. Par là vous réunirez vos sujets divisés, & vous adoucirez l'aigreur qu'ils ont les uns contre les autres. Le conseil étoit bon & salutaire. La mort de Barnevelt augmenta les animosités, au lieu de les diminuer. On en parle encore en Hollande avec douleur & avec ressentiment. Que je sai bon gré à l'incomparable Louise de Coligni d'avoir empêché que le Prince Frédéric-Henri son fils n'entrât dans une affaire si odieuse! Nous avons ordre, poursuivent les Ministres de France, d'ajouter ici la prière & la recommandation du Roi notre maître en faveur de M. Barnevelt. L'intérêt que sa Majesté prend à la conservation de votre République, & la connoissance que le Roi a de ce que le prisonnier a fait pour la patrie, engagent sa Majesté à parler en faveur de M. Barnevelt. Il a toujours pris un soin particulier de maintenir l'alliance entre la Couronne de France & cet Etat. Le Roi ne peut pas le croire coupable à moins que vous ne fassiez voir évidemment le crime à sa Majesté. Le Mémoire finissoit par une espèce de menace. Si non-obstant les bons avis que nous vous donnons de la part du Roi notre maître, disoient Boissise & Du Maurier, vous préférez la rigueur à la clémence, sa Majesté aura*  
N 3 l'avant-

1618. *l'avantage & la consolation de vous avoir donné en bon ami & allié des conseils aussi salutaires, que les mesures violentes que vous prendrez, peuvent être dangereuses. Nous ne vous dissimulerons pas que sa Majesté se tiendra offensée du peu de respect que vous aurez eu pour ses avis & pour ses prières. Vous avez reçu jusques à présent des marques de la bien-veillance du Roi; il sera obligé de changer de conduite & de sentiment, si vous n'avez pas assez de soin de ménager son amitié.*

Réponse des États-Généraux au Mémoire des Ambassadeurs de France. Les États-Généraux donnèrent le 19. Décembre leur réponse aux Ambassadeurs. Des gens qui n'avoient aucune envie d'avoir égard à tout ce qui venoit de la part du Roi de France, ne purent la concerter d'une manière plus adroite, ni plus honnête. On témoigne d'abord être fort surpris du reproche des Ambassadeurs, que les États-Généraux, n'ont pas assez bien reçu les bons offices de sa Majesté à l'occasion des derniers mouvemens. On proteste ensuite qu'on a toujours eu un soin particulier d'observer exactement les

Brandt  
Histoire  
de la Ré-  
formation.  
L. XXXI.  
Mercure  
Français.  
1618.

Traité faits avec la Couronne de France, & de ménager les bonnes graces du Roi, dont les États-Généraux recevoient avec beaucoup de reconnoissance les bons avis, si nous les en voulons croire, quoique d'ailleurs ils n'eussent aucune envie de les suivre. *Ce n'a pas été sans une meure délibération, ajoûtoient ils, que les Magistrats de quelques Villes sont changés. Le monde s'allarme au dehors plus que la chose ne mérite. Le remede étoit nécessaire*

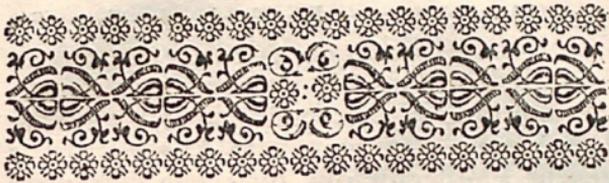
&

Et plus facile qu'on ne pensoit. Il a été 1618.  
 appliqué avec beaucoup de prudence & de  
 modération, sans violence & sans aucun dan-  
 ger de répandre du sang. Le courage & la  
 dextérité du Seigneur Prince d'Orange ont  
 retabli l'autorité publique, l'union & la  
 tranquillité par tout, sans toucher aux loix  
 ni à la police des villes: & les Magistrats  
 choisis sont des gens de mérite & bien in-  
 tentionnés pour la patrie. Après quelques  
 plaintes respectueuses de ce que sa Majesté  
 prevenüe par Barnevelt & par ceux de son  
 parti n'a pas voulu accorder la grace que  
 les Etats-Généraux lui demandoient de  
 permettre à quelques-uns de ses sujets Ré-  
 formés de venir au Synode, on promet de  
 faire bonne & briève justice aux prison-  
 niers: & de manière que sa Majesté sera con-  
 tente de la procédure, quand on l'aura  
 mieux informée des particularités de la  
 conspiration contre la République. En-  
 fin, les Etats-Généraux prient Boissise &  
 Du Maurier d'assurer sa Majesté qu'ils  
 donneront autant à la douceur & à la clé-  
 mence, que le bien de l'Etat le leur per-  
 mettra. Mais nous espérons aussi, ajoû-  
 toit-on, que le Roi aura plus d'égard à la  
 dignité de la République & à la seureté de ces  
 Provinces, qu'aux sollicitations & aux im-  
 portunités de quelques particuliers coupables.

Les Ambassadeurs virent bien qu'on  
 cherchoit à les amuser par des honnêtetés  
 & par des paroles générales. Ils en écri-  
 virent à la Cour de France. Boissise est Du Mau-  
 rappelé peu de temps après. On ne croit rier dans  
 pas que l'Ambassadeur extraordinaire puisse ses Mémoi-  
res sur  
Barnevelt.

1618. demeurer avec dignité dans un endroit, où ceux qui sont maîtres des affaires se font un mérite de ne déférer en aucune manière aux demandes & aux conseils du Roi. Boiffise refuse encore le présent ordinaire. Et quand on le presse d'en dire la raison, *c'est*, répondit-il avec une noble fierté, *qu'on ne m'a pas fait justice sur le libelle injurieux qu'Aersens a publié contre les Ministres du Roi mon maître. Je ne veux ni couvrir ni dissimuler l'offense faite à sa Majesté, en recevant une gratification, de la part de ceux qui n'ont pas écouté mes justes plaintes.* Le Synode étoit ouvert à Dordrecht avant que les Ambassadeurs eussent présenté leur Mémoire. Mais l'Affaire des Arminiens n'y fut examinée que dans les premiers mois de l'année suivante. Laissons la Hollande, & voyons une nouvelle révolution qui se prépare à la Cour de France.





# HISTOIRE

D U R E G N E

D E

L O U I S X I I I .

*Roi de France & de Navarre.*

L I V R E X I I I .



LE Duc d'Epéron avoit pris toutes ses mesures avec l'Abbé Rucellaï pour mettre la Reine mere en liberté. On devoit la conduire de Blois à Loches dont le Duc étoit gouverneur, & de là au Château d'Angoulême. Elle pouvoit y attendre plus seurement que les grands Seigneurs mécontents de la faveur & de la trop grande autorité de Luines, avec qui la bonne Princesse entra en négociation, & sur lesquels elle comptoit, se déclarassent. Epéron change quelque chose dans son premier dessein. Il résolut d'abord

N 5

que

1619. que l'Archevêque de Toulouse son fils iroit joindre Marie de Médicis lorsqu'elle fortiroit de Blois, & que ce seroit le même jour que le Duc passeroit la rivière de Loire pour s'avancer vers Loches. Mais venant à réfléchir que dans une entreprise difficile & périlleuse, il est plus à propos d'être près de l'endroit, afin de donner des ordres sûrs & de remédier promptement aux accidens imprévus, il resolut d'aller lui-même à Loches, d'y recevoir la Reine mere, & de la conduire à Angoulême. Tel fut le second projet d'Epéronon mieux concerté que l'autre. Avant que de sortir de Mets, l'ordre & la bienfiance vouloient qu'on obtînt la permission du Roi. Epéronon la demande avec de grands ménagemens, de peur de s'exposer à un refus absolu. On represente de sa part que n'étant pas bien païé de ses appointemens, il ne peut vivre assez splendidement à Mets, ni faire la dépense convenable au Gouverneur d'une grande ville située sur le passage de France en Allemagne. Le Duc seignoit de ceder à sa mauvaise fortune, & de ne penser plus qu'à jouïr désormais du repos que les gens de son âge cherchent ordinairement. On ne crut point à la Cour qu'Epéronon fût d'humeur à prendre le parti de la retraite. Il étoit déjà vieux, on le voioit bien. Mais son ambition & ses autres passions étoient encore aussi vives, que dans les premières années de son entrée dans le monde.

La Cour l'amuse d'abord de quelque espérance. Mais enfin le Roi lui écrit au

com.

*Vie du  
Duc d'Epéronon.  
L. VII.  
Relation  
du Cardinal de la  
Pléte.*

commencement de l'an 1619. que les troubles augmentant en Allemagne, sa Majesté juge qu'il est important que le Duc demeure encore quelque temps dans son Gouvernement de Mets, & qu'il ne garde à ce qui se passe dans l'Empire. Le Roi faisoit espérer qu'il consentiroit au voiage d'Epéron en Angoumois & Xaintonge, dès que les affaires permettroient qu'il s'éloignât de la frontiere du Roiaume. On ne savoit rien à la Cour de l'intrigue avec Marie de Médicis. Luines vivoit dans une indolence merveilleuse. Un valet de Rucellaï porte des Lettres à la Reine mere. Elles l'avertissoient du jour que le Duc partiroit de Mets, & des mesures prises pour la conduire à Angoulême. Le valet soupçonne qu'il est chargé de quelque paquet important, & qu'on sera bien-aïse de sçavoir à la Cour ce qu'il contient. Il va droit à Paris, & propose à quelques gens du Favori de découvrir un grand secret, pourvû qu'on lui donne une bonne récompense. L'imprudent Luines néglige l'avis: il fait attendre le valet deux ou trois jours. Du Buisson Conseiller au Parlement de Paris, serviteur de la Reine mere, apprend le plus heureusement du monde, que le valet confident de Rucellaï est en ville. Surpris de ce que cet homme ne l'est point venu trouver à l'ordinaire, Du Buisson craint qu'il n'y ait de la friponnerie & de la trahison. Il s'enquiert avec soin de ce que fait le valet, & certaines gens assurent qu'on l'a vû à la porte de Luines.

1619.

*Mercur  
François.*

1619.

*Vie du Duc  
d'Epéron.*

l. VII.

1619. Conseiller plus inquiet que jamais, s'avise d'aposter un homme qui va parler au valet, comme si Luines lui en avoit donné la commission. Il compte cinq cens écus de recompense au compagnon & prend les Lettres. On n'entendit plus parler de lui dans la suite. Ceux qui l'avoient trompé, le firent tuer apparemment pour ravoir leur argent. Les gens qui sont au timon des affaires, ne doivent pas être trop crédules aux rapports: mais ils ont tort aussi de négliger les moindres choses. Luines méprisa un valet qui promettoit de révéler un secret important: il s'imagina que c'étoit un malheureux qui vouloit escroquer quelques pistoles. Si le Favori lui eût donné audience, il auroit déconcerté toute l'intrigue du Duc d'Epéron.

Avant que de partir de Mets, il fait prendre les devants à l'Archevêque de Toulouse, & le 17. Janvier il écrit au Roi & prie sa Majesté de trouver bon qu'il aille dans son gouvernement d'Angoumois & de Xaintonge, puisque les affaires sont dans une si heureuse situation, que sa Majesté n'a rien à craindre de la part de ses voisins. Epéron avoit auprès de lui le fameux Balzac. C'est un des Ecrivains qui a le plus travaillé à donner de la majesté, du tour & de l'harmonie à la langue Française; mais son stile fut toujours enflé & ses périodes trop mesurées. Le Duc se servit de la plume de Balzac pour écrire une Lettre, qui fut comme le Manifeste d'un ancien Officier de la Couronne, persuadé qu'il peut desobéir ouvertement aux ordres

*Mercur*  
*François.*  
1619.

ordres précis de son Maître. L'Auteur de la Vie d'Epéron prétend que c'est une <sup>16</sup> 19. des plus rares productions de l'esprit de Balzac. Pour moi, je n'y trouve que des mensonges hardis, & des déguisemens grossiers, sous un assez beau François. On y représente d'une manière étudiée & respectueuse en apparence que tout est si tranquille en deçà & même fort loin au delà du Rhin; que le Marquis de la Valette second fils d'Epéron qui demeure dans Mets, sera capable de donner ordre lui seul à tout ce qui concerne les affaires du Roi. Ce n'étoit là qu'une vaine défaite. Epéron ne laissoit pas tant la Valette à Mets pour y servir sa Majesté, que pour défendre une place importante qu'on auroit peut-être enlevée à la Maison d'Epéron, pendant que le Duc seroit occupé à soutenir la Reine mere en Angoumois. *Je m'assure, ajoutoit-il, que votre Majesté est si équitable, qu'elle aura égard à la nécessité de mes affaires particulières, & qu'elle trouvera bon que j'use de la liberté qu'elle donne aux moindres de ceux qui sont sous son obéissance. Je ne doute point, Sire, que vous n'ayez agréable le desir que j'ai de faire ce voyage: Et je me promets que vous prendrez la peine de considérer, que depuis votre avènement à la Couronne m'étant engagé de cent mille écus pour votre service, dont je paie la rente à Paris, & n'ayant reçu de vos bienfaits depuis deux ans, autre gratification que la simple paie de Colonel, il n'est pas possible que je puisse fournir aux grandes & nécessaires dépenses que je suis obligé*

1619. *obligé de faire ici afin de maintenir la dignité de ma charge, & de servir votre Majesté avec plus de lustre & d'éclat. Il est bon d'appeller quelquefois les choses par leur nom. Ce que les Grands regardent comme une habile & prudente dissimulation, n'est souvent qu'une effronterie impertinente & ridicule. En voici un exemple sensible.*

*La manière dont Epernon reproche ensuite ses services passés, est mêlée de quelques flatteries pour adoucir l'esprit d'un jeune Roi jaloux d'une autorité que les grands Seigneurs méprisoient alors impunément. Mais le discours du Duc donne assez à connoître qu'il pensoit plus à se venger des chagrins que la Cour lui causa, qu'à demeurer en repos chez lui. Au reste, Sire, disoit-il encore, puisque tous les jours mes Ennemis tâchent de faire naître dans l'esprit de votre Majesté de la défiance de mes plus pures intentions, & que je suis si malheureux qu'ayant vieilli au service de trois grands Rois, je me vois encore dans la nécessité de défendre une si longue fidélité contre la calomnie, il faut que je dise avec beaucoup de douleur, que je me suis tenu en mon devoir lors qu'on proposoit des récompenses à la desobéissance, & que j'ai défendu votre autorité lors que les uns en abusoient & qu'elle étoit méprisée des autres. C'est me faire tort aujourd'hui que de croire que je veuille commencer à faillir dans l'âge où je suis & que mes ressentimens particuliers me soient plus chers que la considération de votre service. En quoi, Sire, j'avouerai franchement*  
que

que je n'ai sujet de me plaindre que de ma mauvaise fortune ; étant bien assuré que ce n'est pas sous votre regne que la vertu est suspecte & la réputation odieuse. Votre Majesté est trop juste pour ne distinguer pas les innocens offensés d'avec les coupables. Il n'y a point d'apparence, Sire, que vous aiez dessein d'affliger la vieillesse d'un de vos meilleurs serviteurs & du plus ancien Officier de votre Couronne, ni de refuser à son âge le repos que la nature demande. Je pense, Sire, devoir espérer à tout le moins cela pour recompense de mes longs & fideles services. Doit-on rire, ou se mettre en colere en lisant de pareils menfonges ? Le bon Duc proteste que ses intentions sont pures : Et il va se venger de ce que sa Majesté veut avoir un autre Favori que lui. Le service du Roi lui est plus cher que ses ressentimens particuliers ; Et le voilà qui se dispose à faire au jeune Louis le plus grand affront qu'un Prince puisse recevoir. Il demande à passer le reste de sa vie en repos, & il part pour une entreprise capable d'allumer une guerre civile dans le Roiaume. Est-il donc permis de jouer ainsi & le monde & son Prince ?

Epernon part secretement de Mets peu de jours après cette Lettre écrite. Cent Cavaliers bien montés & bien armés l'accompagnoient dans un voiage long & dangereux. Notre fortune & notre réputation dépendent de cette entreprise, dit-il avec beaucoup de raison en embrassant le Marquis de la Valette qu'il laissoit dans la ville. Si elle réussit nous serons comblés d'honneur.

Vie du  
Duc d'E-  
pernon. l.  
VII.

1619. *neur. Et si nous succombons, nous passerons pour des criminels & pour des rebelles. Adieu. Il vaut mieux mourir que de tomber dans l'opprobre & dans le mépris. J'espère pourtant que nous aurons le dessus & que nous vivrons.* A la fin de Janvier & dans la saison la plus fâcheuse de l'année, le Duc traverse la Bourgogne, passe la Loire au dessous de Roüane & l'Allier au pont de Vichi en Bourbonnois. De là, il écrit une seconde Lettre au Roi & le prie d'agréer sa sortie de Mets. *Ma présence y est moins nécessaire qu'en Xaintonge & en Angoumois,* disoit le fier vieillard en ajoutant la raillerie & l'insulte au mépris des commandemens de son Maître. *Il y a de la division dans ces deux Provinces: Et c'est à moi de les retenir dans le devoir. Je ne crois pas, Sire, que votre Majesté fasse si peu d'état d'un vieux Officier qu'elle veuille l'employer seulement à faire tenir avec plus de sûreté vos dépêches en Allemagne. Je puis vous rendre ailleurs des services plus importants. . .* Les temps sont bien changés. Celui qui portoit cette Lettre à la Cour, y fut bien reçu. Luines effraïé & incertain des projets du Duc d'Epéron, veut l'appaiser & le gagner même, s'il y a moien. Le Favori envoie promptement un exprès au Duc qui lui porte l'aveu du Roi pour le voiage en Angoumois.

Negligence de Luines au regard de l'entreprise du Duc d'Epéron.

Son dessein fut d'abord fort secret. Mais quelques Gentilshommes de l'intrigue en ayant fait confidence à leurs maitresses, la chose devint presque publique. C'est par là que les plus grands projets se découvrent ordi-

1619-1

ordinairement. On parloit tout ouvertement de celui-ci dans la Maison du Duc d'Epéron. *M. de Luines*, dit le Cardinal de la Valette, fut si malheureux, ou si négligent, qu'il ne fut point averti d'une chose que tant de gens savoient. Il en reçut pourtant des avis & de fort bonne part. Mais le Favori demeure sur ce chapitre dans une indolence & dans une securité, dont tout le monde se mocque. Déageant plus fin & plus vigilant, lui porta l'avis qu'une personne envoioit du projet de l'évasion de la Reine mere, & de la manière dont il se devoit exécuter. Luines traite la chose de vision & de chimère. Déageant ne se rebute pas. Quatre jours après, il porte au Favori un nouvel avis, qu'une autre personne donnoit. Prévenu que Déageant cherche à se faire de fête & à se rendre nécessaire, Luines le reçoit aussi froidement que la première fois. De grace, Monsieur, lui dit alors Déageant, avertissez le Roi. La chose le mérite bien. Elle est capable de causer une guerre civile en France. Le Favori n'en est pas plus ému. Il témoigne n'avoir aucune envie de donner de l'inquiétude à son Maître sur les fantaisies que Déageant lui paroît se mettre dans l'esprit. Du moins, Monsieur, reprit Déageant, parlez en pour votre décharge au Conseil. Vous y allez maintenant. Les Ministres seront les premiers à crier contre vous, & à vous accuser de négligence, si l'avis se trouve véritable. Luines promit de le faire. Tout le monde s'est moqué de votre avis, dit il à Déageant en sortant du Conseil.

Mémoires  
de Déageant.  
pag. 187. 188.  
C<sup>o</sup>.  
Relation  
du Cardinal de la  
Valette.

1619. scil. *Ne vous amusez point à de pareilles imaginations.* Il y a de l'apparence que Luines n'avoit rien dit aux Ministres. S'il leur fit part de l'avis, la plûpart des Courtisans las de la domination de Luines, furent bien-aises que Marie de Médicis revint à la Cour afin de donner un contre-poids à l'autorité du Favori. C'est peut-être ce qui les portoit à l'entretenir dans son indolence. Quoi qu'il en soit, celui qui avoit donné le second avis, étonné de ce qu'on n'y fait pas attention, vient lui-même à la Cour. Il parle à Luines; il répond sur sa tête que l'entreprise est certaine, il se soumet à tout, en cas que son rapport se trouve faux. Luines n'écoute rien: Il n'en dort pas moins tranquillement.

La Reine mere s'échappe de Blois. Faut-il être surpris après cela, que Marie de Médicis se soit facilement échappée de Blois, & que le Duc d'Epéron ait trouvé si peu d'obstacles dans son entreprise? il étoit en Augoumois fort inquiet de ce qu'il ne recevoit aucune nouvelle de la Reine mere. La trahison du valet de l'Abbé Rucellaï en fut la cause. Du Buiffon n'avoit pas encore envoyé les Lettres heureusement tirées des mains du frippon. Dans cet embarras, Epéron dépêche du Plessis son confident à Blois, afin de savoir la disposition de Marie de Médicis. Il avoit ordre de passer par Loches, de préparer la llière qui commandoit dans la place à y recevoir la Reine mere, & de lui dire de mettre tout en bon état. Du Plessis trouve Marie de Médicis dans une assez

*Rélation  
du Cardinal de la  
Palette.  
Vie du Duc  
d'Epéron.  
L VII.  
Lettre de  
Bentivoglio.*

assez grande perplexité. Ses serviteurs les plus affidés n'étoient pas à Blois. Elle les avoit envoies négocier avec quelques Seigneurs. Ils faisoient presque tous difficulté d'entrer dans une affaire qu'Epernon conduisoit. Le Duc de Bellegarde son parent & son ami, écrivit lui-même à la Reine mere afin de la dissuader de se mettre entre les mains d'un Seigneur, dont l'humeur hautaine & incompatible rebutoit tous les autres. *Pour moi, Madame, disoit Bellegarde, je suis prêt à recevoir votre Majesté dans mon Gouvernement de Bourgogne. Mais je ne puis pas la servir, quand elle sera dans un endroit où M. d'Epernon a droit de commander.* Ces remontrances jettent Marie de Médicis dans l'incertitude. Elle craint d'être abandonnée de tous les grands Seigneurs chagrins de la voir assujettie, pour ainsi dire, à un homme, dont ils ne peuvent souffrir les manières imperieuses. Mais quand elle vient à considérer, que le Duc n'attend plus que sa dernière resolution, & que sur la parole qu'elle lui a donnée, il est venu la recevoir à Loches, afin de la conduire ensuite au château d'Angoulême, ses craintes se dissipent. Elle écoute volontiers les instances qu'on lui fait de ne perdre pas de temps, & de fortir au plutôt de sa prison.

Du Plessis dispose le Comte de Brenne premier Ecuier de la Reine mere à la servir dans son évafion. Il envoie à l'Archevêque de Toulouse qui s'est avancé jusques à Loches avec le Duc son pere,  
& le

1619.

1619. & le prie de venir à Montrichard, de s'assurer du passage, & de rendre le chemin plus libre & moins périlleux. Epernon entre dans une profonde reverie, en aprenant que Marie de Médicis n'attend plus que le moment de se jeter entre ses bras. L'esprit du Duc paroît extrêmement agité. Les suites de son entreprise l'effraierent plus que jamais au moment de l'exécution. La crainte de rester seul exposé au ressentiment & à la colere d'un Roi irrité, lui cause mille mouvemens divers. *Mais quoi ?* se dit-il enfin à lui-même. *Le Rubicon est passé. Il n'est plus temps de reculer. Mon honneur est trop engagé. Partez incessamment pour Montrichard avec quinze ou vingt Gentilshommes,* ajoute Epernon en s'adressant à l'Archevêque de Toulouse: *j'attendrai ici la Reine.* Elle descendit de la fenêtre de son cabinet par une échelle, la nuit du 21. au 22. Fevrier, accompagnée d'une femme de chambre, du Comte de Brenne & de trois ou quatre autres personnes. Marie de Médicis eut tant de peine en descendant la première échelle, que la pauvre Princesse ne voulut pas se hasarder sur la seconde, pour descendre encore d'une plateforme dans la rue. On la met sur un manteau qu'on tire doucement en bas, parce que la terrasse n'est pas revêtuë. Ce Comte de Brenne & du Pleffis la soutinrent sous les bras pendant qu'elle alloit à pied au delà du pont de Blois, où son carosse l'attendoit. On arriva heureusement à Montrichard. L'Archevêque de Toulouse y étoit avec ses gens. On

On prend des relais ; & on fait toute la diligence possible afin d'entrer de bonne heure dans Loches. Le Duc d'Epéronn alla au devant de sa Majesté, suivi de cent cinquante Cavaliers. C'étoit un jour de triomphe pour lui : mais il fut suivi de plusieurs mauvaises nuits. Marie de Médicis séjourne deux jours à Loches, où quelques-uns de ses domestiques la joignent. Elle prit ensuite la route d'Angoulême, incertaine de la réponse que le Roi son fils feroit à la Lettre qu'elle lui écrivit de Loches.

1619.

La Cour de France est tout occupée des divertissemens du Carnaval & de la foire S. Germain, lorsque l'évasion de la Reine mere se trame. On ne parle que de fêtes, de ballets, & de réjouissances. Luines avoit conduit le Roi au lit de la jeune Reine pour la consommation de leur mariage différée à cause de la foiblesse de Louïs. Il maria ce même hiver Mademoiselle de Vendôme sa sœur naturelle au Duc d'Elbeuf aîné d'une branche cadette de la maison de Guise. Enfin Victor Amédée Prince de Piémont étoit venu à Paris épouser Madame Christine seconde fille de France. Las des divertissemens tumultueux de la ville, Louïs se retire à S. Germain en Laie où il prétend prendre un peu de repos. Il n'y trouva pas ce qu'il cherchoit. On lui apporte tout aussitôt la nouvelle de l'évasion de sa mere. Le voilà de retour à Paris, où il assemble plusieurs fois son Conseil. Le monde est attentif à quoi de si longues, de si

Divers  
mouve-  
mens des  
esprits à la  
Cour &  
ailleurs  
sur l'éva-  
sion de la  
Reine  
mere.

*Journal  
de Bassom-  
pierre.*

*Vittorio  
Siri Me-  
morie re-  
condite*

*Tom. IV.*

*p. 586.*

*587. 588.*

*Lettere di  
Bentivo-  
glio.*

fré-

1619. fréquentes délibérations aboutiront, & chacun raisonne selon qu'il prend plus ou moins d'intérêt à la fortune de Luines. *C'est une chose fâcheuse, disoient quelques-uns, que la Reine mere n'ait pas voulu avoir encore un peu de patience. Le Roi étoit sur le point d'aller à Blois & d'y mener le Prince de Piémont. Epernon a pressé la fuite de la Reine, dans l'espérance de traverser la fortune du Favori. Le Duc a eu peur que le fils & la mere ne se reconciliasent à la première entrevue. Il ne veut pas que la Reine fasse sa paix sans l'y comprendre. Il est vrai qu'on l'a traitée avec trop de hauteur & de dureté. Mais ne devoit-elle pas sacrifier ses ressentimens particuliers au bien de l'Etat & de la Religion? Les Huguenots ne manqueront pas de profiter de ces mouvemens. Ils tiennent déjà une assemblée à la Rochelle contre la volonté du Roi. Il est jeune; on lui cache bien des choses. Doit-il être responsable des maux que la Reine a soufferts? Une bonne mere ne se venge pas aux dépens de son fils, si quelques gens abusent du nom & de l'autorité de celui qu'elle est obligée d'aimer plus que toutes choses. D'autres soutiennent au contraire que Marie de Médicis & le Duc ont bien fait. Il faut, crioient-ils, réprimer l'arrogance du Favori. Bien loin de profiter de l'exemple du Maréchal d'Ancre, il cherche à se rendre encore plus absolu.*

Les Courtisans virent avec un plaisir malin l'embarras, où Luines se jeta par sa négligence. Persuadé que la Reine mere, le Duc d'Epernon, & quelques autres

Seig.

1619.  
 Seigneurs conspiroient à sa perte, il parle de pousser les choses à la dernière extrémité, & de faire marcher incessamment le Roi à la tête d'une Armée afin de réduire le Duc d'Epéron, & d'obliger la Reine mere à séparer ses intérêts de ceux d'un Seigneur, qui ne sera jamais content à moins qu'on ne le rende maître des affaires. Mais tous les anciens Ministres s'opposoient à Luines. Ils ne jugeoient pas à propos que le Roi déclarât la guerre à sa mere. Le Cardinal de Retz vil esclave du Favori, étoit lui seul de cet avis. La voie de la négociation paroissoit plus honnête & plus convenable. On parloit hautement dans le Parlement de Paris contre ceux qui vouloient engager un fils à poursuivre sa mere à force ouverte. Ce dessein donne de l'horreur aux honnêtes gens. Quand le Roi alla quelques jours après au Parlement faire vérifier quelques Edits pécuniaires; car enfin, les coffres du Roi étant épuisés par des dépenses en libéralités indiscrettes, en ballets, & en divertissemens inutiles, il faut bien chercher les moiens d'avoir de l'argent, puisque le Favori se met en tête de faire marcher des troupes de plusieurs côtés: quand le Roi, dis-je fut au Parlement, on entendit des gens crier, que ceux qui entretenoient la division entre Louïs & Marie de Médicis, étoient ennemis du bien public. *Qu'on laisse faire le fils & la mere, disoit-on: ils seront bien-tôt d'accord. C'est à eux d'appaiser ces mouvemens, sans qu'aucun autre s'en mêle. Certaines personnes cherchent à se*

1619. *se rendre nécessaires à l'un & à l'autre. Mais on ne doit pas souffrir que ces Messieurs établissent leur fortune aux dépens du peuple.*

*Vittorio  
Siri Me-  
morie re-  
condite.  
Tom. IV.  
pag. 590.*

La seule pensée d'un fils armé contre sa mere effarouchoit tellement les esprits, que le Jésuite Arnoux crut devoir faire sentir au Roi dans un sermon prononcé en sa presence, combien cette entreprise feroit tort à la réputation de sa Majesté, & qu'elle étoit indigne d'un Prince Chrétien. *Je sai, dit-il assez finement, quelle est la tendresse & la bonne volonté du Roi pour la Reine sa mere. On ne doit pas croire légèrement qu'un Prince si religieux tire jamais l'épée pour verser le sang dont il a été formé. J'ose espérer, Sire, ajouta-t-il en s'adressant à Louïs, que vous ne permettrez pas que j'aie avancé un mensonge dans la chaire de vérité. Un fils ne peut avoir une raison légitime de prendre les armes contre sa mere qui ne l'attaque pas. Votre Couronne ne vous dispense point de l'obligation que la loi de Dieu vous impose, d'honorer celle qui vous a mis au monde. Rejetez les conseils violens qu'on vous inspire contre le commandement exprès du Roi des Rois. Je vous conjure, Sire, par les entrailles de Jésus-Christ de ne donner pas un si grand scandale à toute la Chrétienté. Les Prédicateurs ne parlent pas si librement au fils de Louïs XIII. Bien loin de lui remontrer chrétiennement ses devoirs & ses défauts, ils seroient fâchés qu'il sortît du sermon, sans avoir entendu dire qu'il est le plus grand & le plus religieux Prince qui ait paru dans*

dans le monde. L'auditoire fut surpris de ce qu'un Confesseur du Roi donné de la main de Luines, osoit parler de la sorte: car enfin, on ne doutoit point que le Favori ne conseillât la guerre de toute sa force. Le Courtisan toujours malin, s'imagina qu'il y a de la collusion entre Luines & Arnoux. Le Favori, dit-on, voudroit nous faire accroire qu'il ne demande qu'une prompte reconciliation entre le fils & la mere. Peut-être, ajoutoient les autres, que le bon Pere Arnoux cherche à réparer le tort qu'il s'est fait dans l'esprit de la Reine & de tous les honnêtes-gens, en extorquant d'elle un écrit ridicule. Il craint que Marie de Médicis reconciliée avec son fils, ne se venge du parjure qu'on lui a fait commettre.

Les amis, les alliés, & les parens du Prince de Condé se réveillent en cette occasion. Ils espèrent d'en profiter & d'obtenir la liberté de son Altesse, qui meurt d'ennui & de chagrin dans une si longue prison. Le Duc d'Angoulême représente à Luines qu'il ne peut mieux faire que de gagner la confiance & l'amitié du premier Prince du sang, qui lui sera toujours redevable de sa délivrance. Vous empêchez, disoit-on au Favori, que le Duc de Montmorenci ne se déclare pour la Reine mere. Le Maréchal de Bouillon ami de Condé & le parti Huguenot ne se remueront point. Les Ducs de Maienne, de Nevers, de Longueville qui ont autrefois embrassé le parti de son Altesse, ne manqueront pas de se ranger encore de son côté. Epernon demeurera tout seul, & la Reine mere sera dans la nécessité

Tom. III. O de

Vittorio  
Siri Mé-  
morie re-  
cundite.  
Tom. II.  
pag. 588.  
591.

1619. *de recevoir les conditions que le Roi voudra lui prescrire. L'avis paroissoit bon, & Luines fut enfin obligé d'en venir-là. Mais le Nonce Bentivoglio détourna le coup à cette fois. La Cour de Rome devouée aux Espagnols qui souhaitent que la Reine mere rentre dans le gouvernement, fait agir son Ministre avec toute la chaleur imaginable en faveur de Marie de Médicis. On craignoit à Rome & à Madrid que le Prince de Condé devenu supérieur, n'écoutât les conseils du Maréchal de Bouillon, & qu'il ne persuadât au Roi de prendre plus de part aux affaires d'Allemagne. Bentivoglio eut l'adresse d'engager le Cardinal de Retz, à détourner Luines de suivre le sentiment de ceux qui lui insinuoient de s'accommoder avec le Prince de Condé. On represente au Favori qu'il est facile de gagner les Ducs de Maienne, de Nevers, de Longueville, de Montmorenci, le Maréchal de Bouillon & les autres sans mettre le Prince en liberté. *Aucun de ces Messieurs, dit le Cardinal de Retz à la persuasion du Nonce au Favori, n'a envie d'entrer dans un parti dont le Duc d'Epéron qu'ils n'aiment point, est le Chef. Il n'y a rien à craindre de la part des Huguenots. Epéron s'est toujours déclaré leur ennemi. Le chagrin qu'il leur a fait depuis peu en attaquant la Rochelle, les irrite trop contre lui.**

Vuës se-  
cretés du  
Maréchal  
de Bouil-  
lon dans  
ces

Le Maréchal de Bouillon promet de servir la Reine mere, après que le Duc d'Epéron se seroit déclaré. On craint à la Cour que ce ne soit là son véritable dessein.

sein. Le Roi lui envoia un exprès quand on eut appris l'évasion de Marie de Médicis. Sa Majesté tâchoit de faire expliquer le Maréchal en lui demandant son avis sur l'état présent des affaires du Roiaume. Le vieux & adroit Courtisan répond à Louis avec toute la reserve imaginable. Il conseille au Roi de se reconcilier avec sa mere, d'écouter les avis qu'elle veut lui donner, de prévenir la guerre civile, de maintenir les loix du Roiaume, d'ordonner que les Edits de pacification soient exactement observés, d'en réparer les infractions, d'ôter à ses sujets toutes les occasions de jalousie & de défiance, de distribuer les honneurs & les dignités à des personnes de mérite & bien choisies; enfin de n'écouter point certaines gens qui offrent leurs services pour avoir de quoi faire du mal, dont il y a bon nombre, disoit le Maréchal. Avis tous dignes de sa prudence. Mais outre qu'ils n'étoient pas tous du goût de la Cour, elle eût voulu que Bouillon se fût expliqué en termes moins généraux: & c'est ce qu'il évitoit. Ses expressions vagues & ambiguës sur ce qui regarde Marie de Médicis, donnent à penser qu'il n'avoit pas grande envie de se déclarer pour elle, & qu'il cherchoit seulement à mettre Lui-nes dans la nécessité de s'accommoder avec Condé, de recourir à la protection du premier Prince du sang, & de lui donner part aux affaires. *Bouillon est fort avant dans les intrigues d'Allemagne, disoit on: les Princes Protestans & quelques autres pensent à tirer l'Empire de la Maison d'Autriche, &*

1619.

mouve-  
mens de  
la Cour.Mercur  
François.

1619.

Vittorio  
Siri Me-  
morie re-  
condite.

Tom. IV.

pag. 588.

1619. à lui enlever la Couronne de Bohême. L'Electeur Palatin neveu du Maréchal est à la tête du parti. Il ne faut pas douter que Bouillon n'aime mieux voir les affaires entre les mains du Prince de Condé, que dans celles de Marie de Médicis. Elle fait aveuglément tout ce que la Cour de Rome & le Conseil d'Espagne souhaitent. Condé connoit mieux les véritables intérêts de la France. S'il revient une fois en crédit à la Cour, le Maréchal lui persuadera d'engager le Roi à profiter de l'occasion qui se présente de donner un échec terrible à la Maison d'Autriche, & à soutenir les Princes d'Allemagne qui veulent secouer un joug qui les blesse depuis trop long-temps.

Lettres de Marie de Médicis écrit de Loches au Roi son fils. Elle déclare dans sa Lettre Médicis qu'après avoir souffert à Bois les incommodités d'une véritable prison, elle a cru au Roi, à quelques Seigneurs & aux Ministres d'Etat. devoir se procurer la liberté de lui donner les bons & salutaires conseils, que ceux sous la puissance desquels il est malheureusement réduit, ne lui permettent pas d'écouter, & de lui apprendre des choses importantes que les plus grands Seigneurs souhaitent unanimement qu'elle découvre à sa Majesté. Voilà pourquoi, disoit la Reine mere, j'ai prié mon cousin le Duc d'Epéron de permettre que je me retirasse dans Angoulême. J'y vas, convaincue que je suis de sa fidélité, & de son zèle pour votre service. Le Roi votre pere me commanda dans les derniers jours de sa vie de confier à la prudence & à la probité de ce Seigneur vos plus importantes affaires & les miennes particulières

Mercury  
François  
1619.

*lières, s'il étoit possible que je pusse avoir des intérêts distingués des vôtres. Je ne cherche qu'à prévenir les inconueniens capables de troubler le bonheur de votre regne. Vous me ferez plaisir de me donner les moiens de vous avertir sans haine & sans ambition de ce qui peut rendre votre Roiaume plus florissant & plus tranquille. Je vous proteste que je ne souhaite point de rentrer dans l'administration de vos affaires. Ma plus grande passion, c'est de vous voir gouverner vos Etats par vous-même, & d'entendre vos sujets contents exalter vos vertus & la douceur de votre regne.* 1619

Cela signifie en bon François que Marie de Médicis demandoit l'éloignement de Luines. Et certes elle n'avoit pas si grand tort. On n'a guères vû de plus indigne Favori. Son maître ne l'estima jamais. Il semble que ce fut par un esprit de contradiction aux desirs de sa mere, que Louïs s'obstina toujourns à combler Luines d'honneurs & de dignités. Tel est souvent le génie des Princes. On en trouve d'un discernement plus exquis que Louïs XIII. qui choisissent comme lui leurs Favoris par caprice, sans aucun égard au mérite, ni aux services rendus. Ils reconnoissent ensuite leur mauvais choix: & ils se font un point d'honneur de le soutenir à quelque prix que ce soit. De pareils prodiges de fortune & d'élévation, sont une marque du grand pouvoir de celui qui les a tirés de la poussière: mais ces Messieurs sont en même temps une preuve incontestable de la foiblesse, & de la bizarrerie de ceux que

1619. les Poëtes chantent comme des héros. Le Duc d'Epéron écrit au Roi. La Lettre étoit courte, & pleine de men-  
songes grossiers & impertinens. Dès que  
je suis arrivé à Loches, disoit-il, la Reine  
votre mere m'a commandé de l'y recevoir & de  
la conduire à Angoulême. J'ai cru qu'en lui  
desobéissant, je manquerois au respect que je  
dois à votre Majesté. Je vous supplie très-  
humblement, Sire, de croire qu'un homme  
qui ne s'est jamais écarté du service des Rois  
vos prédécesseurs, ni de celui de votre Ma-  
jesté, quelque mauvais traitement qu'il ait  
reçu, n'a pas envie dans l'âge où je suis, de  
se démentir de la fidélité dont il a toujours  
fait profession, & que je ne donnerai jamais  
un juste sujet à votre Majesté de douter de  
la droiture de mes intentions. Louïs reçut  
ce compliment comme il devoit. Sa Ma-  
jesté le regarda comme une insulte que sa  
mere & un ancien Officier de la Couron-  
ne, faisoient encore à leur Souverain, après  
avoir ouvertement méprisé ses ordres &  
son autorité. Luines l'entretient dans ces  
sentimens : il l'exhorte tous les jours à se  
faire craindre en punissant la temerité &  
la desobéissance d'un sujet, que les bien-  
faits des Rois précédens rendent trop puis-  
sant & trop orgueilleux.

Le Roi demeura quelques semaines sans  
répondre à sa mere. Elle fut bien-tôt a-  
vertie que Luines pressoit le Roi de met-  
tre sur pied une Armée nombreuse, & de  
retenir les grands Seigneurs dans le devoir,  
en faisant un coup d'autorité contre le  
Duc d'Epéron. Marie de Médicis pense  
donc

Mémoires  
de Richan.  
l. 1. His-  
toire du  
Connétable  
de Lesli-  
guières.  
L. LX.  
chap. 12.

donc à se fortifier. La voilà qui écrit aux Ducs de Maienne & de Rohan, au Maréchal de Lesdiguières & à quelques autres. Elle espéroit de les engager à la défendre & à s'opposer au Favori qui la vouloit perdre. Epernon écrit aussi de son côté; il invite ses amis à se joindre à lui. Presque tous les Seigneurs représentent à la Reine que sa résolution causera des mouvemens trop violens dans l'Etat. Ils répondent que leur devoir ne leur permet pas de desobéir au Roi: Enfin, ils envoient à la Cour les Lettres que Marie de Médicis leur écrit, & la copie de la réponse qu'ils lui font. Quelques uns de ceux sur qui la bonne Princesse comptoit, gagnés par les bienfaits & par les promesses du Favori, acceptent le commandement des troupes destinées contre elle & contre Epernon. Le Duc de Rohan fut plus honnête & plus sincère que les autres: *Je suis bien fâché, Madame, dit-il à la Reine, de ce que votre Majesté ne m'a pas fait l'honneur de m'emploier dès qu'elle a formé le dessein de sortir de Blois. Je l'aurois fidèlement servi. Mais je me trouve à la Cour lors que le Roi a reçu la nouvelle de votre retraite. Il m'a ordonné de venir dans mon Gouvernement de Poitou & de le maintenir en paix; j'ai promis d'obéir. Au reste, Madame, je n'entreprendrai rien contre votre Majesté. Le meilleur avis que je lui puis donner; c'est d'entendre à un prompt accommodement.*

Marie de Médicis déchet alors de ses grandes espérances. On comprit que les

1619. Seigneurs les mieux intentionnés pour elle demeureroient spectateurs de l'événement. Ils ne vouloient pas dépendre de l'humeur altière d'Epéron. Quelques-uns étoient bien aises de voir comment cet esprit présomptueux & entreprenant se démêleroit lui seul d'une affaire si délicate. *Nous aurions tort de nous embarquer maintenant, disoient-ils. Tout ceci finira par une négociation, quelque chose que fasse le Favori. M. d'Epéron aura l'honneur de l'entreprise, & nous nous serons attirés la haine & le ressentiment du Roi.* Marie de Médicis inquiète de ce que son fils ne lui répond point, & de ce qu'on ne parle à la Cour que de préparatifs de guerre, écrit une seconde Lettre au Roi. Elle tâche de le détourner des résolutions violentes que son Favori lui inspire. *Vous avez auprès de vous des gens, lui dit-elle avec assez de bon sens, qui cherchent à bâtir le prodige de leur fortune sur la ruine de votre mere. Je proteste devant Dieu que je n'ai aucune prétention. Le seul but que je me propose, c'est la prospérité de votre regne & le bonheur de vos sujets. Si vous fermez encore les oreilles à mes fideles & justes supplications, je serai contrainte de les faire entendre par tout, & de prendre la France & l'Europe à témoin de mon innocence & de ma sincérité. Veut-on me forcer à publier que mes malheurs deviennent tous les jours plus grands par l'ambition & par la cruauté de ceux qui disposent absolument de votre personne & de votre puissance? Si je me défens contre les armes qu'on vous fait pren-*

prendre injustement, c'est que je veux vous épargner le regret que vous auriez un jour, d'avoir laissé opprimer votre mere. Marie de Médicis écrivit en même temps au Chancelier de Silleri, à du Vair Garde des Seaux, & au President Jeannin. Elle les fommoit de remplir les devoirs de leur Ministère, en avertissant le Roi, qu'il se fera un tort extrême dans le monde, s'il marche à la tête de ses troupes contre une mere innocente & malheureuse.

Ces Lettres qu'on eut soin de rendre publiques, animoient extrêmement le peuple contre Luines. Tout Paris détestoit son opiniâtreté à presser le Roi de pousser la Reine mere à force ouverte. Les Predicateurs déclament dans les chaires: Et le Parlement de Paris semble disposé à faire des remontrances. Le Favori avoit ses émissaires dans cette Compagnie. Ils proposèrent de proceder contre Epernon & de le condamner comme rebelle & criminel de Leze-Majesté. Le Duc eut la précaution de se faire donner la Lettre du Roi qui permettoit à Marie de Médicis de s'aller promener hors de Blois, quand elle le jugeroit à propos pour sa santé. La Reine mere mit encore une Lettre entre les mains de son libérateur, antidatée de la sortie de Blois. Elle y prioit Epernon de l'aider dans son évation, de la recevoir à Loches & de la conduire à Angoulême. De maniere qu'on ne pouvoit plus accuser le Duc d'avoir enlevé la Reine mere. Louis lui permettoit d'aller où il lui plairoit: Et c'étoit à sa sollicitation

1619.

*Plutarcho  
Siri Me-  
morie re-  
condite  
Tom. IV.  
p. 592.  
594. & c.  
Vie du Duc  
d'Epernon.  
l. VIII.*

1619. que le Duc l'avoit reçue dans Loches & dans Angoulême. La collusion faite aux yeux, je l'avouë. Mais ces deux pièces suffisoient pour arrêter le Parlement. Marie de Médicis & Epernon y avoient des amis: Et cette Compagnie n'étoit pas réduite encore à faire tout ce qu'il plait à la Cour de lui prescrire. Quand on s'aperçut que le Parlement ne seroit pas si docile en cette rencontre que Luines l'espéroit, il proposâ au Roi d'envoyer un Exempt de ses Gardes au Duc d'Epernon, pour lui ordonner de venir à la Cour, & de remettre entre les mains de sa Majesté les places dont il étoit Gouverneur. On croioit bien que le Duc refuseroit d'obéir. Mais Luines espère qu'après une desobeissance si manifeste, le Parlement ne pourra se dispenser de poursuivre Epernon. Les plus sages du Conseil ne furent point d'avis que le Roi commît si facilement son autorité. Ces artifices du Favori allarment les amis d'Epernon; il ne paroît pas s'en mettre beaucoup en peine. *Je saurai bien parer les coups que mes ennemis me veulent porter, disoit le Duc. Je ne me suis pas engagé dans cette affaire sans avoir bien pensé aux moiens de m'en tirer avec honneur.*

*Mémoires  
de Dea-  
geant. pag.  
193. 194.  
C.*

Dans les premiers Conseils tenus depuis l'évasion de Marie de Médicis, certains gens remontrèrent au Roi, qu'il devoit réprimer avec vigueur la première entreprise faite contre son autorité, depuis qu'il commençoit de gouverner par lui-même. On propose de lever cent mille hommes.  
Une

1619.

Une partie devoit être employée à la feureté des Provinces, & l'autre étoit destinée à marcher vers Angoulême sous le commandement de sa Majesté. Elle écoute cet avis sans déclarer ce qu'elle en pense. Louis vouloit examiner la chose avec quelques-uns de ses confidens. Déageant nous insinué que ce fut lui qui fit remarquer au Roi, que les auteurs de la proposition, n'avoient pas envie que l'affaire finit bien-tôt. *Il faut beaucoup de temps pour lever un si grand nombre de troupes, dit-il au Roi. Le thresor de votre Majesté est épuisé. Le fonds qu'elle prétend avoir par le moien des nouveaux Edits, ne sera pas si tôt prêt. L'Esté se passera sans qu'on puisse rien entreprendre. Cependant le parti de la Reine mere pourra devenir bien fort. Il est plus à propos de tenter un accommodement, & de lui offrir de bonnes conditions pourvu qu'elle se sépare du Duc d'Epéron. Votre Majesté trouvera bientôt les moiens de le punir, si la Reine mere consent à l'abandonner. En tout cas, le Duc de Mayenne est mécontent d'elle depuis long-temps: il hait Epéron: il a de fort bonnes intentions pour le service de votre Majesté. Elle peut lui ordonner de lever douze ou quinze mille hommes dans son Gouvernement de Guienne, & de se poster avantageusement & le plus près qu'il pourra d'Angoulême. D'un autre côté vous ferez attaquer Mets, Boulogne & les autres places du Duc d'Epéron. La Reine mere & lui pressés par tant d'endroits seront bien-tôt réduits à implorer la clémence de votre Majesté & à recevoir les conditions qu'elle voudra leur accorder.*

1619. Le Roi Bethune eut ordre de porter la réponse de  
 envoie le Louis à la première Lettre de la Reine sa  
 Comte de Mere. Bethune devoit sonder premièrement  
 Bethune les intentions de Marie de Médicis & l'assu-  
 pour négocier rer que le Roi désireroit de la contenter, qu'il  
 avec la Reine écouteroit les bons avis de sa mere, &  
 mere. qu'elle auroit la liberté d'être dans une au-  
*Vittorio* tre ville que Blois. Le Favori tourna si  
*Siri Me-* bien l'esprit de son maitre, qu'il ne vou-  
*morie re-* loit plus entendre parler de rappeler Ma-  
*condite.* rie de Médicis à la Cour. On défendit à  
*Tom. IV.* Bethune de voir le Duc d'Epemon, de rece-  
*Pag. 593.* voir ses visites, & d'avoir aucun commerce  
*594. &c.* avec lui. L'envoïé fut chargé de presser la  
*Vie du Duc* Reine mere de se séparer du Duc, & d'offrir  
*d'Epemon.* à Marie de Médicis les conditions les plus  
*L. VIII.* avantageuses, en cas qu'elle abandonnât E-  
 pemon au juste ressentiment du Roi. Tout le  
 monde se réjouit de ce que Louis prenoit  
 enfin la voie de la négociation. Mais les  
 plus pénétrants jugèrent que l'accommo-  
 dement ne seroit pas si-tôt conclu. On  
 ne pouvoit se persuader que Marie de Mé-  
 dicis fût si lâche & si ingrate que de sacrifier  
 un Seigneur qui l'avoit fort bien servie.  
 Le Comte de Bethune lui même ne se  
 soucioit pas de presser fortement la Reine  
 mere de consentir à une chose indigne d'u-  
 ne personne de son rang, & capable de  
 flétrir à jamais sa réputation, & de lui faire  
 perdre tous ses serviteurs. Cependant  
 Luines mouroit d'envie de l'amener là.  
 Convaincu que Bethune avoit trop d'hon-  
 neur & de probité pour insister beaucoup  
 sur un article si odieux de ses instruc-  
 tions

tions, le Favori gagna secretement l'Abbé Rucellaï. Un ennemi reconcilié est souvent plus dangereux qu'un ennemi déclaré. Outre que Rucellaï n'oublia jamais le chagrin qu'Épernon lui donna dans l'affaire du Marquis de Roilhac, le Duc s'étoit nouvellement brouillé avec l'Abbé : Luines le favoit bien. Il fait sonder Rucellaï, & le vindicatif Italien prend avidement l'occasion de gagner les bonnes grâces du Favori, en insinuant à la Reine mere qu'elle ne doit pas faire scrupule d'abandonner un homme qui la tenoit, dit-il, encore plus resserrée dans Angoulême qu'elle ne l'étoit à Blois.

La Lettre que le Comte de Bethune ren-  
 dit à Marie de Médicis de la part du Roi,  
 commençoit par de grandes menaces con-  
 tre le Duc d'Épernon. Louis suppose  
 qu'un sujet a enlevé la mere de son Roi,  
 qu'il la tient prisonniere, & qu'elle écrit  
 ce que le Duc lui dicte. C'est sur ce fon-  
 dement que Louis appuie son dessein d'ar-  
 mer. Il prétend marcher à la tête de ses  
 troupes pour délivrer seulement sa mere  
 d'une dure captivité. Vit on jamais une  
 plus plaifante comédie de part & d'autre ?  
*Je ne croiois pas, dit le Roi, qu'il y eût*  
*un homme en France, qui en pleine paix eût*  
*l'audace, je ne dis pas d'exécuter, mais de*  
 former la résolution d'entreprendre sur la li-  
 berté de la mere de son Roi. Mais Dieu qui  
 est le protecteur des Rois & qui m'assiste vi-  
 siblement dans tous mes desseins, me fera la  
 grace de châtier severement cette injure.  
 Ceux qui se veulent couvrir de votre nom,

1619.

Lettres  
 du Roi, du  
 Prince de  
 Piémont,  
 & des Mi-  
 nistres à  
 Marie de  
 Médicis.

Mercurio  
 François

1619.

1619. *Et qui cherchent leur avantage dans la ruine de mon peuple Et dans la diminution de mon autorité, sentiront les effets de ma juste colere. Les marques de la puissance que le Duc d'Epéron exerce sur votre esprit, sont si visibles dans la lettre qu'il vous a dictée, que tout le monde s'apperçoit facilement que vous l'avez écrite à regret. Qui pourroit s'imaginer qu'après m'avoir donné de si mauvaises impressions de son esprit Et de sa conduite, vous me voulussiez maintenant persuader que le feu Roi mon Seigneur Et pere vous a recommandé un peu avant son décès, de vous servir du conseil de cet homme tant en mes affaires qu'aux vôtres? Vous savez, Madame, en votre conscience que le feu Roi avoit des sentimens tout à fait contraires à ceux qu'on lui donne dans votre Lettre. Vous me l'avez déclaré plusieurs fois, Et vous l'avez même expérimenté.*

Marie de Medicis méritoit bien la confusion que son fils lui fait en cette rencontre. Elle s'y étoit imprudemment exposée en disant trop de bien d'un Seigneur qu'elle décria souvent auprès de son fils. Que tout ceci nous découvre admirablement le génie des Princes! Il en est de même des autres hommes à proportion. Quand Epéron ne plioit pas assez au gré d'Henri IV, il en disoit mille maux. Mais lors qu'il vient à considérer de sang froid, que c'est le Seigneur le plus propre à servir la Reine & ses enfans contre les entreprises des Princes du sang, Henri recommande à Marie de Medicis de se servir des conseils du Duc d'Epéron, & de prendre  
con-

confiance en lui. Prevenuë par le Maréchal d'Ancre, la Reine mere ne pouvoit souffrir quelquefois les airs de hauteur & d'autorité qu'Epéron se donnoit ordinairement. En ces occasions elle rapporte à Louis XIII. tout ce qu'Henri IV. lui a dit de mal contre le Duc. Aujourd'hui qu'Epéron l'a fort utilement servie, c'est, à son avis, un homme d'une probité reconnue & d'une prudence consommée. Elle veut suivre le conseil que le feu Roi lui a donné de se confier parfaitement au Duc d'Epéron. Quel fonds peut-on faire après cela sur le bien, ou sur le mal que les Princes disent des gens? Ils tiennent un langage différent selon que leurs intérêts, ou leurs passions changent. Je reviens à la suite de la Lettre de Louis à sa mere. Il est bon de voir comment les Rois parlent devant le monde, & de les comparer avec ce que l'histoire nous apprend de leur conduite & de leurs actions.

*Où est l'homme assez dépourvu de sens, ajoutoit Louis, qui ne voit pas qu'on vous a forcée à vous plaindre des mauvais traitemens que vous dites avoir reçus de ma part. Si ce que vous avancez est véritable, je dois être le premier blâmé. Toutes les résolutions prises sur ce qui vous regarde, ont été non seulement autorisées de mon nom; mais elles sont venues encore, ou de mon propre mouvement, ou de l'avis de mon Conseil, c'est-à-dire, de ceux dont le feu Roi se servoit. Ma conscience, la vôtre, & toute la France, sont témoins, Madame, que je n'ai omis aucun*

*aucun*

1619. aucun de mes devoirs à votre égard. La crainte de Dieu est tellement gravée dans mon ame, que je me tiens plus glorieux de cette grace que de la possession de mon Roiaume. Je ne prétends pas que ma Couronne me dispense d'avoir pour vous les mêmes égards & le même respect, que ceux d'une naissance inférieure à la mienne, doivent à leurs meres. Si je vous ai paru en certaines rencontres n'avoir pas tous les tendres sentimens d'un bon fils, c'est que je suis obligé d'agir quelquefois en Roi & en pere de mon peuple. La conjoncture du temps & des affaires ne me permettoit pas d'en user autrement. Vous m'avez souvent avoué dans vos Lettres que cette conduite étoit si juste, que vous ne pouviez pas vous en offenser, & que vous préféreriez de bon cœur la seureté du repos public à votre contentement particulier.

Ne croiroit-on pas en lisant cette Lettre que Louïs faisoit tout par lui-même, & qu'il étoit le premier auteur des résolutions prises dans son Conseil ? Cependant, on nous rapporte comme une chose de notoriété publique, & quelques-uns de ses Courtisans l'assurent, qu'il s'occupoit à des amusemens puérides & indignes de lui, pendant que son Favori régloit les affaires les plus importantes. On ne peut assez louer les sentimens Chrétiens que Louïs rémoigne dans sa Lettre. Il est certain qu'il craignoit Dieu. Mais comme il eut toujours plus de superstition que de véritable religion, & fit souvent des choses qui ne conviennent pas à un Prince qui se picque de préférer la qualité de Chrétien à celle de

de Souverain. Sous prétexte de remplir ses devoirs de Roi, il oublioit à la sollicitation d'un Favori, ou d'un Ministre, que sa Couronne ne le dispensoit pas d'honorer sa mere. Il eut la dureté de la laisser mourir d'ennui & de misere dans un pais étranger. Marie de Medicis dissimula souvent avec lui. Dans le dessein de l'amuser elle faisoit semblant d'être contente de sa conduite. Les Princes & les particuliers ne doivent pastoujours dire ce qu'ils pensent. Mais il y a des mesures à garder dans la dissimulation. En la pouissant trop loin, on s'expose à passer pour fourbe, ou pour inconstant. La réputation, c'est la bonne opinion que nous donnons de nous au public. Il n'est pas obligé d'approfondir tout, ni d'entrer en mille petits détails. Si Marie de Medicis avoit envie de se plaindre un jour de la dureté de son fils, elle ne devoit pas lui mettre en main de quoi justifier qu'elle approuvoit sa conduite. C'est sur ce fondement que plusieurs gens l'accuserent d'inquiétude, d'inconstance, d'une dissimulation trop profonde & trop artificieuse.

*Quant à l'administration de mes affaires, disoit encore le Roi, je ferai connoitre à ceux qui vous ont pressée de vous en plaindre sans sujet, que c'est moi qui gouverne mon Roiaume, & qui agis dans tous mes Conseils. Lors que vous serez mieux informée de la vérité, vous louerez Dieu avec moi de cette grande bénédiction. J'ai résolu de prendre les armes afin de vous tirer de captivité, de vous remettre dans la liberté que vos ennemis*

1619.

1619. *nemis vous ont ôté, & de vous faire rendre l'honneur & le respect qui vous sont dûs. Si le séjour de Blois ne vous est pas agréable. vous pourrez choisir celle de vos maisons, ou des miennes, qui vous plaira davantage. Vous y serez en pleine liberté. J'irai vous voir incontinent après votre arrivée. Ce sera dans cette entrevue, que vous me direz de bouche ce que vous croirez important au bien & au repos de mes sujets. Toute autre manière de me donner des avis sur mes affaires, feroit connoître au public, qu'on cherche plutôt l'éclat que le profit. Louis prie ensuite sa mere d'ajouter foi à tout ce que le Comte de Bethune lui dira de sa part. Les honnêtes gens ne purent lire sans indignation les Lettres de Marie de Médicis & la réponse du Roi. Quel étrange jeu, disoient-ils, prétend-on jouer aux dépens du peuple! La Reine mere crie qu'elle est prisonnière à Blois: elle fait venir le Duc d'Epéron pour la délivrer. Si nous l'en voulons croire, son unique dessein, c'est de donner de bons avis à son fils. Et à quoi se termineront ces conseils salutaires? A dire qu'il faut chasser Luines de la Cour. Le Roi le voit bien; & il n'en veut rien faire. Le voilà qui suppose à son tour que le Duc d'Epéron tient la Reine mere captive. Il faut mettre des Armées sur pied; il faut faire des levées extraordinaires d'argent pour tirer de prison celle qui prétend en être délivrée. Malheureuse condition des sujets qui vivent sous un Prince jeune & foible! Parce qu'un Favori croit la présence de la Reine mere à la Cour préjudiciable à l'établissement de*

de sa fortune, il mettra toute la France en feu pour éloigner de Paris une Princesse qui pourroit demeurer au Louvre, sans prendre aucune part au gouvernement de l'Etat. Qu'avons-nous gagné à la mort du Maréchal d'Ancre & Les Luines font plus de mal, que Conchini & la Galigar n'en ont jamais fait. 1619.

Le monde réfléchit encore beaucoup sur la Lettre que le Prince de Piémont écrivit en même temps à Marie de Médicis. Elle lui avoit demandé ses bons offices auprès du Roi. Mais la Reine mere se trompoit, si elle croioit que le Duc de Savoie & son fils souhaitassent de la voir rentrer dans sa première autorité. Charles Emmanuel étoit trop mécontent d'elle. Il prenoit des engagements si contraires aux intérêts de la Maison d'Autriche. qu'il fut bien-aise que le Roi de France éloignât de son Conseil une mere trop facile à se laisser surprendre par la Cour de Rome & par celle de Madrid. Marie de Médicis jugea de la réponse de Victor Amédée, qu'elle ne devoit rien attendre de Charles Emmanuel, ni de la Maison de Savoie. *Je suis bien fâché, Madame,* lui dit le Prince de Piémont, *de ce que vous êtes sortie de Blois dans la pensée que vous n'y étiez pas en seureté, & que vous ne pouviez déclarer au Roi les desordres que vous vous figurez dans l'Etat. Cette résolution ne vient pas, à mon avis, de votre Majesté. Son naturel est trop bon, & son jugement trop solide. C'est un artifice de*  
*ces-*

Mercure  
François,  
1619.

1619.

certaines gens qui craignent votre reconciliation avec le Roi, & qui espèrent de profiter de la mesintelligence de vos Majestés: il est certain, & je puis l'assurer que vous jouirez d'une entiere liberté à Blois, & qu'on ne peut rien ajouter à la tendresse que le Roi a pour vous. Ses actions publiques & particulières répondent à la grande réputation qu'il s'est acquise dans l'Europe, & à l'estime qu'on y a conçue de sa vertu & de sa générosité. Outre les effets que toute la Chrétienté en a sentis, je remarque encore tous les jours de nouvelles preuves des rares qualités du Roi. Il agit dans son Conseil entre les anciens Ministres du feu Roi son pere avec un jugement si exquis, avec une justice si exacte, avec un courage si ferme, que tous ceux qui le voient en sont ravés d'admiration. Dieu qui a comblé le Roi de tant de graces extraordinaires, veut bénir son regne, & le rendre encore plus glorieux que celui de ses ancêtres. L'amour de la vérité, m'oblige à publier ce que je connois par ma propre experience.

Cette flatterie outrée sembla indigne d'une personne du rang de Victor Amédée. Le témoignage avantageux que le Prince de Piémont rend au Roi, pourroit faire honneur à sa Majesté, dirent quelques-uns, si ces éloges étoient moins interessés. Peu s'en est fallu que le Duc de Savoie, ne se soit mis en tête de se faire Pape: il pense maintenant à l'Empire. Et que savons-nous s'il n'espère point aussi de profiter des mouvemens de la Bohême? Son fils flatte le Roi bassement. On cherche à gagner sa  
Ma.

*Majesté, afin qu'elle appuie les projets ambitieux & chimériques de Charles Emmanuel.* 1619.  
 On remarquoit aussi que Victor Amédée, non content de faire l'adulateur, employoit encore les menaces pour intimider une Reine inquiète & affligée. *La Maison de Savoie, & moi par dessus tous, ajoutoit le Prince de Piémont, sommes tellement redevables au Roi, que nous exposerons librement nos vies & nos biens, en cas que le Roi soit obligé de prendre les armes afin de maintenir son autorité, de reduire les ennemis de la grandeur de sa Couronne, & de rendre à vôtre Majesté sa liberté qu'on lui a ôtée, en vous tirant de Blois.*

On raisonna davantage sur les réponses que le Chancelier, le Cardinal des Seaux, & le Président Jeannin firent aux Lettres de Marie de Médicis. Celle de Silléri étoit courte & en termes généraux. Le monde s'imagina que le vieux & habile Courtisan ne vouloit pas s'expliquer. Il avoit du chagrin contre le Favori: & le Duc d'Epéron étoit son ami. D'ailleurs le Chancelier se plaignoit de la Reine mere qui lui ôta les Seaux. Pour se démêler de ces embarras, Silléri n'entre dans aucun détail. Il se contente d'exhorter Marie de Médicis à la paix, & à donner satisfaction au Roi son fils. Du Vair qui se picquoit d'éloquence, fit une Lettre plus étendue: mais il donna prise aux malins & aux railleurs. On n'étoit pas d'humeur à lui pardonner une fausse démarche. Plus il affectoit une vertu austère, plus les gens cherchoient à découvrir ses passions & ses

Mercuré  
 François,  
 1619.

1619. & ses vuës secretes. On ne fut pas surpris qu'un ennemi déclaré d'Epéron qui lui avoit fait un affront public, insinuat à Marie de Médicis d'abandonner le Duc, en conseillant à cette Princesse de se contenter de ce que son fils lui promet. *Arrêtez le cours du mal à sa source, disoit le Garde des Seaux: vous seule, Madame, le pouvez & par un seul moien. Remettez-vous franchement entre les bras du Roi votre fils. Vous voyez quelles assurances il vous donne & de son amitié & du desir qu'il a de vous contenter. La parole solennelle d'un si grand Roi, suffiroit à ses ennemis de quelque nation qu'ils fussent. La présence de votre Majesté, un seul regard maternel achevera tout ce que vous pouvez désirer davantage & pour vous & pour ceux que vous affectionnez.* Le monde comprit fort bien que du Vair insinuoit à Marie de Médicis, que le Roi pardonneroit plus facilement au Duc d'Epéron, quand elle se seroit remise entre les bras de son fils. *Si la Reine mere, disoit-on, est jamais assez imprudente pour suivre le conseil de M. le Garde des Seaux, sera-t-il d'avis pour lors que le Roi laisse à M. d'Epéron ses honneurs & ses dignités, & que sa Majesté le reçoive dans ses bonnes graces? Non sans doute, le bon M. du Vair a trop de complaisance pour le Favori.*

Les railleurs tournerent en ridicule les éloges outrés & flatteurs, qu'un vieux & grave Magistrat donne à un jeune Prince, qui n'entroit pas d'une maniere fort avantageuse dans le monde. *Votre Majesté, disoit*

1619.  
foit encore du Vair à Marie de Médicis, a trop de discernement pour se persuader que le Roi, qui sait que son nom est en vénération jusques aux extrémités de la terre, & que toute l'Europe admire la manière, dont il a promptement éteint le feu qui embrazoit son Roiaume, dont il a donné la paix à l'Italie, dont il se prépare à la procurer en Allemagne, dont il a rétabli la justice & le bon ordre en France: Votre Majesté voit bien, dis-je, que dans une pareille situation, le Roi doit regarder tout ce qu'on lui dira contre son administration, comme une voix injurieuse qui lui voudroit ravir la gloire éminente qu'il s'est acquise. Les honnêtes gens levèrent les épaules en lisant de si grandes pauvretés. Que cela nous rend bien croiable, disoient-ils, ce que l'histoire nous rapporte de la basse adulation des anciens Sénateurs de Rome en certaines rencontres! Le Garde des Sceaux est plus lâche qu'eux. Sous le nom du Roi, il prétend donner de l'encens au Favori, auquel il est redevable de son rétablissement. Et qu'a-t-on fait de merveilleux depuis que Luines gouverne l'Etat? Nous savons comment la paix a été donnée à l'Italie: en ménageant avec grand soin les intérêts & l'honneur de la Couronne d'Espagne. Nous verrons quel parti on fera prendre au Roi dans les grandes révolutions qui se préparent en Allemagne. Quel bien a produit l'assemblée des Notables à Rouën dont Luines a voulu nous amuser. Et M. le Garde des Sceaux nous vient dire gravement que la justice est réta-

1619. *rétablie, que les abus sont corrigés, que le vice & le crime sont bannis.*

Les gens étoient sur tout indignés contre un endroit de la même Lettre. Du Vair craignoit tellement que Luines son patron, ne fût éloigné de la Cour, que le bon Magistrat avertit sans façon la Reine mere, qu'elle ne doit pas espérer que Louis se défasse jamais de son Favori, quoique toute la France crie contre lui : *Il ne faut point penser, Madame, disoit le Garde des Seaux, qu'on puisse rendre le coup moins sensible au Roi, en le portant sur ceux qui sont auprès de sa personne. Outre que vous lui avez inspiré trop de courage & trop de jugement, il a déjà connu aussi bien que vous par sa propre expérience, que tous ceux qui ont voulu ci-devant attaquer les Princes & troubler l'Etat, ont fait semblant de n'en vouloir qu'à ceux qui les approchoient. Pardonnez, Madame, à un homme qui fait profession d'avoir son cœur sur ses lèvres. Si je parle trop librement à votre Majesté, c'est que je pense uniquement à suivre les lumières de ma conscience, comme vous m'y exhortez. Quelques-uns se mirent à rire en disant : M. le Garde des Seaux n'est que trop sincère. Il déclare franchement à la Reine qu'elle fera bien de se tenir en repos, de sacrifier M. d'Epernon, & de permettre que Luines demeure le maître absolu des affaires.*

La réponse du Président Jeannin parut mieux concertée & plus judicieuse. Il exhorta seulement la Reine mere à se raccommo-  
 commoder avec son fils, & à ne suivre  
 pas

pas trop aveuglement les conseils du Duc d'Epemon, parce que les troubles de l'Etat lui sembloient nécessaires à la conservation & même à l'accroissement de sa fortune. *Faites cesser, Madame, les mouvemens qui se préparent sous votre nom, disoit Jeannin de fort bon sens. Au lieu de proscrire au public & de causer le soulagement, & la réformation que vous demandez, ils serviront de prétexte à couvrir les mauvaises intentions de ceux qui prétendent s'élever sur les ruines du Roiaume. Votre intérêt vous engage à maintenir l'autorité du Roi. Plus il sera respecté, & plus on aura d'égards pour sa mere. Craignez de vous repentir d'avoir trop écouté les mauvais conseils de ceux qui veulent vous jeter dans le précipice.* Il y avoit

de grands abus dans le gouvernement. Jeannin semble en convenir. Cependant il a raison de vouloir arrêter Marie de Médicis, qui faisoit mine d'en demander le retranchement. Elle pensoit plus à ses avantages particuliers, qu'au bien de l'Etat. Tant que la bonne Princesse eut la souveraine administration des affaires, elle ne voulut jamais entendre parler de réformation. La voilà chassée de la Cour: elle crie *au mauvais gouvernement*. Ses intentions sont les meilleures du monde pour le soulagement du peuple. Si Louis eut rétabli la Reine mere dans sa premiere autorité, elle auroit pensé à la conserver mieux. On auroit oublié les grandes plaintes dont la France retentit, lors qu'on s'échappa de Blois. Juste jugement de

Tom. III.

P

Dieu!

1619. Dieu! Ceux qui travaillent le plus à l'établissement du pouvoir arbitraire des Rois, sont souvent les premiers à gémir sous la pesanteur du joug, dont ils veulent accabler le peuple. Marie de Médicis s'efforça de mettre Louïs au dessus de toutes ces loix. Elle vouloit commander à son aise sous le nom de son fils: & l'ambitieuse Princeſſe connut par ſa propre expérience, qu'un Roi trop abſolu peut devenir le tyran de ſa mere & de ſes plus proches parens.

Le Roi  
envoie  
encore  
l'Arche-  
vêque de  
Sens &c  
P. de Be-  
rulle à la  
Reine  
mere.

*Journal  
de Bassom-  
pierre.  
Memoires  
de Déa-  
geant. pag.  
205. 206.  
Vittorio  
Siri Me-  
morie re-  
conait.  
Tom. IV.  
p. 594.  
597. 598.  
Lettere  
di Bentì-  
voglio.*

Le Marquis de Béthune jugea dès le premier entretien avec Marie de Médicis qu'il seroit inutile de lui proposer d'abandonner le Duc d'Epéron. Elle témoigne d'abord que son cœur est incapable d'une pareille lâcheté. Quand Béthune assure que Louïs arme uniquement pour punir un Sujet qui a l'audace d'enlever la mere de son Roi, elle disculpe Epéron. *S'il y a du crime, dit la Reine, je suis la seule coupable. M. d'Epéron me traite ici en Reine & je jouis d'une parfaite Liberté. Qu'on ne s'y trompe pas; je me mettrai devant lui, afin de recevoir les coups qu'un Favori arrogant prétend porter à un Seigneur qui ne s'est engagé dans cette affaire qu'à ma prière & à ma sollicitation.* La cour connut alors qu'il falloit rompre la négociation si elle vouloit insister trop fortement sur une chose que la Reine mere rejettoit avec indignation. Béthune parut lui-même la proposer à regret avec quelque confusion. Il conseille au Roi de cesser de faire des levées & des préparatifs de guer-

1619

III. marc.

re. *Cela donne, disoit-il, de trop grands ombrages à la Reine mere. Je crains qu'elle ne prenne la résolution de publier un Manifeste. Un pareil Ecrit feroit un mauvais effet au dedans & au dehors du Roiaume.* Louis continua son armement, persuadé qu'il étoit que sa mere intimidée se rangeroit plutôt à la raison, & que certains Seigneurs mécontents & factieux ne se déclareroient pas si facilement pour elle. Cependant, on tâche de l'amuser de l'espérance d'un accommodement avantageux.

1619.

Comme elle avoit de la deférence pour les Ecclesiastiques, ou les Religieux d'une piété distinguée, le Roi résolut de lui envoyer le P. de Berulle Superieur Général de l'Oratoire, dont Marie de Médicis estimoit la douceur, la prudence, & la probité. Le Duc d'Epéron respecte lui-même Berulle. Il étoit proche parent du Président Séguier intime ami d'Epéron. Et cela donnoit beaucoup d'accès au P. de Berulle auprès du Duc. On est bien aisé de l'amuser aussi. Déageant continuoit son intrigue pour une entreprise sur la ville de Mets, & il ne désespéroit pas de réussir. Il tâche de faire en sorte qu'Epéron & la Valette son fils leurrés de l'espérance d'un prompt accommodement, se tiennent moins sur leurs gardes. Quelque échauffé que Luines parût pour les voies de hauteur & d'autorité, une guerre civile l'effraioit: & la haine de la plupart des grands Seigneurs, augmentoit sa timidité naturelle. S'ils ne se déclarent pas pour Marie de Médicis, c'est qu'ils n'aiment

1619. point à dépendre du Duc d'Epéron. Mais il n'étoit pas impossible qu'en servant trop foiblement le Roi contre sa mere, & en se tenant même dans une espèce de neutralité, ils ne réduisissent enfin Louïs à donner des conditions préjudiciables à la fortune du Favori. Voila pourquoi Luines fit envoyer à Angoulême un homme agréable au Duc d'Epéron. Le Favori pensoit à le gagner en cas que Rucellaï ne pût venir à bout de persuader à la Reine mere de sacrifier son liberateur. Tel est l'esprit de toutes les Cours qui se picquent de raffinement en politique. On y entretient les gens d'une négociation, pendant que par une perfidie qui se couvre du nom moins odieux d'adresse & de subtilité, on travaille sourdement à les perdre sans ressource. Berulle avoit tout le secret de ce que le Roi vouloit accorder à sa mere. Cependant il ne paroît que comme un ad-joint à l'Archeveque de Sens que le Roi envoya quelque temps après le départ de Béthune. Ce Prélat étoit frere du Cardinal du Perron mort l'année précédente. Déageant dressa des mémoires particuliers pour Berulle. Il avoit ordre de s'ouvrir seulement jusques à un certain point au Comte de Béthune & à l'Archeveque de Sens. Il semble que le Roi & le Favori ne se fioient pas entièrement

La Reine à eux.

me. e sol- Marie de Médicis, cette Reine si bigo-  
licite inu- te, si zélée contre les Huguenots, fit com-  
tilement te, si zélée contre les Huguenots, fit com-  
le parti me les autres. Elle les rechercha dans sa  
Hugue- disgrâce. Le Duc d'Epéron leur en-  
not à nemi

nemi déclaré, s'intrigue à la Rochelle pour  
 engager l'Assemblée générale qui s'y tient, <sup>1610.</sup>  
 à se remuer en faveur de la Reine mere, <sup>se déclarer</sup>  
 & contre la trop grande autorité de Lui- <sup>pour elle.</sup>  
 nes, dont les Réformés sont fort mécon-  
 tens. La conjoncture se trouvoit favora-  
 ble aux desseins de Marie de Médicis. Et  
 l'Assemblée de la Rochelle auroit peut-  
 être embrassé les intérêts & le parti de la  
 Reine mere, si Du Plessis-Mornai n'eût  
 pas eu la prudence de prévenir prompte-  
 ment ceux de sa Religion, & de les ex-  
 horter vivement à se servir de l'occasion, <sup>1618. &</sup>  
 afin d'obtenir de la Cour du moins une <sup>1619.</sup>  
 partie de ce qu'ils demandoient. L'Assem-  
 blée générale que les Réformés tenoient  
 à la Rochelle sans la permission du Roi,  
 deliberoit sur les moiens de s'opposer aux  
 innovations faites dans le Bearn à la sol-  
 licitation du Clergé. Le Duc de Rohan,  
 le Marechal de Lesdiguières, & Du Ples-  
 sis-Mornai cherchèrent avec application  
 une voie d'accommodement, où l'autorité  
 du Roi commise trop brusquement fût  
 sauvée, & qui procurât aux Réformés de  
 Bearn un dédommagement certain des  
 biens Ecclesiastiques & des autres choses  
 que la Cour leur ôtoit. L'affaire sembloit  
 prendre un assez bon train: mais certaines  
 gens de la Cour se mirent en tête de  
 pousser les choses à l'extrémité. On re-  
 presente au Roi que c'est donner une trop  
 grande atteinte à son autorité que de souff-  
 rir la convocation & la tenuë d'une As-  
 semblée générale des Réformés à la Ro-  
 chelle sans la permission & même contre

1619. la volonté du Souverain. Le Parlement de Paris rend au commencement de cette année un Arrêt, par lequel les gens assemblés à la Rochelle sont déclarés rebelles, aussi bien que ceux qui les ont députés : Et les Magistrats des Provinces commencent des procédures contre quelques - uns en vertu de l'Arrêt.

Cette nouvelle affaire donnoit une extrême inquiétude à du Pleffis-Mornai. Il étoit dans une crainte mortelle que tout le parti Réformé ne se remuât, lors qu'il reçut la nouvelle de l'évasion de la Reine mere. Du pleffis dépêche promptement un exprès à la Rochelle: Il lui donne des Lettres pour l'Assemblée. On y exhorte les Députés à profiter de l'occasion. *Il faut envoyer promptement en Cour, disoit du Pleffis, & protester au Roi que nos Eglises lui demeureront fideles, nonobstant les sujets de plainte qu'elles ont, & que nous ne demandons à sa Majesté que le libre exercice de notre Religion & la conservation de nos privilèges.* La maxime constante du sage du Pleffis, c'étoit d'empêcher autant qu'il pouvoit, que ceux de la Religion n'entraissent dans les partis & dans les factions d'Etat. Il savoit que toute la haine du Roi retomberoit infailliblement sur ses Sujets Réformés, après que les Princes & les grands Seigneurs auroient fait leur traité. Et cela ne s'est trouvé que trop véritable. L'Assemblée de la Rochelle embrasse l'ouverture que du Pleffis lui donne. Elle envoie des Députés à la Cour: Ils sont bien reçus, & les Magistrats ont ordre

dre d'arrêter leurs poursuites. Chambret gendre de la Nouë vint sur ces entrefaites à la Rochelle de la part de Marie de Médicis & du Duc d'Epéron. Ils esperoient l'un & l'autre de profiter du mécontentement des Huguenots. Mais ils s'y prirent trop tard. On avertit secrettement Chambret de se retirer au plutôt de la Rochelle. 1619.

Du Pleffis-Mornai fut un de ceux à qui la Reine mere écrivit incontinent après sa sortie de Blois Elle ne parloit dans sa Lettre que de ses bonnes intentions pour la réformation des abus du Gouvernement, & de ses espérances que tous les bons François la seconderoient; enfin elle témoignoit compter beaucoup sur les bons conseils de Mornai, & sur la parole que certains Huguenots lui donnerent. Du Pleffis répond avec un extrême respect à la Lettre de Marie de Médicis. Il plaignoit le malheur de cette Princeesse; il lui confessoit de bonne foi qu'il y avoit de grands desordres à corriger dans l'État. *Cependant, Madame, ajoutoit le prudent Gentilhomme, je supplie très-humblement votre Majesté d'éviter tous les remedes violens, ils seroient pires que le mal, que vous prétendez guérir. Pensez que vous êtes non seulement la mere du Roi, mais encore du Roiaume. Beaucoup de gens vous promettent des merveilles. Ils feront peu de chose; peut-être rien du tout.* Du Pleffis profite si habilement de la conjoncture, en faveur de ceux de sa Religion: il agit si efficacement à la Cour, que l'Arrêt donné contre l'As-

1619. semblée de la Rochelle est cassé. Le Roi déclare qu'elle a été convoquée à bonne intention ; & permet d'en tenir une autre le mois de Septembre prochain à Loudun. Les Députés sortirent de la Rochelle fort contents. Ils espéroient que les affaires du Bearn s'accommoderoient à l'amiable. Mais on y trouva de plus grands obstacles qu'ils ne croioient.

Ouverture du Synode assemblé à Dordrecht contre les Arminiens. Du Plessis-Mornai ne s'occupoit pas seulement à tirer ceux de sa Religion en France d'un assez grand embarras, il étoit attentif encore à ce qui se passoit au Synode ouvert à Dordrecht en Hollande le treizième Novembre de l'année précédente. Ce fut comme le premier Concile

*Lettres & Mémoires de de Plessis-Mornai. 1619.*

Général des Eglises Réformées. Il y avoit un Evêque & trois Docteurs d'Angleterre, des Ministres députés des Eglises du Palatinat, de Hesse, de Suisse, de Genève & de quelques autres endroits. Le Roi de France refusa de permettre à ses Sujets Réformés d'y envoyer quelques Théologiens : & ceux que l'Electeur de Brandebourg nomma ne purent faire le voyage. Il en est de ce Synode, comme de plusieurs Conciles anciens & modernes. La fin n'en fut avantageuse qu'au parti qui prenoit le dessus. Bien loin de terminer les contestations, il les augmenta. Le schisme fut confirmé, & devint plus opiniâtre. Une longue expérience de plusieurs siècles devoit apprendre au monde que c'est là le fruit ordinaire de ces sortes d'Assemblées. *Je n'ai point encore vu de Concile qui ait bien réussi,* disoit un illustre Evê-

Evêque de l'Antiquité. *On y aigrit plutôt les maux de l'Eglise, qu'on ne les guérit.* 1619.  
 Les Etats-Généraux des Provinces Unies, envoient, à l'exemple des Empereurs Chrétiens, des Commissaires à Dordrecht sous prétexte de maintenir le bon ordre dans le Synode, & d'y empêcher la confusion; disons la vérité, pour régler absolument toutes choses. Messieurs les Commissaires en usèrent de la même manière que ceux de l'Empereur: quand un des deux partis avoit plus de crédit à la Cour que l'autre, les Commissaires faisoient un rapport favorable au parti le plus puissant, & l'Empereur ne manquoit pas d'autoriser ce que ses Commissaires ordonnoient. Les Contre-Remonstrans étoient supérieurs dans les Provinces-Unies: & les Etats Généraux les appuioient hautement. Tout fut si bien menagé dans les assemblées tenues pour députer au Synode Général, que les Remonstrans devoient seulement être condamnés. Les Commissaires bien avertis de l'intention des Etats Généraux favorisent le parti le plus agréable à la Cour, & les Souverains confirment ce que les Commissaires ont réglé. *Le Clergé n'entre en connoissance de ce qui se passe, ici qu'autant qu'il plaît aux seculiers de lui en faire part,* dit un Docteur Anglois écrivant à Carleton Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne à la Haïe. *Hales's Letters from the Synod. of Dort.*

Je ne sai comment du Plessis-Mornai fut prié de donner son avis sur la manière de procéder dans le Synode, & sur les moïens de le rendre utile à la Réformation.

1619. tion. Le sage & pieux Gentilhomme déclara son sentiment avec beaucoup de prudence & de modération. Il faut sur tout, disoit-il, que l'Assemblée garde une équité parfaite, & qu'elle témoigne plus d'indulgence que de rigueur, en maintenant les intérêts de la vérité. On doit autant qu'il est possible ouvrir le chemin à la réunion générale des Protestans, & éviter avec soin les manières de parler capables d'exciter de nouvelles disputes, ou de reveiller les anciennes. Demeurons-en à ce qu'il a plu à Dieu de nous reveler, non seulement au regard du dogme; mais encore dans la manière de s'exprimer. Plût à Dieu que le Synode eût suivi des maximes si équitables. Je l'ai déjà dit: il y avoit à Dordrecht des gens plus éclairés & plus habiles qu'à Trente. Les articles controversés paroissent examinés avec plus d'application & d'exactitude; je dirai même avec plus d'apparence de bonne foi. Mais il faut avouër que les passions sont également violentes, & que les préjugés ne furent guères moins opiniâtres dans l'une de ces deux Assemblées que dans l'autre. Il y aura du désordre tant qu'il y aura des hommes. Je ne ferai point ici le détail d'un Synode qui eut plus de cent cinquante Sessions. Je toucherai seulement quelque chose de sa manière de procéder à la condamnation des Rémontrans.

Procedu-  
res du Sy-  
node con-  
tre les Ré-  
montrans.

Ces pauvres gens effraïés de ce qu'on avoit fait par tout contr'eux avant l'ouverture du Synode, s'assemblent à Leide & delibèrent sur les mesures qu'ils doivent prendre, Ils résolurent de n'abandonner point

point la cause qu'ils avoient defenduë jusques alors. Episcopus & trois autres se chargent d'aller à Dordrecht & d'y demander qu'il soit permis à tout le corps des Rémontrans de nommer des gens capables de bien soutenir leur doctrine dans le Synode. Episcopus & ses trois Colles aprennent en arrivant à Dordrecht qu'on les a déjà cités dans les formes à comparoître devant le Synode, que les Lettres de citation sont expédées tant au nom des Commissaires envoies par les Etats-Généraux, que de la part du Synode, qui s'occupoit à regler certains points de discipline en attendant qu'on pût proceder avec quelqu'apparence de justice à l'examen de la doctrine. Les Arminiens presentèrent diverses requêtes & plusieurs mémoires aux Commissaires & au Synode. Ils recusent sans façon tous les Ministres & tous les Théologiens députés des Provinces - Unies. On dit que les Contre-Rémontrans sont parties déclarées, qu'il n'y a nulle justice à espérer de gens qui se séparent ouvertement de la communion des Rémontrans, & que les Contre-Rémontrans aiant déjà fait plusieurs actes où ils condamnent les cinq articles des Arminiens comme hérétiques & pernicious, on ne peut les regarder comme Juges compétens. C'est à peu près ce que les Protestans autrefois alleguèrent contre le Concile de Trente, lorsque l'Empereur Charles-Quint entreprit de les contraindre à se soumettre aux decrets de cette Assemblée. Avant que d'entrer en conférence,

1619.

*Acta Synodi Dordracens, &c. Acta & Strip-ta Synodalia Remonstrantium*

1619.

les Arminiens demandèrent qu'on leur accordât douze conditions. Ils en prouvoient fort au long dans un écrit la justice & l'équité; & ils affectèrent de représenter qu'ils demandoient les choses proposées par les Protestans au temps du Concile de Trente. En vérité Bogerman Président du Synode & les autres chefs du parti Contre-Remontrant ne prirent point trop mal les manières du Légat du Pape & des Evêques dans le Concile de Trente. Le Président & son Synode se recrirent dès qu'ils entendent dire aux Rémontrans qu'ils viennent pour entrer en conférence avec leurs freres sur les articles controversés. *Entrer en conference, disoient les Contre-Remontrans, ce n'est pas ainsi que nous l'entendons. Les Arminiens sont cités devant leurs Juges légitimes. On écouterà leurs defenses & nous déciderons ensuite.* Le Légat & les Evêques parlèrent-ils autrement dans l'Assemblée de Trente? Les Contre-Remontrans aussi artificieux que ceux-ci, vouloient que leurs adversaires parussent seulement au Synode pour y entendre prononcer leur condamnation.

*Halt's  
Letters  
from the  
Synod of  
Dort.*

Un Docteur Anglois remarque fort bien que le projet d'un Synode proposé par les Arminiens, étoit chimérique. Ils demandoient qu'il fut uniquement composé de gens qui n'eussent point pris parti dans les contestations. Où les auroit-on trouvés dans les Provinces-Unies, ces Juges des-intéressés? Les Rémontrans faisoient une autre proposition que le Docteur Anglois ne juge pas plus praticable: cependant

dant on en trouveroit des exemples dans  
 l'Histoire Ecclesiastique. C'est qu'il y eût  
 un nombre égal de Théologiens des deux  
 partis qui conferassent en présence des  
 Commissaires des Etats-Généraux, & qui  
 cherchassent des voies d'accommodement.  
 Que si les deux partis ne pouvoient con-  
 venir entr'eux, le Souverain prononceroit  
 définitivement pour les uns, ou pour les  
 autres, ou du moins en faveur d'une to-  
 lérance mutuelle. Une pareille chose ne  
 seroit pas sans exemple. Et c'est peut-être  
 la méthode la plus sûre de terminer les  
 disputes sur la Religion. Quand les Théo-  
 logiens sont une fois échauffés, ils ne sont  
 plus capables de garder des ménagemens,  
 ni d'entendre raison. Il ne veulent point  
 demeurer en repos jusques à ce que leurs  
 adversaires soient condamnés & flétris.  
 Cependant le Docteur Anglois n'a pas tort  
 de croire que ce second projet étoit chi-  
 merique dans la situation présente des af-  
 faires des Provinces-Unies. Depuis que  
 l'Arminianisme devint une affaire d'Etat,  
 les Magistrats ne furent ni moins préve-  
 nus, ni moins passionnés que les Théo-  
 logiens. Les uns & les autres vouloient  
 qu'il y eût des hérésies à condamner. Ce-  
 la rendoit Barneveldt, les autres prisonniers,  
 & les Magistrats déposés encore plus  
 odieux au peuple. Les Rémontrants sont  
 déboutés de toutes leurs demandes par les  
 Commissaires des Etats-Généraux: & ils  
 enjoignent à Episcopius & à ses Collè-  
 gues de donner incessamment l'exposition

1619. de leur doctrine, afin que le Synode l'examine.

Une des choses que les Ministres du Pa-  
 pe & les Evêques du Concile de Trente,  
 craignoient le plus, c'étoit que les Prote-  
 stans eussent non seulement la liberté d'y  
 proposer leurs sentimens, mais encore d'ex-  
 pliquer & de réfuter sans aucune contrain-  
 te les dogmes monstrueux & ridicules  
 de l'Eglise de Rome. On remua une in-  
 finité de ressorts pour empêcher les Pro-  
 testans de venir au Concile & d'y parler du  
 moins d'une maniere trop libre, en cas  
 qu'on ne pût se dispenser de les entendre.  
 Il arriva quelque chose de semblable à  
 Dordrecht. Les Arminiens furent cités  
 pour la forme : on fit mine de leur per-  
 mettre de soutenir leurs sentimens & de  
 réfuter ceux de leurs adversaires. Mais  
 dans le fond les Contre-Remontrans évi-  
 terent d'entrer en lice avec Episcopius.  
 Ce Théologien défendoit sa cause avec  
 tant de netteté, de force & d'érudition ; il  
 faisoit voir si clairement les mauvaises con-  
 séquences & la dureté des dogmes des  
 Contre-Remontrans sur la Réprobation  
 & sur quelques autres articles, enfin il  
 savoit si bien les prendre par leur foible,  
 qu'on résolut de faire en sorte qu'Epis-  
 copius & ses Collègues donnassent un pré-  
 texte de leur fermer entièrement l'entrée  
 du Synode. Examiner les livres des gens ;  
 cela est plus commode. Le papier ne  
 parle pas, il ne fait point d'instance fâ-  
 cheuse sur le champ. Mais écouter des  
 hommes habiles, versés dans la dispute,  
 &

Les Armi-  
 niens sont  
 entière-  
 ment ex-  
 clus du  
 Synode.

*Acta Synodi Dordracenae.*  
*Acta & Scripta Synodalia Remonstrantium.*

& qui favent réduire les choses à la dernière précision; être obligé de répondre à leurs difficultés, & de satisfaire à leurs doutes & à leurs demandes; la chose est souvent fort embarrassante, sur tout quand il faut parler devant un grand nombre de témoins. Voici l'expédient dont les Contre-Rémontrans s'aviserent pour se défaire d'Episcopius & des autres Arminiens.

On chicana sur la liberté accordée de proposer leurs sentimens & de refuter ceux de leurs adversaires. *Elle n'est point si ample, disoit-on, que le Synode n'ait droit de la restreindre. Les Rémontrans viendront donner un air odieux à ce que nous pensons de la Réprobation. Ils veulent citer de longs passages de Beze, de Zanchius & des autres Docteurs dont toutes les Eglises Réformées révèrent les écrits & la mémoire. Ils en tireront des conséquences malignes contre ces grands hommes. Cela ne se doit pas souffrir. Que les Arminiens exposent modestement ce qu'ils pensent; à la bonne heure. Pourquoi leur permettra-t-on de se déchaîner contre ce que les plus anciens & les plus illustres défenseurs de la Réformation enseignent du décret de la Réprobation? Ceux qui firent la proposition s'avoient bien qu'Episcopius & les autres ne l'accepteroient jamais. En effet ils ne manquèrent pas de représenter que la doctrine des Contre-Rémontrans sur la Réprobation, étant la chose qui bleffoit le plus la conscience des Arminiens, le Synode ne devoit pas trouver étrange, qu'ils exposassent ce qui les choquoit dans ce dogme, & que leurs Lettres de citation*

pro-

1619. promettoient une pleine liberté d'expliquer leurs sentimens & de refuter ceux des Contre-Remontrans. On répondit aux Arminiens que c'étoit à l'Assemblée de juger jusques où cette liberté devoit raisonnablement s'étendre.

*Hale's Letters from the Synod of Dort.*

Il y eut là-dessus de grandes contestations. Les Arminiens présentent des requetes & des mémoires aux Commissaires des Etats Généraux & au Synode. Mais les Contre-Remontrans ont si bien lié leur partie, que les Théologiens étrangers, approuvent la restriction donnée à la liberté des Arminiens. De manière que les Commissaires enjoignirent sous de graves peines à Episcopus & à ses Collègues de se soumettre au decret du Synode. Le Président leur demande donc un jour en pleine Session s'ils veulent suivre, ou non, les reglemens faits par l'Assemblée sur la manière dont ils proposeront leurs sentimens & réfuteront ceux de leurs adversaires. Episcopus & ses Collegues aiant répondu qu'ils persistent à demander la liberté premièrement accordée, Bogerman Président de l'Assemblée, les en chasse de la part des Commissaires des Etats-Généraux & de tout le Synode. Ce Ministre emporté traita les Arminiens de fourbes & de menteurs: il leur dit plusieurs choses outrageantes. Episcopus répond modestement en se retirant, que Dieu jugera un jour qui sont ceux qui méritent d'être accusés de tromperie & de mensonge. Un de ses Collegues déclare qu'il appelle au tribunal de Dieu de cette inique procédure.

due. Enfin un autre témoin qu'il sort avec plaisir de *l'assemblée des méchans.* 1619.

Un Docteur Anglois témoin oculaire de ce qui se passoit, & dont les Lettres ne sont pas autrement favorables aux Rémonstrans, avouë de bonne foi que l'empportement & la colere firent commettre en cette occasion une faute insigne au Président du Synode. *Ces manières impérieuses & brusques, dit il, sont contraires à la Religion Chrétienne qui ne recommande rien tant que la douceur & la modération. Elles sont encore moins pardonnables à un Ecclesiastique. Cependant l'autorité du Synode est commise. On ne peut honnêtement s'en dédire, ni changer une résolution prise mal à propos. Tout ce qu'on a pu faire pour couvrir la fausse démarche, c'est d'obtenir une ordonnance des Etats-Généraux qui confirme ce que leurs Commissaires & le Synode ont fait.* C'est en vain qu'Episcopus & ses Collègues envoient des plaintes & des remontrances aux Etats-Généraux & à Maurice Prince d'Orange; qu'ils demandent justice & qu'ils tâchent d'éouvoir la compassion des Magistrats. Ils ne sont point écoutés. On les regarde comme des opiniâtres & des rebelles. Les Etats Généraux leur défendent de sortir de la ville de Dordrecht sans une permission expresse des Commissaires. Il fallut que les Arminiens demeurassent là pour entendre la condamnation de leur doctrine & pour voir leurs personnes flétries. Une si grande affliction ne les empêcha pas de travailler infatigablement à la composition

1619. sition de plusieurs savans Ecrits où ils défendent leurs cinq articles On les remit entre les mains des Commissaires qui les communiquoient pour la forme au Synode. Les Arminiens sont certainement louables de ne s'être point rebutés & d'avoir continué à soutenir leur cause avec tant de courage & de modération. Ces ouvrages seront un monument éternel de l'érudition & de la solidité de ceux qui les ont composés. Mais à quoi servirent-ils? A faire dire que des gens venus avec le dessein formé de condamner les cinq articles, prononçoient avec une grande connoissance de cause.

Après avoir gardé les apparences d'un examen assez long & fort sérieux des cinq articles des Arminiens, le Synode publia les derniers jours du mois d'Avril ce qu'il appelle la doctrine véritable & orthodoxe sur la Prédestination, sur la mort de Jesus-Christ, sur la corruption de l'homme & sur sa conversion à Dieu, enfin sur la persévérance. On ajoutoit à l'explication des sentimens du Synode sur chaque article, une condamnation de l'opinion contraire des Rémonstrans. Cette publication solennelle fut suivie de la déposition d'Episcopius & des autres Ministres Arminiens cités au Synode. La sentence les flétrit comme des corrupteurs de la véritable Religion & comme des gens convaincus de troubler le repos des Eglises Beligues, d'y causer de la division, enfin de donner de fort grands scandales. On raisonna beaucoup sur cette sentence dans toute l'Eu-

Condam-  
nation de  
la doctri-  
ne & de  
la person-  
ne des Ar-  
miniens.

*Acta Sy-  
nodi Dor-  
dracene.*

l'Europe. Les uns demandoient avec quelle apparence de vérité, une assemblée de gens habiles & éclairés pouvoit reprocher aux Arminiens que leurs cinq articles étoient une corruption manifeste de la Religion Chrétienne. *Etoit-elle généralement corrompue avant S. Augustin en Occident? N'a-t-elle jamais été pure en Orient? L'Eglise Greque, ajoutoit-on, a toujours enseigné une doctrine contraire à celle de l'Evêque d'Hippone: & avant que celui-ci se fût avisé d'écrire contre les Pélagiens, l'Eglise Latine ignoroit & la Prédésination absolue, & la Grace à laquelle on ne résiste point. Avec quel front, disoient d'autres, les Contre-Remonstrans peuvent-ils accuser leurs adversaires de troubler la paix & le repos de l'Eglise & d'y causer un schisme? Les Arminiens offrent depuis long-temps une tolérance charitable. Et les Contre-Remonstrans la refusent opiniâtrément: ils ont commencé de faire des assemblées particulières. On cherche encore quels scandales Uitenbogart, Episcopiüs & les autres caufoient dans les Provinces-Unies. Leur vie étoit exemplaire & irréprochable. Ils donnèrent toujours de bons exemples de douceur, de charité, de desintéressement, & des autres vertus Chrétiennes.*

Quelle fut la surprise des Luthériens d'Allemagne & du Nord, quand ils virent leur doctrine sur la Grace & sur la Prédésination condamnée avec tant de hauteur! Ils ne comprennoient rien à la conduite du Synode, ni à celle de Jacques  
Roi

1619.

Hales's  
Letters  
from the  
Synod of  
Dort.

Roi d'Angleterre. On nous fait parler d'une réunion générale des Protestans, disoient les Luthériens. Le projet en a été proposé dans le Synode par ordre de sa Majesté Britannique: Et dans cette même Assemblée on condamne, on flétrit nos sentimens sur la Grâce Et sur la Prédestination. A ce compte, il en est à peu près des Théologiens Réformés, comme de ceux de l'Eglise de Rome. Ils ne parlent que de réunion; mais c'est à condition qu'on en passera par tout ce qu'il leur plaît de décider. Avouons de bonne foi qu'il y a quelque chose dans le procédé des Réformés qui ne se comprend pas. On se plaint parmi eux de ce que les Luthériens témoignent trop d'éloignement pour la réunion générale des Protestans. Mais si on avoit un desir sincère de rapprocher les Luthériens & de faire cesser une division si contraire au rétablissement de la pureté de l'Evangile, & si avantageuse aux ennemis de la vérité, le premier Concile général des Eglises Réformées devoit-il condamner solennellement la doctrine des Luthériens, sous prétexte de rejeter les cinq articles des Arminiens? Faudroit-il témoigner encore un attachement trop opiniâtre à des décisions

Augusti-  
nus. L. II.  
de Baptis-  
mo contra  
Donati-  
stas Cap. I.

faites à contre-temps & sans aucun besoin? Les Protestans ne croient pas les Conciles infallibles. Ne peut-on pas adoucir & corriger ce qui s'est fait à Dordrecht? Quand on découvre quelque chose qui n'étoit pas encore assez éclairci, dit judicieusement S. Augustin, un Concile général corrige ce qui a été réglé dans un autre

tre Concile général. Cela se fait sans arrogance, sans orgueil, & sans envie; dans un esprit d'humilité, de paix, & de charité Chrétienne. Les Eglises Réformées de France n'eurent aucune part au Synode de Dordrecht. Cependant je ne sai par quelles intrigues on fit en sorte qu'elles en reçurent solennellement les décisions dans quelques-uns de leurs Synodes Nationaux. Rien ne les y obligeoit. Après avoir fait cette démarche, elles offrent dans un autre Synode National la communion aux Luthériens. Il y a là quelque chose qui paroît choquer le bon sens. Je ne m'étonne plus après cela que les Luthériens n'aient pas répondu aux avances des Réformés. Comment peuvent-ils écouter des gens qui condamnent authentiquement une doctrine comme contraire à l'Evangile, & qui viennent ensuite offrir seulement leur communion à ceux qui la soutiennent? Je croi pouvoir conclure de là que les Eglises Réformées de France n'ont jamais approuvé tout de bon les décisions de Dordrecht. La cabale de certains Ministres les fit recevoir dans un Synode National.

Pendant que ceux qui prennent intérêt aux disputes Théologiques & à ce qui concerne l'Eglise, s'occupent de ce qui se passe dans le Synode à Dordrecht, les gens qui se mêlent des affaires politiques & qui entendent les loix, sont encore plus attentifs aux procédures faites à la Hâte contre Barnevelt, Hogerbeets, & Grotius. L'équite naturelle veut qu'on ne laisse point languir les gens dans une

1619.

On tra-  
veille au  
procès de  
Barnevelt,  
de Gro-  
tius, &  
d'Hoger-  
beets.

1619.

Grotius  
Apolog-  
tico eorum  
qui Hol-  
landiæ  
præfue-  
runt. Cap.  
XIV.

longue prison, & que les Juges travaillent au plûtôt à l'instruction du procès des accusés. On vit avec étonnement le premier Magistrat de Hollande & deux autres qui tenoient un rang considérable à Leide, à Rotterdam, & dans les Etats de la Province, gardés six mois en prison, sans qu'aucun Juge commençât de proceder juridiquement contr'eux. Une des grandes plaintes que nos ancêtres firent contre la tyrannie du Duc d'Albe, disoient quelques-uns, c'est qu'il retenoit les gens en prison autant qu'il lui plaisoit. Et les enfans de ceux qui ont pris les armes pour se délivrer de cette violence, la commettent aujourd'hui contre les personnes les plus distinguées de la République. Les gens qui ont interrogé d'abord les prisonniers, sont leurs ennemis déclarés: ils ne sont point leurs Juges naturels; ils n'ont aucune commission du Souverain légitime. De pareilles procédures sont nulles de droit, & les prisonniers ont raison de protester contre. Le parti opposé à Barneveld tâchoit de justifier une conduite contraire aux loix & à l'équité. Mais que peut-on dire de bon en faveur de ceux qui ne se mettent en peine de rien, pourvû qu'ils perdent leurs ennemis? Grotius dont l'Apologie paroît écrite avec tant de modération & de sincérité, jure que depuis que les Etats-Généraux eurent nommé des Juges Commissaires pour lui faire son procès & aux autres, on ne l'interrogea pas sur la dixième partie des chefs d'accusation rapportés dans l'Arêt prononcé contre lui, que son interrogatoire ne fut point relu en

fa

sa présence, enfin qu'il ne lui fut jamais  
 permis d'expliquer un p u plus ses répon- 1619.  
 ses, & de faire mieux comprendre sa pen-  
 sée. Nous pouvons croire que Barneveldt  
 & Hoegerbeets, ne furent pas traités plus  
 équitablement. Ce qu'il y a de plus étran-  
 ge, c'est que les premiers interrogateurs  
 qui n'ont aucune juridiction sur les pri-  
 sonniers, menacent des personnes d'un rang  
 & d'un mérite si distingué de leur faire  
 donner la question. L'injustice de ces gens  
 qui suivoient aveuglément leurs passions,  
 effraient tellement le pauvre Ledenberg Se-  
 cretaire des Etats d'Utrecht, qu'il se tue  
 lui-même dans la prison.

Les personnes desintéressées qui con-  
 noissoient la constitution du gouverne-  
 ment des Provinces - Unies, firent de  
 grandes réflexions sur ce que l'Assemblée  
 des Etats-Généraux entreprenoit de nom-  
 mer des Juges Commissaires pour faire le  
 procès à Barneveldt & aux autres. Cela  
 parut directement contraire aux loix de  
 l'Union des sept Provinces. *Les six Etats* Grotius  
*alliés, disoit-on, n'ont aucune juridiction* Apologe-  
*sur les sujets de la Hollande. Car enfin,* tico contra  
*l'alliance que divers Souverains contractent* landia  
*entr'eux pour leur commune défense, ne don-* presue-  
*ne pas droit à un des Alliés de faire juger* runt.  
*les sujets de l'autre. Si les Magistrats d'une* Cap. XV,  
*Province sont responsables de leur conduite à*  
*l'Assemblée des Etats-Généraux, n'a-t-on pas*  
*dû rendre publique cette condition de l'Al-*  
*liance, afin que chacun prît ses précautions?*  
*Les accusés prétendent avoir suivi les ordres*  
*des Etats de Hollande seuls & légitimes Sou-*  
*verains*

1619.

verains de la Province. Ont-ils jamais été avertis qu'il y a une Puissance supérieure à laquelle ils doivent rendre compte de ce qu'ils feront en conséquence d's résolutions prises dans les Etats de la Province? Et quand il seroit vrai que l'Assemblée des Etats Généraux auroit, à peu près, dans les sept Provinces-Unies, la même autorité que les Ducs de Bourgogne, & l'Empereur Charles-Quint avant qu'on eût secoué le joug des Espagnols, les prisonniers ne pourroient encore être jugés que par les Magistrats ordinaires de Hollande. C'est un privilège de la Province authentiquement confirmé par les Ducs de Bourgogne, que toutes les affaires de Hollande y doivent être terminées par le Gouverneur, ou par les Magistrats, & qu'on ne peut évoquer les affaires hors de la Province. Quand les Etats-Généraux nommèrent ces Juges Commissaires, ajoutoit-on, ils déclarèrent qu'c'étoit sans préjudice des droits de chaque Province. Les Etats-Généraux reconnoissent ainsi qu'ils agissent en cette occasion contre les Loix de l'Union. Et les Etats particuliers de Hollande, où il s'est fait de si grands changemens depuis l'emprisonnement du Pensionnaire & des autres, protestent que l'entreprise présente des Etats-Généraux, ne pourra tirer à conséquence pour l'avenir, ni préjudicier aux droits & à la souveraineté de la Province de Hollande. Il est donc certain, concluoit on, que cette procedure extraordinaire ne s'accorde pas avec les Loix de l'Union des sept Provinces.

Voilà ce qu'on disoit en faveur des prisonniers, qui prétendoient que les Commissai-

missai-

missaires donnés, étoient Juges incompetens. Ce qu'on alléguoit, & ce qui se pourroit alléguer pour soutenir l'entreprise des Etats-Généraux, je ne le sai pas bien. Je rapporte seulement ce que je trouve. Un Auteur moderne avance hardiment que tout ceci se faisoit par les intrigues & par la violence du Prince Maurice d'Orange qui aspiroit à la Souveraineté : Et bien des gens se l'imaginent. Pour moi, je ne voi pas sur quel fondement on veut rendre Maurice responsable de toutes les injustices commises dans le Synode à Dordrecht, & à la Haÿe dans l'affaire de Barneveldt & des autres prisonniers. Les personnes équitables s'en rapporteront plutôt au témoignage de Grotius qu'à celui de tout autre. Il ne doit pas être suspect sur ce qui peut disculper le Prince Maurice. On fait assez les sujets que Grotius eut de se plaindre de son Excellence. Or ce savant homme dit seulement que Maurice, aiant demeuré quelque tems sans entrer dans les contestations muës sur la Religion, & sur la maniere de les terminer, quelques esprits malins & artificieux trouverent le moien de surprendre un Prince plus occupé des affaires de la guerre, que de celles qui concernent la Religion & les Loix. Ce fut donc Aersens & quelques autres ennemis de Barneveldt, qui cherchant à s'élever sur les ruines de ce grand homme, firent croire au Prince Maurice que Barneveldt & ses amis avoient entrepris plusieurs choses contraires aux Loix, & capables de rompre l'Union des sept

1619.

*Du Maurier dans ses Mémoires sur le Prince Maurice & sur Barneveldt. Grotius Praefatione Apologética & alibi passim.*

Tom. III,

Q

Pro-

1619.

Provinces. Aersens sût bien profiter de la révolution arrivée dans l'Etat. Il se fit aggréger au College des Nobles de Hollande un peu après l'emprisonnement du Pensionnaire. D'autres qu'Aersens y trouvèrent encore leur compte. Ils obtinrent la place des prisonniers & des Magistrats déposés. Le seul Maurice content de conserver l'autorité que ses charges & les grands services rendus à la République lui donnèrent toujours, ne se servit point de la révolution pour monter plus haut & pour se rendre plus puissant. Tout ce qu'on peut reprocher au Prince d'Orange, c'est d'avoir trop écouté & laissé faire des gens qui lui disoient sans cesse qu'on cherchoit à diminuer son autorité, pour exécuter plus facilement le complot fait avec les Espagnols de renverser la République. L'ambition & l'avarice d'Aersens & de quelques autres, le zèle aveugle & impétueux des Ministres Contre-Remontrans, furent la véritable cause des troubles & des malheurs. Le Prince Maurice est tout au plus blamable d'une trop grande crédulité à de faux rapports contre des Magistrats qu'il regarde comme les ennemis déclarés de son autorité. Encore faut-il avouër de bonne foi que Barnevelt & ses amis com mirent une grande imprudence, en donnant à Maurice un prétexte specieux de croire, qu'ils cherchoient à diminuer les droits dont son pere & lui jouïrent incontestablement depuis la fondation de la République. Ce que la prévention fit en-  
tre-

treprendre à Maurice sous le nom & par l'ordre des Etats-Généraux, il l'exécuta avec une prudence & une dextérité merveilleuse. Quant à la condamnation de Barnevelt & des autres, il paroît avoir laissé faire les Etats-Généraux & les gens de Loi. Le Prince n'avoit pas besoin de les gagner & de les corrompre. La plupart de ces Messieurs ne furent que trop ardens à se défaire de quelques Magistrats dont la lumière & la probité ne les accommodoient pas. 1619.

Un des anciens griefs de la Hollande & des Provinces-Unies contre le Duc d'Albe, c'est que l'injuste & sanguinaire Espagnol faisoit juger plusieurs personnes par des Commissaires choisis à la fantaisie. Quelle fut la surprise du monde, quand il vit encore les enfans de ceux qui crièrent à la Tyrannie en cette rencontre, commettre la même injustice contre les premières personnes de leur République! Les accusés étoient sujets de la Province de Hollande: Et par conséquent les Etats-Généraux devoient du moins les faire juger par les Magistrats ordinaires de Hollande. Au lieu de cela, on nomme vingt-six Commissaires choisis dans toutes les sept Provinces, tant du corps de la Noblesse, que de celui des Magistrats. Et ces Commissaires seront-ils des Juges irréprochables & desintéressés? Non sans doute. Ils sont la plupart ennemis déclarés de Barnevelt, & des autres. Acrens, le nouveau Noble de Hollande, paroît avec ceux qui remplissent la place

Condam-  
nation de  
Barnevelt  
& des au-  
tres.

Grotius *Ad*  
*psalmetico*  
*errum qui*  
*Hollandie*  
*presue-*  
*runt. Cap.*  
*XV. &*  
*XVI.*

1619. Magistrats déposés. On voioit dans ce Tribunal des gens qui dirent tout publiquement & sans façon quelque temps auparavant, qu'on sauroit bien punir Barnevelt, & qui menacèrent les prisonniers; des gens sans aucune teinture des loix, & sans expérience, dans les affaires, des gens enfin intéressés à maintenir par la condamnation du Pensionnaire & des autres les changemens faits dans la République. C'est en vain que la femme & les enfans de Barnevelt, les autres prisonniers & leurs parens, recusent la plupart de ces Juges: leurs requêtes & leurs remontrances ne sont point écoulées.

N'attendons pas que les procédures des Commissaires soient exactes & juridiques. L'affaire des prisonniers étoit, à proprement parler, une affaire civile dans ses principaux chefs. Elle ne pouvoit se juger autrement. Les Commissaires la traitèrent comme une affaire purement criminelle. Cela fit crier beaucoup de gens. *Il n'est pas question, disoient-ils, si les accusés ont commis un crime incontestablement défendu par les Loix. On demande, si ce que les prisonniers confessent avoir fait, est contraire, ou non, aux Loix de l'Union & de l'alliance contractée entre les sept Provinces. La question est de droit. Elle doit être examinée publiquement & dans les formes. Les prisonniers peuvent demander la liberté de se défendre devant tout le monde. Au lieu de les interroger en particulier, il faut les écouter & leur donner un conseil. A-t-on jamais rien vu de semblable? Des Juges supposent d'abord*  
que

que les choses imputées à des Magistrats d'une probité reconuë, sont criminelles: Et là dessus on les interroge, on les examine en particulier, on les déboute de leurs prétentions & de leurs demandes, quelque justes qu'elles soient. Les Commissaires s'engagent par une nouvelle manière de serment à ne rien dire de ce qui se passe, & à garder même le secret après que l'affaire sera jugée. L'Inquisition d'Espagne que nos peres ont tant detestée, permet à l'accusé de parler à son Advocat & de prouver les faits qui servent à sa défense: Et l'on n'accordera pas du moins la même grace aux premiers Magistrats de Hollande?

Quelques-uns racontotent à propos de cela, que sous le Duc d'Albe, on communiqua aux Comtes d'Horn & d'Egmont les accusations intentées contr'eux, qu'on leur donna du temps, pour mettre leurs défenses par écrit, qu'il leur fut permis de présenter des requêtes, & d'alleguer les actes qui serviroient à leur justification. D'où vient, ajoutoit-on, qu'on ne garde pas la même équité au regard des prisonniers? Nos Ancêtres se recrièrent contre la condamnation des Comtes d'Horn & d'Egmont, parce qu'on ne leur donna ni Procureurs, ni Avocats pour les aider à se défendre, parce qu'on ne leur confronta point les témoins produits contr'eux. Bien loin d'accorder aux Magistrats accusés une chose, dont le défaut fut regardé par nos peres comme une nullité essentielle de l'arrêt de mort rendu contre les Comtes d'Egmont & d'Horn, on ne veut pas donner aux prisonniers d'aujourd'hui, ce que les

Q 3

Espa.

1619.

1619. *Espagnols n'osèrent refuser à deux Seigneurs dont le Duc d'Albe avoit juré la perte. D'autres ajoutoient à ceci que le Procureur Général du Roi Philippe II. aiant fait donner un decret d'ajournement personnel contre le Prince Guillaume d'Orange, il répondit que rien ne l'obligeoit à s'exposer de souffrir une prison aussi rigoureuse, aussi injuste que celles des Comtes d'Horn & d'Egmont. Les Loix veulent, disoit le Prince d'Orange, que les prisonniers accusés aient la liberté de parler à ceux dont ils ont besoin pour se défendre, & de prendre conseil des gens qui les peuvent aider à se justifier. Sans cela, les plus innocens seroient opprimés: & la meilleure cause du monde ne se pourroit soutenir. Si les morts ont quelque connoissance de ce qui se passe ici bas, s'écrioit-on, que pense-t-il ce Héros incomparable, à qui nous sommes redevables de notre liberté, que pense-t-il en voyant qu'on ne laisse pas aujourd'hui aux premiers Magistrats de Hollande, ces moyens naturels & légitimes de prouver leur innocence?*

*Mercur  
Francois.  
1619.  
Vie d'Ol-  
den-Bar-  
nevelt.*

Je ne ferai point ici le détail des différens chefs d'accusation rapportés dans l'Arrêt de mort donné contre Barnevelt. Cela seroit trop long. Le premier prouve assez l'injustice de ses Juges. Ils déclarent Barnevelt convaincu d'avoir avancé & mis en pratique cette pernicieuse maxime, que chacune des Provinces-Unies a le pouvoir & le droit de regler chez elle ce qui concerne la religion indépendamment des autres Provinces. Et c'est sur cette maxime que

que la République fut premièrement fondée. Jusques à l'affaire de l'Arminianisme elle fut reçue comme certaine & indubitable. Quand les Juges s'apperçoivent que tout le monde se récrie contre leur arrêt, ils font courir le bruit; & cela fut imprimé depuis dans une espèce de manifeste, qu'on n'a pas cru devoir mettre dans l'arrêt certaines choses dont Barneveld étoit convaincu. Il auroit fallu lui donner la question, selon les Loix, disoit-on: Et les Juges ont voulu épargner cette peine à un vieillard plus que septuagenaire. On tâche de faire comprendre que Barneveld est véritablement coupable d'entretenir des intelligences secrètes avec les Espagnols. L'humanité de Messieurs les Commissaires est grande, s'écrierent quelques-uns. Ils croient devoir épargner la question au premier Magistrat de Hollande: Et ils lui ôtent le peu de jours que le cours ordinaire de la nature pouvoit lui donner encore. C'est en vain qu'on s'efforce de nous persuader que le Pensionnaire s'entendoit avec les ennemis de l'Etat. Qu'y avoit-il à gagner pour lui? Il étoit revêtu de la première dignité de sa Province; il y possède d'assez grands biens; il y a fait des alliances considérables en mariant ses enfans. Les Espagnols ont-ils de meilleurs établissemens à lui donner & à sa famille? Ce n'est pas d'aujourd'hui que le crime de Leze-Majesté & de mauvaise intention pour le Gouvernement présent, est le crime ordinaire des innocens que leurs ennemis veulent opprimer. On remarquoit encore que Barneveld étoit condamné pour

1619.

Grotius  
Apologe-  
tico corum  
qui Hol-  
landiæ  
præsue-  
runt. cap.  
XVII.  
XVIII.  
XX.

1619. plusieurs choses qu'il avoit seulement faites en exécution des résolutions prises dans l'Assemblée des Etats de Hollande. Enfin, sur ce que l'Arrêt imputoit à Barneveldt certaines actions contraires aux Loix en apparence, *Où est le Ministre d'Etat, demandoient quelques-uns, auquel on ne fera pas couper la tête, si le Souverain veut se mettre sur le pied d'examiner les actions de ceux qui le servent avec une exactitude si rigoureuse? Ne sait-on pas que la prudence & le bien public même, exigent que ceux qui sont au timon des affaires passent au-dessus des Loix ordinaires en certaines occasions pressantes?*

Hoogerbeets & Grotius furent seulement condamnés à une prison perpetuelle & à la confiscation de leurs biens. La peine parut nouvelle & inouïe dans une République libre. Ceux qui étoient versés dans le Droit Civil, remarquoient qu'un Empereur Romain desaprouva que les Magistrats condamnaient des hommes libres à passer le reste de leur vie dans les liens. Ce supplice, disoit le Prince, *ne convient qu'à des esclaves. Les anciens Jurisconsultes, ajoutoit-on, déclarent que la prison n'est pas une peine; mais seulement un lieu destiné à garder quelque temps ceux qui sont accusés. En Espagne & en Italie on renferme quelquefois les gens dans une prison perpetuelle: mais c'est depuis que la tyrannie s'y est établie. Cette sorte de peine est inconnue dans ces Provinces, & dans les pais jaloux de leur liberté. Quoique les divisions civiles soient contraires au bien de l'Etat, disoit-on*  
 enfin

enfin à la décharge d'Hoogerbeets & de Grotius, tous ceux qui se trouvent engagés dans le parti qui ne paroît pas ensuite le meilleur, n'ont pas conjuré la ruine de la patrie : ils ont seulement suivi leurs préjugés. Les Juges équitables ne les condamnent point comme des ennemis de l'Etat. Le parti qui prend le dessus, est le plus heureux : mais il n'est pas toujours le plus juste. Quand de grands hommes bien intentionnés pour la patrie contestent ensemble, on se trouve dans un étrange embarras. Il n'est pas si facile de juger quelle est la meilleure cause : chacun ne voit pas bien ce qui est plus convenable, ce que la bien-séance exige, ce que les Loix permettent. Le monde étoit surpris que les Juges n'eussent pas gardé ces règles d'équité au regard des Magistrats qui se trouvoient entre les Etats - Généraux & les Etats particuliers de leur Province, & entre différentes villes de Hollande qui n'étoient pas d'accord ensemble.

Quoique le Roi de France mécontent de ce que les Etats - Généraux avoient si peu d'égard à sa recommandation & à ses conseils, eût rappelé Boissise son Ambassadeur extraordinaire à la Haë, il ordonna encore à Du Maurier Ambassadeur ordinaire de continuer les bons offices de sa Majesté en faveur de Barnevelt & des autres prisonniers. Dès que Du Maurier apprend que les Commissaires se préparent à prononcer leur arrêt de mort contre Barnevelt, il demande audience à l'Assemblée des Etats-Généraux. L'Ambassadeur interceda fortement au nom du Roi son

L'Ambas-  
sadeur de  
France  
intercede  
encore  
pour Bar-  
nevelt.

Mercure  
Francois.  
1619.

1619. maître pour un illustre & infortuné vieillard. Cette nouvelle instance fut aussi inutile que les précédentes. Du Maurier ne se rebute pas. Le 13. Mai jour destiné à la prononciation & à l'exécution de l'Arrêt, l'Ambassadeur demande audience aux Etats-Généraux à quatre heures du matin. On s'excuse sur ce que l'heure est induë, tout ce que Du Maurier peut faire, c'est d'envoyer promptement une Lettre aux Etats-Généraux, & de leur déclarer que le Roi son maître, lui ordonne de les exhorter encore à la clémence. *Sa Majesté, disoit l'Ambassadeur, vous prie d'épargner le sang du plus ancien Officier de votre République. Le conseil que le Roi vous donne, est plus avantageux à cet Etat, qu'à la personne d'un vieillard qui n'a plus que peu de jours à vivre. M. Barnevelt sera délivré de son affliction & de sa misere; au lieu que votre patrie doit craindre les suites fâcheuses d'une pareille exécution. Quelque soin que vous prétendez apporter aux desordres de votre République, les Magistrats déposés dans cette Province, croiront qu'on a voulu les flétrir encore, en faisant mourir par la main du Bourreau celui dont ils écoutoient avec respect les avis & les conseils.* L'Ambassadeur finit sa Lettre en conjurant les Etats-Généraux d'ordonner une commutation de peine. Il propose que Barnevelt soit confiné dans une de ses terres sous la caution de ses plus proches parens, ou banni hors des sept Provinces.

Les

Les ennemis de Barnevelt étoient allés trop loin pour reculer desormais. A neuf heures du matin, il fut conduit sur un échaffaut dressé dans la cour du château de la Haie remplie de soldats bien armés. Le vénérable vieillard vêtu d'une robe de chambre de Damas, marchoit appuyé sur son bâton. Une foiblesse le prit en mettant le pied sur l'échaffaut. O Dieu! qu'est-ce que l'homme! dit-il alors d'une voix languissante. Barnevelt reprend ses forces peu de temps après, & se mettant à genoux il prie Dieu avec de grands sentimens de foi & de piété. Puis se relevant, il se tourne vers les assistans. *Citoyens, leur dit le vieillard après les avoir salués, j'ai toujours été votre fidele compatriote. Faites-moi la justice de croire que je ne suis point un traître. Je meurs pour avoir soutenu les droits & la liberté de la patrie.* Il se deshabilie ensuite avec beaucoup de courage & de fermeté. S'étant mis deréchef à genoux, il attend le coup de la mort, en remettant son esprit entre les mains de celui qui en est le Créateur & qui garde fidèlement ce qu'il a promis à ceux qui persèverent dans les bonnes œuvres. Telle fut la fin, dirai-je, tragique, ou glorieuse? de Jean d'Olden-Barnevelt l'un des plus habiles politiques de son siècle, & le second fondateur de la puissante République des Provinces-Unies.

Hoogerbeets & Grotius furent conduits quelques jours ensuite au château de Louvestein près de Gorcum. On les y serre fort étroitement; ils y souffrent tou-

1679.  
Mort de  
Barnevelt.

Mercur  
Français.

1619.

Du Man-  
rier dans

ses Mémo-  
ires sur

Barnevelt.

Hooger-  
beets &

Grotius

sont en-  
fermés

dans

1619. tes les rigueurs imaginables. Grotius se  
 le château de Lou-  
 vestein. consoleoit par la méditation des livres sa-  
 crés; & la lecture des beaux ouvrages qui  
 nous restent de l'Antiquité Grecque &  
 Romaine, faisoit le plaisir & le divertisse-  
 ment de cet homme incomparable. Dans  
 une si grande adversité il redouble l'ardeur  
 des prières qu'il offroit sans cesse à Dieu,  
 pour la prospérité des Provinces-Unies,  
 & pour le repos des Eglises Réformées.  
 Sentimens plus beaux & plus nobles que  
 ceux d'un héros de l'ancienne Rome, qui  
 dans son exil détesta jusques à la fin de sa  
 vie, l'ingrate patrie qui reconnoissoit si mal  
 les grands services qu'il lui rendit. *Le tri-  
 bunal de ma conscience*, dit Grotius, dans  
 une de ses Lettres à Du Maurier, *me pa-  
 roit plus saint & plus redoutable que tout  
 autre. Quand je m'y appelle moi-même,  
 je trouve que j'ai pensé seulement à conser-  
 ver l'unité de l'Eglise, en laissant à chacun  
 la liberté de ses sentimens sur des questions spé-  
 culatives. Pour ce qui est de la République, je  
 n'ai jamais eu dessein d'y causer aucun change-  
 ment. Mon unique but, c'étoit de soutenir les  
 droits de mes Souverains, & de remplir les de-  
 voirs de l'emploi dont ils m'avoient honoré, sans  
 donner atteinte au pouvoir légitime de l'Assem-  
 blée des Etats-Généraux. Voilà pourquoi nous  
 avons perdu notre réputation, nos biens & no-  
 tre liberté. Consolons-nous; la disgrâce n'est pas  
 sans exemple.*

Mouve-  
 mens des  
 troupes  
 du Roi  
 contre  
 On trouva fort étrange à la Cour de  
 France que la recommandation du Roi  
 n'eût pu sauver la vie à un vicillard, qui  
 n'étoit

Grotius  
 Epist 124  
 125. &c.  
 133. &c.

n'étoit pas certainement capable de nuire  
 beaucoup à la République des Provinces-  
 Unies, quand même il n'auroit pas aimé  
 sincèrement sa patrie. Le refus que les  
 Etats - Généraux firent d'accorder aux  
 prières instantes & reiterées de Louis une  
 chose peu importante, choqua extrême-  
 ment la fierté Françoisse. Mais quoi ? il  
 fallut bien dissimuler. Le temps ne per-  
 mettoit pas de témoigner son ressentiment.  
 La Cour étoit occupée de l'affaire de la  
 Reine sa mere. Luines pensoit plus à sou-  
 tenir sa fortune, qu'à ce qui se passoit au  
 dehors. Pendant que le Comte de Bethu-  
 ne & les autres entretiennent Marie de  
 Médicis de l'espérance d'un prompt ac-  
 commodement avec son fils, le Duc de  
 Maienne amasse dans son Gouvernement  
 de Guienne & ailleurs, une bonne Armée.  
 Il s'avance vers l'Angoumois à la tête  
 d'environ douze mille hommes. Les pré-  
 paratifs du Roi jettèrent Epernon dans un  
 extrême embarras. La Reine mere don-  
 noit beaucoup de commissions pour lever  
 des troupes, mais elle fournissoit peu d'ar-  
 gent. Tout ce que le Duc d'Epernon pût  
 faire par son adresse & par son crédit, ce  
 fut d'avoir cinq ou six mille hommes d'in-  
 fanterie, & environ mille chevaux. In-  
 continent après la mort d'Henri IV, E-  
 pernon eut soin de faire des provisions  
 pour armer dix mille hommes. Ce fut  
 une grande ressource pour lui dans la con-  
 joncture présente de ses affaires.

Le Comte de Schomberg Lieutenant de  
 Roi en Limousin sous le Duc d'Epernon,

Q 7

en

1619.

le Duc  
 d'Eper-  
 non.

Mémoires  
 de Dea-  
 geant.

pag. 203.

204

Vie du

Duc d'E-  
 pernon.

t. VIII.

Lettere di  
 Bentivo-  
 glia.

1619. en étoit Gouverneur, se déclara contre lui. Il assiége l'Abbaïe d'Uzerche, où le Duc avoit mis une petite garnison. Epernon accourt au secours, persuadé que dans les guerres civiles, il n'y a rien de meilleur que la diligence, & qu'en ces occasions il faut plus agir que consulter. Le premier bruit d'un bon succès, peut beaucoup dans les entreprises nouvelles & extraordinaires. Le Duc arriva trop tard; Schomberg avoit pris la place; & ce petit malheur fit tort aux affaires de Marie de Médicis. Effraïée de la marche du Duc de Maïenne qui veut entrer dans l'Angoumois, elle envoie prier Epernon de revenir promptement à son secours. Il obéit: & les choses furent si bien ménagées par sa prudence & par son habileté, qu'avec des troupes inférieures à celles du Roi, il empêcha Maïenne de faire aucun progrès. Marie de Médicis est fort étonnée de se voir seule avec Epernon. Aucun des grands Seigneurs, sur lesquels la bonne Princesse comptoit, ne se remue en sa faveur. Dans une si grande incertitude, elle écoute avidement toutes les propositions d'accommodement. Bien des choses lui faisoient espérer d'assez bonnes conditions. Quelques Ministres du Roi la favorisoient en secret. On étoit bien aisé de diminuer la trop grande puissance d'un Favori qui ne donnoit aucunes bornes à son ambition. D'autres moins intéressés dans ces divisions, s'efforçoient de prévenir une guerre ouverte entre le fils & la mere. Les uns & les autres appuient autant que la bien-  
séance

*Mercur  
François.*  
1619.

1619.

féance le leur permet la prière que Marie de Médicis fait encore au Roi de surseoir tous les actes d'hostilité. Elle lui avoit écrit à l'occasion de l'entreprise sur Uzerche. Mais à peine eut-elle envoyé cette Lettre, que le Duc d'Epéron reçut une nouvelle fâcheuse. Les habitans de Boulogne en Picardie dont il étoit Gouverneur, ne l'aimoient point. Ils ouvrirent volontiers leurs portes aux troupes que le Roi fit avancer vers Boulogne à leur sollicitation. Cette perte donne de nouvelles allarmes à Marie de Médicis. Elle commence de craindre que le Duc d'Epéron dépouillé de ses places, ne soit plus en état de la défendre. Nous avons la Lettre qu'elle écrivit encore à son fils sur la prise de Boulogne. Marie de Médicis en parle comme d'une chose qui ne lui permet plus de douter du dessein formé de la perdre & de l'opprimer.

Epéron étoit alors dans une extrême inquietude pour son Gouvernement de Mets. Il lui tenoit beaucoup plus au cœur que celui de Boulogne. Le Duc de Nevers amassoit une Armée en Champagne; Et le monde ne doutoit pas qu'il ne dût la conduire à Mets. Le Marquis de la Valette à qui son pere laissa le soin de conserver une place si importante à la fortune de leur Maison, ne manquoit ni de courage, ni de fermeté. Il étoit bien aise d'avoir occasion de se signaler. Mais enfin, la Valette étoit encore jeune: que savoit-on s'il auroit assez d'expérience & de forces pour soutenir un siège vigoureux?

*Vie du Duc d'Epéron. le VIII. Mémoires de Diegeant. pag. 200. 201. &c.*

1619.

reux? Le Maréchal de Bouillon fit espérer qu'il se déclareroit, en cas que la ville de Mets fût attaquée. Mais Bouillon tient maintenant un autre langage. Il paroît vouloir demeurer neutre; soit que le parti de la Reine mere ne fût pas assez puissant, soit qu'il attendît la délivrance du Prince de Condé que Luines promettoit. Plusieurs personnes de distinction en Champagne & dans les Provinces voisines donnèrent de bonnes paroles à Marie de Médicis parce qu'elle les assuroit que le Maréchal de Bouillon se mettroit à leur tête. Quand ces gens voient que le Chef dont la Reine mere leur a parlé, demeure en repos, ils ne font pas d'avis de se remuer.

Ce silence & les mouvemens des troupes du Roi en Champagne allarmoient le Duc d'Epéron & le Marquis de la Valette. Mais ils ne connoissoient pas encore tout ce qui se tramoit contr'eux. Déageant entretenoit son intrigue avec quelques-uns des principaux habitans de Mets qui promettoient de se soulever contre la Valette, & de faire entrer les troupes du Roi dans leur ville. Louïs prévenu que le succès de l'entreprise est infailible, se dispose à marcher lui-même du côté de Mets, pendant que le Duc de Maïenne s'avancera vers Angoulême. Pour mieux couvrir son dessein, le Roi feignoit d'avoir envie de joindre Maïenne, mais il prit secrettement ses mesures pour tourner tout d'un coup vers la Champagne en sortant de Paris. Sa Majesté n'en dit  
rien

rien à son Conseil. C'étoit même un mystère pour son Favori, dont elle craignoit l'indiscretion. Mais il fallut enfin découvrir tout à Luines: Et l'intrigue secrete ne manqua pas d'être connue bientôt après. Luines en fait confidence à quelqu'un qui en avertit le Cardinal de Guise. Celui-ci ne perd point de temps; écrit tout au Marquis de la Valette. On desarme incontinent les habitans de Mets, on renforce la garnison: le Gouverneur est attentif à tout; il se tient encore mieux sur ses gardes. Mais la Valette n'avoit aucune connoissance d'un magasin caché, où les habitans de l'intrigue firent une assez grande provision d'armes, en cas que le Gouverneur voulût leur ôter celles qu'ils gardoient dans leurs maisons. Cela fut cause qu'ils ne perdirent point courage. On promet derechef de se soulever, & d'introduire les troupes du Roi dans la ville & même dans la citadelle. Ce nouveau dessein est encore découvert par l'indiscretion du Favori. Le Cardinal de Guise bien informé des confidences que Luines fait à quelques adorateurs de sa fortune, qu'il regarde ridiculement comme ses véritables amis; Guise, dis-je, avertissoit exactement de tout le Marquis de la Valette. Les deux projets échoués firent penser au Roi qu'il ne seroit pas bien servi dans ce qu'il vouloit entreprendre contre sa mere & contre le Duc d'Épernon. La plupart des grands Seigneurs qui n'osent se déclarer ouvertement pour eux, tâchent de les aider en secret autant qu'il leur est possible.

1619.

1619. ble. Louis prit donc enfin la résolution de s'accommoder au plutôt avec Marie de Médicis, & de lui accorder des conditions qu'elle ne pourroit refuser honnêtement.

Intrigues de l'Abbé Rucellaï auprès de la Reine mere contre le Duc d'Epéron. Luines exhorta son maître à la paix, depuis qu'il apprit que l'Abbé Rucellaï perdoit son crédit auprès de la Reine mere, en voulant lui persuader de se séparer du Duc d'Epéron. Afin qu'elle écoutât plus volontiers les propositions que le Roi lui faisoit, Bethune eut des ordres positifs d'assurer Marie de Médicis, que le Prince de Condé ne sortiroit point de prison avant la conclusion de l'accommodement. Elle voit bien que son fils ne peut pas tenir toujours le premier Prince du sang renfermé dans Vincennes. Mais elle souhaite qu'il paroisse du moins, que celui qui ne l'a fait mettre en prison que de concert avec le Roi, contribue quelque chose à sa délivrance. Tirer Condé du château de Vincennes pendant les brouilleries de la Reine avec son fils, c'étoit déclarer trop publiquement, que le Favori cherchoit à se faire un mérite auprès du premier Prince du sang aux dépens de Marie de Médicis, & à l'opposer comme un ennemi irréconciliable à celle dont il se plaignoit le plus. La Reine mere demandoit qu'on sauvât du moins les apparences, & que le Prince pût croire qu'il n'auroit pas obtenu si facilement sa liberté sans le consentement de Marie de Médicis. On met donc son esprit en repos sur ce chapitre. Luines & le Roi même pro-

Vittorio  
Sivi Mé-  
morie Re-  
condite.  
Tom. IV.  
pag. 611.  
612.

mettent que Condé ne sortira de Vincennes, qu'après la reconciliation entiere du fils & de la mere. 1619.

Le Favori fut tout autrement traitable sur l'article de la paix, depuis qu'il apprit que bien loin de persuader à la Reine mere de se séparer du Duc d'Epéron, Rucellai se ruinoit lui-même entièrement dans l'esprit de sa maitresse, en lui faisant cette indigne proposition. *Madame*, disoit à Marie de Médicis l'artificieux & vindicatif Italien, *vous étiez prisonnière du Roi* <sup>Vie du Duc d'Epéron, l. VIII.</sup> *vosre fils à Blois: Et vous l'êtes ici d'un de vos sujets. M. d'Epéron observe toutes vos démarches. Vous ne pouvez traiter avec les Envoies du Roi, ni rien faire sans le consentement de celui qui est le maitre dans Angoulême. Il est facile de vous mettre en liberté. Saisissez-vous du château. M. le Duc dependra de vous, au lieu que vous dépendez maintenant de lui. Je vous répons du succès. On ne se défie point de votre Majesté. Elle va se promener tous les jours dans le parc du château. Faites y entrer des gens à votre dévotion. Ils chasseront sans peine le neveu de M. d'Epéron qui commande dans la place. N'est-ce pas une chose indigne que votre Majesté soit réduite à souffrir les manières bizarres & impérieuses d'un Seigneur qui vous a beaucoup plus d'obligation, que vous ne lui en avez? Le Duc a bonne grace de vous reprocher sans cesse qu'il s'est exposé pour vous, & que votre Majesté ne tient pas ce qu'elle a promis. Il a plus pensé à soutenir de votre nom & de votre autorité la fortune chancelante de sa*  
Mai-

1619. *Maison, qu'à vous donner une marque de son respect & de son attachement.*

Marie de Médicis découvre elle-même au Duc les conseils que Rucellaï donne à sa Majesté avec beaucoup d'ardeur & d'application. Est-ce que la Reine mere conçut de l'horreur & de l'indignation contre l'homme qui lui proposoit une si grande lâcheté? Ne craignoit-elle point aussi le ressentiment du fier Epéron, en cas qu'il vint à savoir que Marie de Médicis écoutoit des avis si contraires aux intérêts de son liberateur? Quoi qu'il en soit des véritables motifs de la Reine mere, le Duc se loüa de sa franchise & de sa générosité. Mais Epéron voulut un mal mortel à Rucellaï. Ils étoient brouillés depuis quelque temps. L'Abbé se donnoit la liberté de contredire le Duc en présence de la Reine avec une arrogance qu'un autre moins fier & plus endurant qu'Epéron n'auroit pas aisément soufferte. Depuis qu'il fut informé de ce que Rucellaï insinuoit à Marie de Médicis, il cessa de parler à un si mal honnête homme, & d'avoir commerce avec lui. Le Capitaine des Gardes & quelques domestiques du Duc lui offrirent de le défaire promptement de cet esprit dangereux. Quelque grande que fût la colere d'Epéron, elle ne le porta pas à se venger indignement. Il défend à ses gens de faire aucun outrage à Rucellaï. Qu'auroit pensé la Reine mere en voiant que le Duc faisoit tuër ses serviteurs? Il étoit plus honnête & plus sûr d'attendre qu'elle chassât de sa maison

un

un homme qui s'imagine que certains services rendus lui donnent la liberté de proposer à sa maîtresse les choses du monde les plus pernicieuses. 1619.

L'Archevêque de Sens & le Comte de Bethune jugèrent à propos que le P. de Berulle retournât à la Cour, & qu'il fit savoir au Roi les véritables sentimens de Marie de Médicis, que Berulle connoissoit mieux que les autres Envoyés de Louis. Plus résolu que jamais à finir cette affaire, le Roi écoute le P. de Berulle avec plaisir. Et après avoir réfléchi sur ce qu'on lui rapporte, à la sollicitation du Nonce Bentivoglio, sa Majesté donne au Cardinal de la Rochefoucaut la commission d'aller trouver la Reine mere, & de traiter tout de bon avec elle. Berulle eut ordre d'accompagner le Cardinal. On lui donna des instructions particulières: Et ce fut toujours lui à proprement parler, qui eut le secret de la négociation. Si nous jugions de l'esprit & des qualités du P. de Berulle par ce que l'Auteur de sa Vie raconte, & par le recueil qu'on nous a donné de ses ouvrages & de ses Lettres, nous croirions que c'étoit un homme seulement propre à diriger des Religieuses & d'autres personnes dans les voies sublimes de la dévotion, à tracer des instructions pour la conduite d'une Communauté; enfin à écrire, ou bien à parler sur la Théologie Mystique & sur quelques points de controverse. L'Auteur de sa Vie avoit infiniment d'esprit, il écrivoit bien, & n'étoit pas autrement dévot. On est surpris

Le Cardin-  
nal de la  
Roche-  
foucaut  
est nom-  
mé pour  
traiter de  
la part du  
Roi avec  
Marie de  
Médicis.  
Journal  
de Bassom-  
pierre.  
Lettre de  
Bentivo-  
glio.

1619. pris de le voir attaché à nous persuader que son Héros étoit un Saint à révélations, & qu'il entretenoit ses dévotes dans ces illusions ridicules. Cela fait pitié. Les hommes de bon sens qui lisent ces fadaïses, ne peuvent s'empêcher de rire & de croire que le bon P. de Berulle étoit un franc visionnaire. Cependant les Mémoires du Regne de Louis XIII. nous représentent Berulle comme un homme qui avoit de la prudence, du discernement, & du génie pour les affaires. La Cour fut assez souvent contente de ses négociations. Comment cela s'accorde-t-il avec les pauvretés que nous lisons dans sa Vie & dans ses ouvrages?

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les gens de la dévotion la plus sublime entrent & réussissent dans les intrigues de la Cour & du grand monde. Dans leur oratoire & dans leur cabinet, ils donnent l'effort à leur esprit: ailleurs ils sont faits comme les autres. En lisant ce qu'ils écrivent dans la chaleur de leur imagination & dans les sentimens vifs & confus qu'une longue & ardente méditation produit, aussi bien que la vue des objets sensibles, vous croiriez qu'ils sont incapables de s'occuper des choses de la terre. Mais quand vous venez à réfléchir sur leur conduite dans le commerce du monde, vous trouvez qu'ils laissent à part leurs spéculations sublimes, dès qu'un intérêt secret, que l'amour propre toujours fin & trompeur, leur représente comme un motif de religion & de piété, demande qu'ils sortent de la retraite,

traite. Alors ces Messieurs font aussi habiles & aussi déliés que les Courtisans. Quelquefois ils ont plus de droiture & plus de probité. Tel fut le P. de Berulle: tout le monde lui rend ce témoignage. Souvent aussi l'artifice & la mauvaise foi ne leur paroissent pas incompatibles avec la sublimité de leur dévotion. Ils ont d'intimes communications avec Dieu dans leur oratoire, & ils trompent le prochain dans une intrigue. L'Histoire & l'expérience en fournissent une infinité d'exemples.

Le P. de Berulle avoit un ordre secret d'insinuer à la Reine mere de se servir des conseils d'un homme nouvellement venu auprès d'elle. C'étoit Richelieu Evêque de Luçon. Las de méditer & d'écrire sur les devoirs d'un bon Crétien & sur la controverse, il résolut de se tirer de son exil d'Avignon, dès qu'il apprit que Marie de Medicis s'étoit échappée de Blois. Il entretenoit une correspondance secrette avec Déageant son ami. Richelieu pria Pont-courlai son beaufrere de parler à Déageant, & de lui promettre que l'Evêque de Luçon serviroit utilement le Roi, si on vouloit bien lui donner la permission de se rendre auprès de Marie de Medicis. L'ouverture plût à Déageant. Il n'étoit plus si bien auprès de Luines, & sans quelques raisons d'intérêt & de bienveillance, le Favori l'auroit éloigné tout à fait de la Cour. Déageant profite de l'occasion de gagner un puissant ami auprès de la Reine mere, qui doit revenir à la Cour

Le Roi permet secretement à Richelieu Evêque de Luçon de retourner auprès de la Reine mere.

Mémoires de Déageant. 208. & 209.

Lumieres pour l'Histoire de France. Vittorio Siri Mémoire Recondite. Tom. IV. pag 623. 624. &c.

selon

1619. selon toutes les apparences. Il cherche à se faire un nouveau protecteur au défaut de Luines, qui se dégoûte de plus en plus d'un homme qu'il a choisi d'abord pour son intime confident. L'adroit Déageant propose l'affaire au Roi, & il tourne si bien l'esprit de sa Majesté, qu'elle envoie secrètement une Lettre à Richelieu avec un passeport pour se rendre d'Avignon à Angoulême.

Louïs n'avoit point communiqué à son Conseil la résolution prise de rappeler l'Evêque de Luçon. Le Chancelier de Silléri, Puisieux, & les autres Ministres d'Etat ennemis de Richelieu & jaloux de son crédit auprès de la Reine mere, s'y feroient trop fortement opposés. Mais il fallut bien découvrir du moins à Luines que le Prélat partoît d'Avignon pour Angoulême. Déageant tâche de persuader au Favori que Richelieu est l'homme le plus propre à détourner Marie de Médicis de suivre aveuglément les conseils du Duc d'Epéron. Mais Luines redoutoit autant qu'aucun autre l'esprit de l'Evêque de Luçon. Il n'aimoit pas que cet Ecclesiastique ambitieux rentrât dans les affaires. Le Favori, ou quelque Ministre, écrit promptement au Marquis d'Alincourt Gouverneur de Lion, de faire arrêter Richelieu qui doit passer près de cette ville pour gagner l'Angoumois. Alincourt ne manqua pas son coup. Richelieu est arrêté aux environs de Valence en Dauphiné & conduit à Lion. Il eut beau montrer son passeport & la Lettre du Roi, Alincourt le

le retint jusques à ce qu'il eût des nouvelles de la Cour. Dès que les Ministres apprirent, que Richelieu avoit une permission expresse du Roi & un passeport, ils devinèrent que tout s'étoit fait à leur insçu par le moien de Déageant. Les voilà donc étrangement scandalisés de ce qu'un homme éloigné des conseils & des affaires en apparence, a le credit de faire lui seul des choses qui doivent naturellement passer par leurs mains. Le Chancelier de Silléri promit de porter au Roi les plaintes des Ministres contre Déageant, qui entreprenoit sur les droits de leurs charges, & de parler à sa Majesté contre le rappel de l'Evêque de Luçon.

Silléri fait de son mieux. Il dit sans façon au Roi que celui qui a conseillé à sa Majesté de permettre à Richelieu de retourner auprès de la Reine mere, & qui en a dressé les dépêches, mérite d'être envoyé à la Grève sans autre forme de procès. Expression ridicule & indigne du premier Magistrat de France. Bien loin d'inspirer au Roi ces manières absolües & tyranniques, il doit l'exhorter sans cesse à ne rien faire que selon les loix & selon les regles exactes de la justice. Mais dès qu'un Magistrat entre dans le Ministère, il se met fort peu en peine de l'établissement du pouvoir arbitraire & de la tyrannie, pourvu qu'il conserve son crédit & son autorité. Louis arrête l'ardeur de son Chancelier, en lui répondant d'un air froid & sérieux, que tout s'est fait par le commandement exprès de sa Majesté.

Tom. III.

R

J<sup>a</sup>

1619. *Je croi, dit-elle, que le retour de M. de Luçon auprès de la Reine ma mère, est nécessaire à mon service. Qu'on ne me parle pas davantage contre une résolution que j'ai bien voulu prendre, à moins qu'on n'ait envie de me déplaire.*

Ces paroles fermèrent la bouche au Chancelier. Il n'ose plus insister sur ce qu'il insinuoit au Roi de reléguer Richelieu à Rome & de permettre que Déageant soit puni de ce qu'il ose dresser lui seul des dépêches qui doivent être expédiées par un Secrétaire d'Etat. On envoya donc un Courier au Marquis d'Alincourt, pour lui dire de laisser à l'Evêque de Luçon la liberté de continuer son voiage. Les Ministres se mirent alors à déclamer contre Déageant auprès du Favori. Ils représentent à Luines, que c'est la chose du monde la plus indigne, qu'un homme éloigné des affaires & des conseils, entreprenne de faire des choses de la dernière conséquence, sans les lui communiquer. Le Favori étoit assez disposé à suivre l'avis que les Ministres lui donnoient de chasser Déageant de la Cour. Mais outre que cela ne se peut faire sans le consentement du Roi qui a confiance en lui, Déageant est encore nécessaire à Luines qui se défie des Ministres. Celui contre lequel ils déclamoient tant, avoit fait voir au Favori des Lettres interceptées. On y découvroit clairement que les Ministres cherchoient à faire durer la négociation avec la Reine mere, jusques à ce qu'on pût trouver une ouverture afin d'ébranler davantage la fortune

tune du Favori. Ils ne descéroient pas de mettre Marie de Médicis en état de presser l'éloignement de Luines. Les Ministres l'auroient appuïée de toute leur force. 1619.

Quand Richelieu est aux portes d'Angoulême il demande au Duc d'Epéron la permission d'entrer dans la ville. Cette deférence plût extrêmement à un Seigneur fier & jaloux de son autorité. Epéron avoit une raison pressante de recevoir honnêtement un homme qui seroit plus agréable à la Reine mere que Rucellaï, & qui trouveroit bien-tôt le secret d'éloigner l'Italian. Richelieu va descendre chez le Duc d'Epéron. Il lui fait toutes les soumissions imaginables, il prie le Duc de le présenter à la Reine mere, & d'être le témoin de son premier entretien avec elle. Charmé de ces grands ménagemens, Epéron conduit Richelieu chez Marie de Médicis, il en dit mille biens à la Reine déjà trop bien disposée en faveur d'un homme qui les persecutera cruellement tous deux quelque jour: enfin, il prie sa Majesté de donner ses Seaux à l'Evêque de Luçon & d'en faire son Chancelier. Rucellaï vit avec un extrême dépit que le nouveau venu étoit gratifié d'abord d'une place, à laquelle tant de services signalés rendus à la Reine mere pour sa délivrance, donnoient droit à l'Italian de prétendre. Il résolut dès lors d'abandonner une Princesse qui lui paroïssoit trop ingrate, & de se venger d'elle en passant au service de ses ennemis. Les liaisons que Rucellaï

1619.

avoit prises avec le Favori , lui faisoient espérer d'en être bien reçu. Lors que le Traité est sur le point d'être conclu, Rucellaï dont le mécontentement éclatoit depuis long-temps , demande la permission de se retirer. Marie de Médicis qui n'étoit pas fort pécunieuse , lui fit offrir la somme de trente mille écus, pour récompense de ses services. Il refuse avec un noble dedain , une chose qui lui paroît fort au dessous de son mérite & de ce qu'il a fait pour la Reine mere. L'offre d'une modique récompense semble choquer encore plus le fier Italien, que la perte des bonnes graces de celle dont il attendoit une fortune considérable. On dit que le Cardinal Borghése ancien ennemi de Rucellaï, fit agir le Nonce Bentivoglio pour éloigner de la Cour de Marie de Médicis un homme que le Cardinal Borghése avoit chassé de celle du Pape. Le fameux Capucin Joseph dont nous parlerons souvent dans la suite de cette Histoire, fut de l'intrigue. Il y avoit déjà long-temps que le bon-Pere ennuié de sa cellule & de l'obscurité d'un cloître, se donne du mouvement pour entrer dans les affaires de la Cour & du monde. Rucellaï alla se jeter entre les bras de Luines. Content d'avoir auprès de lui un homme d'esprit , & qui haït mortellement Epernon & Richelieu , le Favori reçoit agréablement Rucellaï : il lui donne part à sa confiance & aux affaires. Ainsi l'Italien qui a pris tant de peine , & qui a exposé sa vie dans l'espérance de renverser la fortune

*Vittorio  
Sivi Mé-  
morie Re-  
condite.  
Tom. IV.  
pag. 634.  
Lettre di  
Bentivo-  
glio.*

tune de Luines, se trouve enfin dans la nécessité de recourir à la protection du premier auteur de la mort du Maréchal d'Ancre, que Rucellai se mit en tête de vanger. Etrange & bizarre effet de l'ambition! 1619.

La qualité de *Pere commun* que la su-  
 perstition & l'ignorance laissent prendre au  
 Pape, lui est d'une utilité merveilleuse. Elle  
 lui donne droit d'entrer non seulement en  
 connoissance des démêlés que les Souverains  
 de sa Communion ont entre eux; mais en-  
 core de leurs affaires domestiques. Une  
 guerre prête à s'allumer entre le fils & la  
 mere, étoit une chose trop criante. Il fal-  
 loit bien que le S. Pere fit du moins la  
 façon de vouloir arrêter un si grand scan-  
 dale. Marie de Médicis servit bien Paul V.  
 pendant qu'elle gouverna en France, n'étoit-  
 il pas juste que le Pape l'aidât à se tirer  
 du pas dangereux dans lequel il la voioit  
 engagée? On murmuroit de ce que Borghé-  
 se occupé à conserver sa santé & à com-  
 bler ses neveux de richesses & de dignités,  
 meuroit comme un spectateur oisif des  
 mouvemens excités en France. Mais le  
 S. Siège ne commet pas si facilement son  
 autorité. Le Pape offre ses bons offices  
 aux Princes, quand il juge qu'ils seront  
 bien reçus. Marie de Médicis aiant témoi-  
 gné qu'elle souhaitoit ceux de Paul V.  
 & le Roi de France étant disposé à écou-  
 ter du moins avec quelque apparence de  
 respect les exhortations du S. Pere, Ben-  
 tivoglio son Nonce vient à la Cour avec

Le Nonce  
 du Pape,  
 offre la  
 médiation  
 de son  
 maître  
 pour l'ac-  
 commo-  
 dement  
 de la Rei-  
 ne mere.

Mémoires  
 pour l'His-  
 toire du  
 Cardinal  
 de Richelieu.  
 1619.  
 Vittorio  
 Siri Me-  
 morie Re-  
 coalite.  
 Tom. IV.  
 pag. 620.  
 621.  
 Lettre de  
 Bentivo-  
 glie.

1619. des Brefs de Paul qui exhortent les uns & les autres à la paix. Outre ceux qui furent adressés au Roi & à Marie de Médicis, il y en avoit deux autres pour le Duc d'Epernon & pour l'Archevêque de Toulouse son fils. Le Nonce dit en présentant le Bref au Roi, que le Pape voit avec un extrême déplaisir la mesintelligence semée entre sa Majesté & la Reine, & qu'en qualité de Pere commun, il offre son entremise pour leur réconciliation. Bentivoglio ajoute qu'il fera volontiers un voiage à Angoulême, & qu'il pressera fortement Marie de Médicis de se rendre aux instances du Pape, & d'accepter les conditions que le Roi lui accorde.

Averti par quelques Ministres de ce que le Nonce doit lui dire, Louis reçoit le Bref du Pape avec beaucoup de reconnoissance & de civilité. Il proteste que les exhortations de sa Sainteté lui sont agréables, & qu'il y défère de tout son cœur. Quand l'affaire fut agitée dans le Conseil, on ne jugea pas à propos que le Nonce allât trouver la Reine mere. Le Cardinal de la Rochefoucault s'acquittoit bien de sa commission. Il auroit eu trop de chagrin de voir tirer de ses mains une négociation presque finie. Le P. de Bérulle étoit revenu en Cour avec les principaux articles du Traité dont la Reine mere convenoit. Luines & ses confidens ne se défioient-ils point aussi du Ministre du Pape? Il prenoit fort à cœur les intérêts de Marie de Médicis; il agissoit presque toujours de concert avec l'Ambassadeur d'Espagne.

On

On favoit bien que la Cour de Madrid & celle de Rome souhaitoient avec ardeur 1619. que la Reine mere fût rétablie dans son autorité. Quoiqu'il en soit des vuës secretes du Favori & des Ministres de Louïs, on se contente de remercier le Pape en termes honnêtes. Les Ministres répondent au Nonce que le P. de Berulle retourne incessamment vers la Reine mere, qu'il lui portera le Bref du Pape, & qu'il la pressera vivement de se rendre aux exhortations de sa Sainteté. Quant aux Brefs adressés au Duc d'Epéron & à l'Archevêque de Toulouse, les Ministres ne furent point d'avis que Bentivoglio les leur envoiât. On crut que ce seroit faire trop d'honneur, & donner de trop grands avantages à deux Sujets que le Roi traitoit de rebelles. La Majesté du Souverain ne permettoit pas que le S. Pere offrit sa médiation & ses bons offices auprès du Roi, à des gens qui devoient d'eux-mêmes recourir humblement à sa clémence.

Lors que le traité d'accordement entre Louïs & la Reine sa mere est près qu'entièrement conclu & qu'on attend le retour du P. de Berulle qui doit rapporter les dernières intentions du Roi, on découvre une conspiration dans Angoulême. Elle auroit été capable de rompre tout, si la Reine mere n'eût ardemment souhaité de faire sa paix. Par un empressement mal entendu de s'avancer auprès du Favori, en enchérissant sur les plus zélés & sur les plus ardents à le servir & à lui

Condi-  
tions de  
l'accor-  
dement de  
Marie de  
Médicis  
avec le  
Roi son  
fils.

1619. plaire, le Comte de Schomberg suborne un Poudrier Limousin, qui promet de s'infinuer dans le château d'Angoulême & de mettre le feu au Magazin des poudres. Il y en avoit une si grande quantité que la ville auroit été perduë aussi bien que le château. Mais le miserable fut heureusement surpris, lorsqu'il étoit sur le point d'exécuter son entreprise. La Reine mere voulut que l'affaire fût promptement étouffée, de peur qu'elle ne causât de nouveaux embarras à cause de ceux qui auroient pû être convaincus d'avoir part à cette indigne & lâche conspiration. La chose ne fut pas si secrète qu'on ne connût dans le monde que le Poudrier Limousin étoit venu de concert avec le Comte de Schomberg. Cela lui fit un extrême tort dans l'esprit des honnêtes gens. Ils ne purent approuver qu'un Gentilhomme qui se picquoit de probité, eût formé une entreprise capable de renverser une ville tout entiere & de faire perdre la vie à la Reine mere, pendant que les premiers Seigneurs du Roiaume & les plus attachés à la personne du Roi, témoignioient le servir à regret contre une Princesse, dont ils plaignoient le malheur.

Le Cardinal de la Rochefoucault & le Comte de Bethune convinrent assez facilement avec la Reine mere des articles qui regardoient la liberté qu'elle auroit desormais d'aller par tout où il lui plairoit & même d'être auprès du Roi, le rétablissement du Duc d'Epéron & des autres

*Mémoires  
du Duc de  
Kohan.  
l. 1.  
Vie du  
Duc d'Epéron.  
l. VIII.*

autres qui l'avoient servie , dans toutes leurs charges & dans les bonnes graces du Roi , l'acquiesce des dettes contractées par Marie de Médicis depuis sa sortie de Blois & la conservation de ses revenus. Mais il y eut de grandes difficultés sur une chose. La Reine mere étoit contente de se défaire du Gouvernement de Normandie & de prendre celui d'Anjou : cela l'accommodoit mieux. Elle se trouvoit dans le voisinage des Provinces dont les Ducs de Rohan, d'Épernon, de Maïenne & de Vendôme étoient Gouverneurs. Tous ces Messieurs ne paroissent pas devoir souffrir long-temps avec patience la trop grande autorité de Luines & de ses freres. Le Gouvernement de Normandie se destinoit encore au Duc de Longueville en échange de celui de Picardie que Luines souhaitoit, à cause du bien qu'il possédoit dans la Province. Ainsi Marie de Médicis demuroit en Anjou presqu'au milieu de cinq ou six grands Seigneurs sur le secours desquels elle comptoit en cas que le Favori s'avisât de la chagriner. Il ne lui manquoit plus qu'un bon passage sur la rivière de Loire : Et ce fut sur cela que le P. de Berulle vint à la Cour. Le Roi offroit à sa mere le pont de Cé près d'Angers. Mais un assez méchant pont de bois n'accommode pas Marie de Médicis. Elle demande la ville & le château d'Amboise, ou bien la ville & le château de Nantes qui ont chacun un bon pont de pierre sur la Loire. Le Roi n'y voulut jamais consentir. Le P. de Berulle eut

1619.

*Mercur**François.*

1619.

*Vittorio**Siri Me-**merie re-**condite.**Tom. 11<sup>e</sup>.**pag. 626.*

627.

*Lettere di**Bentiv-**gio.*

R 5

ordre

1619. ordre de retourner à Angoulême avec l'agrément du Roi à tous les autres articles, & d'y porter la déclaration que sa Majesté feroit enregitrer au Parlement en faveur de la Reine mere & de ceux qui l'avoient servie. Outre le Gouvernement d'Angou, la ville & le château d'Angers, & le pont de Cé, Louis donnoit encore à sa mere la ville & le château de Chignon en Touraine. Il lui entretenoit quatre cens hommes de pied pour la sûreté de ces places, une compagnie de Gendarmes & une de Chevaux legers avec ses gardes ordinaires. Quelqu'avantageuses que fussent ces conditions, Marie de Médicis combattit assez long-temps avant que de les accepter. Elle vouloit un meilleur passage sur la Loire que le pont de Cé.

Courage  
& fermeté  
du Duc  
d'Eper-  
non.

L'Article qui concernoit le Duc d'Epéron fut beaucoup debattu. Le Roi offroit de mettre dans sa Déclaration qu'il pardonnoit à ce Seigneur, & que sa Majesté le rétablissoit dans tout ce qu'il possédoit, avant que la Reine mere sortit de Blois. Mais Epéron ne veut point entendre parler du mot de *pardon*. Bien loin de se regarder comme un criminel qui demande grace, il insiste que le Roi déclare solennellement que le Duc a servi sa Majesté en servant la Reine mere. Il faut concerter avec lui les expressions que le Roi emploiera & en chercher dont la fiere délicatesse d'Epéron se contente. Enfin l'article fut ainsi conçu, que le Roi promettoit *de traiter amiablement*  
com-

comme ses autres Sujets, le Duc d'Epéron, 1619.  
 ses enfans, & tous ceux qui avoient servi la <sup>Reine mere.</sup> *Reine mere.* Et dans la Déclaration qui fut enregistree au Parlement, le Roi dit seulement, qu'étant bien informé que ceux qui ont servi la Reine sa mere, s'y sont engagés dans la pensée que le Roi le trouveroit bon, sa Majesté ne veut pas que ce qu'ils ont fait, leur puisse être imputé à crime, ni qu'ils en soient jamais recherchés par les Magistrats. Que les sentimens du Duc d'Epéron furent nobles en cette occasion! Qu'ils sont dignes d'un cœur François! Qu'ils paroissent éloignés de la basse adulation, de l'humeur rampante & servile des Princes & des grands Seigneurs de la Cour présente!

Voions comment le Duc d'Epéron parle lui-même au Roi dans la Lettre qu'il écrivit à sa Majesté peu de temps après la conclusion du Traité. L'Archevêque de Toulouse son fils en fut le porteur. Sire, disoit le Duc avec une liberté respectueuse, si j'ai été si malheureux que votre Majesté ait eu mauvaise opinion de mes intentions, devant que d'en être véritablement informée, je croi que ma conduite les a maintenant si bien justifiées, qu'il n'en peut rester aucune impression dans votre esprit qui ne me soit favorable. En effet la Reine votre mere m'ayant fait l'honneur de se servir de moi dans une occasion qu'elle a jugé importante au bien de votre Etat, je puis dire que j'ai pris de telles mesures, qu'en sacrifiant mes propres ressentimens, & sans me

1619. porter à des résolutions qui pouvoient apparemment bien réussir, je me suis contenté de faire voir à toute la France que je respectois votre autorité entre les mains de mes ennemis. Je croi, Sire, avoir rendu mes actions si nettes devant votre Majesté, qu'elle en doit être satisfaite. Elle a pu reconnoître que si je pense qu'une défense naturelle ne manque point d'excuse légitime, je suis aussi persuadé qu'une guerre civile ne peut avoir de juste cause, depuis qu'il a plu à votre Majesté d'ajouter par une action vraiment Chrétienne ce qui manquoit à la félicité de son regne, en établissant la paix dans l'Etat.

Je ne prétens pas que ce discours étudié du Duc d'Epéron, soit juste & sincere. Remarquons seulement que les Seigneurs François du temps dont j'écris l'histoire, connoissoient mieux que ceux du regne présent, les bornes véritables de l'autorité des Rois, & les droits légitimes des Sujets. Est-il donc possible que la Noblesse Françoisé ait entierement perdu le courage, & les genereux sentimens de ses peres ? N'aurons-nous point la consolation de les voir revivre en nos jours ? Ne cessera-t-on jamais de ramper, je ne dis pas devant le Roi, mais devant un Ministre, devant un monstre bizarre de la fortune ? Bien loin que le Duc d'Epéron fasse la moindre avance à Luines au temps de l'accommodement, l'orgueilleux Favori écrit le premier au Duc, & lui demande son amitié. Epéron ne rechercha aucune recompense de Marie de Médicis après un service si important: il ne voulut

lut pas souffrir qu'elle sollicitât quelque chose pour lui. Content de triompher glorieusement du Favori, & d'avoir heureusement achevé ce que tout autre que lui n'auroit jamais eu le courage d'entreprendre, il demeure tranquille dans son gouvernement d'Angoumois. Louis avoit menacé à la vuë de toute la France d'un châtement public & exemplaire son Sujet rebelle & desobéissant : & ce même Sujet rentre aujourd'hui dans les bonnes graces du Roi, sans que sa Majesté puisse sauver son honneur en disant seulement qu'elle a bien voulu lui pardonner. Ceux qui dressent les Lettres publiques & les Déclarations des Rois, devroient être plus réservés à les faire parler d'un ton impérieux & absolu. Un Roi n'est pas toujours en état d'exécuter les menaces qu'un Secrétaire flatteur croit pouvoir mettre sur le papier.

Louis s'étoit avancé jusques à Tours lorsqu'il reçût la Lettre du Duc d'Épernon. Marie de Médicis écrivit en même temps au Roi son fils, pour se réjouir avec lui de leur accommodement. Le Comte de Brenne premier Ecuier de la Reine mere fut le porteur de la dépêche. Par une fierté mal entendue, ce Gentilhomme encore jeune donna quelques ombrages au Roi & à son Favori. Brenne affecte de ne faire aucune civilité à Luines. Il n'ôte pas même son chapeau, quand le Favori se trouve dans son chemin. Cette hauteur choqua le Roi. On s'imaginoit que la Reine mere avoit ordonné à son

1619,

Le Marquis de Richelieu est tué en duel par le Marquis de Thémisnes.

Vittorio Siri Memoria Recondite. Tom. IV. pag 631. 632.

R 7

voic

1619. voié d'en user de la sorte. Brenne fut obligé de s'expliquer, & de déclarer que Marie de Médicis ne lui avoit pas commandé de braver Luines à la Cour. Quand Brenne se présente pour avoir la réponse de Louïs à la Lettre de Marie de Médicis, on lui dit de la part du Roi, de ne paroître point devant sa Majesté. *Elle choisira quelqu'un, ajouta t on, qui soit plus affectionné que vous à son service, quand il sera question d'envoier la Lettre qu'elle a dessein d'écrire à la Reine.* Un Gentilhomme ordinaire du Roi fut dépêché pour cet effet: & Marie de Médicis de avoua hautement le procedé fier & incivil de son Ecuier.

Pendant que Brenne se brouille à la Cour, le Marquis de Moni son frere, se racomode avec le Favori qui le reçoit à bras ouverts. Moni s'étoit flatté que la Reine mere lui donneroit le Gouvernement d'Angers. Cette recompense paroisoit due aux services qu'il rendit à Marie de Médicis avec beaucoup de zèle & de fidelité. Mais l'Evêque de Luçon Chef du Conseil de la Reine mere, Surintendant de sa maison, & tout puissant auprès d'elle, l'emporta. Le Duc d'Epéron que le souple & artificieux Prélat fut gagner, se joignit à lui, pour faire donner le Gouvernement d'Angers au Marquis de Richelieu frere aîné de l'Evêque de Luçon. Moni outré de cette préférence quitte le service de Marie de Médicis & se livre au Favori du Roi. Le Duc de Monbazon beau-pere de Luines

*Vie du Duc  
d'Epéron.  
l. VIII.  
Lumieres  
pour l'His-  
toire de  
France.*

con-

conduisit Moni à la Cour d'une manière triomphante. Le Marquis de Thémînes intime ami de Moni & de l'Abbé Rucellaï, n'étoit pas plus content qu'eux. Tous trois crioient également contre l'Evêque de Luçon. La charge de Thémînes l'attachoit tellement auprès de Marie de Médicis, qu'il ne pouvoit se retirer de son service avec honneur. Il résolut de se venger lui-même & ses amis du tort que l'Evêque de Luçon leur faisoit par son crédit auprès de la Reine mere & par ses artifices. Mais il n'y a pas moien de se battre contr'un Ecclésiastique. Il faut faire une querelle au Marquis de Richelieu. L'occasion s'en présente bien-tôt. Thémînes prétend que l'Evêque de Luçon lui a manqué de parole en quelque chose. Il demande un éclaircissement sur cette affaire au Marquis de Richelieu. Ceux qui ont envie de quereller, en trouvent facilement le moien dans une pareille conversation. Thémînes & Richelieu se disent des paroles aigres: On veut se battre de part & d'autre; & les amis communs l'empêchent autant qu'ils peuvent. Enfin, Thémînes aborde Richelieu dans une rue d'Angoulême, & après quelque discours, ils tirent l'épée. Thémînes plus adroit que son Ennemi, lui donne le coup mortel en un instant.

Ce funeste accident auroit dégouté de la Cour tout autre que l'Evêque de Luçon. Un Prélat moins ambitieux seroit allé pleurer dans son Diocèse la mort d'un frere dont il étoit l'occasion. Mais cet  
hom-

1619. homme qui se mêloit il y a quelques mois, de publier des instructions sur les devoirs d'un bon Chrétien, ne pense plus qu'à l'avancement de sa fortune. Si l'Evêque fut affligé sincèrement de l'extinction de sa famille par la mort d'un aîné qui ne laissoit point d'enfans, il dissimula fort bien sa douleur. Le monde ne s'en apperçut nullement. Marie de Médicis obtient la grace du Marquis de Thémînes: Et le Roi ayant remis la confiscation des biens du défunt, qui revenoit à sa Majesté en vertu des loix publiées contre les duels, l'Evêque de Luçon le dernier de trois freres, recueille la modique succession de la Maison de Richelieu. Alphonse qui suivoit le Marquis s'enferma dans une Chartreuse. La Porte Chevalier de Malte leur oncle maternel eut le gouvernement d'Angers. L'Evêque vouloit mettre un homme à sa dévotion dans la ville, où la Reine mere prétendoit se retirer, en cas qu'elle ne pût retourner avec honneur auprès du Roi son fils.

Le Prince de Piémont va voir la Reine mere à Angoulême.

Vie du Duc d'Epéron. l. VIII.

La mort du Marquis de Richelieu ne troubla pas beaucoup les plaisirs & les divertissemens de la Cour de Marie de Médicis dans Angoulême. Elle étoit déjà presque aussi magnifique, & aussi nombreuse que celle du Roi. On y accouroit de toutes parts. Le Duc d'Epéron reçoit avec tant de splendeur & de generosité les personnes de distinction qui viennent voir la Reine mere, que le monde est surpris qu'un Seigneur épuisé par les dépenses faites pour soutenir Marie de Médicis, puisse entre-

entretenir plusieurs tables servies avec une  
abondance & une délicatesse extraordinai- 1619.  
re. Brantes qui apporta les Lettres de  
Luines son frere, à la Reine mere & au  
Duc d'Epéron, vit avec le dernier éton-  
nement, que l'ancien Favori d'Henri III.  
faisoit ce que celui de Louis XIII. ne  
feroit jamais en état d'entreprendre. Mais  
les fetes qu'Epéron donna au Cardinal  
de la Rochefoucault & à Brantes, furent  
peu de chose en comparaison de la ma-  
nière dont il reçut Victor Amédée Prince  
de Piémont & le Prince Thomas de Sa-  
voie son frere, qui vinrent avec la per-  
mission du Roi de Tours à Angoulême,  
rendre leurs devoirs à Marie de Médicis.  
Il les loge dans le palais Episcopal or-  
né des meubles les plus riches & les plus  
précieux. Il leur donne le divertissement  
de la chasse: il les regale plusieurs fois a-  
vec une magnificence plus digne d'un Sou-  
verain que d'un particulier.

On prétend que le Prince de Piémont  
s'étoit chargé de travailler à guérir Marie  
de Médicis des soupçons qui lui restoient  
encore sur la sincérité des intentions du  
Roi son fils & de Luines. Elle trouvoit  
toujours de nouvelles difficultés, quand  
Louis la pressoit de quitter Angoulême &  
de s'approcher de Tours pour leur entre-  
vuë. Nous ne savons pas bien ce qui se  
passa entre la Reine mere & le Prince de  
Piémont. Je trouve seulement que Victor  
Amedée se sépara d'elle si content, & qu'il  
en dit tant de bien, que cela donna quel-  
que jalou si eau Favori. Le Prince tra-  
vail-

*Vittorio  
Siri Mé-  
morie Re-  
condite.*

*Tom. IV.  
pag. 632.  
633.*

*Lumières  
pour l'Hi-  
stoire de  
France.*

*Lettre de  
Bentivo-  
glio.*

1619. vailloit alors sourdement à mettre le Roi & les Ministres dans les intérêts de Charles Emmanuël. L'inquiet & ambitieux Duc de Savoie aspiroit tout de bon à la Couronne Imperiale; Et ce ne fut pas la moindre des raisons qui le portèrent à conclure le mariage de son fils avec Christine de France sœur de Louïs. L'Empire vacquoit par la mort de Matthias arrivée au mois de Mars de cette année. Charles Emmanuël se flattoit que les Puissances jalouses de la grandeur de la Maison d'Autriche, travailleroient volontiers à faire passer la Couronne Imperiale dans la Maison de Savoie beaucoup moins redoutable que l'autre. Jacques Roi d'Angleterre se déclaroit ouvertement pour Charles Emmanuël, sans qu'on en voie bien la raison. Mais les démarches de ce Prince trompé par ses Favoris & par les Espagnols, n'étoient souvent ni judicieuses, ni régulières. Il falloit obtenir encore la protection & les bons offices de Louïs auprès des Princes d'Allemagne alliés de la Couronne de France. Victor Amedée fonda le Roi, son Favori, & ses Ministres sur cette affaire. Ne travailla-t-il point durant son séjour auprès de Marie de Médicis, à la rendre favorable aux desseins du Duc de Savoie, dans la pensée que la Reine mere iroit bientôt à la Cour, & qu'elle y reprendroit du moins une grande partie de son autorité dans le Conseil du Roi? Si cela est, le Prince de Piémont ne pénétrait pas bien les intentions secretes de Louïs & de son Favori. Celui-ci fait semblant de

de souhaiter que Marie de Médicis revienne à la Cour. Mais dans le fond, il n'a nulle envie d'y voir une Reine dont il craint le ressentiment & la vengeance. Luines a trop de peine à se persuader qu'elle oublie jamais & son éloignement de la Cour & la mort du Maréchal d'Ancre. 1619.

Du Pleffis - Mornai avoit déjà fait parler au Comte de Verruë l'un des principaux confidens du Duc de Savoie, des raisons pourquoi son Altesse devoit penser à l'Empire. Je ne sai comment Du Pleffis s'imagina que la plûpart des Princes d'Allemagne, bien aisés d'ôter la Couronne Imperiale de la Maison d'Autriche, & incapables de s'accorder entr'eux sur le choix d'un Prince de la Nation Germanique, jetteroient volontiers les yeux sur le Duc de Savoie; & qu'il seroit plus agréable que tout autre à ceux de l'Union Protestante en Allemagne. Christine de France nouvelle Princesse de Piémont vint à Saumur accompagnée de Madame Henriette sa sœur, durant le séjour du Roi à Tours en attendant l'entière conclusion de l'accordement avec sa mere. Le sujet du voiage, c'étoit la dévotion superstitieuse de visiter la chapelle des Ardilliers près de Saumur, où l'on garde une prétendue image miraculeuse de la Vierge. Victor Amedée & Thomas son frere suivirent les deux filles de France. Le Prince de Piémont fit de grandes caresses à du Pleffis-Mornai Gouverneur de la ville. Dans un entretien particulier, Victor Amedée prit l'occasion

*Vie de M.  
du Pleffis-  
Mornai.  
l. IV.*

1619. casion de témoigner à l'illustre vieillard, qu'on lui fauoit bon gré de ce qu'il s'étoit ouvert au Comte de Verruë sur l'affaire de l'Empire. Le Prince de Piémont & du Plessis en parlèrent encore sérieusement: Et le bon Gentilhomme persiste dans sa pensée, qu'on pourra bien préférer Charles Emmanuel à Ferdinand Archiduc de Gratz, qui ne paroïssoit pas encore assuré de succéder aux Roiaumes de Bohême & de Hongrie.

Je suis surpris qu'un aussi habile homme que du Plessis-Mornai, se fût mis dans l'esprit que les Electeurs aimeroient mieux prendre un Italien qu'un Prince de leur Nation. Maximilien Duc de Bavière étoit celui qu'il falloit opposer à Ferdinand d'Autriche. Frédéric Electeur Palatin & quelques autres le prétendoient avec beaucoup de raison. Je l'ai plus d'une fois dit, il n'y eut jamais une plus belle occasion d'arracher l'Empire d'une Maison qui le regarde comme une partie de son patrimoine. Si la France eût connu ses véritables intérêts: disons mieux, si le Favori & les Ministres de Louis eussent eu un zèle sincère & desintéressé pour le service de leur jeune maître, ils auroient fait appuier les prétentions du Bavaois. Le succès paroïssoit infaillible. Mais on se laissa séduire par les artifices de la Cour de Rome: peut-être par l'argent de celle de Madrid. De maniere que Maximilien ne trouvant plus d'autre ressource pour s'agrandir, que de se lier fortement à la Maison d'Autriche, se livre tout entier à ceux,  
dont

dont il seroit devenu l'ennemi le plus irrécordable, si la France & quelques autres Puissances eussent voulu l'aider à monter sur le trône Impérial. 1619.

Quoique le Prince de Piémont eût assuré Marie de Médicis de la part du Roi son fils qu'elle seroit bien reçue à la Cour, & qu'il souhaitoit ardemment de l'y voir, elle fit naître mille difficultés quand on la pressa de venir trouver Louis qui l'attendoit à Tours. Cette mere si zelée pour le bonheur de son fils & du Roiaume, qui demandoit il y a quelques jours avec un extrême empressement de voir le Roi, & de lui donner des avis salutaires sur les desordres du gouvernement: Marie de Médicis, dis-je, qui se plaignoit hautement de ce qu'un Favori ne lui laissoit pas la liberté de parler au Roi, semble maintenant ne se mettre plus en peine de venir à la Cour, ni de voir son fils. Cette bizarrerie nous surprendroit, si nous ne savions que la bonne Princesse pensoit plus à se mettre en liberté & à chasser Luines de la Cour, qu'à rendre Louis un bon Prince, & à procurer le soulagement du peuple. La voici delivrée de son honnête prison: mais elle n'a pu former un parti assez fort pour obtenir l'éloignement du Favori. En attendant l'occasion de le ruiner sans ressource, elle écoute les conseils que le Duc d'Epemon & l'Evêque de Luçon lui donnent de se retirer dans Angers. Elle espère d'y lier une nouvelle intrigue avec les Gouverneurs des Provinces voisines, & de faire un plus grand effort

Difficultés de Marie de Médicis pour son entrevue avec le Roi son fils.

*Vittorio Siri Memoriae reconditae. Tom. V. p. 39. 40. Lumières pour l'Histoire de France.*

1619. effort afin de se venger pleinement de l'auteur de son exil & de la mort de Conchini & de la Galigaï qu'elle ne pardonna jamais à Luines.

Marie de Médicis chicane quelque temps sur le rétablissement de deux Capitaines aux Gardes que le Roi fait difficulté d'accorder. Sa Majesté les cassa parce qu'ils suivirent le Duc d'Epéron contre la volonté du Roi. Quand on a contenté la Reine mere sur cet article, elle demande d'aller prendre possession de son nouveau Gouvernement d'Anjou avant que de se rendre à la Cour. *Luines, disoit-elle, ne témoigne un si grand empressement de me voir à la Cour, que pour avoir le plaisir de me mener comme une captive qui le suit à Paris, où il espère d'entrer en triomphe.* La défaite parut trop recherchée; car enfin Marie de Médicis triomphoit elle-même du Favori. Elle étoit sortie de Blois malgré lui: elle avoit obtenu du Roi son fils des conditions fort avantageuses pour elle, pour le Duc d'Epéron, & pour tous ceux qui la servirent. La Reine mere se trompoit encore, si elle croioit tout de bon que Luines eût si grande envie de la voir à la Cour. Sa Majesté connut dans la suite que le Favori la craignoit, & qu'il étoit bien-aise que l'Evêque de Luçon ne fût pas auprès du Roi. Cet esprit vaste & ambitieux faisoit une extrême peur au Favori. Richelieu remuoit ciel & terre afin de parvenir au Cardinalat. Il promettoit tout à Luines, pourvû qu'il lui obtînt la nomination du

du Roi à cette dignité. Mais plus le Prélat travaille à s'avancer, plus le Favori s'efforce de le reculer. Luines avoit assez de lumière pour s'appercevoir que Richelieu devenu Cardinal voudroit entrer dans le Conseil du Roi, y avoir la première place, & se rendre en peu de temps maître des affaires. 1619.

On raisonne fort à la Cour sur les défiances de la Reine mere: Et chacun tâche de savoir qui les lui inspire. Ceux-ci disent que le Duc d'Epemon est bien aise de la tenir éloignée de la Cour, & d'empêcher qu'elle ne se reconcilie parfaitement avec le Roi, jusques à ce que le cours rapide de la fortune de Luines soit arrêté, & que les Seigneurs mécontents trouvent le moien de mettre quelques bornes à l'autorité du Favori qui devient tous les jours plus insupportable. Ceux-là prétendent que l'Eveque de Luçon veut se faire le premier Ministre d'une Cour séparée de celle du Roi, & qu'il cherche à se rendre nécessaire à sa Majesté, qui aura besoin de lui pour ménager Marie de Médicis, & pour la détourner de prendre des liaisons trop étroites avec les Seigneurs mécontents. Enfin quelques-uns s'imaginent que Luines fait lui-même inspirer ces soupçons à la Reine mere, de peur qu'elle ne vienne à la Cour, où elle contrebalerait le crédit du Favori. Tout cela pouvoit bien être véritable en partie. Luines n'eut envie de voir Marie de Médicis à la Cour, que lors qu'il craignit un nouvel orage formé contre lui. Mais quoi-

1619. quoiqu'il souhaitât l'éloignement de la Reine mere, il dissimuloit ses sentimens. Le Roi fait tous les jours de nouvelles invitations à la Reine mere. Luines proteste publiquement qu'il déconcertera tous les artifices de ceux qui arrêtent Marie de Médicis.

Elle demande que Louïs donne de nouvelles assurances à l'Archevêque de Toulouse fils du Duc d'Epéron, qu'il obtiendra le chapeau de Cardinal à la première promotion. Le Roi y consent de bonne grace, dans le dessein de contenter sa mere, & de donner au Duc une marque de sa bienveillance. Le Capucin Joseph confident de Richelieu a ordre d'aller à Angoulême & d'y faire en sorte que Marie de Médicis qui considere ce Moine de Cour, se guérisse de ses soupçons, & qu'elle vienne trouver le Roi qui l'attend avec impatience. Quelques efforts que Louïs parût faire afin de se reconcilier promptement avec sa mere, elle ne se rapprochoit point. Le Roi ne douta plus alors, qu'il n'y eût des esprits brouillons & artificieux, qui entreprenoient d'empêcher la réunion à quelque prix que ce fût. Sa Majesté résolut de rompre ces nouvelles intrigues & d'ôter à Marie de Médicis tous les prétextes de reculer.

Lettre du  
Roi à la  
Reine  
mere.

Il lui écrit une Lettre fort engageante. Le Duc de Monbazon, en fut le porteur. *Vous savez, Madame, disoit Louïs à sa mere, que j'ai déjà employé plusieurs personnes de confiance pour vous assurer de la sincerité de mes intentions.*

Je

Je vous envoie encore mon cousin le Duc de 1619.  
 Monbazon. C'est un de ceux de ma Cour  
 que j'estime le plus ; Et je sai que vous <sup>Mercur</sup>  
 ajouterez foi à tout ce qu'il vous dira de <sup>François.</sup>  
 ma part. Vous avez toujours eu dans mon <sup>1619.</sup>  
 cœur la place qui vous y est due, venez re <sup>Vittorio</sup>  
 prendre celle qui vous appartient à la Cour <sup>Siri Me-</sup>  
 C'est le moien de vivre bien ensemble. Vous <sup>condite.</sup>  
 demeurerez auprès de moi autant qu'il vous <sup>Tom. v.</sup>  
 plaira, Et vous ne me quitterez point, s' <sup>pag. 49.</sup>  
 vous le jugez à propos. Le plus ardent de <sup>50. 51.</sup>  
 mes desirs, c'est de voir la bonne intelligen- <sup>Lettere di</sup>  
 ce rétablie entre nous. L'invitation paroît  
 fort tendre: si elle étoit sincère, Dieu le  
 fait. Tant d'instances réitérées augmen-  
 tent les soupçons de Marie de Médicis,  
 bien loin de les diffiper. On ne m'invite  
 pas, mais on veut me forcer à me rendre à  
 la Cour, disoit-elle. N'ayant plus rien  
 de specieux à répondre, la Reine mere  
 demande que le Duc de Maïenne soit  
 caution qu'elle ne recevra aucun mauvais  
 traitement de la part du Roi & de son  
 Favori. L'adroite Princesse avertie qu'il y  
 a quelque froideur entre Luines & Maïen-  
 ne, cherche à mettre celui-ci dans ses  
 intérêts. Quelque mécontent que le Duc  
 fût du Favori, il ne donna pas dans le  
 piège. Il ne m'appartient pas, dit modes-  
 tement Maïenne, d'entrer dans les demêlés  
 du Roi avec la Reine sa mere. On repre-  
 sente encore à Marie de Medicis que la  
 Majesté du Souverain ne lui permet pas  
 de consentir qu'un Sujet soit le garant de  
 la parole que le Prince donne. La Rei-  
 ne mere se rend à cette remontrance.

Tom. III.

S

Mais

1619. Mais elle veut que le Jésuite Arnoux Confesseur du Roi & de son Favori, lui réponde que ses deux pénitens en useront bien avec elle. Les Courtisans attentifs à tout ce qui se passoit, conclurent de ces défiances de Marie de Médicis que la reconciliation ne seroit pas de longue durée.

Difficul  
tés entre  
les deux  
Reines  
sur le ce-  
remo-  
niel.

Vittorio  
Siri Me-  
morie re-  
condite.  
Tom. V.  
pag. 59.

Il est difficile de s'imaginer combien Marie de Médicis chercha de défaites, pour éviter de voir si tôt son fils. Elle s'avise de faire une nouvelle difficulté pour le pas & la préférence sur la jeune Reine sa belle-fille. Elles avoient eu déjà quelque froideur à l'occasion du cérémoniel. Anne d'Autriche d'une Maison fort supérieure à celle de Médicis, paroïssoit affecter des airs de grandeur qui ne plaisoient pas à Marie. Quand le Roi écrit à sa mere, il met ainsi la souscription de la Lettre, *vo- tre très humble & obéissant fils*. Marie de Médicis prétendoit que la jeune Reine devoit lui rendre le même honneur. Mais Anne qui s'estime plus que Marie, souscrit de la sorte; *vo- tre très-affectionnée fille*. Elle se fonde sur ce que Marie lui met seulement, *vo- tre très-affectionnée mere*. Cela paroît ridicule & badin. Cependant ces formalités font quelque chose de fort important parmi les Princes & les Princesses. La jalousie du rang l'emporte sur les sentimens & sur les devoirs de la nature. Pour ce qui est de la préférence, quelques-uns soutenoient que dans les grandes cérémonies, où la Majesté du Souverain paroît dans tout son éclat, la Reine regnante devoit précéder la Reine mere.

mere. Cependant Marie de Médicis eut tout l'avantage : les exemples anciens & modernes étoient pour elle. Louis eut un soin particulier que son Epouse rendit tous les devoirs possibles à la Reine mere. Quand Anne d'Autriche parut ne lui faire pas assez d'honneur, le Roi ne manqua pas de témoigner que cela lui déplaisoit.

Pendant que la Reine mere & ses servi-<sup>Praslin & S. Geran</sup> teurs s'occupent à chercher les moiens de <sup>font faits</sup> former à la première occasion un plus <sup>Maré-</sup> puissant parti contre Luines, il pense de <sup>chaux de</sup> son côté à se faire des amis, & à parvenir <sup>France; & Luines est</sup> aux premières dignités du Roiaume. <sup>Pras-</sup> lin & S. Geran anciens Lieutenans Géné-<sup>créé Duc & Pair.</sup> raux d'Armée, affectoient de paroître mécontents de ce qu'on ne leur donnoit point le bâton de Maréchal de France, qui leur étoit promis depuis long-temps. Ils l'obtinrent enfin le 24. Août. Luines les servit bien en cette occasion. Mais il considéra moins le mérite de deux bons Officiers, que le besoin de se faire des créatures. En portant le Roi à distribuer de nouvelles dignités, le Favori ne s'ou-<sup>Journal de Bassom-</sup> blie pas lui-même. Celle de Maréchal <sup>Pierre.</sup> de France lui paroît au dessous de son <sup>Vittorio Sivi Mé-</sup> mérite. Il aspire à quelque chose de plus <sup>morie re-</sup> grand; mais il n'est pas encore temps de <sup>condit.</sup> le demander. Cependant Luines se con-<sup>Tom. V.</sup> tente du brevet de Duc & Pair de France. <sup>pag. 51. 52.</sup> Cadenet son frere lui céda le Comté de Maillé en Touraine & par les nouvelles acquisitions que le Favori joignit à cette terre, il la mit en état d'être érigée en Duché Pairie.

1619. Le Roi qui se trouvoit dans le voisinage alla voir la Seigneurie de Luines, dont la situation est fort belle sur la rivière de Loire. Sa Majesté voulut que le nom de *Maille* fût changé en celui de son Favori. Le Marquisat d'Ancre qu'il avoit obtenu par confiscation, perdit pareillement son nom. C'est maintenant le Marquisat d'Albert en Picardie. Sote & ridicule vanité des gens de fortune! S'imaginent-ils qu'en donnant leur nom à de grandes & belles terres, ils feront oublier la bassesse, ou du moins la médiocrité de leur origine? Quand il est question d'enregistrer au Parlement de Paris le brevet de Duc & Pair, Créqui s'y oppose pour le Maréchal de Lesdiguières son beau-pere, dont le brevet est expédié depuis plusieurs années. Créqui prétend qu'il doit être enregistré avant celui de Luines. Cela causa quelque embarras au Favori. Il se voioit dans la nécessité de passer après Lesdiguières, ou de se faire un puissant ennemi. La faveur l'emporta dans le Parlement: le brevet de Luines fut enregistré nonobstant l'opposition formée au nom de Lesdiguières. Le souple Maréchal dissimule, & témoigne ne se mettre pas en peine de céder au Favori. Je ne sai si Luines ne consentit point que Lesdiguières auroit la préférence durant sa vie. Quoiqu'il en soit, cela finit assez promptement. Le Favori se placera bien-tôt au-dessus de tous les Officiers de la Couronne.

Marie de  
Medicis  
vattouyct

Il parut affecter d'avoir la qualité de Duc & Pair avant l'entrevue du Roi & de

de Marie de Medicis. Ne vouloit-il point faire sentir à cette Princesse qu'elle s'opposeroit en vain à l'agrandissement d'un homme que le Roi prenoit plaisir à combler de biens & de dignités? Elle partit enfin d'Angoulême le 29. Août, suivie de dix carosses à six chevaux, & escortée de cinq cens Cavaliers. Le Duc d'Epéron la conduisit jusques à l'extrémité de son Gouvernement d'Angoumois. La séparation fut tendre de part & d'autre. La Reine fit present au Duc d'un rare diamant, en le priant de le porter toujours au doigt, comme une marque de la reconnaissance d'une Princesse qui lui étoit redevable de la liberté. C'est toute la recompense qu'Epéron reçut pour deux cens mille écus dépensés au service de Marie de Medicis. Le fier & généreux Duc se console aisément de la perte de son argent, quand il réfléchit sur la glorieuse distinction que le succès de son entreprise lui donne dans le monde, & sur la mortification qu'un Favori trop arrogant en reçoit. Il voulut que l'Archevêque de Toulouse son fils suivit la Reine mere à la Cour. Elle vint jusques à Poitiers accompagnée de ses Dames d'honneur, du Duc de Monbazon, de l'Evêque de Luçon, & de plusieurs personnes distinguées. Les carosses du Roi l'attendoient là; & il y avoit des relais de dix lieuës en dix lieuës jusques à Tours. Marie de Medicis dépêcha de Poitiers l'Evêque de Luçon au Roi afin de donner avis à sa Majesté de l'heureuse arrivée de la Reine mere à une

1619.

le Roi son  
fils à  
Tours.

*Vie du  
Duc d'Epéron.  
t. VIII.  
Vittorio  
Siri Me-  
morie re-  
condite.  
Tom. V.  
pag. 52.  
53.*

1619. journée de Tours. Richelieu fut reçu avec des carettes extraordinaires; le Favori lui fit mille amitiés; & il revint fort content, donner à Marie de Médicis de nouvelles assurances de l'empressement que son fils avoit de la voir & de l'embrasser.

Nouvel-  
les dé-  
fiances de  
la Reine  
mere de-  
puis son  
premier  
entretien  
avec Lui-  
nes.  
*Mémoires  
de Dia-  
geant.  
pag. 217.  
218. &c.*

Le Cardinal de Retz & Arnaux Con-  
fesseur du Roi eurent ordre de sa Majesté  
d'aller au devant de la Reine mere accom-  
pagnés d'un grand nombre de Gentils-  
hommes. Elle devoit coucher à Monba-  
zon ce jour-là même. Le nouveau Duc  
de Luines se rend à la maison de son beau-  
pere & y fait la révérence à Marie de Mé-  
dicis. On le reçoit avec de grandes dé-  
monstrations de bienveillance. Mais l'en-  
tretien particulier qu'il eut ensuite avec la  
Reine mere, gâta tout. Les soupçons &  
les défiances de sa Majesté redoublèrent  
d'une étrange maniere. Le Prince de Con-  
dé avoit fait de grandes avances d'obtenir  
sa liberté avant la conclusion de l'accom-  
modement de Marie de Médicis avec le  
Roi. Son Altesse craignoit que la Reine  
mere qui l'avoit mis en prison, ne l'em-  
pêchât d'en sortir si-tôt, quand elle seroit  
reconciliée avec Louis. L'empressement  
du Prince fut si extraordinaire, qu'il tâcha  
de gagner le Favori en le leurrant du ma-  
riage de Cadenet son frere avec Eleonor  
de Bourbon sœur de Condé & veuve de  
Philippe Guillaume Prince d'Orange. Je  
veux bien croire que c'étoit une vaine es-  
pérance, dont le Prince flattoit l'ambiti-  
on de trois hommes qui ne croioient  
plus rien au dessus d'eux. Quoi qu'il en  
soit,

loit, la simple proposition fut indigne du premier Prince du sang. Devoit il donner seulement à penser qu'il seroit capable d'acheter sa liberté, en prostituant sa sœur, pour ainsi dire, au cadet d'un Favori, dont la naissance étoit du moins médiocre? Mais Condé sacrifioit tout à son intérêt. Nous le verrons rechercher les bonnes graces d'un premier Ministre en lui demandant sa niece pour le Duc d'Enghien fils aîné du Prince. Cette alliance étoit plus honnête que l'autre. La Maison de Maillé de Brezé fut toujours infiniment au-dessus de celle d'Albert.

Marie de Médicis avoit autant de passion de prolonger la prison du Prince, qu'il en avoit de l'abreger. Elle apprehendoit de son côté que Condé rétabli dans les bonnes graces du Roi, ne se vengeât de l'injustice qu'on lui faisoit, en détournant sa Majesté de rendre la liberté à un premier Prince du sang injustement arrêté. De maniere que Louis qui vouloit contenter sa mere, promit seulement au Prince de le tirer de Vincennes, dès que l'accommodement seroit conclu avec Marie de Médicis. Luines déclare sans façon la parole que son maître a donnée, dans le premier entretien avec la Reine mere à Mombazon. Ce débat la choqua extrêmement, quoique le Favori tâchât de l'adoucir, en disant que le Roi paroîtroit agir de concert avec elle, & ne rendre ses bonnes graces à Condé, qu'en considération de la prière que Marie de Médicis en faisoit à son

1619. fils. Elle s'imagine, & ce n'est pas sans raison, que Luines veut se défendre contre elle en lui opposant le premier Prince du sang. Là-dessus, Marie de Medicis rompt la conversation le plutôt qu'elle peut.

S'étant retirée dans sa chambre, la Reine consulta ses confidens sur ses nouveaux soupçons. Ils étoient si grands, qu'elle parla de s'en retourner, sans voir le Roi son fils. *Votre Majesté s'est trop engagée*, lui dit-on: *il n'y a plus moyen de reculer, Madame. Vous n'avez que les gens de votre maison, & les troupes du Roi vous environnent de tous côtés. Il faut courir le hazard, dissimuler le mieux qu'il sera possible, & observer exactement tout ce qui se passe.* La Reine mere n'avoit pas en effet de meilleur parti à prendre. Le Duc de Maïenne étoit alors à la Cour fort mécontent de ce que le Roi & son Favori lui témoignoit tant de froideur, après les services qu'il venoit de rendre contre le Duc d'Epéron. La Noblesse de Guienne qui suivit le Gouverneur de la Province, n'étoit guères moins chagrine que lui. Quelqu'un s'avise de dire à Marie de Medicis qu'il faut profiter de l'occasion, & lier un nouveau parti avec le Duc de Maïenne contre le Favori. La proposition s'en fait, & Maïenne irrité l'écoute volontiers. Le Courtisan qui remarquoit les défiances de la Reine mere & la froideur du Duc de Maïenne, se confirma dans la pensée que la bonne intelligence entre le fils & la me-

re

ne ne dureroit pas, & qu'il se formeroit bien-tôt un nouvel orage sur la tête du Duc de Luines. 1619.

Il faut avouër que la Reine mere fut fort bien cacher ses sentimens à Cousiè-  
res où se fit la première entrevuë, & dans le temps qu'elle fut à Tours avec le Roi. Je ne sai si les careffes extraordinaires que Louïs lui fit & les grands égards qu'il lui témoigna, ne dissipèrent point une partie de sa crainte & de ses soupçons. Le 5. Septembre Marie de Medicis se rend de Monbazon à Cousières. Le Roi devoit venir jusques-là au devant d'elle. Dès qu'on l'eut avertie que son fils étoit dans le parc de la maison elle sortit avec empressement dans le jardin, suivie des Ducs de Guise, de Monbazon & de Luines, du Cardinal de Retz, de l'Archevêque de Toulouse, de l'Evêque de Luçon & d'un grand nombre de personnes qui accouroient au spectacle. La foule fut si grande, qu'il falloit écarter le monde, afin que Louïs pût aborder sa mere. On s'embrasse tendrement, on verse des larmes de part & d'autre, on demeure assez long-temps sans pouvoir parler. *Madame, soyez la bien venue,* dit enfin le Roi. *Je rends graces à Dieu de tout mon cœur, de ce qu'il m'accorde une chose que je souhaitois avec tant de passion.* Je suis au comble de mes vœux, répondit Marie de Medicis; *Et je mourrai désormais contente, puisque j'ai la consolation de vous voir encore, Monsieur, Et mes autres enfans. Je vous ai toujours aimé fort*

Entrevuë  
du Roi &  
de la Reine  
mere.

Vittorio  
Siri Memorie  
vercondite.  
Tom. V.  
pag. 53.  
54. etc.  
Lettre de  
Bentivoglio.

1620. *tendrement. Faites-moi la justice de croire que j'ai tout l'attachement possible pour votre personne & les meilleures intentions du monde pour le bien de votre Etat. Dire qu'il n'y avoit là que déguisement & dissimulation, ce seroit une malignité trop outrée. Les Princes sont faits comme les autres. Les sentimens de la nature se reveillent en eux, malgré leur application continuelle à cacher ce qu'ils pensent. Mais l'amour propre & l'intérêt étouffent plutôt dans leur cœur ce que les particuliers y conservent long-temps.*

Louïs donne la main à sa mere jusques à la maison. Ils y passent environ trois heures ensemble, jusques à ce que la jeune Reine, la Princesse de Piémont, & Madame Henriette de France arrivent. Elles venoient suivies des Princeses & de toutes les Dames qualifiées de la Cour, avec un cortége de cinquante carrosses & plus. On alla coucher ensuite à Tours. Marie de Médicis y reçut tous les honneurs dûs à son rang. Le Prince de Piémont lui donna la serviette au souper, il se tint toujours debout & découvert; quoique la Reine mere lui eût fait apporter un siège, & qu'elle le pria<sup>t</sup> de s'asseoir. Enfin, tout se passoit si bien que Marie de Médicis eut envie de demeurer à la Cour. On lui en avoit laissé la liberté. Mais le Duc de Luines qui craignoit le ressentiment d'une Reine offensée, & le genie supérieur de l'Evêque de Luçon, fit entendre à Marie de Médicis de la part du  
Roi,

*Lumières  
pour l'Hi-  
stoire de  
France.*

Roi, que sa Majesté auroit de la peine à mener sa mere à Paris, à cause de la maladie contagieuse qui faisoit du ravage dans la ville & aux environs. Défaite pitoiable & ridicule! Luines prenoit-il plus de soin de conserver la vie d'une Reine qu'il regardoit comme son ennemie, que celle du Roi dont la fortune du Favori dépendoit uniquement? Mais on vouloit tenir la parole donnée au Prince de Condé, pendant que Marie de Médicis seroit dans Angers. Après cela, on espère de la faire venir, en cas qu'il y ait de nouvelles brouilleries à craindre. De peur qu'elle ne se chagrine trop, Louïs lui promet de la rappeler dans trois mois au plus-tard. Le fils & la mere qui s'étoient vus avec de si grandes démonstrations de tendresse & d'amitié, se séparèrent peu contens l'un de l'autre. Le Roi prit la route de Chartres, pour aller ensuite à Compiegne. Le Prince & la Princesse de Piémont marchent du côté de Lion pour se rendre à Turin. Marie de Médicis passe quelques jours à Chinon. Cela donna le temps aux Magistrats d'Angers de lui préparer une entrée magnifique. Elle y arriva le 16. Octobre: le Maréchal de Bois-dauphin suivi de quinze cens hommes à cheval l'avoit reçue au Pont de Cé.

Durant le séjour de la Reine mere à Tours, Déageant parut avoir une si grande correspondance avec l'Evêque de Luçon, que les Ministres d'Etat irrités contre Déageant & quelques autres gens qui

Le Duc  
de Luines  
éloigne  
Déageant  
de la  
Cour,  
lui

1619.

Mémoires  
de Déa-  
geant.  
pag. 226.  
227. &c.  
Vittorio  
Siri Ma-  
morie re-  
condite.  
Tom. V.  
Pag. 43.  
44.

lui vouloient du mal, obtinrent facilement du Favori, qu'on le renverroit exercer à Grenoble sa charge de premier Président à la Chambre des comptes. Je ne fai comment Déageant s'étoit brouillé avec le Jésuite Arnoux. Le bon Pere que Luines écoutoit comme un homme inspiré du ciel pour la conduite des affaires d'Etat, se déclaroit le plus ardent persecuteur de Déageant. Deux habiles fourbes peuvent rarement se souffrir l'un l'autre. Le Favori tâche de donner quelque legere satisfaction à Déageant, en le presentant lui-même à la Reine mere. Il parut interdit & tremblant en présence d'une Princesse qu'il avoit noircie dans l'esprit de son fils par les calomnies les plus malignes & son compliment plein de menfonges & d'artifices, qu'elle aura toujours de la considération pour ceux qui servirent bien son fils. Ces paroles generales acheverent de desoler Déageant. Le Favori le disgracioit, & la Reine mere lui faisoit sentir qu'elle n'ignoroit pas ses intrigues. Déageant demeura persuadé qu'on sacrifioit au juste ressentiment de Marie de Medicis, un homme qui s'insinua dans l'esprit du fils, en lui donnant de l'ombrage & des soupçons contre la mere. Brantes frere de Luines avoit déjà déclaré à Déageant qu'il falloit se disposer à se retirer dans Grenoble. De peur que le fourbe ne fasse au Favori la même perfidie qu'à Barbin, on le comble de caresses & de protestations d'amitié. *Je vous*

70-

regarderai toujours comme mon troisième frere, lui disoit le Duc de Luines. C'est avec une peine extrême que je vous propose de faire une tour à Grenoble: votre présence y est nécessaire auprès du Maréchal de Lesdiguières. Les Huguenots travaillent à l'engager dans leurs actions: tout est perdu si un homme de son crédit & de son importance prend de trop grandes liaisons avec eux. Il étoit vrai que le dissimulé Lesdiguières faisoit mine de n'être pas content: il donnoit à penser qu'il pourroit bien appuyer les prétentions de ceux de sa Religion, qui devoient s'assembler incessamment à Loudun. Luines craignoit encore que l'affaire de l'enregistrement de son brevet de Duc & Pair avant celui du Maréchal, ne l'irritât trop contr'un Favori, qui se mettoit au dessus de ceux que leurs longs & importans services rendoient plus considérables, qu'un petit Gentilhomme, dont tout le mérite se bernoit à quelque adresse pour la Fauconnerie.

Comme le Roi consideroit Déageant, il fallut se servir du prétexte de la nécessité de gagner Lesdiguières, afin de faire consentir sa Majesté, à l'éloignement d'un homme qu'elle employoit dans certaines affaires secrètes. Déageant voit fort bien que Luines & le Jésuite Arnoux le jouent d'une cruelle manière. Il enrage dans le fond de son cœur. Mais il n'ose rien dire au Roi, de peur d'irriter tout à fait le Favori. Déageant affecta si bien de paroître content, que peu de gens s'apperçurent de sa disgrâce véritable. On s'ima-

1619.

La Cour  
gagne le  
Maréchal  
de Lesdi-  
guières  
en lui  
promet-  
tant l'é-  
pée de  
Connéta-  
ble.

Mémoires  
de Déa-  
geant, pag.  
229. 230.

gine

1620. gine que le voyage de Grenoble est mystérieux, & qu'il y a toujours de la collusion entre lui & le Duc de Luines. Il part de la Cour avec des Lettres de créance du Roi & de son Favori au Maréchal de Lesdiguières. Déageant avoit un ordre secret de lui offrir l'épée de Connétable, s'il vouloit changer de Religion. L'ambitieux vieillard qui ne cherche qu'à se vendre le plus cher qu'il pourra, écoute volontiers la proposition. Il en fit même beaucoup plus que Déageant ne vouloit. Afin que la Cour n'ait aucun sujet de douter de sa volonté sincère de la servir aux dépens de sa Religion, à laquelle il est redevable d'une assez grande élévation pour un Gentilhomme dont la naissance n'étoit pas certainement illustre, Lesdiguières communique à Déageant toutes les propositions des Huguenots; il prend ses avis sur les réponses qu'il y doit faire; enfin, il veut que Déageant lui dresse en certaines rencontres la minute des dépêches qu'il envoie. Cela ne suffit-il pas pour justifier ce que j'ai dit de ce Seigneur, que c'étoit *un franc scelerat*? Il avoit de grandes & belles qualités; je n'en disconviens pas. Mais son mariage honteux & criminel avec Marie Vignon, les incestes qu'il a permis dans sa famille; cette dissimulation de plusieurs années pour mieux trahir les Réformés, après qu'il a promis au Roi de changer de Religion, quand sa Majesté lui donnera l'épée de Connétable; ces indignités, dis-je, flétriront à jamais la mémoire

moire d'un homme, qui auroit pu laisser bonne opinion de lui à la posterité, s'il eût été moins esclave de l'amour, de l'avarice, de l'ambition. Un Historien qui se picque de droiture & de sincerite, peut-il se dispenser de donner le caractère & le nom de scélerat à un Seigneur qui de l'aveu de ses amis & de ses panegyristes, a fait des actions si basses, si atroces? 1619.

*Fin de la premiere Partie du III. Tome.*



... d'un homme qui a été...  
... de son opinion de lui...  
... les moins esclaves de l'homme...  
... de l'ambition la libération...  
... de devoirs & de devoirs...  
... le devoirs de donner le...  
... le mot de l'obéissance à un...  
... de l'aveu de les amis & de les...  
... à fait des actions si belles...  
... d'écouter

... de l'ambition la libération...  
... de devoirs & de devoirs...  
... le devoirs de donner le...  
... le mot de l'obéissance à un...  
... de l'aveu de les amis & de les...  
... à fait des actions si belles...  
... d'écouter

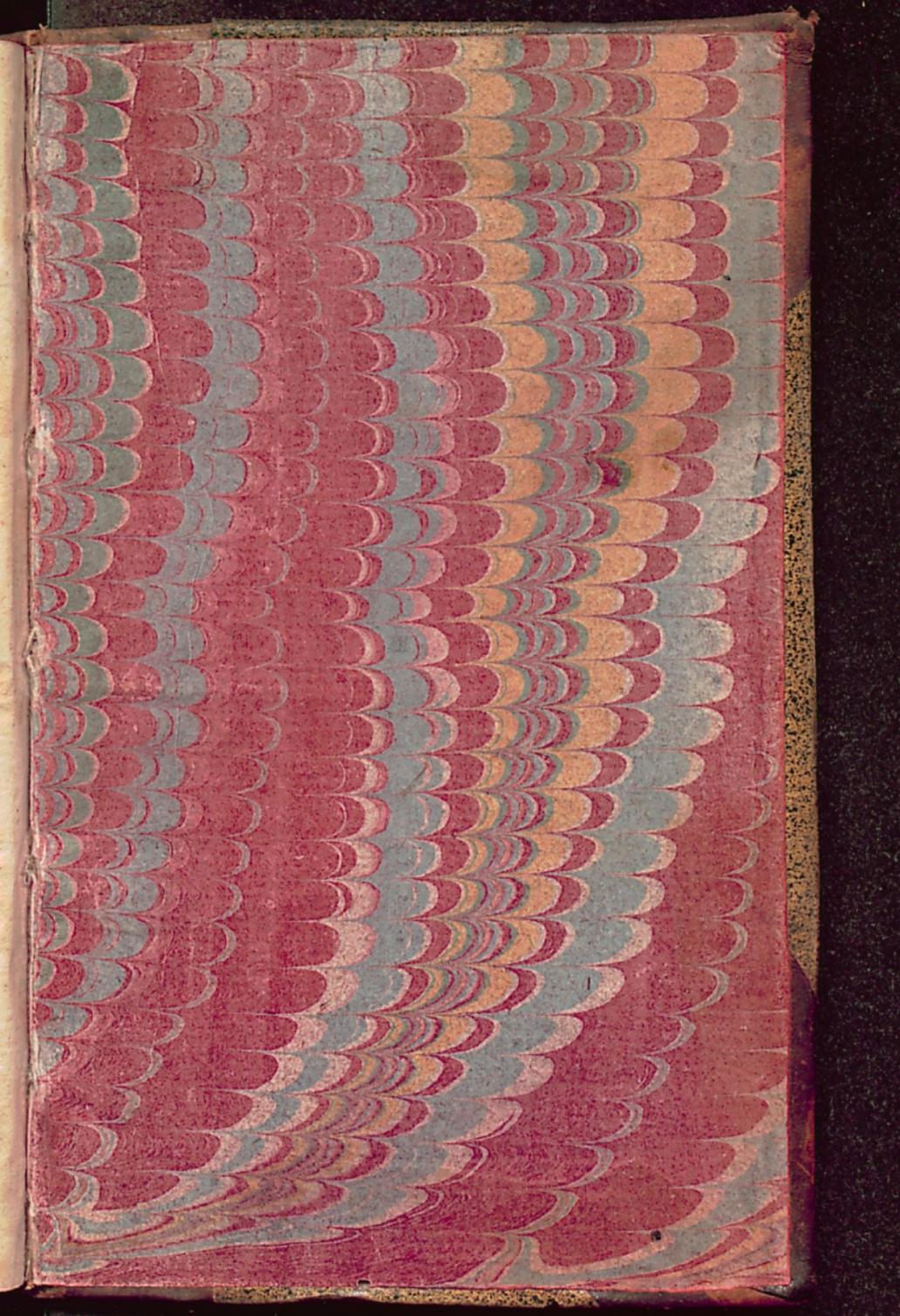


... d'écouter...  
... de l'ambition la libération...  
... de devoirs & de devoirs...  
... le devoirs de donner le...  
... le mot de l'obéissance à un...  
... de l'aveu de les amis & de les...  
... à fait des actions si belles...  
... d'écouter



9 4500 (3,7)







# HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIII.

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

*TOME TROISIÈME,*

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable en  
France & en Europe depuis la faveur de Luines jusques  
au commencement des Guerres de Religion.

*Sicut vetus etas vidit quid ultimum in libertate esset,  
ita nos quid in servitute.*

Cornel. Tacit. initio Vitæ Julii  
Agricolæ.

Par Mr. MICHEL LE VASSOR.

*Nouvelle Edition revue, corrigée & augmentée  
sur l'Exemplaire de l'Auteur.*



Inches 1 2 3 4 5 6 7 8

Centimetres 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

Farbkarte #13

B.I.G.

Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black

